
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 16 décembre 2019

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 10)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 10)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 10)
Hommage à la mémoire de M. Claude Vial, Maire de Charly et Conseiller métropolitain	(p. 11)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 12)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil du 30 septembre 2019	(p. 13)
Comptes-rendus des décisions prises par la Commission permanente :	
- du 7 octobre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2019-3923)	(p. 14)
- du 12 novembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2019-3924)	(p. 14)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 - Période du 1 ^{er} septembre au 31 octobre 2019 - (dossier n° 2019-3925)	(p. 15)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 3 octobre 2019 et le 8 novembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2019-3926)	(p. 15)
Désignation de représentants au sein du conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) (dossier n° 2019-3964)	(p. 152)
Désignation d'un représentant :	
- au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée des Nuits de Fourvière (dossier n° 2019-3965)	(p. 153)
- au sein du conseil départemental de la sécurité civile (CDSC) (dossier n° 2019-3978)	(p. 63)
- au sein du conseil d'administration du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) (dossier n° 2019-3979)	(p. 64)
- au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) (dossier n° 2019-3995)	(p. 119)
- au sein du Conseil du Pôle métropolitain (dossier n° 2019-4069)	(p. 64)
Annexe 1 : Débat d'orientations budgétaires 2020 - Tous budgets - Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm - Dossier n° 2019-3982	(p. 159)
Annexe 2 : Adoption du plan climat air énergie territorial (PCAET) - Demande du label Cit'ergie - Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Charles - Dossier n° 2019-4006	(p. 182)
Vœu déposé par les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés métropolitains : vœu portant réaffirmation du droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence, ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2019-4073	
* interventions	(p. 157)
* annexe 3	(p. 190)

N° 2019-3923	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 7 octobre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3924	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 12 novembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 14)
N° 2019-3925	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 - Période du 1er septembre 2019 au 31 octobre 2019 -</i>	(p. 15)
N° 2019-3926	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics - Accords cadres et marchés subséquents à des accords cadres passés entre le 3 octobre 2019 et le 8 novembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -</i>	(p. 15)
N° 2019-4073	<i>Voeu présenté par les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés -</i>	(p. 157)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2019-3927	<i>Lyon 2° - Parc de stationnement Bellecour - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public (DSP) et l'avenant n° 2 au cahier des charges -</i>	(p. 16)
N° 2019-3928	<i>Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Approbation de l'avenant n° 3 -</i>	(p. 99)
N° 2019-3929	<i>Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2018 -</i>	(p. 99)
N° 2019-3930	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon parc auto (LPA), INDIGO, Q-PARK, EFFIA - Exercice 2018 -</i>	(p. 102)
N° 2019-3931	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2018 -</i>	(p. 102)
N° 2019-3932	<i>Evaluation de plusieurs dispositifs d'aménagement innovants en faveur des mobilités actives - Convention de coopération public-public avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) -</i>	(p. 103)
N° 2019-3933	<i>Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilités - Approbation des évolutions des conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) des services Vélo'v, e-Vélo'v et MyVélo'v -</i>	(p. 106)
N° 2019-3934	<i>Label Autopartage de la Métropole de Lyon - Approbation des évolutions du Label -</i>	(p. 17)
N° 2019-3935	<i>Plan de mobilité inter-entreprises (PdMIE) de Gerland - Attribution d'une subvention à l'association Club lyonnais des entreprises de Lyon 7° (CLE7) -</i>	(p. 107)
N° 2019-3936	<i>Abris vélos sécurisés du réseau de transport en commun lyonnais (TCL) - Convention de coopération avec le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 108)
N° 2019-3937	<i>Vénissieux - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Janus France pour la mise en place de son atelier d'autoréparation vélos -</i>	(p. 17)
N° 2019-3938	<i>Albigny sur Saône - Construction d'un parking devant la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 110)
N° 2019-3939	<i>Pierre Bénite - Construction d'un parking avenue de l'Europe - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2019-3940	<i>Lyon 8° - Quartier Grand Trou - Aménagement de voirie des rues Pierre Delore et Audibert et Laviotte - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 110)
N° 2019-3941	<i>Lyon 5°, Lyon 9° - Rue Pierre Audry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage -</i>	(p. 17)

- N° 2019-3942** *Lyon 2° - Dévoiement du réseau mutualisé des télécommunications (RMT) et du réseau de surveillance CRITER de la Métropole de Lyon - Conclusion d'une convention de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -* (p. 17)
- N° 2019-3943** *Champagne au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Limonest, Oullins, Pierre Bénite, Tassin la Demi Lune - Evaluation des dispositifs concernant l'expérimentation relative aux voies réservées sur les axes routiers M6/M7 - Convention de coopération public-public avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) -* (p. 11)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2019-3944** *Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2018 -* (p. 140)
- N° 2019-3945** *Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2018 -* (p. 141)
- N° 2019-3946** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Innovation et développement pour l'année 2020 dans le cadre de l'appel à projets mobilité inclusive commun avec le Fonds social européen (FSE) -* (p. 18)
- N° 2019-3947** *Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 -* (p. 18)
- N° 2019-3948** *Economie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à plusieurs organismes : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AuRA), La Gonette, Anciela, la Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE), ETIC, le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2019 -* (p. 141)
- N° 2019-3949** *Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires pour l'année 2020 -* (p. 143)
- N° 2019-3950** *La Tour de Salvagny - Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour la Commune de La Tour de Salvagny -* (p. 18)
- N° 2019-3951** *Tourisme d'affaires - Convention de partenariat entre le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), Keolis, ONLYLYON Tourisme et Congrès et la Métropole de Lyon concernant la fourniture de titres de transport à prix réduit à l'occasion des congrès associatifs internationaux -* (p. 145)
- N° 2019-3952** *Schéma de développement universitaire (SDU) - Opération d'aménagement et d'acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 146)
- N° 2019-3953** *Plan Campus - Opération INL-CPE - Avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée -* (p. 18)
- N° 2019-3954** *Grande réserve de Xingu (Brésil) - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence à l'association Forêt vierge -* (p. 19)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

- N° 2019-3955** *Approbation du schéma départemental-métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône pour la période 2019 à 2025 -* (p. 147)
- N° 2019-3956** *Adoption de la charte départementale-métropolitaine de prévention des expulsions locatives du Rhône pour la période 2019-2025 -* (p. 147)
- N° 2019-3957** *Etablissement et services pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap - Avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) -* (p. 19)
- N° 2019-3958** *Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2020-2022 entre la Métropole de Lyon et l'association groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) Rhône-Alpes pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) DOMIGIHP -* (p. 19)

N° 2019-3959	<i>Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme 2020 à 2022 -</i>	(p. 19)
N° 2019-3960	<i>Protection de l'enfance - Revalorisation de l'indemnité kilométrique des assistants familiaux de la Métropole de Lyon pour l'accompagnement de l'enfant accueilli -</i>	(p. 20)
N° 2019-3961	<i>Outil de gestion des admissions et des prises en charge des mineurs et des jeunes majeurs - Approbation de la convention-type Orientation au sein du dispositif enfance : suivi des situations, accompagnements et accueils (ODESSAA) -</i>	(p. 151)
N° 2019-3962	<i>Lyon 7° - Attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation dispensaire général de Lyon - Modification de la délibération n° 2019-3732 du 30 septembre 2019 -</i>	(p. 20)
N° 2019-3963	<i>Projet Vénus - Attribution d'une subvention à l'association Spacejunk Lyon pour l'année 2019 -</i>	(p. 20)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2019-3964	<i>Conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 152)
N° 2019-3965	<i>Conseil d'administration de la régie personnalisée des Nuits de Fourvière - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 153)
N° 2019-3966	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Mille et Un Repas, Coralys, Scolarest et Elior - Exercice 2018 -</i>	(p. 153)
N° 2019-3967	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2018 -</i>	(p. 20)
N° 2019-3968	<i>Coupe du Monde féminine de football 2019 - Attribution de subventions d'équipement aux communes sites hôtes d'entraînement pour la prise en charge des travaux liés à l'accueil des équipes demi-finalistes et finalistes de la Coupe du Monde féminine FIFA 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2019-3969	<i>Coupe du Monde de rugby 2023 - Approbation de la convention-cadre de partenariat entre la Métropole de Lyon et le groupement d'intérêt public (GIP) France 2023 pour l'accueil de l'événement -</i>	(p. 20)
N° 2019-3970	<i>Sport - Soutien aux projets associatifs et appel à projets Investissements en faveur du développement des activités physiques et sportives - Attribution de subventions -</i>	(p. 154)
N° 2019-3971	<i>Collèges - Location d'équipements sportifs de la Ville de Lyon -</i>	(p. 20)
N° 2019-3972	<i>Aides aux projets éducatifs dans les collèges - Aides aux associations - Année scolaire 2019-2020 -</i>	(p. 20)
N° 2019-3973	<i>Villeurbanne - Cusset - Construction d'un collège - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention -</i>	(p. 154)
N° 2019-3974	<i>Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 7°, Caluire et Cuire - Cités scolaires - Approbation de 3 conventions spécifiques - Individualisations totales d'autorisations de programmes -</i>	(p. 21)
N° 2019-3975	<i>Organisation de 2 voyages mémoire à Cracovie et Auschwitz-Birkenau en 2021 et 2022 - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône -</i>	(p. 155)
N° 2019-3976	<i>École nationale supérieure de cinéma et de multimédia CinéFabrique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement - Attribution d'une subvention pour le projet Tu m'auras pas ! -</i>	(p. 156)
N° 2019-3977	<i>Villeurbanne - Attribution d'une subvention pour le centenaire du Théâtre de la Cité, dénommé Théâtre national populaire (TNP) en novembre 2020 -</i>	(p. 156)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3978	<i>Conseil départemental de sécurité civile (CDSC) - Désignation d'un représentant titulaire du Conseil -</i>	(p. 63)
---------------------	---	---------

N° 2019-3979	<i>Conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 63)
N° 2019-3981	<i>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2019 -</i>	(p. 35)
N° 2019-3982	<i>Débat d'orientations budgétaires 2020 - Tous budgets -</i>	(p. 41)
N° 2019-3983	<i>Gestion active de la dette et de la trésorerie pour 2020 -</i>	(p. 21)
N° 2019-3984	<i>Expérimentation du compte financier unique (CFU) -</i>	(p. 21)
N° 2019-3985	<i>Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements autres que principaux des médecins et auxiliaires médicaux dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins - Correction des zones concernées -</i>	(p. 21)
N° 2019-3986	<i>Révision de divers tarifs, prix et redevances à partir du 1er janvier 2020 -</i>	(p. 21)
N° 2019-3987	<i>Déploiement d'une carte d'achats -</i>	(p. 21)
N° 2019-3988	<i>Création d'une centrale d'achat territoriale -</i>	(p. 65)
N° 2019-3989	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2019 -</i>	(p. 21)
N° 2019-3990	<i>Association Comité social du personnel (COS) - Attribution de subventions pour son programme d'action 2020 et convention -</i>	(p. 21)
N° 2019-3991	<i>Association la Gourguillonaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement et approbation de la convention 2019 et 2020 - Mise à disposition de personnel 2020 -</i>	retiré
N° 2019-3992	<i>Association Lyon sport Métropole (LSM) - Mise à disposition de personnel -</i>	(p. 21)
N° 2019-3993	<i>Prestations de télésurveillance et interventions sur des bâtiments et immeubles inoccupés de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Rondes de surveillance, télésurveillance sur les biens immobiliers inoccupés de la Métropole - Lancement et autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 67)
N° 2019-3994	<i>Rapport annuel 2019 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -</i>	(p. 21)
N° 2019-4069	<i>Conseil du Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 64)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-3980	<i>Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2019 -</i>	(p. 28)
N° 2019-3995	<i>Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 119)
N° 2019-3996	<i>Vénissieux - Service public de chauffage urbain - Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public (DSP) -</i>	(p. 119)
N° 2019-3997	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2018 -</i>	(p. 120)
N° 2019-3998	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société GRDF - Exercice 2018 -</i>	(p. 120)
N° 2019-3999	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2018 -</i>	(p. 120)
N° 2019-4000	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2018 -</i>	(p. 120)
N° 2019-4001	<i>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2018 -</i>	(p. 120)

N° 2019-4002	<i>Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2018 -</i>	(p. 120)
N° 2019-4003	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont - Exercice 2018 -</i>	(p. 120)
N° 2019-4004	<i>Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement -</i>	(p. 120)
N° 2019-4005	<i>Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés -</i>	(p. 120)
N° 2019-4006	<i>Adoption du plan climat air énergie territorial (PCAET) - Demande du label Cit'ergie -</i>	(p. 126)
N° 2019-4007	<i>Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or - Création d'une extension du périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) des Monts d'Or sur les Communes de Lissieu et de Poleymieux au Mont d'Or -</i>	(p. 137)
N° 2019-4008	<i>Corbas, Feyzin, Vénissieux - Politique agricole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à Agri-emploi 69 pour le portage d'un projet expérimental de pâturage de moutons sur les Grandes Terres -</i>	(p. 22)
N° 2019-4009	<i>Décines Charpieu, Fontaines Saint Martin, Vaulx en Velin - Politique agricole - Trame verte et bleue - Attribution de subventions à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon (FDCRML) et à Arthropologia pour la conduite d'une opération de plantation de haies sur la Métropole à l'hiver 2019-2020 -</i>	(p. 22)
N° 2019-4010	<i>Genay, Lyon, Quincieux - Politique agricole - Attribution de subventions d'équipement à 3 projets pour SAS Wonderwomalt, SCEA Champ Leclerc et SARL de GEVRIS dans le cadre du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes -</i>	(p. 22)
N° 2019-4011	<i>Curis au Mont d'Or - Trame verte - Jardins collectifs - Avenant à la convention d'attribution de subvention à la Commune de Curis au Mont d'Or pour l'aménagement d'un jardin partagé À thou bout de champ -</i>	(p. 22)
N° 2019-4012	<i>Modification du règlement du service public d'assainissement collectif -</i>	(p. 23)
N° 2019-4013	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Etudes de dangers des systèmes d'endiguement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N° 2019-4014	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 23)
N° 2019-4015	<i>Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) - Participation de la Métropole de Lyon pour l'organisation de son 99ème congrès à Lyon -</i>	(p. 23)
N° 2019-4016	<i>Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés - Modification - Avis du Conseil de la Métropole - Approbation de la convention type permettant la collecte sur voie privée -</i>	(p. 23)
N° 2019-4017	<i>Caluire et Cuire - Déchets - Convention relative à la mise à disposition des mâts d'éclairage public dans la déchèterie entre la Commune et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 23)
N° 2019-4018	<i>Déchets - Contrat avec l'éco-organisme agréé de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) pour le soutien et la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus des déchèteries -</i>	(p. 23)
N° 2019-4019	<i>Déchets - Contrat pour l'action et la performance 2018-2022 de la filière emballages ménagers - Avenant au contrat avec la société Citeo -</i>	(p. 23)
N° 2019-4020	<i>Déchets - Reprise des petits déchets d'emballages en aluminium issus des centre de tri - Contrat avec la société PYRAL AG -</i>	(p. 23)
N° 2019-4021	<i>Déchets - Reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Contrat avec la société European products recycling (EPR) -</i>	(p. 23)
N° 2019-4022	<i>Déchets - Reprise des petits déchets d'emballage en aluminium issus des centres de tri - Convention de partenariat avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums -</i>	(p. 24)
N° 2019-4023	<i>Lyon 9° - Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Entretien des espaces ouverts au public - Convention avec Lyon Métropole habitat - Avenant avec Grand Lyon habitat -</i>	(p. 24)
N° 2019-4024	<i>Appel à manifestation d'intérêt (AMI) économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions d'équipement à Atelier Emmaüs et Envie Loire -</i>	(p. 24)

N° 2019-4025	<i>Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association E-graine pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 -</i>	(p. 24)
N° 2019-4026	<i>Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association VoisinMalin pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 -</i>	(p. 24)
N° 2019-4027	<i>Réalisation d'études opérationnelles pour la création, l'extension, l'interconnexion de réseaux de chaleur et de froid existants ou nouveaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2019-4070	<i>Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution de subventions -</i>	(p. 22)
N° 2019-4071	<i>Procédure de mise en vente de la production électrique excédentaire de l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon Sud - Contrat avec les acheteurs -</i>	(p. 139)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-4028	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2018 -</i>	(p. 70)
N° 2019-4029	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2018 -</i>	(p. 25)
N° 2019-4030	<i>Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Exercice 2018 -</i>	(p. 25)
N° 2019-4031	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Exercice 2018 -</i>	(p. 25)
N° 2019-4032	<i>Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2018 -</i>	(p. 25)
N° 2019-4033	<i>Vaulx en Velin - Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Grande Ile - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 72)
N° 2019-4034	<i>Vaulx en Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Grande Ile -</i>	(p. 72)
N° 2019-4035	<i>Lyon 8° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Langlet-Santy - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 72)
N° 2019-4036	<i>Lyon 8° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Langlet-Santy -</i>	(p. 72)
N° 2019-4037	<i>Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain de la Ville nouvelle - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 72)
N° 2019-4038	<i>Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour le quartier de la Ville nouvelle -</i>	(p. 72)
N° 2019-4039	<i>Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier centre-ville Bellevue - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 72)
N° 2019-4040	<i>Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier centre-ville Bellevue -</i>	(p. 72)
N° 2019-4041	<i>Bron, Vaulx en Velin - Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Terrailon Chénier - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 73)
N° 2019-4042	<i>Bron, Vaulx en Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Terrailon Chénier - Attribution d'une subvention à la copropriété Guillermin pour l'étude chauffage - Convention de participation financière avec la Ville de Bron pour le financement du relogement -</i>	(p. 73)
N° 2019-4043	<i>Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Parilly - Bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC Bron Parilly - Mode de réalisation -</i>	(p. 73)

N° 2019-4044	<i>Bron, Caluire et Cuire, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2018 - Convention de participation financière de la Ville de Saint Priest - Modification de la délibération du Conseil n° 2018-3253 du 10 décembre 2018 -</i>	(p. 26)
N° 2019-4045	<i>Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2019 - Conventions de participation financière -</i>	(p. 77)
N° 2019-4046	<i>Meyzieu - Contrat de ville métropolitain - Approbation du protocole partenarial visant à conforter la copropriété en difficulté Les Plantées -</i>	(p. 26)
N° 2019-4047	<i>Conventions d'utilité sociale (CUS) - Principe de signature de la Métropole de Lyon pour les CUS des bailleurs sociaux du territoire -</i>	(p. 78)
N° 2019-4048	<i>Soutien au développement de l'offre locative sociale - Convention de partenariat avec la Banque des territoires et Tonus territoires -</i>	(p. 81)
N° 2019-4049	<i>Démarche métropolitaine en faveur des logements adaptés - Approbation de la charte de partenariat Bien vivre chez soi sur la période 2020-2025 -</i>	(p. 83)
N° 2019-4050	<i>Logement accompagné - Conventions de partenariat 2020-2025 avec la société Adoma, la Fondation Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS) et l'Etat -</i>	(p. 84)
N° 2019-4051	<i>Saint Fons - Copropriété Les Clochettes - Convention pour la mise en oeuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) - Demande de subventions -</i>	(p. 27)
N° 2019-4052	<i>Vaulx en Velin - Quartier Cervelières Sauveteurs - Convention de programme pour la mise en oeuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en faveur de la copropriété Les Mouettes 2020-2023 - Mise en place d'une commission de plan de sauvegarde (PSD) en faveur de la copropriété Le Rhône 2020-2025 -</i>	(p. 85)
N° 2019-4053	<i>Lyon 8° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 3 - Implantation d'une école de commerce au 37 rue Saint Romain - Définition des modalités de mise à disposition du public -</i>	(p. 26)
N° 2019-4054	<i>Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon et autres documents d'urbanisme - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
N° 2019-4055	<i>Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon en vue du versement de la participation d'équilibre de la Ville de Lyon au déficit de l'opération dans le cadre de la convention publique d'aménagement -</i>	(p. 25)
N° 2019-4056	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grandclément Gare - Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC -</i>	(p. 27)
N° 2019-4057	<i>Lyon 8° - Site Patay - Projet urbain partenarial (PUP) - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 25)
N° 2019-4058	<i>Rillieux la Pape - Projet d'aménagement du quartier Ostérode - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation des équipements publics - Déclaration de projet -</i>	(p. 86)
N° 2019-4059	<i>Lyon 9° - Opération d'aménagement la Sauvegarde - Convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon en vue du versement de la participation d'équilibre de la Ville de Lyon au déficit de l'opération dans le cadre du traité de concession -</i>	(p. 25)
N° 2019-4060	<i>Lyon 8° - Langlet-Santy - Bilan et clôture de la concertation préalable - Approbation du programme des espaces publics et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectées aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes -</i>	(p. 26)
N° 2019-4061	<i>Lyon 3° - Immeuble CLIP - Secteur Ballanche/Péri - Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) renforcé -</i>	(p. 87)

N° 2019-4062	<i>Lyon 3° - Requalification de la promenade Moncey et de la place Pierre Simon Ballanche - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes -</i>	(p. 87)
N° 2019-4063	<i>Saint Fons - Vallée de la Chimie - Aménagement des espaces publics aux abords du campus Solvay - Requalification du chemin de Saint Gobain - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2019-4064	<i>Villeurbanne - Rue Proudhon - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N° 2019-4065	<i>Feyzin - Vallée de la Chimie - Études et travaux d'aménagement des abords du site Safran - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 27)
N° 2019-4066	<i>Bron, Saint Priest - Schéma de développement universitaire (SDU) - Requalification des espaces publics sud du campus Porte des Alpes - Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération, de l'enveloppe financière et des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage - Demande de subvention -</i>	(p. 25)
N° 2019-4067	<i>Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - Programme de résorption des points noirs du bruit (PNB) - Actualisation du règlement des aides pour les propriétaires de logements le long des voiries métropolitaines -</i>	(p. 27)
N° 2019-4068	<i>Rillieux la Pape - Société d'économie mixte Patrimoniale (SEMPAT) du Grand Lyon - Cession des parts de capital social par la Commune de Rillieux la Pape à la Métropole de Lyon -</i>	(p. 25)
N° 2019-4072	<i>Décines Charpieu - Projet d'une salle Arena - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au titre du code de l'environnement -</i>	(p. 92)

**Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président**

Le lundi 16 décembre 2019 à 9 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 26 novembre 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Brumm (pouvoir à M. Barral), Le Faou (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Vincent), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez, puis à Mme David, puis à Mme Picot), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Pouzol (pouvoir à Mme Frier), Eymard (pouvoir à Mme Giraud), Pillon (pouvoir à Mme Glatard), Mmes Belaziz (pouvoir à Mme Tifra), Peillon (pouvoir à Mme Jannot), Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Beautemps (pouvoir à M. Forissier), Berra (pouvoir à M. Guillard, puis à M. Barret), MM. Blache (pouvoir à M. Quiniou), Blachier (pouvoir à Mme Ait-Maten, puis à M. Butin), Boumertit (pouvoir à M. Millet), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Giraud), Burricand (pouvoir à Mme Picard), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Mme Cochet (pouvoir à Mme Rabatel), MM. Cohen (pouvoir à M. Forissier), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Coulon (pouvoir à Mme Ait-Maten), Curtelin (pouvoir à M. David), Mme David (pouvoir à M. Butin), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Devinaz (pouvoir à Mme Le Franc, puis à Mme Reveyrand), Findrik (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à Mme Maurice), Germain (pouvoir à M. David), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Gomez (pouvoir à

M. Dercamp), Gouverneyre (pouvoir à M. Diamantidis), Guiland (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Guillemot (pouvoir à M. Cachard), MM. Guimet (pouvoir à M. Curtelin, puis à M. Pillon), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), Jannot (pouvoir à M. Dercamp), MM. Lavache (pouvoir à M. Marc Augoyard), Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez, puis à M. Longueval), MM. Llung (pouvoir à Mme Reveyrand, puis à Mme Le Franc), Mmes Michonneau (pouvoir à Mme Hobert), Millet (pouvoir à M. Havard), Nachury (pouvoir à M. Cochet), MM. Odo (pouvoir à M. Cochet), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Rantonnet (pouvoir à M. Moroge), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Servien (pouvoir à M. Barral), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Sturla).

Hommage à la mémoire de monsieur Claude Vial, maire de Charly et Conseiller métropolitain

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, quelques mots avant de rentrer dans l'ordre du jour de ce Conseil. Nous avons appris, en tout cas une majorité de Conseillers métropolitains, avec une grande tristesse, et par l'intermédiaire, pour mon compte, de Jean-Luc Da Passano, le décès de Claude Vial, hier après-midi, Maire de Charly et Conseiller métropolitain depuis 2008.

Claude Vial était né à Charly. Je ne sais pas s'il était né pour être Maire mais Claude Vial a passé, je crois, toute sa vie au service des autres, d'abord dans un engagement professionnel qu'il avait commencé au sein de l'usine chimique de Pierre Bénite, tout en bas de l'échelle avant d'en devenir un des cadres. Son parcours était celui d'un homme intègre, partageant les valeurs humanistes dans notre République. Claude Vial aura été une personne respectée, reconnue, particulièrement appréciée pour ses engagements, d'abord comme syndicaliste et puis en tant que citoyen engagé, d'abord dans la vie associative de sa commune puis en tant qu' élu municipal et ensuite enfin, en tant que Maire. Il était bien sûr très investi dans sa commune et auprès de ses habitants.

Il m'avait reçu à plusieurs reprises dès juillet 2017, dès que je suis devenu Président de la Métropole, il avait tenu à me montrer à Charly quelque chose dont il était extrêmement fier autour du théâtre Melchior, cet équipement culturel mais aussi autour de cet espace de coworking qui accueillait un pôle de développement économique au sein de Charly. Nous étions ensemble mobilisés, il y a peu de temps, et nous étions retournés sur ce site il y a si peu de temps pour accueillir un autre équipement dont nous avons parlé ici, le Centre de ressources botaniques appliquées, il avait mis beaucoup d'énergie à accueillir ce centre et nous l'avions accompagné avec Bruno Charles.

Il aura été je crois, pour sa commune, finalement, un visionnaire actif, quelqu'un d'engagé à chaque instant, il avait une très haute considération pour sa fonction, il avait d'ailleurs, et il l'expliquait souvent, refusé beaucoup de mutations professionnelles, finalement beaucoup d'évolutions professionnelles pour rester à Charly, tout simplement pour se consacrer à son village et aux habitants de Charly.

Il a été bien sûr très investi ici, d'abord au Grand Lyon puis ensuite à la Métropole, un élu exemplaire, toujours très constructif, très sincère, très investi dans le travail des commissions auxquelles il participait. Je crois que nous perdons un élu engagé, particulièrement bienveillant. C'était, je le rappelle aussi, le doyen de cette assemblée et il venait ici, à quelques occasions prendre, de manière temporaire, la Présidence.

Je voudrais bien sûr, au nom de la Métropole, au nom de l'ensemble de ses Conseillers mais, sans doute aussi, au nom de l'ensemble de ses agents, adresser toutes mes condoléances d'abord et avant tout à ses proches mais aussi à tous les habitants et les habitantes de Charly.

Avant de vous proposer une minute de silence, je vais passer la parole à Jean-Luc Da Passano qui, ensuite, la passera je crois à Roland Crimier et ensuite nous rendrons hommage à Claude Vial par une minute de silence. Je vous remercie.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Merci monsieur le Président, quelques mots si vous le permettez pour compléter ce que vous venez de fort bien dire de Claude Vial. Nous sommes quelques-uns, je pense à André Vaganay, que malheureusement je ne vois pas encore, à connaître depuis très longtemps Charly et Claude Vial. Pour ma part, cela remonte au début des années 1980 lorsqu'il était déjà élu depuis quelques années dans l'équipe municipale avec le docteur Dubernard à Charly et je faisais mon entrée au Conseil municipal d'Irigny en 1985, je suis devenu Conseiller général du canton d'Irigny qui comprenait, bien sûr, la commune de Charly.

Je crois pouvoir dire que, depuis 1985, il ne s'est pas passé une semaine sans que nous ayons un moment soit de contact, de travail en commun, de convivialité lors d'une réunion à Charly, lors d'une manifestation et c'est à ce titre que je souhaite dire un mot. Claude Vial, qui était un élu exceptionnel avec un attachement que je qualifierai de "charnel" à sa commune et à ses habitants.

Il était né, je ne sais si c'était une indication mais il était né dans la maison familiale, place de la Mairie à Charly. À l'époque, on naissait souvent à domicile, vous voyez : Claude Vial, place de la Mairie à Charly, et c'était un homme

qui avait un attachement extraordinaire pour sa commune et il a toujours fait de son mieux pour défendre partout où il se trouvait Charly qui, comme chacun le sait, est une commune qui ne dispose pas de ressources financières exceptionnelles et je dirai qu'il a fait des miracles avec des petits moyens pour sa commune.

Vous avez rappelé, monsieur le Président, son engagement syndical, son engagement au service des Charlyrots, c'est le même, un humaniste, quelqu'un qui avait un sens extraordinaire de la justice qui ne supportait aucune injustice et qui était toujours là pour tendre la main à ceux dont il présuait qu'ils étaient dans le besoin.

Je voudrais également parler de sa grande disponibilité, de sa générosité, il était constamment présent dans sa commune, constamment sur le terrain, très généreux dans l'effort et, à tout moment, les Charlyrots savaient qu'ils pouvaient le joindre, soit sur le terrain, soit à la Mairie, combien d'entre eux sont allés le voir le dimanche chez lui pour tel ou tel problème. Claude Vial, c'était vraiment l' élu généreux, cette générosité qui, je pense, a contribué un tout petit peu à ses problèmes de santé puisque, on peut le dire amicalement, Claude Vial ne se sentait pas vieillir, vous voyez, au mois de juillet en pleine canicule, la veille de cette chute qui a entraîné tous ses ennuis de santé, il avait fait en pleine canicule, trois heures de vélo, nous avons été un certain nombre à lui dire que ce n'était pas raisonnable mais Claude Vial, pour lui faire comprendre qu'il fallait un peu lever le pied, c'était très compliqué.

Et puis tout cela, après cette chute, est allé très vite, l'hospitalisation à Henry Gabriel, on s'est battu en plein mois d'août pour lui trouver une place avec sa famille dans cet hôpital dont je tiens à souligner la grande qualité, la grande qualité du personnel soignant, ils ont fait le maximum pour Claude Vial, et puis je voudrais dire une chose qui a été évoquée par le Président, c'est le côté visionnaire parce qu'on pourrait qualifier Claude d' élu un peu à l'ancienne, paternaliste, mais en plus, visionnaire voyez-vous, Melchior Philibert, moi je me souviens de la façon dont il s'est battu pour éviter qu'une opération immobilière classique ne s'y déroule, le théâtre, ça a été rappelé, le Centre de ressources de botaniques appliquées, ça a été rappelé, et également un des premiers centres de coworking de notre agglomération, Claude Vial avait cette idée, dès 2008 lorsqu'il a été élu à la Mairie de Charly. Vous voyez qu'en même temps, c'était un élu tourné vers l'avenir, constamment visionnaire et constamment en avance lorsqu'il s'agissait de défendre les intérêts de Charly.

Voilà, nous avons perdu un collègue qui était estimé de tous, nous sommes quelques-uns à avoir également perdu un ami.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Da Passano. Monsieur Crimier, vous vouliez dire un mot ?

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui, monsieur le Président, chers collègues, c'est avec émotion et grande tristesse que nous avons appris hier le décès de notre collègue Claude Vial, Maire de Charly depuis 2008. Membre de notre groupe mais surtout membre de toute notre assemblée où il était unanimement apprécié, il était également Président de notre Conférence territoriale des Maires.

Il était toujours bienveillant, toujours positif pour le bien commun. Profondément attaché à sa commune, il avait été un acteur impliqué dans le monde associatif avant d'en être élu Maire. Souvent discret, il n'était pas un homme d'estrade mais un homme d'actions, parfois déterminé dans les projets conduits, comme le réaménagement de la place de Charly ou du centre-ville en cours ou l'important projet de la propriété Melchior qui a été décrit qu'il a porté avec constance et une forme de ténacité que nous lui connaissions pour l'action publique et l'intérêt général.

Avec tous les projets qui ont été décrits, sur lequel je ne reviendrai pas, il a inscrit sa commune dans la modernité. Il portait des valeurs d'humaniste qui en faisaient une belle personne avec laquelle il était plaisant d'échanger. Merci Claude pour ton action communale et métropolitaine, il nous manquera comme il manquera aux Charlyrots, à ses collègues du Conseil municipal et encore plus à son épouse, à toute sa famille, auxquels nous adressons toute notre sympathie et notre soutien dans cette épreuve si difficile. Merci Claude.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Thérèse Rabatel me rappelait, et ça n'a pas été évoqué donc je l'évoque aussi son engagement très fort et sa grande mobilisation auprès des enfants porteurs de handicap, en particulier l'autisme à travers "Au Pré de Justin" et c'était bien de pouvoir le dire aussi.

Je vous demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Claude Vial.

(Une minute de silence est observée).

Communication de monsieur le Président relative à la mise à jour de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de sept commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- madame Marylène Millet siègera désormais en qualité d'élue non-inscrite dans un groupe politique et restera membre de la commission développement solidaire et action sociale,

- suite au passage de deux à un siège par commission pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, vous disposez sur vos pupitres d'un état récapitulatif des modifications effectuées sur la composition des commissions thématiques.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions thématiques est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

(Acte est donné).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 30 septembre 2019

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 30 septembre 2019. La Conférence des Présidents a retenu l'intervention de six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, puisque nous sommes à quelques jours de Noël, je m'en vais vous narrer un conte : Il était une fois dans l'agglomération lyonnaise en l'an 2014 une élection municipale qui se tenait, alors dans la Communauté urbaine de Lyon.

Cette élection vit arriver dans cette assemblée, une majorité de Maires et de Conseillers métropolitains élus avec des voix de la droite et du centre. Le résultat de ces élections mit le Roi de la précédente assemblée dans une colère noire.

Alors que se préparait l'élection du nouveau Roi, légitimement un roi de droite, une série de petits lutins allèrent à la rencontre des nouveaux élus en leur promettant monts et merveilles pour qu'en trahissant leurs électeurs, ils permettaient la reconduction de l'ancien roi. Cela fut fait.

Le stratagème fonctionna si bien que l'ancien Roi reconduit dans ses fonctions distribua prébendes et avantages à certains de ces élus. Ceux-ci affirmaient ne pas faire de politique pour mieux justifier cette facétie.

Fort de cette rouerie, l'ancien Roi reconduit voulut un royaume encore plus grand, plus puissant, afin de satisfaire cet ego incommensurable de celui qui est persuadé que rien ne lui résiste. Il trouva alors l'oreille attentive d'un autre puissant, le Roi du Département. Celui-ci avait bâti un muséum tellement tarabiscoté que le nombre d'écus coulaient à flots face au nombre d'artisans qui déposèrent le bilan. De même, il avait offert une concession pour un chemin de fer qui fit le bonheur d'un concessionnaire. Par ailleurs, il avait sollicité des emprunts à forte toxicité, il savait que son royaume courrait à la faillite. Les deux Rois qui siégeaient dans la même docte assemblée à Paris convinquirent le Roi de France de l'époque d'intégrer leur stratagème dans une nouvelle loi.

Cette loi qui faisait le bonheur des deux puissants condamnait de fait nombre de sujets qui avaient permis à l'ancien Roi de la COURLY de maintenir sa Présidence. Étant à l'époque moi-même membre d'une docte assemblée parisienne et ayant expliqué aux maires du Val de Saône et des Monts d'or comment ils allaient être dévorés, je m'étais refusé à voter cette loi élaborée par les deux puissants. Le Sieur de la Fontaine sera surpris car jamais il n'eut inventé un tel dénouement.

En effet, quelle ne fut pas notre surprise de voir l'attitude des futurs dévorés qui confirmaient leur soutien au Roi qu'ils avaient élu et qui les maltraitait. Il est parfois des situations qui mériteraient une consultation de médecins. Le Roi de la Métropole qui avait agrandi son Royaume mit tous ses moyens au service d'un jeune page qui souhaitait devenir Roi de France. Tout le royaume de France fut saisi par cette impertinence. Diverses péripéties permirent, contre toute attente, de voir la victoire du jeune page.

Le Roi de la Métropole pleura de bonheur lors de son couronnement et celui-ci le fit chef de la Police et des bourgades.

Les élus de la Métropole maltraités applaudirent car ils étaient persuadés que le chef de la police et des bourgades allait modifier la loi pour éviter d'être dévorés. Point n'en fût. Dépités et hagards, ils se jetèrent dans les bras du nouveau Roi de la Métropole qui avait pris ses fonctions en accord avec le Roi de la police et des bourgades. La révolte du peuple vêtu de jaune et la gestion abracadabrantesque d'un fou du Roi de France, décida le chef de la police et des bourgades à revenir, ventre à terre, vers son ex-royaume.

Quelle ne fut pas la surprise de voir que le dicton "*loin des yeux, loin du cœur*" prenait ici toute sa force. Revenant en chemin de fer, seul un aubergiste l'accueillit à la gare. Où était donc la cour ? Le Maire de Lyon, qui remplaça le Roi, se démit mais l'ancien Roi de la Métropole se méfia de ce retour et confirma qu'il briguerait cette fonction en l'an 2020.

Et là, tout le royaume prit une mauvaise tournure. Les sujets qui s'étaient regroupés selon des convictions abandonnèrent celles-ci dans l'espoir, non pas de défendre ou de représenter un territoire, mais simplement de s'assurer une place près du Roi. Les damoiselles et damoiseaux perdirent leur contenance et coururent dans toutes les directions.

Le peuple regardait cette agitation avec dégoût alors que le Roi de France s'occupait pendant cette période de modifier leur rente de vieillesse.

Au milieu de ce chaos, existaient des femmes et des hommes de convictions qui, je l'espère, obtiendront le soutien du peuple en l'an 2020. Les membres actuels des Républicains et apparentés en font partie. (*Rires*). J'ai bien dit "les membres actuels" !

Ce conte se terminera en mars prochain. Ici et en dehors de cette assemblée se trouve l'épilogue. Je souhaite à chacun d'entre vous un Joyeux Noël et, plus particulièrement, à ceux qui croient encore au Père Noël. Bon Conseil à tous.

(*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. Monsieur Grivel, vous vouliez compléter le conte ?

(*Rires*)

M. le Vice-Président GRIVEL : Oui, je voudrais dire quelques mots pour remercier monsieur Philippe Cochet de nous gratifier de son analyse politique régulière en début de séance du Conseil métropolitain. Merci.

Analyse sur la situation politique lyonnaise et métropolitaine, situation politique, tendance politicienne, affirmées au fil des interventions donc je remercie notre collègue pour ses éditos dont on est gratifiés à chaque fois, bien trempés, un peu condescendants quand même, quelquefois, mais toujours sans détours visant certaines sensibilités politiques de notre assemblée. Mais quand on prend ou on s'approprie ce rôle, cette mission de nous éclairer, il faut aussi avoir un champ d'observation le plus large possible à défaut d'être le plus élevé possible.

Il serait plus équilibré de s'interroger aussi sur quelques tourments ou avatars dans une sensibilité politique qu'il connaît bien et mieux que la plupart d'entre nous, les candidatures multiples à droite par exemple, dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon, le pourquoi de l'absence du candidat de sa famille politique à la Mairie de Lyon sur une liste métropolitaine et aux non-réponses de certains Conseillers régionaux ici présents quant à leurs choix non précisés entre la Métropole et la Région.

Mais ce n'est pas grave, je suis sûr que mon cher collègue, vous élargirez votre analyse pour les prochains Conseils et nous pourrons ainsi garder en mémoire vos éditos et votre conte de Noël du mandat. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je me permets juste de regarder dans la tribune de près si je vois Gérard Angel boire du petit lait parce que, bientôt, il n'aura plus rien à faire si la Lettre de Ferney est écrite directement par les Conseillers métropolitains, ça vous fera toujours des économies de journaliste. Je vous remercie.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité*).

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil

N° 2019-3923 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 7 octobre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2019-3924 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 12 novembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2019-3925 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 - Période du 1^{er} septembre 2019 au 31 octobre 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2019-3926 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics - Accords cadres et marchés subséquents à des accords cadres passés entre le 3 octobre 2019 et le 8 novembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises :

- par les Commissions permanentes des 7 octobre et 12 novembre 2019 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet des dossiers n°2019-3923 et n° 2019-3924,
- sur la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2019, en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier n° 2019-3925 pour ce qui concerne les décisions diverses,
- sur la période du 3 octobre au 8 novembre 2019, en matière de marchés publics, accords cadres et marchés subséquents à des accords cadres, et qui font l'objet du dossier n° 2019-3926.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes :

- sur les dossiers n° 2019-3923 et n° 2019-3924 : trois minutes pour madame la Conseillère Marylène Millet (non-inscrite),
- sur les dossiers n° 2019-3925 et n° 2019-3926 : quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère MILLET : Merci. Permettez-moi chers collègues, monsieur le Président, pour une de mes dernières interventions au sein de ce Conseil, de prendre quelques minutes pour vous expliquer mon choix de siéger désormais en tant que Conseillère non-inscrite.

Il n'aura échappé à personne que la campagne métropolitaine pour 2020 a démarré. Chacun choisit son camp et se détermine. Par conviction, je l'espère, même si certains ralliements s'apparentent parfois à des reniements, on adore ce qu'on conspuait hier. J'ai donc choisi de quitter mon groupe UDI et apparentés et de renoncer à mon statut de chef de file UDI sur Saint Genis Laval. Je ne me reconnais pas dans le choix porté par ce même parti sur la Métropole de Lyon et préfère défendre mes convictions plutôt que de négocier des compromis aux allures de compromission. Je reprends donc mon indépendance.

Je fais le rêve qu'en 2020, les citoyens de notre Métropole puissent valoriser un projet qui favorisera l'équilibre des territoires, un projet qui tiendra compte des besoins et des attentes des habitants de toutes les communes et ainsi, pour ma commune, d'un projet qui permettra aux patients de l'hôpital Henri Gabriel à Saint Genis Laval, de toujours continuer à bénéficier d'un parc indispensable à leur équilibre et à leur remise en forme, d'un projet qui ne favorisera pas l'apparition d'une autoroute urbaine au sein de Saint Genis Laval. Dans le film Princesse Mononoké, Miyazaki évoquait déjà ce fragile équilibre de l'homme et de la nature. Un rien peut faire pencher la balance et anéantir l'équilibre.

Or aujourd'hui, on nous parle sans rougir de faire une autoroute verte, même les particules fines ont un goût de chlorophylle. L'air sera devenu tellement propre dans l'Anneau des sciences (ADS) que je me demande si je ne vais pas renoncer au plateau nature Saint Genois pour mes entraînements de course à pieds. Il est vrai à Saint Genis, j'aurai l'opportunité de bénéficier de deux échangeurs de l'ADS, une chance de créer un nouvel hashtag "#je cours dans l'ADS".

Au-delà de la plaisanterie, j'ai une vraie interrogation sur une vision du territoire métropolitain qui repousse hors de Lyon la pollution, les embouteillages. Des solutions existent, elles nécessitent de valoriser le bien commun et non pas de célébrer comme le dit la chanson de Tryo, les as, les "Pinocchio du marketing", ceux qui veulent du green, green, greenwashing pour conserver une vision du développement du territoire, une vision OnlyLyon comme l'a nommée un de nos collègues de l'assemblée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Millet. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, depuis janvier 2015, le GRAM refuse de prendre acte des décisions prises par la Commission permanente. Ce sera donc le cas encore une fois lors de cette séance, que ce soit pour les décisions prises par la Commission permanente mais également pour les accords-cadres que la Commission permanente prend en lieu et place du Conseil.

Malgré le règlement intérieur de notre assemblée, vos services m'avaient répondu sur ce sujet, la réponse ne m'a pas convaincue et je continue à penser que les accords-cadres ne doivent pas être signés simplement par décision de la Commission permanente.

Au-delà de ces deux remarques préalables, et qui sont celles que je formule maintenant depuis plusieurs années au sein de cette assemblée, je voulais revenir sur quatre décisions prises par la Commission permanente du mois de novembre. Les deux premières décisions concernent la ZAC du vallon des hôpitaux et, à ce sujet, je voulais remercier et saluer le courage de madame Millet pour l'intervention qu'elle vient de réaliser parce qu'en effet, que voyons-nous dans cette Commission permanente ? Eh bien, c'est que l'Anneau des sciences est toujours présent dans les délibérations et dans les décisions de la Commission permanente.

Alors vous avez beau, monsieur le Président, remettre en question cette Anneau des sciences, vous avez refusé, lors de la Commission permanente de novembre, un amendement qui était proposé par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés, qui participe, à mon regret d'ailleurs à cette commission permanente et monsieur Hémon proposait l'amendement qui consistait à supprimer une phrase qui prévoit, sur le dossier ZAC du Vallon des hôpitaux, la réalisation d'une porte de l'Anneau des sciences. Oui, il y a toujours cette ambiguïté, vous avez refusé en Commission permanente cet amendement, vous avez refusé que cette ambiguïté soit levée, nous le regrettons, c'est la politique du "et en même temps" mais, à un moment donné, nous ne pouvons continuer à dire des choses et faire leur contraire.

Donc j'invite chacun, chacune à aller regarder ces rapports n° CP-2019-3542 et CP-2019-3557, ces décisions prises par la Commission permanente où l'on voit quand même que le projet de ZAC du Vallon des hôpitaux nous engage pour un montant de 131 M€, ce n'est pas une paille, dont 78 M€ simplement pour les expropriations et la procédure de DUP (déclaration d'utilité publique) qu'a décidée la Commission permanente.

Pour ma part, je refuse que de tels montants et de tels dossiers soient engagés simplement par une majorité et non par un Conseil métropolitain qui, lui et lui seul, représente les Grand Lyonnais et Grand Lyonnaises.

Les deux autres décisions qui ont retenu mon attention lors de cette séance de la Commission permanente de novembre, ce sont les rapports n° CP-2019-3543 et CP-2019-3544, c'est-à-dire l'approvisionnement de notre restaurant métropolitain et l'approvisionnement du restaurant de l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) et que voit-on ? Que, pour une commande publique qui n'est finalement pas énorme, sur laquelle nous avons la main, là encore nous ne mettons pas en œuvre un rééquilibrage en matière de fourniture alimentaire et, notamment la fourniture en produits laitiers non surgelés ne prévoit pas de minimum de bio, de même sur la fourniture de viande, d'abats, de porc, de charcuterie, l'alimentation en bio, les considérations de production locale ne sont pas suffisamment indiquées dans notre marché.

Ce sont des marchés sur lesquels nous avons la main. Ils ne sont pas si énormes que les marchés de la restauration scolaire ou des collèges par exemple et je regrette que, sur ces marchés-là, nous ne faisons pas preuve de volonté politique. Nous ne prendrons donc pas acte des décisions prises par la Commission mais en plus nous les refusons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Perrin. Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

Adoptés, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de passer aux dossiers sans prise de parole.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2019-3927 - Lyon 2° - Parc de stationnement Bellecour - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention de délégation de service public (DSP) et l'avenant n° 2 au cahier des charges - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2019-3927.

En l'absence de monsieur Claisse, avis favorable de la commission.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Vice-Président CLAISSE, absent momentanément.

N° 2019-3934 - Label Autopartage de la Métropole de Lyon - Approbation des évolutions du Label - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2019-3937 - Vénissieux - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Janus France pour la mise en place de son atelier d'autoréparation vélos - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Hémon comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3934 et 2019-3937. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2019-3939 - Pierre Bénite - Construction d'un parking avenue de l'Europe - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2019-3939. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET.

N° 2019-3941 - Lyon 5° - Lyon 9° - Rue Pierre Audry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-3942 - Lyon 2° - Dévoiement du réseau mutualisé des télécommunications (RMT) et du réseau de surveillance CRITER de la Métropole de Lyon - Conclusion d'une convention de financement avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3941 et 2019-3942. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Pour ces deux dossiers, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2019-3946 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Innovation et développement pour l'année 2020 dans le cadre de l'appel à projets mobilité inclusive commun avec le Fonds social européen (FSE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2019-3947 - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Glatard comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3946 et 2019-3947. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Claire LE FRANC n'ayant pas pris part au vote du dossier, à sa demande, sur les dossiers n° 2019-3946 et n° 2019-3947 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. David KIMELFELD, Mme Fouziya BOUZERDA, M. Gilles PILLON, Mmes Brigitte JANNOT, Laurence BALAS, Laura GANDOLFI, M. Bertrand ARTIGNY, Mme Pascale COCHET, M. Eric DESBOS et Mme Marylène MILLET, représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3947 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2019-3950 - La Tour de Salvagny - Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour la Commune de La Tour de Salvagny - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2019-3950. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2019-3953 - Plan Campus - Opération INL-CPE - Avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2019-3953. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2019-3954 - Grande réserve de Xingu (Brésil) - Attribution d'une subvention d'aide d'urgence à l'association Forêt vierge - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2019-3954. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2019-3957 - Etablissement et services pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap - Avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

N° 2019-3959 - Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme 2020 à 2022 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3957 et 2019-3959. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2019-3958 - Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2020-2022 entre la Métropole de Lyon et l'association groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) Rhône-Alpes pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) DOMIGIHP - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2019-3958. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2019-3960 - Protection de l'enfance - Revalorisation de l'indemnité kilométrique des assistants familiaux de la Métropole de Lyon pour l'accompagnement de l'enfant accueilli - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

N° 2019-3962 - Lyon 7° - Attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation dispensaire général de Lyon - Modification de la délibération n° 2019-3732 du 30 septembre 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

N° 2019-3963 - Projet Vénus - Attribution d'une subvention à l'association Spacejunk Lyon pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3960, 2019-3962 et 2019-3963.

Madame Runel était extrêmement favorable et la commission aussi à ces rapports.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de Mme la Conseillère RUNEL, absente momentanément.

V - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2019-3967 - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2019-3968 - Coupe du Monde féminine de football 2019 - Attribution de subventions d'équipement aux communes sites hôtes d'entraînement pour la prise en charge des travaux liés à l'accueil des équipes demi-finalistes et finalistes de la Coupe du Monde féminine FIFA 2019 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2019-3969 - Coupe du Monde de rugby 2023 - Approbation de la convention-cadre de partenariat entre la Métropole de Lyon et le groupement d'intérêt public (GIP) France 2023 pour l'accueil de l'événement - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Barral comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3967 à 2019-3969. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° 2019-3971 - Collèges - Location d'équipements sportifs de la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3972 - Aides aux projets éducatifs dans les collèges - Aides aux associations - Année scolaire 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2019-3974 - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 7° - Caluire et Cuire - Cités scolaires - Approbation de 3 conventions spécifiques - Individualisations totales d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3971, 2019-3972 et 2019-3974. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

VI - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2019-3983 - Gestion active de la dette et de la trésorerie pour 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2019-3984 - Expérimentation du compte financier unique (CFU) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2019-3985 - Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements autres que principaux des médecins et auxiliaires médicaux dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins - Correction des zones concernées - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2019-3986 - Révision de divers tarifs, prix et redevances à partir du 1er janvier 2020 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2019-3987 - Déploiement d'une carte d'achats - Direction générale -

N° 2019-3989 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2019-3994 - Rapport annuel 2019 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3983 à 2019-3987, 2019-3989 et 2019-3994. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3990 - Association Comité social du personnel (COS) - Attribution de subventions pour son programme d'action 2020 et convention - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2019-3992 - Association Lyon sport Métropole (LSM) - Mise à disposition de personnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3990 et 2019-3992. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2019-3991 - Association la Gourguillonaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement et approbation de la convention 2019 et 2020 - Mise à disposition de personnel 2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2019-3991 est retiré de l'ordre du jour.

Retiré de l'ordre du jour.

VII - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2019-4008 - Corbas - Feyzin - Vénissieux - Politique agricole - Attribution d'une subvention de fonctionnement à Agri-emploi 69 pour le portage d'un projet expérimental de pâturage de moutons sur les Grandes Terres - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-4009 - Décines Charpieu - Fontaines Saint Martin - Vaulx en Velin - Politique agricole - Trame verte et bleue - Attribution de subventions à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon (FDCRML) et à Arthropologia pour la conduite d'une opération de plantation de haies sur la Métropole à l'hiver 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-4010 - Genay - Lyon - Quincieux - Politique agricole - Attribution de subventions d'équipement à 3 projets pour SAS Wonderwomalt, SCEA Champ Leclerc et SARL de GEVRIS dans le cadre du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-4011 - Curis au Mont d'Or - Trame verte - Jardins collectifs - Avenant à la convention d'attribution de subvention à la Commune de Curis au Mont d'Or pour l'aménagement d'un jardin partagé À thou bout de champ - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-4070 - Stratégie alimentaire métropolitaine - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4008 à 2019-4011 et 2019-4070. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Le dossier n° 2019-4070 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans l'exposé des motifs, il convient d'ajouter avant "Vu ledit dossier ;" la phrase suivante :

"Le montant de la subvention pour chaque porteur de projet est un montant forfaitaire qui sera versé sur la base des modalités précisées dans le courrier d'attribution de subvention."

Dans le dispositif, il convient de lire :

"- 1° - **Approuve** l'attribution, pour l'année 2019,

- 3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n°0P26O5673."

au lieu de :

"- 1° - **Approuve** l'attribution, pour l'année 2020,

- 3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n°0P26O5673."

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-4012 - Modification du règlement du service public d'assainissement collectif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-4013 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Etudes de dangers des systèmes d'endiguement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-4014 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2019-4015 - Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) - Participation de la Métropole de Lyon pour l'organisation de son 99ème congrès à Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4012 à 2019-4015. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président Colin, absent momentanément : Pour monsieur Colin, avis favorable de la commission pour ces quatre rapports, monsieur le Président.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER en remplacement de M. le Vice-Président COLIN, absent momentanément.

N° 2019-4016 - Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés - Modification - Avis du Conseil de la Métropole - Approbation de la convention type permettant la collecte sur voie privée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-4017 - Caluire et Cuire - Déchets - Convention relative à la mise à disposition des mâts d'éclairage public dans la déchèterie entre la Commune et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-4018 - Déchets - Contrat avec l'éco-organisme agréé de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) pour le soutien et la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus des déchèteries - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-4019 - Déchets - Contrat pour l'action et la performance 2018-2022 de la filière emballages ménagers - Avenant au contrat avec la société Citeo - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-4020 - Déchets - Reprise des petits déchets d'emballages en aluminium issus des centres de tri - Contrat avec la société PYRAL AG - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-4021 - Déchets - Reprise des déchets d'emballages en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Contrat avec la société European products recycling (EPR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-4022 - Déchets - Reprise des petits déchets d'emballage en aluminium issus des centres de tri - Convention de partenariat avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-4024 - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions d'équipement à Atelier Emmaüs et Envie Loire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-4025 - Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association E-graine pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2019-4026 - Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association VoisinMalin pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4016 à 2019-4022 et 2019-4024 à 2019-4026. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Avis favorable de la commission pour tous les rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2019-4023 - Lyon 9° - Dispositif de propreté globale - Quartier de la Duchère - Entretien des espaces ouverts au public - Convention avec Lyon Métropole habitat - Avenant avec Grand Lyon habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneure comme rapporteur du dossier numéro 2019-4023. Monsieur Gouverneure, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEURE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat et du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat et Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEURE.

N° 2019-4027 - Réalisation d'études opérationnelles pour la création, l'extension, l'interconnexion de réseaux de chaleur et de froid existants ou nouveaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur du dossier numéro 2019-4027. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

VIII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2019-4029 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2019-4055 - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon en vue du versement de la participation d'équilibre de la Ville de Lyon au déficit de l'opération dans le cadre de la convention publique d'aménagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-4057 - Lyon 8° - Site Patay - Projet urbain partenarial (PUP) - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-4059 - Lyon 9° - Opération d'aménagement la Sauvegarde - Convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon en vue du versement de la participation d'équilibre de la Ville de Lyon au déficit de l'opération dans le cadre du traité de concession - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-4064 - Villeurbanne - Rue Proudhon - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-4066 - Bron - Saint Priest - Schéma de développement universitaire (SDU) - Requalification des espaces publics sud du campus Porte des Alpes - Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération, de l'enveloppe financière et des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage - Demande de subvention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4029, 2019-4055, 2019-4057, 2019-4059, 2019-4064 et 2019-4066. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces six rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2019-4030 - Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2019-4031 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte Patrimoniale du Grand Lyon (SEMPAT) - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2019-4032 - Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2019-4068 - Rillieux la Pape - Société d'économie mixte Patrimoniale (SEMPAT) du Grand Lyon - Cession des parts de capital social par la Commune de Rillieux la Pape à la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4030 à 2019-4032 et 2019-4068. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué JACQUET, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CLAISSE, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué JACQUET en remplacement de M. le Vice-Président CLAISSE, absent momentanément.

N° 2019-4044 - Bron - Caluire et Cuire - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2018 - Convention de participation financière de la Ville de Saint Priest - Modification de la délibération du Conseil n° 2018-3253 du 10 décembre 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Képénékian comme rapporteur du dossier numéro 2019-4044. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

N° 2019-4046 - Meyzieu - Contrat de ville métropolitain - Approbation du protocole partenarial visant à conforter la copropriété en difficulté Les Plantées - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-4053 - Lyon 8° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 3 - Implantation d'une école de commerce au 37 rue Saint Romain - Définition des modalités de mise à disposition du public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-4054 - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon et autres documents d'urbanisme - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2019-4060 - Lyon 8° - Langlet-Santy - Bilan et clôture de la concertation préalable - Approbation du programme des espaces publics et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectées aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4046, 2019-4053, 2019-4054 et 2019-4060. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Le dossier n° 2019-4046 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Il convient de lire dans le **dispositif** :

"**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 200 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P17O5468."

au lieu de :

"**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 200 000 € chaque année, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 011 - opération n° 0P17O5468."

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-4051 - Saint Fons - Copropriété Les Clochettes - Convention pour la mise en oeuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) - Demande de subventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2019-4063 - Saint Fons - Vallée de la Chimie - Aménagement des espaces publics aux abords du campus Solvay - Requalification du chemin de Saint Gobain - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2019-4065 - Feyzin - Vallée de la Chimie - Études et travaux d'aménagement des abords du site Safran - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Frier comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4051, 2019-4063 et 2019-4065. Madame Frier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée FRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée FRIER.

N° 2019-4056 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grandclément Gare - Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2019-4067 - Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - Programme de résorption des points noirs du bruit (PNB) - Actualisation du règlement des aides pour les propriétaires de logements le long des voiries métropolitaines - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4056 et 2019-4067.

Madame Vessiller n'est pas là. Avis favorable de la commission.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de madame la Vice-Présidente Vessiller, absente momentanément.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2019-3980 - proximité, environnement et agriculture - Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3980. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, compte tenu de la longueur prévue de la séance, permettez-moi de faire une prestation très succincte du rapport développement durable. Je dirai simplement que nous avons souhaité inscrire le rapport développement durable qui souvent, dans les collectivités, n'est qu'une collection d'actions sans axe on va dire, dans une vision de l'évolution du territoire, dans notre vision diachronique et nous avons créé un observatoire développement durable avec deux sphères, deux indicateurs : le premier étant la soutenabilité écologique et le second l'indice du développement humain, avec sept fonctions dans chacune de ces sphères : habiter, se déplacer, alimenter, protéger et prendre soin, créer de la valeur, travailler et se ressourcer, c'est-à-dire que nous pouvons ramener toutes nos actions de l'année à ces deux dimensions que ce soit, d'un côté la soutenabilité écologique ou, de l'autre côté l'indice développement humain puisque, si nous détruisons la soutenabilité écologique, nous diminuons l'indice développement humain des générations futures, donc on est bien dans la définition du développement durable qui est de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs.

Il y a 75 indicateurs, que je ne vais pas décliner évidemment, ce serait beaucoup trop long ici, et qui n'évoluent pas forcément d'une année à l'autre mais qui, sur une période plus longue, nous donneront une évolution du territoire et nous permettront de donner une vision commune du territoire. Simplement, je regrette que les différents événements qui ont scandé le mandat, je pense n'ont pas suffisamment permis un partage et un approfondissement commun de ces indicateurs et je crois qu'il sera nécessaire de le faire en début de prochain mandat, de partager ces indicateurs du développement durable pour créer une vision commune et pour créer une capacité de juger nos actions au regard d'un côté, de la soutenabilité écologique, et de l'autre côté, de l'indice du développement humain.

Néanmoins, nous laissons à nos successeurs un outil que je crois opérationnel et que je crois innovant en France pour que, dans les mandats prochains, on puisse suivre l'évolution de nos territoires et juger de nos actions au regard de ces deux dimensions, d'un côté la soutenabilité écologique, et de l'autre côté, l'impact sur l'indice de développement humain avec des indicateurs qui vont de l'artificialisation des terres à l'indice de Gini, c'est-à-dire l'état des inégalités dans le territoire.

Je m'en arrête là parce que l'observatoire est très lourd mais je souhaite que le plus grand nombre s'en empare et je répondrai aux questions si nécessaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Charles. Quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport vient une nouvelle fois montrer la transversalité nécessaire dans la politique de transition écologique que nous devons mener. Santé, emploi, transports, alimentation, tous les secteurs de la vie sont concernés par cette politique et c'est une idée que notre Métropole a déjà bien prise en considération ces dernières années où nous avons développé un schéma directeur des énergies, un plan santé-environnement, le plan Oxygène, la stratégie alimentaire pour ne citer que quelques-unes de nos actions parmi les plus récentes.

Je crois qu'il est important de souligner que le développement durable n'a pas à être un moment de souffrance où l'activité devrait s'arrêter, toute affaire cessante. Je crois qu'il peut être vecteur d'énergie positive pour le développement de notre territoire. C'est, notamment une formidable occasion de créer de l'activité économique et des emplois pour la plupart non délocalisables, par exemple en matière de rénovation énergétique. Nous soutenons notamment la filière avec le plan Ecoréno'v en encourageant l'économie circulaire avec des filières de réparation et de recyclage de certains produits ou encore en ce qui concerne le domaine de la recherche et développement.

C'est aussi une occasion sans pareille de remettre l'humain au cœur du projet de développement de la Métropole en créant du lien social, les exemples en la matière sont légion, épicerie solidaire, les quartiers intégrés dans la transition transports en commun et autopartage, rapprochement des producteurs avec les consommateurs. Je pense également à l'association Mouvement de palier qui permet aux citoyens de s'organiser à l'échelle d'un immeuble ou d'un lieu de travail pour réduire les déchets consommés ou encore au clean up work organisé par des groupes de citoyens pour aller nettoyer les rues.

Le développement durable peut être un projet commun qui unit les citoyens. Si rien n'est fait aujourd'hui, les bouleversements climatiques et la finitude des ressources fossiles vont limiter notre liberté de vivre à certains endroits, restreindre nos standards de vie en réduisant nos capacités à produire de l'énergie mais aussi nous mettre sous la menace constante de catastrophes climatiques, ce sont les plus faibles de nos concitoyens qui en pâtiront les premiers. C'est pour cela que nous soutiendrons toutes les mesures qui pourront être prises pour assurer un développement soutenable de notre Métropole. Notre groupe Centre démocrate votera donc ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes avec ce rapport au cœur des enjeux de l'avenir de notre Métropole. Car pour nos enfants, nous nous devons de permettre sa durabilité en préservant l'environnement et en optimisant l'utilisation de nos ressources et leur qualité, bien sûr, mais aussi en garantissant un développement équilibré incluant la création de nouveaux emplois.

Notre Métropole est attractive et nous nous en félicitons. Mais ceci implique d'œuvrer pour une croissance qui réponde aux besoins d'habitat, de nourriture, de travail et de services pour nos Métropolitains actuels et futurs, dans le respect de l'environnement et de la santé de nos concitoyens.

Cette année, la réglementation française a intégré dans le pilotage des collectivités territoriales, les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU en 2015. La Métropole de Lyon doit faire sienne ces 17 objectifs, dans sa politique en matière de responsabilité sociétale, pour assurer la durabilité sur les plans environnemental, social et économique. Parmi ces 17 objectifs, certains sont classiquement liés à l'environnement, comme la propreté de l'eau ou des énergies, le climat, une consommation et une production responsables, l'innovation dans l'industrie, la bonne santé, la sous ou malnutrition même chez nous. Mais les autres sont complètement transverses et attaquent des problématiques aussi diverses que celles d'avoir un travail décent, de recevoir une éducation de qualité, de vivre dans une société basée sur l'égalité des sexes, la baisse des inégalités sociales, l'absence de pauvreté, la paix, la justice.

L'observatoire du développement durable, présenté l'an dernier et rappelé par monsieur le Vice-Président Charles, a anticipé sur cette évolution et permet et permettra à la Métropole de suivre les effets de ses actions sur la soutenabilité écologique, le développement humain, au travers de ses sept fonctions territoriales : l'habitat, la mobilité, l'alimentation, la santé, le travail, le bien-être et la création de valeur. Nous suivrons les résultats de ces analyses avec intérêt.

Cependant, une dimension cruciale est encore à creuser. Le développement durable repose en effet sur plusieurs piliers : l'économique, l'environnement, le social mais aussi la concertation. Les trois premiers constituent les trois domaines obligatoires de fourniture des informations par les collectivités locales dans leur rapport RSE (responsabilité sociétale des entreprises), devant couvrir le social, le sociétal et l'environnemental. Cette compilation d'informations ne doit pas être juste une liste à la Prévert, mais doit tracer le chemin pour mettre en œuvre les politiques de réduction des risques repérés dans ces trois thématiques. Communiquer sur ces aspects en toute transparence est un atout majeur pour toute partie prenante, dont nos concitoyens.

Un autre pilier est la culture, dans le sens des us et coutumes, et il n'est pas encore suffisamment explicité, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires le regrette. Or, nous avons vu, lors de la présentation du schéma métropolitain de l'alimentation, combien l'éducation à de nouvelles formes de production agricole mais aussi d'alimentation est fondamentale pour parvenir à réduire les inégalités dites "d'accessibilité" à une alimentation de qualité.

La Métropole de Lyon doit donc accentuer les efforts pour ancrer dans la culture, les bonnes pratiques en matière d'alimentation.

Nous pouvons penser que l'objectif d'une éducation de qualité de l'ONU devrait aider à prendre en compte cette dimension essentielle. L'UNESCO a eu raison de cibler l'éducation comme "catalyseur" des objectifs de développement durable. À côté des apprentissages classiques, tout au long de la vie, l'agenda 2030 de l'ONU nous demande de faire en sorte que, je cite, "tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution au développement durable". Comme vous le voyez, tout est dit dans ce paragraphe 6 "éducation au développement durable" décrivant les actions à mettre en place pour réaliser l'objectif 4 qui est de garantir une éducation de qualité équitable et gratuite à tous.

Les actions ou aides sur des actions de la Métropole dans les écoles et les collèges sur ce domaine sont donc essentielles. Nous devons les amplifier afin que tous les élèves, et en particulier ceux des catégories les plus défavorisées, puissent en bénéficier. Sinon, le risque est grand d'un élargissement du fossé entre les habitants

selon leur accessibilité au développement durable. Et cette fracture n'est propice ni à la santé, ni à la coexistence pacifique.

L'UNESCO parle de catalyseur, pour ma part je préférerais employer le terme "d'accélérateur de développement durable". Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe UDI et apparentés partage l'organisation générale du rapport établi par l'observatoire métropolitain du développement durable à travers sept fonctions territoriales organisées, comme l'a rappelé Bruno Charles, selon deux thèmes : la durabilité écologique et le développement humain. À ce titre, l'IDH (indice de développement humain) est un indicateur qui nous paraît pertinent. De même, nous partageons l'objectif d'explorer, de manière transversale, la totalité des champs d'actions de la Métropole.

Pour nous, les enjeux du développement durable doivent être au centre de notre projet politique. Nous estimons ainsi que le rapport développement durable devrait constituer le rapport d'activité annuel du Président ou du Maire et devenir un indicateur des efforts mis en place par notre collectivité.

Le rapport de l'observatoire est complet, très dense, mais nous regrettons que le rapport de 2019 soit le même que celui de 2018, il en est de même de la synthèse qui est datée de novembre 2018. Pas de réactualisation des indicateurs, même si je comprends bien que cette réactualisation est lourde et n'est pas forcément possible pour tous les indicateurs. Nous avons donc ici un document de communication et non un document opérationnel capable d'éclairer nos choix à venir.

Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises lors des précédents débats sur le rapport développement durable, il est indispensable que ce rapport comporte une fiche synthétique reprenant l'ensemble des indicateurs réactualisés chaque année. Seul un tel tableau, qui doit s'inscrire dans la durée, peut permettre de juger si nos décisions vont dans le bon sens. Dans nos entreprises, à titre professionnel, nous avons tous des tableaux d'objectifs qui permettent d'analyser et de mettre en perspective nos résultats annuels. C'est là, comme l'a dit Bruno Charles en introduction, un enjeu du prochain mandat, une meilleure appropriation des indicateurs pour pouvoir les utiliser comme évaluation de nos politiques, année après année.

Un point positif à souligner, qui est inclus dans le rapport de présentation, c'est le nombre de logements bénéficiant du dispositif Ecoréno'v qui s'élève, au 30 septembre 2019, à 6 681. C'est une nouveauté quantifiée dans ce rapport et c'est une belle progression que nous devons encore amplifier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport ressemble beaucoup à celui des deux dernières années, et vous ne serez pas étonnés que notre intervention reprenne, elle aussi, celles des années précédentes. Avec, peut-être, une forme d'exaspération devant cette capacité du discours politique à toujours construire des masques sur la réalité.

On sait que Macron avait engagé sa campagne présidentielle avec un livre au titre provocateur, "Révolution", un peu comme une grande marque mondialisée avait recyclé l'image de Lénine, un peu comme ce rapport nous parle du développement durable.

Dès 2011, nous disions : "S'il faut évidemment valoriser les succès et les avancées, il est indispensable d'identifier les freins et les limites, ce qui fait défaut dans le rapport".

En 2012, nous demandions une réflexion critique de l'exécutif.

En 2014, je répétais que ce rapport "passe sous silence les limites, les contradictions que ces actions révèlent et dont la prise en compte conditionne pourtant toute avancée réelle avec les habitants".

En 2015, je soulignais une nouvelle fois "l'écart entre un discours positiviste et les difficultés connues au concret par l'immense majorité des habitants".

En 2016, nous dénoncions déjà "Macron rêvant de jeunes devenant milliardaires grâce à la net-économie, pas pour résoudre les problèmes économiques et sociaux mais pour accéder à leurs jets privés, quand les neuf syndicalistes de Goodyear avaient droit à neuf mois de prison ferme" ou cette COP21 dont s'extasiait Fabius mais qui était "le comble de ce qu'est devenue la démocratie occidentale, une vaste scène médiatique dont les acteurs se désintéressent de toute vérité".

En 2017, je vous proposais de "rêver d'une autre agglomération lyonnaise". Mais en 2018, je constatais qu'il faut bien que la société vous bouscule, comme l'ont fait les Gilets jaunes, pour qu'enfin ce qui a été, pour le Gouvernement, le cauchemar de l'intervention populaire, éclaire les contradictions de vos politiques de développement durable.

Oui, car il y a bien une contradiction entre le discours de ce rapport et la réalité d'une métropole inégale, au développement tiré par une attractivité mondialisée au détriment de ses territoires, mettant en concurrence les populations comme les communes, privilégiant, comme le veut la "macronie", les premiers de cordées à tous les autres, cette majorité des invisibles de vos politiques, de ceux qui ne s'en sortent pas.

Ils étaient très nombreux dans la rue, le 5 décembre, sans doute pas assez encore pour faire reculer le Gouvernement, mais nous espérons bien qu'ils seront plus nombreux demain et que vous sentirez la puissance du mouvement social quand il bouscule les agendas médiatiques les mieux planifiés.

Nous ne pouvons donc que reprendre des commentaires de l'an passé : Non, vous n'avez pas anticipé les évolutions des transitions sociales, économiques et territoriales ! La Métropole est toujours celle des ségrégations renforcées, Lyon devenant la ville des cadres et professions libérales. Quant aux rapports entre l'homme et la société, ce qui domine, y compris dans la Métropole, c'est la profondeur de la fracture entre les élites, les institutions, les médias et le peuple !

Comment pouvons-nous, cette année encore, devant l'indicateur du nombre d'enfants déscolarisés, 1 421 ados de 15 et 16 ans, nous contenter de constater que c'est 0,12 % inférieur à la situation nationale ?

Comment peut-on écrire, cette année encore, que "la question du logement est au cœur des politiques d'aménagement, de cohésion sociale et territoriale" sans faire le lien avec une file d'attente qui a doublé en quelques années, un délai moyen d'attente qui ne cesse d'augmenter et, malgré les efforts de nombreux acteurs, des situations prioritaires, des situations d'urgence toujours plus nombreuses !

Cet observatoire qui, au passage, mériterait d'afficher ses résultats de manière comparative au fil des années et en lien avec les rapports développement durable de chaque commune, devrait conduire à affirmer des objectifs politiques de réorientation des politiques métropolitaines. Pour l'instant, un seul exemple : les politiques du logement conduisent à maintenir un taux de logement social de 24 %, qui ne permet pas de répondre à la forte augmentation de la demande. Nous proposons de doubler l'effort de construction, pour aller vers un taux de 32 % en 2030. Voilà qui donnerait à voir une ambition d'un développement durable pour les habitants. Je prendrai bien d'autres exemples à l'occasion de l'intervention sur le plan climat. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, le champ d'actions de la Métropole, lorsqu'il s'est élargi à celles du Département, a englobé de nouvelles compétences qui permettent d'être présents sur l'ensemble des axes du développement durable. On assimile bien trop souvent le développement durable à la lutte contre le changement climatique. Or, sur les 17 objectifs de l'agenda 2030 adopté par l'ONU en 2015, les fameux ODD (objectifs de développement durable) largement utilisés comme grille d'analyse de projets, seuls quatre concernent le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Il concerne des champs multiples dans une approche globale de développement pour lutter contre la pauvreté, assurer santé, éducation, alimentation, eau et assainissement, travail décent et plein emploi, sécurité, paix et justice à tous. Quatre d'entre eux seulement concernent la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources.

La qualité de vie pour l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre générations et territoires, tout comme la promotion des modes de consommation et de production responsable constituent la majeure partie des objectifs que nous fixe l'ONU. D'évidence, il n'est pas possible de penser une situation écologiquement pérenne sans une meilleure répartition des richesses.

En fait, si les choses avancent sur le plan de la soutenabilité écologique, rien n'est moins sûr sur le champ du développement humain. Il apparaît que l'IDHL, l'indice de développement humain local pour être clair, est en évolution positive sur le territoire mais alors, comment expliquer qu'il soit encore en 2019, nécessaire de présenter le vœu qui, je l'espère sera adopté en fin de séance, pour le droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence.

Quant au sujet de la mobilité, on peut s'interroger sur le mot tester à propos du système de covoiturage mis en place entre Bourgoin Jallieu et Lyon, c'est un sujet dont on parle depuis tellement longtemps, avec une demande forte des usagers, que l'on peut s'étonner que les modes d'organisation en temps réel offerts par le web n'aient pas été exploités plus tôt, au-delà des plateformes de covoiturage des entreprises.

Domage aussi que le projet alimentaire de territoire que nous appelons de nos vœux n'ait pas été travaillé dès le début de ce mandat. Heureusement que les communes, pour leur restauration collective, n'ont pas attendu leur chef d'orchestre métropolitain, comme il est écrit dans le rapport.

Le plan métropolitain santé-environnement fixe un cadre d'intervention, lit-on dans le rapport, et un objectif : réduire les inégalités environnementales qui se juxtaposent. Quel dommage qu'on n'en soit encore qu'au cadre, d'autant que, si l'on considère plus loin que culture et loisirs concourent à une bonne santé, les dépenses afférentes sont en baisse et je suis étonnée de lire que l'indicateur ne prend pas en compte la part de loisirs liée à l'internet.

Pour terminer, l'observatoire métropolitain du développement durable constitue un bel outil très structuré, le rapport est très détaillé sur l'organisation des divers éléments, on se perd un peu entre les deux sphères, les sept fonctions, les 75 indicateurs, tous les plans et schémas directeurs, leurs 23 actions cadre, leurs 100 propositions, leurs 120 actions co-construites, on en a un peu le tournis.

L'an dernier, j'espérais qu'il devienne un outil vivant pour le pilotage des politiques de la Métropole, j'ai des doutes aujourd'hui. Malgré cela, les deux groupes au nom desquels je me suis exprimée, Socialiste et apparentés et la Métropole autrement, voteront ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Conseillère déléguée POULAIN : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaiterais tout d'abord saluer le travail réalisé par les services, dans l'élaboration de l'édition 2019 de ce rapport qui cible deux questions :

- comment le développement du territoire impacte-t-il l'environnement et les ressources et comment se situe-t-il au regard du développement humain ?
- dans quelles mesures le territoire est-il en capacité d'anticiper les évolutions liées aux transitions environnementales, sociales, économiques et démographiques ?

Je tiens à rappeler ici la définition du développement durable, donnée par l'ONU : "un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Cette définition du développement durable repose sur trois piliers : écologique, certes, mais également économique et social. Car non, le développement durable ne se résume pas seulement à l'environnement.

Une autre définition nous intéresse ici, car elle mobilise une notion-clé, celle de la croissance. Selon celle-ci, le développement durable serait une "politique visant à conserver une croissance permanente tout en satisfaisant les rapports sociaux ainsi que l'environnement". Il est nécessaire d'allier environnement et croissance économique pour ne pas placer le volet environnemental au-dessus du volet humain et inversement. C'est ce que souligne ce rapport quand il prend en compte dans le développement durable, l'indice de développement humain local qui met en relief l'espérance de vie, l'accès à l'éducation et le niveau de richesse à une échelle fine du territoire.

Notons d'ailleurs que l'indice métropolitain (de 0,82) est supérieur à l'indice régional (de 0,78) et national (de 0,8). Nous ne pouvons donc que nous féliciter des chiffres présentés dans ce rapport, qui montrent que nous sommes sur la bonne voie, celle d'une métropole attractive, tournée vers le développement durable et qui allie respect de l'environnement avec l'économie.

Et je souligne ici l'importance de l'économie, une économie où l'on se donne les moyens d'un développement équilibré, où l'on s'adapte à notre temps en utilisant les nouvelles technologies disponibles pour limiter notre impact. En un mot, une économie durable en opposition à une écologie punitive. C'est ce qu'illustre la dynamique entreprise sur notre territoire en ce qui concerne la mobilité, car c'est parce que les volets environnementaux et sociétaux ont été pris en compte ensemble que l'on aboutit aujourd'hui à une autre place accordée à la voiture individuelle, et aux nouveaux services qui ont émergé.

Voici quelques chiffres qui viennent nuancer certains avis parfois alarmistes : le taux de motorisation des ménages a diminué, + 28 % d'utilisateurs des nouveaux services d'autopartage depuis l'année dernière, comme Bluely qui a fêté son 10 000^{ème} usager cet été et qui compte plus de 100 stations, ou les services proposés par Lyon Parc auto comme Citiz (on prend un véhicule et on le rend à la même station) ou Yea (on prend un véhicule et on le rend où on veut), dont le taux de satisfaction est de 95 % selon une enquête réalisée en mars 2019.

2 500 Vélo'v électriques vont être progressivement installés à partir de février 2020, permettant donc de nouveaux usages et donnant peut-être envie à de nouveaux utilisateurs d'utiliser un Vélo'v. On le voit, le développement des mobilités durables implique une autre relation à la voiture, qui s'inscrit dans la "démotorisation" et, plus généralement, dans un bouquet de solutions alternatives de mobilité, contribuant ainsi à un vrai changement de comportement et, en un mot, à une mobilité choisie plutôt que subie.

En conclusion, il faut s'appuyer sur trois piliers dans notre conception des politiques publiques et dans nos choix qui doivent intégrer cette notion de durabilité, si l'on veut éviter de créer un déséquilibre. Et c'est bien là ce que notre groupe défend, pour que les générations futures puissent bénéficier d'un environnement agréable avec une économie viable mais également prospère. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN : Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à prendre la parole au nom de notre groupe pour saluer, à l'occasion de l'apparition de ce rapport de l'observatoire métropolitain du développement durable, l'engagement de la Métropole sur cette thématique prioritaire mais je pourrais dire "sur ces thématiques" tant la richesse des approches et des projets est importante.

Mes premiers remerciements vont à Bruno Charles et à l'ensemble des équipes et des services mobilisés, chacun dans son domaine et nous savons combien il est difficile de travailler de manière transversale pour évaluer et faire le diagnostic le plus efficace, avec ensuite l'accompagnement par des mesures nécessaires. Car comment progresser si nous n'avons pas ces outils d'évaluation et je suis d'accord avec notre collègue monsieur Millet pour dire qu'il faudrait qu'on puisse mesurer, d'année en année, mais si ce rapport n'existait pas, on serait encore plus dépourvus.

C'est aussi pour moi l'occasion de saluer l'ensemble des associations, des entreprises et tous les organismes mobilisés. Tous ces acteurs ont mené un travail très dynamique ces dernières années et sont devenus eux-mêmes des acteurs du développement majeur du développement durable.

Ce rapport nous montre, cela a été dit, l'ampleur du chantier engagé par la Métropole à travers ce travail avec sept thématiques, sept fonctions territoriales qui réunissent les indicateurs répondant aux questions contemporaines du développement durable, avec une approche mettant en valeur la durabilité écologique et le développement humain, alimenter, se déplacer, protéger, prendre soin, habiter, travailler, créer, se ressourcer, sans oublier le chapitre culture si important qu'il est dans l'ensemble de ces thématiques.

Dans le cadre de ce mandat, la Métropole a investi de nouveaux axes stratégiques, comme la santé environnementale, je rappelle le rapport que nous avons entendu ici même, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air, la dépendance vis-à-vis des matières premières ou l'alimentation. Le rapport de l'observatoire témoigne aussi des grands chantiers engagés à travers des programmes stratégiques que sont le schéma directeur de l'énergie, le plan climat air énergie territorial ou encore le PLU-H.

Tous ces documents nous montrent les évolutions engagées pour faire de notre territoire un territoire équilibré qui s'appuie sur une nouvelle croissance plus durable, plus inclusive, associant les habitants et plaçant l'humain au cœur de nos préoccupations. Nous savons que la réussite d'un territoire est quelque chose de fragile et qu'elle peut vite se découpler entre la vision technique et celle des citoyens. Le temps du centralisme ou des centralismes est définitivement passé si l'on ne sait pas s'adapter aux nouvelles demandes des habitants tout comme aux enjeux et défis de notre temps, en prenant le risque de rester sur de vieux schémas.

Nous voyons aujourd'hui que de nouvelles priorités apparaissent qui nous placent face à ces défis incontournables que nous devons affronter avec courage et détermination. Cela touche bien sûr à l'environnement, la qualité de vie, la santé, la solidarité, les services publics, les déplacements, la sécurité, les actions pour les plus précaires associées à une forte attente d'écoute, de dialogue et de participation des citoyens. Nous devons intégrer ces attentes dans notre gouvernance et dans nos projets futurs.

Aujourd'hui, les actions en faveur de l'environnement et de la santé globale font partie des priorités exprimées par les habitants. Nous devons être à la hauteur de ces attentes et faire évoluer fortement nos pratiques, cela doit être une priorité pour aujourd'hui comme pour le futur. Plus que jamais, nous devons travailler par nos actions à montrer combien la mobilisation des services mais aussi de tous les acteurs partenaires, entreprises, associations, est forte et source d'innovation.

Nous devons montrer l'exemple par notre mobilisation car il en va des valeurs que nous voulons porter et qui engagent la mobilisation de tous pour cette Métropole, pour une Métropole durable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Képénékian. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, la présentation annuelle de ce rapport est l'occasion de réaffirmer, chacun son tour, chaque groupe, à quel point la thématique du développement durable est essentielle. L'égrenage des motivations et des bonnes intentions des uns et des autres fait partie du passage obligé pour les porte-paroles officiels de chaque groupe.

L'observatoire mis en place par notre Métropole s'étoffe année après année et sa structuration en deux sphères et sept fonctions territoriales particulièrement pertinentes est pragmatique afin de couvrir toutes les dimensions que doit prendre en compte notre évolution. Car c'est bien le sens de l'humanité, l'évolution et c'est pourquoi, plus qu'un développement durable, c'est souvent l'évolution soutenable qui est désormais citée sur cette thématique transverse.

Le terme développement tend trop à une logique du "toujours plus". L'évolution, elle, peut se permettre d'être à la hausse ou à la baisse. Jusqu'à maintenant, nous étions dans le "toujours plus". Le rapport qui nous est présenté le sanctuarise en l'écrivant noir sur blanc. Il faut que la Métropole conserve son attractivité, plus d'habitants et, nécessairement, plus d'emplois. Il va même plus loin, en justifiant les efforts environnementaux afin de conserver l'attractivité dans la durée.

On nous vend depuis des années ces faits inéluctables, depuis plus d'un siècle de la métropolisation et d'un exode rural vers des pôles urbains toujours plus denses, les chiffres l'attestent. Mais, dans le même temps, les indicateurs environnementaux et sociaux se sont dégradés et pourtant, certains persistent continuant de densifier, d'agréger, cela serait la solution, mais cette centralisation que l'on a testée à tout, politique, énergie, société, est-elle la seule solution ? Pourquoi une réelle multipolarité salvatrice ne prend-elle pas son envol sur la Métropole ? Nous sommes dans la situation de la barque qui remonte le courant car elle a choisi sa destination en amont, le rameur doit ramer fort, s'épuiser alors qu'en choisissant l'aval, il n'a plus qu'à se laisser entraîner par le courant et juste garder son cap.

Les nombreux indicateurs mis en place permettent d'identifier ces efforts qui sont, pour certains, difficilement soutenables financièrement. Les débats en cours sur les nécessités de développement font envoler les futurs budgets. Ces dernières semaines, la bataille se faisait en milliards entre tronçons routiers et lignes de métro.

Chers collègues, je ne rentrerai pas dans le détail de chaque indicateur mis en exergue dans ce rapport, nombreux sont les plans et schémas métropolitains sur lesquels nous nous sommes exprimés et, très majoritairement, favorablement. Cet observatoire présente parfaitement les éléments structurants qui doivent être appréhendés dans la construction métropolitaine. Ils permettent, si les uns et les autres veulent s'en donner la peine, de pouvoir choisir en conscience des orientations soutenables.

Ils permettent également d'avoir un retour dynamique sur les expérimentations, de rapidement pouvoir les corriger ou les renforcer en fonction des résultats. Je voudrais donc féliciter l'ensemble des acteurs qui permettent de tenir cet observatoire à jour et lui donner une vie propre. Gageons que les futures équipes dirigeantes valoriseront ce travail mais, surtout, feront preuve d'équilibre car, ni la décroissance mortifère ni l'attractivité centralisée illimitée ne sont des voies soutenables et durables pour une Métropole respectueuse de l'environnement et apaisée socialement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Charles, vous vouliez peut-être apporter quelques précisions, quelques réponses ?

M. le Vice-Président CHARLES : Oui très rapidement. Je voulais noter que, quand même, on accuse le rapport d'être très laudatif. Sur la culture, il mentionne quand même des choses inquiétantes qui sont que la consommation culturelle des habitants de la Métropole a diminué de 11 % entre 2012 et 2017, on sait qu'au niveau national, les dépenses des ménages consacrées au bas de la pyramide de Maslow, c'est-à-dire à l'alimentation, aux fonctions vitales, ont augmenté donc on est dans une structure globale où, quand les dépenses liées à la culture baissent, les dépenses liées aux besoins fondamentaux augmentent. On est donc sur une régression, je pense, et ça c'est inquiétant pour toute la population, la Métropole est plutôt meilleure que les autres mais elle n'échappe pas à cette évolution, une régression de la liberté des individus.

Je voudrais quand même dire à Pierre-Alain Millet que je note que le rapport est laudatif mais il utilise les indicateurs du rapport pour critiquer la politique donc il n'est peut-être pas si laudatif que ça et je retiendrai la notion d'évolution soutenable de monsieur Quiniou, je pense qu'on est effectivement dans une bonne entrée dans cette dimension-là. Je vous remercie en tout cas, je pense qu'on laisse un outil utile pour les mandats à venir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-3981 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3981. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le plan d'actions égalité femmes-hommes concerne nos politiques publiques mais aussi nos politiques RH (ressources humaines) car nous employons désormais plus de 4 000 femmes, soit 48 % de nos effectifs. Nos actions portent en effet sur nos politiques publiques en direction de la population, mais aussi sur nos politiques RH, en dialogue donc avec Marc Grivel, Vice-Président aux RH, car il ne peut être question de parler pour les autres sans faire soi-même. D'autant que nous avons augmenté le nombre de salariées femmes, suite à la prise de nos compétences sociales.

Nous votons ce jour le 3^{ème} rapport annuel égalité femmes-hommes du mandat. C'est devenu en effet une obligation légale, à ma grande satisfaction : les politiques d'égalité se sont renforcées juridiquement au niveau national et concrètement à la Métropole, et cela est totalement justifié.

Justifié par les inégalités encore fortes entre les hommes et les femmes concernant l'emploi, les salaires, les violences, le partage des tâches familiales, la pauvreté qui reste très genrée, de même que l'accès aux diverses formes de loisirs ou à l'espace urbain, etc.

Justifié aussi par les compétences de la Métropole : l'économie et l'emploi, la protection maternelle et infantile, la protection des personnes vulnérables, l'éducation dans les collèges, le sport, la culture, le logement, l'urbanisme, etc.

Nous avons donc voté un plan de 54 actions il y a pile un an. Ce rapport en fait le bilan : 90 % des actions sont enclenchées et un emploi dédié a été fléché pour la mise en œuvre du plan, avec un comité de pilotage politique et un comité de pilotage technique impliquant les services.

Des actions nouvelles ont donc été mises en place en 2019 :

- dans les RH, par exemple un questionnaire à nos agents sur la façon dont ils perçoivent les inégalités femmes-hommes, une conciergerie, le télétravail, la refonte du régime indemnitaire pour réduire une partie des écarts de salaires, un numéro vert accessible 7j/7, 24h/24 pour traiter les risques psycho-sociaux, etc.,

- dans nos politiques publiques, le soutien à l'entrepreneuriat féminin, des subventions aux associations, comme le Planning familial, l'Amicale du nid, VIFFIL (violences intra familiales, femmes, informations, libertés), le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), etc., la participation aux comités de pilotage organisés par l'État concernant les violences faites aux femmes, la formation à la détection des situations de violences dans les Maisons de la Métropole avec, par exemple, un questionnement systématique au 4^{ème} mois de la grossesse (moment qui peut être hélas dangereux pour des femmes), des actions spécifiques dans le plan pauvreté ou dans nos politiques d'emploi et d'insertion, etc.

Je ne veux pas prendre trop de temps dans cette énumération, on en reparlera peut-être avec les interventions. Je me permets simplement quelques recommandations pour le prochain mandat, en forme de testament, je n'y serai plus :

- tout d'abord désigner un ou une élue sur la question spécifique de l'égalité femmes-hommes : j'ai beaucoup regretté ce manque depuis 2015, au vu des compétences élargies de la Métropole,

- ensuite signer en début de mandat la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, ce sera une base de travail et un signal politique,

- enfin développer nos actions en particulier sur quatre points cruciaux :

- . renforcer le soutien aux femmes victimes de violences en collaboration avec l'État, les communes qui sont actives sur le sujet, la Justice, la Police et la Gendarmerie,

- . développer l'accueil des femmes à la rue avec ou sans enfants car elles courent de plus grands dangers et bravo à ce sujet pour l'ouverture qui vient d'être annoncée d'un collège désaffecté à Caluire, par un travail partenarial entre l'État, la Métropole et la commune pour l'accueil de 50 femmes à la rue, enceintes ou avec enfants,

. renforcer l'éducation à l'égalité dans nos collèges où le besoin est grand et ce, d'autant plus que le Conseil métropolitain des jeunes le demande explicitement,

. enfin, favoriser l'emploi et l'insertion de qualité pour les femmes qui connaissent encore trop les petits salaires et les petits emplois aux horaires éclatés.

Je vous remercie de votre attention et bien sûr, je serai à l'écoute des interventions qui vont venir sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup madame Rabatel. Quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, je souhaiterais commencer mon propos par saluer, au nom du groupe Centre démocrate, le travail que mène depuis de nombreuses années, notre collègue Thérèse Rabatel sur ces questions de l'égalité femmes-hommes. C'est donc une démarche importante qui est conduite ici et qui recense toutes les actions menées par notre Métropole pour atteindre ses objectifs en matière d'égalité femmes-hommes.

La force de la Métropole de Lyon sur ce sujet est qu'elle rassemble de très nombreuses compétences transversales, notamment en matière sociale par exemple en luttant contre l'emploi précaire qui touche beaucoup plus durement les femmes que les hommes, en matière économique, en soutenant un accès égalitaire à la création et au développement de l'entreprise, en favorisant par exemple l'entrepreneuriat au féminin. Madame Rabatel, vous avez également cité l'ensemble des actions que nous menons en matière de ressources humaines pour arriver au plus près des 50 % femmes-hommes dans nos agents et nous sommes près d'y arriver.

Par ailleurs, notons le rôle primordial que nous avons à jouer en matière d'éducation à l'égalité et de lutte contre les stéréotypes de genre par notre gestion des collèges tout particulièrement, mais aussi par toutes les représentations que nous devons avoir dans nos communications. Cela passe, par exemple, par les publicités que décide la Métropole, par nos publications, comme le magazine Le Met' ou dans nos politiques publiques. Nous nous devons à chaque instant nous efforcer de donner la plus juste représentation possible.

Enfin, un sujet extrêmement important et qui doit tous nous unir, la Métropole de Lyon s'engage fortement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, comme l'a rappelé Thérèse Rabatel. Le rapport qui nous est présenté ici souligne de manière non exhaustive les mesures prises par notre collectivité pour accompagner les femmes victimes de violences avec, par exemple, la mise à disposition d'appartements relais ou les très nombreuses animations et informations organisées par les centres de planification et d'éducation familiale pour mieux informer les jeunes et les collégiens de notre Métropole sur ces questions.

Pour terminer monsieur le Président, madame Rabatel, je voudrais, tout comme vous, en profiter pour saluer la décision importante que vous avez prise, monsieur le Président, vendredi, avec monsieur le Maire de Caluire et Cuire et avec le Préfet de Région, pour héberger 50 femmes sans domicile et leurs enfants dans l'ancien collège Lassagne. Cette décision d'ouvrir de nouvelles places d'hébergement d'urgence va dans le sens de la tradition humaniste et solidaire dans notre territoire et elle devra s'accompagner de mesures fortes d'insertion pour ces femmes et ces familles.

Nous devons donc continuer d'amplifier ces politiques, notamment également en nous saisissant des mesures mises en place par le Gouvernement, dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales. Le groupe Centre démocrate votera donc, bien évidemment, cette démarche et ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Rudigoz. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci monsieur le Président. Chers collègues, chère Thérèse Rabatel, il ne suffit pas de dire, il faut faire et cette délibération justement et votre engagement montrent le faire.

Outre l'obligation réglementaire qu'il constitue, l'examen de ce rapport annuel est l'occasion de revenir sur l'avancement de notre collectivité, tant dans son organisation interne que dans ses politiques publiques, comme vous l'avez souligné chère Thérèse, en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et ce bilan, clair, est à plusieurs égards satisfaisant et encourageant.

D'abord, car l'enjeu de l'égalité entre tous est désormais pleinement intégré dans le fonctionnement courant de notre collectivité, comme l'en attestent le rapport annuel, mais aussi le rapport de situation comparée et surtout le plan d'actions pluriannuel que nous avons adopté en décembre dernier. Celui-ci, qui a été doté d'un comité de pilotage politique, est désormais opérationnel et se réunira une seconde fois avant la fin de ce mandat. Dans quelques mois, les futurs élus métropolitains pourront -ou plutôt devront- reprendre le flambeau et continuer un travail déjà solidement engagé.

Nous voyons également un signe d'encouragement dans les avancées qui se sont déjà concrétisées. La quasi-totalité des actions prévues au plan pluriannuel a démarré, certaines même sont achevées, parmi celles-ci, des événements ponctuels ou symboliques, comme l'accueil de la Coupe du monde féminine de football ou l'attribution de noms féminins aux collèges, gymnases et autres équipements publics. Même si ces actions n'ont pas pour conséquence immédiate de créer une parfaite égalité entre les femmes et les hommes, elles permettent une meilleure représentation des femmes dans la culture commune et dans l'inconscient collectif. Cette revalorisation, pour toute symbolique qu'elle soit, est néanmoins nécessaire et doit être encouragée.

Par ailleurs, d'autres actions sont, elles, bien plus concrètes et matérielles. Il en va ainsi de la refonte du régime indemnitaire de grade que nous avons approuvé il y a quelques mois. Notre groupe avait alors salué cette initiative comme permettant une meilleure valorisation du travail des agents métropolitains, agents et agentes. Nous la saluons à nouveau aujourd'hui, parce qu'en rétribuant mieux les agents de la filière médico-sociale, elle permet également d'atténuer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

Enfin, notre Métropole n'intègre pas la question de l'égalité femmes-hommes dans sa seule organisation administrative. Elle l'intègre également de mieux en mieux aux politiques publiques que nous portons. Par le soutien à l'entrepreneuriat féminin, la lutte contre les violences faites aux femmes ou encore la lutte, auprès des plus jeunes, contre les stéréotypes, nous contribuons directement à des améliorations tangibles et durables en matière d'égalité. Il nous faut continuer en ce sens. Notre groupe souscrit donc à l'intégration de l'égalité femmes-hommes aux documents-cadres qui seront adoptés ou révisés en 2020, à l'instar du futur schéma directeur des enseignements artistiques, autre point important.

Le groupe PRG prend donc acte de ce rapport annuel et votera favorablement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens également au nom du groupe La Métropole autrement. Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales et les établissements publics ont donc l'obligation de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

La compétence en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est en effet partagée entre toutes les collectivités. Je souhaite à ce titre remercier madame Thérèse Rabatel pour le travail courageux qu'elle a mené et le travail sans relâche qu'elle a mené tout au long de ce mandat, à la fois à la Ville de Lyon et à la fois à la Métropole. Il reste, certes, beaucoup à faire mais des étapes importantes ont été franchies.

À ce titre, nous saluons la signature à venir de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale mais nous regrettons, une nouvelle fois, le manque de communication de l'Exécutif auprès des membres de cette assemblée sur ce type d'actions.

Monsieur le Président, il est précisé que cette charte sera signée d'ici la fin 2019. Or, ça ne nous aura pas échappé, nous sommes le 16 décembre et nous souhaiterions savoir à quel moment cette charte pourrait être signée et quelle communication en sera faite.

Pour revenir au rapport, ce principe d'égalité doit s'intégrer au même titre que la solidarité, la transition sociale et écologique dans toutes nos politiques publiques. L'égalité entre les femmes et les hommes est d'abord une question de valeur, de vision de la société et de conception que nous nous faisons de l'humanité. Nous traversons une période difficile pour le droit des femmes, y compris les plus fondamentaux. C'est une période difficile également pour les droits sociaux, les politiques d'égalité, de solidarité, le volontarisme politique pour lutter contre les discriminations.

Il y a les chiffres que vous connaissez, notamment ceux de l'indice d'égalité de genre de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et les progrès sont très lents, ils sont très disparates. Alors nous le savons, nous ne pourrions résorber complètement ces inégalités par la seule action de notre collectivité, aussi volontaire soit-elle. En témoignent les questions du congé parental et le refus récent du Président de la République de porter le congé parental partagé à l'échelle européenne.

Je ne parlerai pas non plus ici des conséquences du projet de loi retraite pour les femmes ou la faiblesse de la mobilisation de la collectivité pour créer des places d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences après le Grenelle. Nous y reviendrons plus tard.

En effet, sur l'aspect des ressources humaines, et d'après le 10^{ème} baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, c'est la question du travail, de la grossesse et de la maternité qui est un des motifs de discrimination

cités par les femmes. On le sait au moment de recruter, les employeurs peuvent percevoir comme une menace sur le fait d'embaucher une femme en âge d'avoir des enfants et privilégier en conséquence un homme.

En juin 2018, le rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) préconisait de porter le congé paternité à six semaines et de le rendre obligatoire afin d'assurer une égalité devant le recrutement. Hélas, le Président de la République et le Gouvernement, en dépit de l'avis de la Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, refusent catégoriquement cette évolution positive du droit. Le rapport démontre bien cette inégalité de fait.

En 2017, parmi nos agents, seuls trois hommes ont interrompu temporairement leur carrière pour congé parental contre 28 femmes. Si l'action 29 de ce rapport, à savoir l'élaboration d'un guide de la parentalité qui doit être réalisé en 2020, permettrait une meilleure sensibilisation de nos agents sur ces questions, elle ne suffira pas à instaurer une égalité réelle mais je crois surtout que le combat pour l'effectivité des droits des femmes est un combat d'idées, une bataille culturelle dont tout le monde dans la société doit prendre sa part.

Nous ne serons jamais assez nombreux à travailler et à nous engager pour faire comprendre, sur la base de faits objectifs, mesurables et répliquables, que lorsque les femmes sont plus nombreuses à accéder à l'éducation et à travailler, c'est toute l'économie qui s'en porte mieux, que lorsque les femmes sont équitablement impliquées dans la gestion des affaires publiques, de manière pleinement démocratique, c'est tout le monde qui en profite, que lorsque les femmes bénéficient des droits égaux, c'est toute la société qui progresse, que lorsque les femmes sont en première ligne pour lutter contre les dégradations de l'environnement, les problèmes de santé publique, de lutte contre le réchauffement climatique, c'est également plus efficace.

Le combat qui doit être mené doit l'être sur tous les fronts, dans les entreprises, dans les administrations, dans les syndicats, dans les associations, dans la communauté éducative, dans le sport ou dans la culture, dans les espaces publics. Puisque nous devons opposer au réchauffement climatique un profond changement de nos comportements à l'échelle du monde, commençons par changer cela et donnons aux femmes la juste place à laquelle elles ont droit, à toutes les échelles de pouvoir, de responsabilités et d'actions, dans la sphère publique comme dans la sphère privée.

Aucun des grands combats d'avenir ne peut être mené avec succès sans nous engager dans une action déterminée en faveur de la participation, de l'autonomie et de l'émancipation des femmes et c'est bien de cela qu'il s'agit. Alors espérons et faisons le même vœu que madame Rabatel qu'au printemps prochain, une délégation à l'égalité femmes-hommes puisse être portée à la Métropole et, pourquoi pas, pour changer un peu, par un homme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Runel. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, cette délibération nous rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. Nous pouvons également nous appuyer sur un dispositif législatif important pour veiller à l'application de ce droit fondamental et c'est une bonne chose.

Cependant, rappelons-nous que l'égalité homme-femme n'est pas un acquis, c'est une conquête permanente. Olympe de Gouges, les suffragettes, Simone Veil, la lutte des femmes, pour leurs droits, est un combat de transmission. Dès que l'on arrête de se battre pour une cause, nos droits reculent. De tous temps et dans tous les milieux, les femmes ont dû lutter pour devenir visibles. Aujourd'hui, les discriminations restent tenaces et les inégalités sociales criantes.

Dans le monde du travail, dans la sphère privée, dans l'imaginaire collectif, la femme n'occupe pas la place qui devrait être la sienne sur un pied d'égalité avec les hommes. Avec l'accélération des inégalités, la pauvreté, la précarité, les femmes sont plus durement touchées, premières victimes du durcissement de la société.

Insupportable constat aujourd'hui dans notre République, les violences faites aux femmes sont en augmentation : 142 féminicides en 2019, une funeste réalité qui rappelle l'urgence de la situation. Pour désamorcer l'engrenage bien en amont des situations extrêmes, pour asseoir une égalité réelle entre les femmes et les hommes, nous avons besoin d'une mobilisation forte de tous les acteurs, notamment des pouvoirs publics et des associations de proximité.

Lorsque le Planning familial 69, association féministe et d'éducation populaire, lance un cri d'alerte devant l'annonce d'une baisse de subventions de l'État, de l'ordre de 30 %, le Maire que je suis s'inquiète et interpelle la Secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations. Sa réponse est effrayante, et tellement symptomatique de la logique gouvernementale : "deshabiller Paul pour habiller Jacques". Je ne résiste pas à vous en lire quelques passages :

"[...] le régime d'octroi des subventions a été rénové, par la mise en place de critères objectifs, permettant de procéder à un rééquilibrage des crédits, entre régions en fonction des besoins, (...) ces modalités d'octroi de subvention se déclinent à enveloppe constante, [...]"

Pour les associations féministes, les syndicats, les collectifs, qui se sont mobilisés en nombre, samedi 23 novembre, contre les violences faites aux femmes, il est évident qu'au regard des besoins "l'enveloppe constante" n'est pas un argument entendable.

La politique gouvernementale n'est pas à la hauteur de l'article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme : "Les êtres humains naissent libres et égaux, en droits et en dignité."

Précarité, pauvreté, expulsion, ce sont bien les femmes qui subissent le plus les violences sociales. Cette injustice est au cœur de la réforme des retraites contre laquelle nous étions 35 000 à marcher dans les rues de Lyon le 5 décembre, 1,5 million en France. Voilà toute l'hypocrisie d'un Gouvernement qui parade sur la question de l'égalité homme-femme et qui organise de nouvelles régressions sociales. Les femmes seront, encore une fois, les grandes perdantes de cette retraite à points calculée sur toute la carrière, car leur parcours est plus souvent heurté par le temps partiel, le congé parental, les périodes de chômage.

Ce rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, rendu obligatoire en amont du débat d'orientations budgétaires, est un outil intéressant pour nos collectivités. Il permet la discussion, la transparence et l'action. C'est une démarche utile, malheureusement diluée dans une politique gouvernementale qui exacerbe les inégalités salariales et l'injustice sociale. Toutes ces réformes de régressions, orchestrées par Emmanuel Macron et La République En Marche, précipitent une frange de la population, de plus en plus large, vers les minima sociaux. Autant de nos concitoyennes et concitoyens qui seront, demain, dans l'obligation de faire appel aux services sociaux des collectivités territoriales.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picard. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains... Non ? Vous avez perdu quelqu'un ? On va donc passer à quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère CRESPIY : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous présentez aujourd'hui le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Inscrit par le législateur, ce principe d'égalité fait, hormis quelques rares exceptions, consensus dans tous les milieux, du moins sur le principe. La réalité est hélas souvent différente car, si en France, les droits des femmes ont été progressivement reconnus par de nombreuses lois visant à assurer la parité en politique, à promouvoir l'égalité professionnelle et à lutter contre les violences qu'elles soient physiques ou sexuelles, de nombreuses inégalités perdurent : salaires, organisation familiale qui incombe aux femmes, violences conjugales dont elles sont les principales victimes.

Ces droits à l'égalité, résultats d'âpres combats menés par des femmes et des hommes restent un acquis fragile comme nous le rappelle Simone de Beauvoir : "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant, vigilance toujours nécessaire pour que cette égalité ne soit pas déconstruite".

Dans notre collectivité, si nous ne pouvons que souscrire aux principes énoncés dans ce rapport, nous avons plusieurs remarques à formuler. La première est le regret qu'au moment de la création de la Métropole, en votant ici même l'unification des statuts des agents issus du Département et du Grand Lyon, nous n'ayons pas profité de cette occasion pour affirmer un engagement fort, que toute action soit guidée par le principe d'égalité hommes-femmes.

En fait, pour toute question, nous devons avoir le réflexe de penser égalité hommes-femmes.

Dans les politiques sociales, il faut systématiquement se poser la question en préalable de toute décision. Comme le fait madame Thérèse Rabatel sur la question du handicap, entre autre, pour irriguer cette problématique de l'égalité femmes-hommes.

Elle nous a confié ne pas se représenter et je n'aurai sans doute pas d'autre occasion pour la remercier des actions qu'elle mène pour faire vivre l'égalité femmes-hommes. Avec un regret que votre Exécutif, monsieur le Président, fasse exception au principe de parité et soit donc en contradiction avec les principes énoncés. Espérons que, lors du prochain mandat, les femmes auront toute leur place ici même.

Un autre point nous inquiète, celui de la prostitution dans la Métropole des mineures, dont de très jeunes filles originaires de l'Afrique sub-saharienne contraintes par des réseaux mafieux de rembourser leur voyage en se prostituant.

Un autre point, concernant la prostitution étudiante via notamment internet, qui est également inquiétant sur la Métropole d'autant que d'après les différentes études, ces étudiantes n'ont pas conscience d'être en situation de prostitution. Si nous savons bien qu'il n'existe pas de solution immédiate, nous aurions aimé entendre de la part de la Métropole une volonté de lutter contre les nouvelles formes de prostitution qui portent tant atteinte à l'intégrité de la femme.

Regret aussi de ne pas avoir été entendus sur la question de l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences. Ce n'est pas faute de vous avoir sollicité car, dans nos communes, nous sommes confrontés au manque de logements pour des femmes qui, après avoir déposé plainte, sont dans l'obligation de quitter leur domicile seule ou avec leurs enfants. L'impact médiatique du Grenelle ainsi que les actions portées par des mairies ont eu comme conséquence l'augmentation du nombre de plaintes. Sans doute que ces situations existaient préalablement et que ces femmes se sont senties enfin autorisées à saisir la police, ce qui est évidemment une bonne chose, encore faut-il que l'on puisse les protéger elles et leurs enfants. Pourtant compétente dans le domaine du logement et de la protection de l'enfance, la Métropole n'a pas mis à disposition des communes des logements d'urgence dont nous aurions grandement besoin.

Monsieur le Président, il y a encore beaucoup à faire pour l'égalité hommes-femmes et nous comptons sur l'engagement de chacun d'entre nous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Rabatel, vous vouliez peut-être dire un mot ?

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Tout d'abord, je remercie mes collègues de leurs paroles positives par rapport à ce plan d'actions. Ensuite, c'est évident que l'on va enfin avoir la parité dans le prochain mandat, des élus et donc, bien sûr, de l'Exécutif, donc ce sera une bonne chose. Nous avons regretté ce manque de parité depuis le début de mandat mais qui s'explique par le fait que nous étions une des dernières collectivités territoriales à ne pas avoir cette obligation de parité.

Donc chaque fois c'est vrai, je suis d'accord avec mes collègues qui se sont exprimés, chaque fois que la loi n'est pas là pour soutenir l'égalité femmes-hommes, on voit le résultat comme, par exemple, dans l'Exécutif actuel mais pas seulement, parmi des élus aussi. Ensuite, c'est évident qu'il va falloir développer ce qui a été dit, l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences, etc., je suis tout à fait d'accord avec cela, on a commencé, il faut continuer et il faut le renforcer, je l'avais dit dans mon intervention du début.

Quant à la prostitution, vous savez que c'est un de mes sujets, vous vous souvenez d'une intervention que j'ai faite au mois de septembre. Je représente la Métropole, à la Préfecture, à la commission qui s'occupe de la sortie des femmes qui sont portées par deux associations, l'Amicale du nid et le Mouvement du nid et je peux dire que c'est une commission qui est très forte, on se réunit une fois par trimestre, on nous présente des cas, on vote ensuite pour accompagner ces femmes vers la sortie de la prostitution. Elles ont droit du coup à six mois de résidence en France qui sont renouvelables ainsi qu'un petit pécule, dans les 600 et quelques euros et c'est un moment qui est très fort où je porte vraiment la voix de la Métropole sur la question en particulier de la sortie de ces femmes et de l'accompagnement de ces femmes, et je peux vous dire que c'est un moment qui est très compliqué et que les votes ne sont pas aussi évidents que vous ne l'imaginez et donc je tiens beaucoup à en faire partie et j'espère que, dans la suite, la Métropole aussi désignera une élue ou un élu qui sera toujours présent(e) et qui sera aux côtés de ces femmes qui cherchent à sortir très difficilement de la prostitution dans des milieux où la situation est extrêmement compliquée, avec des pays étrangers où aussi la situation est très compliquée pour avoir des certificats de naissance, etc.

Cela aussi est un sujet sur lequel il faut absolument qu'on travaille, une grande partie de la prostitution aujourd'hui est cachée, c'est par les réseaux internet, c'est dans des logements d'habitat diffus et donc en fait, ça devient extrêmement difficile d'arriver à pister et c'est quand même, dans la loi aujourd'hui sur la prostitution, un des axes, c'est la poursuite des réseaux mais c'est vrai que la situation est devenue difficile et il faut y faire en même temps très attention vis-à-vis de la jeunesse. Que les jeunes femmes qui sont étudiantes ne se rendent pas compte qu'elles sont prostituées, peut-être qu'au début, elles ne le voient pas vraiment mais elles se rendent compte qu'en fait, elles sont toujours obligées d'abandonner leurs études et donc, quand elles sont enfermées petit à petit dans cette façon de vivre, elles finissent par se rendre compte qu'elles ne sont pas des "escort girl" comme parfois elles essaient de s'en vanter et qu'elles sont véritablement des prostituées qui sont soumises et qui tombent sous la coupe des réseaux qui sont bien entendu à l'affût de ces femmes qui croient être libres dans leurs appartements mais qui sont pistées par les réseaux et qui se font toujours rattrapées.

C'est un énorme travail, c'est vrai, de pensées, de réflexions, d'actions, de travail avec la Police, la Gendarmerie, qui est loin d'être fini et qui est même à peine entamé vu les nouvelles façons de se prostituer aujourd'hui. Donc nous avons beaucoup de pain sur la planche pour la suite, c'est vrai, et j'espère que, dans la Métropole, nous

continuerons avec force, avec puissance sur cette thématique qui est très importante, les femmes représentent 53 % de la population. Je dis toujours "c'est la seule discrimination qui touche une majorité". Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Rabatel. Quelques mots, peut-être d'abord donner une position un peu plus contrastée sur l'action de la Métropole sur les sujets de violences faites aux femmes et rappeler d'abord que, bien sûr, ceci n'exonère en rien la nécessité absolue de la Métropole de faire des efforts mais c'est d'abord et avant tout la compétence de l'État.

Pour autant, la Métropole déploie un certain nombre de mesures d'accompagnement, notamment dans le cadre du programme métropolitain des solidarités, avec un programme particulier, une action qui s'appelle "mieux lutter contre les violences intra familiales", nous l'avons évoquée ici. C'est la mobilisation aussi de crédits que nous avons adoptée ici dans le cadre du plan pauvreté, avec un certain nombre d'actions, peut-être que celles-ci sont passées, au moment où nous les avons adoptées, peut-être pas suffisamment mises en relief, notamment avec la préfiguration d'une maison d'accueil pour les femmes victimes de violences, le logement de femmes en situation de vulnérabilité, le dispositif d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences, la prise en charge des enfants co-victimes à travers, notamment, nos services de protection de l'enfance. Quand on renforce nos services de protection de l'enfance, c'est une partie aussi bien sûr de la réponse, une partie des réponses que nous faisons aux violences faites aux femmes.

Ces actions sont menées par des associations du territoire, certaines ont été évoquées ici, je pense notamment au Mas, à VIFFIL, au Centre d'informations des droits des femmes mais aussi au Nid puisque Thérèse Rabatel a évoqué le Nid. Nous avons d'ailleurs adopté un certain nombre de subventions en septembre je crois ici, d'un montant je crois autour de 150 000 € sur ces questions-là et puis les services de la Métropole, les services en particulier des Maisons de la Métropole jouent un rôle, notamment à travers la détection des violences conjugales dans le cadre, notamment, du suivi des femmes enceintes avec un questionnement systématique qui est mené, vous le savez puisque vous suivez ces questions-là lors du 4^{ème} mois de grossesse.

Il y a donc un certain nombre d'actions qui ne sont jamais suffisantes et qu'il va falloir bien sûr, et malheureusement j'allais dire, renforcer dans les prochains mois et dans les prochaines années.

Sur l'hébergement, puisque ça a été évoqué, c'est l'occasion pour moi de remercier ici l'État et la Ville de Caluire à travers son Maire Philippe Cochet, qui a répondu de manière rapide, spontanée, à la demande que nous avons de créer un lieu d'accueil qui ouvrira dans les prochains jours après quelques travaux pour accueillir des femmes, des femmes enceintes, des femmes isolées avec enfants, nous aurons l'occasion d'en reparler sur ce qu'on appelle l'ancien collège, en tout cas une partie de l'ancien collège Lassagne. Je voudrais bien sûr m'associer aux remerciements à Thérèse Rabatel sur l'action qu'elle a menée ici, elle n'est pas étrangère, sûrement pas, aux évolutions que nous avons faites dans cette Métropole autour de cette question de l'égalité femmes-hommes et je voudrais ici très sincèrement la remercier pour son action tout au long de ces nombreuses années, ici à la Métropole mais aussi au cœur de la Ville de Lyon.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2019-3982 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Débat d'orientations budgétaires 2020 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant au débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2020. Une note détaillée vous a été transmise avec la convocation à la séance publique. Chacun a pu ou a dû en prendre connaissance.

Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3982. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Mes chers collègues, chaque exercice, nous allons nous livrer à cet exercice réglementaire et vous trouverez sa structure d'ailleurs dans la slide qui va vous être présentée sur laquelle apparaît la table des matières.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 159)

Par rapport au DOB habituel, nous nous attarderons sur deux éléments majeurs qui vont présider à l'élaboration de notre budget 2020. Il s'agit tout d'abord de la contractualisation dont nous avons parlé à plusieurs reprises, qui encadre l'évolution de nos dépenses de fonctionnement jusqu'à la fin de l'exercice 2020 et qui conditionne notre

préparation budgétaire et puis, également, un autre élément qui est la création du nouveau budget annexe "prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés" dans la continuité des engagements pris avec la mission d'évaluation de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Ces précisions apportées, comme vous pouvez le constater sur le document qui s'affiche, je commencerai dans ma présentation par les éléments de contexte, puis la stratégie financière et enfin, je vous présenterai les orientations budgétaires avec, notamment, les recettes et dépenses de fonctionnement, un zoom sur les ressources humaines avant d'en terminer par l'investissement.

I - Les éléments de contexte

Dans les éléments de contexte, nous examinerons successivement la conjoncture économique, les collectivités et le PLF (projet de loi de finances) 2020 et enfin la contractualisation avec l'État.

A - La conjoncture économique

Sur la conjoncture économique, que peut-on dire brièvement ? La situation internationale est estimée moins favorable en 2019, la France résiste plutôt mieux que ses voisins européens. Sa croissance est en effet évaluée à 1,3 % contre 1,2 % pour les pays de la zone euro.

Cette croissance est dopée :

- par une hausse modérée de l'inflation à 1 %, comme en 2019,
- par une augmentation des investissements des entreprises,
- ainsi que par la consommation des ménages.

Le territoire métropolitain connaît, quant à lui, une situation très favorable : on relève tout d'abord le dynamisme des constructions, du marché immobilier et des services marchands, qui sont les reflets de l'attractivité de notre territoire.

Ainsi, les emplois salariés dans le secteur privé ont augmenté de 2,3 % en un an, soit plus vite que les niveaux national et régional. En conséquence, on a constaté une baisse du taux de chômage durant l'année 2019. Il s'établissait à 8,2 % au premier trimestre 2019.

B - Les collectivités et le projet de loi de finances (PLF) pour 2020

Parlons à présent de la situation des collectivités et du projet de loi de finances 2020. La situation financière des collectivités est globalement en amélioration. Les efforts de gestion leur ont permis en effet de dégager un autofinancement croissant, comme nous le verrons tout à l'heure.

Cette épargne soutient l'accélération de l'investissement, particulièrement pour le bloc communal. Cela correspond au cycle de réalisation des mandatures. Une augmentation des emprunts accompagne également ce mouvement. Il faut dire que la faiblesse des taux encourage les opérations d'emprunts et de refinancement.

À travers le projet de loi de finances 2020, le Gouvernement a globalement maintenu le montant de ses concours financiers aux collectivités. À la demande de l'Association des Départements de France, il a même accentué le dispositif de péréquations départemental qui est assis sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Cette mesure n'est financièrement pas favorable toutefois à la Métropole de Lyon.

Comme nous bénéficions de DMTO dynamiques, nous sommes sollicités de manière plus importante dans les mécanismes de péréquations entre Départements.

Ce renforcement des prélèvements, au bénéfice principalement des territoires ruraux, pourrait représenter une charge de près de 12 M€ pour notre collectivité.

Cette mesure pourrait être toutefois jugée positivement si elle s'accompagnait d'une meilleure prise en compte des dépenses des Départements dans les mécanismes de péréquations départementales. Ce n'est malheureusement pas le cas. Ainsi, les dépenses liées aux mineurs non accompagnés ne sont pas prises en compte dans les mécanismes de péréquations, ce qui est profondément inéquitable.

C - La contractualisation avec l'État

Je vous dois enfin une information sur la contractualisation avec l'État. Je vous rappelle que la Métropole de Lyon a signé avec l'État en juin 2018, un contrat limitant, de 2018 à 2020, l'évolution des dépenses de fonctionnement à

1,19 % par an sous peine de sanctions financières. Ce taux ne porte pas sur l'intégralité de nos dépenses de fonctionnement.

C'est ainsi que :

- d'une part, les reversements aux communes tels que les attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont exclus du périmètre du contrat,

- il en est de même avec la prise en compte de l'évolution des allocations de solidarité (prestation de compensation du handicap, allocation personnalisée d'autonomie et revenu de solidarité active) qui sont plafonnées à 2 % dans le cadre de cette contractualisation.

La Métropole, en 2018, a parfaitement respecté ses objectifs pour l'évolution de nos dépenses de fonctionnement comme pour celle de la capacité de désendettement.

Au vu du niveau d'exécution actuel des dépenses de fonctionnement, nous pouvons dire que nous ferons de même en 2019.

Il nous reste cependant à confirmer avec les services de l'État, le montant des retraitements à prendre en compte au titre des compétences transférées comme GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) ou les MNA (mineurs non accompagnés). Si ces retraitements sont confirmés, cela viendra bien sûr améliorer encore nos réalisations.

Cet objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement sera reconduit dans le cadre de la préparation budgétaire 2020.

II - La stratégie financière de la Métropole de Lyon

À présent, au vu de tous ces éléments de contexte, je vous propose d'examiner la stratégie financière de la Métropole de Lyon en insistant sur la progression de l'autofinancement, la maîtrise de notre capacité de désendettement ou encore la structure de la gestion de la dette.

A - La progression de l'autofinancement

Commençons par la progression de notre autofinancement. Vous avez un tableau qui s'affiche, les évolutions de cet autofinancement brut permettent d'en constater la progression régulière sur la mandature : cet autofinancement était de 384 M€ au compte administratif 2015, il a progressé régulièrement pour atteindre 467 M€ au compte administratif 2018.

Pour cette année 2019, au vu du rythme d'exécution à fin novembre, l'autofinancement projeté est estimé entre 470 et 500 M€, étant entendu que l'exercice sera clos (en fonctionnement) à l'issue de la journée complémentaire du 12 janvier prochain.

Bien évidemment, ces données sont estimatives et ne présument pas des résultats définitifs du compte administratif 2019.

Pour 2020 comme pour les années précédentes, nous veillerons à préserver, voire améliorer, ce très bon niveau d'autofinancement brut.

Notre stratégie 2020 s'inscrit donc dans la continuité des années précédentes, d'autant que la contractualisation, qui vient encadrer l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,19 %, contribue structurellement à la préservation de notre autofinancement.

B - La maîtrise de notre capacité de désendettement

Nous sommes donc satisfaits d'afficher une très bonne maîtrise de notre capacité de désendettement. Depuis le début du mandat, la Métropole de Lyon applique une stratégie financière qui vise à garantir nos marges de manœuvre, notamment afin d'assurer le financement de notre programmation pluriannuelle d'investissement tout en maîtrisant notre endettement.

Ces orientations ont d'ailleurs porté leurs fruits puisque, je vous le rappelle, la Métropole a été notée AA par l'agence Fitch, notation confirmée à plusieurs reprises et qui nous permet de bénéficier de taux très avantageux sur les marchés financiers.

Afin de ne pas altérer nos futures capacités de financement, nous poursuivrons, comme nous le faisons depuis le début du mandat, une politique prudentielle de gestion de la dette suite aux opérations de désensibilisation qui nous ont permis de nous débarrasser des emprunts toxiques qui étaient issus du Département.

Pour l'avenir, nous veillerons bien entendu à ce que notre capacité de désendettement ne dépasse pas 10 ans, soit le niveau plafond indiqué par la contractualisation avec l'État.

Il est certain qu'avec trois ans et six mois constatés au compte administratif 2018, la Métropole dispose sur ce point d'une large marge de manœuvre.

De manière prévisionnelle, nous devrions atteindre un niveau similaire à fin 2019. Notre stratégie en matière de dette vise également à préserver la qualité de notre encours que je vais vous rappeler brièvement.

C - La structure et la gestion de la dette

L'encours de dette (long terme - tous budgets) devrait atteindre 1,8 à 1,9 milliard d'euros au 1^{er} janvier 2020, soit assez proche du montant 2019 où il était de 1,961 milliard d'euros.

56 % de cet encours est constitué de prêts à taux fixes.

100 % de notre encours est sécurisé selon la classification établie par la charte Gissler, qui permet de coter les niveaux de risque des emprunts.

Je vous rappelle pour mémoire que notre classification au moment des emprunts toxiques, en était très loin.

Au 1^{er} janvier 2020, notre taux moyen est estimé à 1,63 % tous budgets (1,50 % pour le budget principal). Ce taux, qui était de 1,66 % au 1^{er} janvier 2019, est en amélioration constante depuis la fin de la renégociation de la dette héritée du Département en 2016 dont je parlais tout à l'heure. Pour mémoire, à cette époque, le taux était de 3,25 %.

III - Les orientations budgétaires

Après avoir développé les éléments de contexte et la stratégie financière, venons-en à la présentation des orientations budgétaires qui sont les nôtres.

A - Le dynamisme des recettes de fonctionnement

Nous nous fondons tout d'abord sur des recettes de fonctionnement dynamique.

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent en effet une augmentation conséquente depuis 2017 : on constate ainsi une hausse de 53 M€ entre le CA 2017 et le CA 2018.

Cette tendance devrait se confirmer en 2019, grâce notamment au dynamisme de nos droits de mutation qui ont connu une évolution de plus de 40 % entre 2015 et 2018.

Dans ce contexte, nos recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre un montant proche de 2,7 ou 2,8 milliards d'euros en 2019.

De manière prospective, les recettes de fonctionnement dépendront de l'évolution de leurs principales composantes que sont :

- d'une part, les produits issus de la fiscalité (à taux constants),
- les concours financiers de l'État (globalement stables),
- et enfin les DMTO estimés stables par prudence à compter de 2020.

B - Le cadrage des dépenses de fonctionnement

Quelques indications à présent sur le cadrage des dépenses de fonctionnement. Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires reprend les éléments de cadrage qui ont présidé à l'élaboration du budget primitif 2020. C'est dans le strict respect du contrat passé avec l'État que devra s'inscrire bien sûr l'évolution de nos dépenses de fonctionnement en 2020.

Bien évidemment, le budget 2020 devra être apprécié en tenant compte de la création du nouveau budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, ce qui nécessitera le retraitement des crédits liés aux refacturations entre ce budget annexe et le budget principal.

Concernant la masse salariale, il est prévu de limiter son évolution à 2,5 % de BP à BP, hors d'une part des mesures exogènes imposées par l'État, comme la mise en place du parcours professionnel, carrière et rémunérations ou encore des mesures qui sont gagées par des recettes.

Le volume global des subventions, quant à lui, sera stable hormis pour les structures ayant contractualisé avec la Métropole telles que le SDMIS (Service départemental métropolitain d'incendie et secours).

Conformément aux engagements pris cette année, la péréquation en direction des communes poursuivra sa hausse. Comme en 2019, la dotation de solidarité communale augmentera de 7 M€, pour atteindre 34 M€.

Enfin, les dépenses sociales représenteront 764 M€ en 2019 (soit plus de 39 % des dépenses réelles de fonctionnement).

Dans la mesure où les allocations individuelles de solidarité, telles que l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap ou le revenu de solidarité active, en constituent une grande partie, elles ne font pas l'objet d'un cadrage au sens strict.

Pour autant, ces dépenses sociales devraient connaître une évolution limitée à 2,2 % par rapport à 2019 (soit + 17 M€) tout en intégrant des réponses ambitieuses sur le champ des politiques publiques en direction, notamment :

- des plus démunis avec le plan d'urgence pour l'accès au logement,
- des mineurs non accompagnés avec la création de places d'hébergement pour désengorger les hôtels et structures existantes,
- des personnes âgées et en situation de handicap via les évolutions de tarification des établissements.

C - La politique de gestion des ressources humaines

Abordons à présent la politique de gestion des ressources humaines. Concernant la masse salariale, je vous rappelle qu'au 31 décembre 2018, les effectifs en activité s'élevaient à 9 200 agents, dont 8 331 emplois permanents.

Notre politique RH doit permettre le plein accomplissement de nos orientations en termes de politiques publiques.

Il s'agit avant tout d'assurer le meilleur niveau de service public au bénéfice de nos concitoyens dans le respect des conditions de travail de nos agents.

C'est la raison pour laquelle nous devons assurer la juste affectation des moyens à certaines missions, comme l'accueil et le suivi des bénéficiaires dans les Maisons de la Métropole, à l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) et intégrer les mesures sociales prises en 2019 en direction du personnel.

D - La PPI

Enfin, pour en terminer avec cette présentation du DOB, je vous parlerai de notre PPI (programmation pluriannuelle des investissements). Je vous rappelle que notre objectif est de conserver une forte capacité de financement de nos investissements sur nos propres ressources. Je vous renvoie ainsi aux développements précédents sur l'autofinancement.

Plus de 2,4 milliards d'euros ont été réalisés en crédits de paiement depuis 2015. Pour la seule année 2019, le montant des crédits de paiement payés va dépasser sensiblement les 600 M€.

La seconde partie de mandat représente généralement la phase intense de réalisation des projets lancés, ce que l'on constate bien au niveau de notre Métropole.

Pour poursuivre sur cette lancée, le cadrage budgétaire a été reconduit à :

- 750 M€ pour les autorisations de programme à ouvrir en 2020,
- 700 M€ pour les crédits de paiement à réaliser en 2020.

En conclusion, car elle arrive, je voudrais souligner, comme vous avez pu l'appréhender aisément, que la Métropole poursuit une stratégie financière qui porte ses fruits et garantit sa capacité d'actions pour exercer les politiques publiques dont elle a la compétence. C'est ce qui nous permet de faire preuve d'ambition pour nos concitoyens en développant une offre de services publics qui permet de conforter la place de notre Métropole et surtout d'assurer à ses habitants des opportunités, un accompagnement et des infrastructures de qualité.

La construction métropolitaine est donc confortée d'année en année et permet à notre collectivité de disposer des ressources nécessaires à l'exercice complet de ses compétences au profit des communes et de leurs habitants.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Brumm pour tous ces détails. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames, messieurs les élus le débat d'orientations budgétaires constitue une obligation prévue par la loi. Nous prenons bien sûr acte que monsieur le Vice-Président aux finances nous donne à connaître aujourd'hui un rapport qui présente, comme le veut la loi, les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes de notre collectivité, des éléments concernant la politique des ressources humaines de notre collectivité, les engagements pluriannuels de notre collectivité en matière d'investissements et puis des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Le premier point de mon intervention consiste donc à reconnaître que ce rapport est bien conforme aux attentes réglementaires, en remercier monsieur le Vice-Président et puis remercier et saluer bien évidemment le travail de nos services pour préparer ce document et cette note explicative.

Le deuxième point de mon propos sera de retenir de cette présentation un taux d'endettement limité avec une capacité de désendettement s'établissant à trois ans et six mois, trois ans et demi, donc je vous en remercie et ce qui laisse aux équipes à venir de réelles capacités d'agir dès 2020. Par exemple, nous pourrions continuer d'investir avec le SYTRAL dans notre réseau de transports en commun qui en a encore bien besoin tout en nous engageant sur le chemin de la mise en gratuité de ce même réseau, une gratuité universelle pour toutes et tous dans notre agglomération.

Par exemple aussi, nous pourrions doter notre organisme de foncier solidaire, de fonds propres dignes de ce nom parce que réduits à un effet d'annonce de fin de mandat, avec seulement 4 M€ de fonds propres, cet organisme de foncier solidaire ne pourra pas jouer son rôle, nous le doterons donc de véritables moyens à l'avenir et nous en ferons ainsi un vrai levier, un fort levier d'actions publiques pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière.

Le troisième point consiste à aller au-delà de ce taux d'endettement tout à fait raisonnable et je voudrais, à l'occasion de ce débat et de ce troisième point de mon intervention, revenir sur un sujet qui m'est cher depuis très longtemps et qui n'est pas technique mais qui est également éminemment politique. Ce sujet est celui de notre rapport, nous politiques, au monde financier. Pour cela je voudrais revenir une année et quelques mois en arrière, revenir au mois de septembre 2018.

Le 8 septembre 2018, la journée mondiale intitulée "Dans nos rues pour le climat" voyait une mobilisation jusqu'alors inédite en matière de mobilisation pour le climat et, plus généralement, pour l'écologie. Suite à cette mobilisation, notre Conseil votait ici même un vœu en faveur de l'engagement de notre Métropole contre les investissements fossiles. Nous votions ce vœu le 17 septembre 2018 ici même.

Parmi différents points, ce vœu demandait que les établissements bancaires qui financent nos politiques publiques métropolitaines intègrent des critères environnementaux et sociaux dans leurs nouvelles offres de prêts à la Métropole.

Ce vœu demandait également une évaluation régulière de la mise en œuvre de ce désinvestissement des énergies fossiles. Plus d'un an plus tard, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président aux finances, à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, pouvez-vous nous dire où en est la Métropole de cette démarche de promotion d'un investissement dans une économie décarbonée ? Quel dialogue a été engagé, quelles réunions régulières il y a eu avec les organismes qui financent nos politiques publiques ? Parce que, pages 25 et 26 du rapport sur le débat d'orientations budgétaires, sont présentés les organismes prêteurs mais, au-delà de cette présentation qui tient en quelques lignes, nous souhaitons savoir quelles orientations ces derniers ont pris en matière d'investissement en faveur d'une économie décarbonée.

Et puis pour finir et toujours dans la même veine, toujours dans le même ordre d'idées, je vous avais interpellés en septembre 2019, monsieur le Président et monsieur le Vice-Président, sur la nature des investissements réalisés

par les établissements bancaires auprès desquels nous nous finançons. Cette interpellation était valable pour la Métropole comme pour la Ville de Lyon.

J'ai bien reçu votre réponse, monsieur Brumm, et il me faut reconnaître la qualité technique de celle-ci. Vous m'expliquez en somme que la Métropole n'a pas recours, contrairement à la Ville de Lyon, au financement désintermédié, c'est-à-dire qu'elle n'a pas recours à des financements directement contractés auprès des marchés financiers. J'insiste, contrairement à la Ville de Lyon. Vous m'expliquez également que les personnes morales de droit public, contrairement aux entreprises privées, n'ont aucune obligation de communiquer sur l'identité de leur prêteur et que donc vous ne le ferez pas. En somme, vous me faites une réponse extrêmement instructive sur la forme tout en évitant soigneusement, comme trop souvent, de me répondre sur le fond, c'est-à-dire sur la volonté politique de votre majorité de veiller à se financer de manière éthique. J'insiste donc et je continuerai à demander communication à la Métropole comme à la Ville de Lyon de l'identité de nos prêteurs et donc financeurs de nos politiques publiques.

Pour conclure, je dirai, parce que nous avons pleinement conscience de l'impact local mais aussi global de notre modèle de développement, parce que nos choix ici et maintenant ont des conséquences sur la planète et sur les générations à venir, ce n'est pas la question technique mais bien éthique qui doit être au cœur de notre débat politique et budgétaire. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Neuf minutes pour le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames, messieurs, l'heure du bilan a sonné pour cette Métropole de Lyon. Le dernier débat d'orientations budgétaires du mandat est ainsi l'occasion de faire le point sur cette fusion forcée entre le Grand Lyon et le Conseil général du Rhône qui nous avait été présentée comme une belle promesse, un véritable paradis sur terre... *des fleuves tumultueux de notre ville et de leurs affluents auraient jailli le miel et le lait nourrissant une population repue, satisfaite et reconnaissante d'autant de bienveillance à son égard.* Pas sûr !

Souvenons-nous, l'ancien EPCI (établissement public de coopération intercommunale) devenu Métropole de Lyon à statut particulier, avait élu son Président (encore un peu Socialiste en 2014) grâce à une "combinaison" imparable. Les Maires de certaines petites communes Divers droite avaient donné leurs voix à Gérard Collomb pourtant minoritaire et, sans eux, incapable de conserver son siège. Ces Maires facétieux se sentent trahis aujourd'hui, ils ont voulu jouer avec le loup se frottant à lui, se jetant directement dans sa gueule et regrettant aujourd'hui qu'il les ait mangés.

Je n'apprendrai à personne ici que les grands perdants de cette loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) organisant un véritable big bang institutionnel sont les Maires et, à travers eux, les communes et leurs habitants. Dès 2014, nous avons pourtant alerté la population, tel Saint Jean Chrysostome prêchant seul dans le désert, (vox clamentis in deserto) mais nous avons été très peu entendus, il faut le reconnaître.

Opposé dès le départ à ce principe de métropolisation, j'avais dit à l'époque que, loin du paradis promis, cette réforme donnant naissance à cette nouvelle Métropole revêtait tous les traits du péché originel, et qu'après l'annonciation en marge du sommet franco-italien de 2013, nous aurions à subir l'incarnation divine à deux têtes, d'un côté un édile départemental très heureux de se débarrasser des emprunts toxiques, du Musée des Confluences et des dépenses sociales en explosion, et de l'autre, un Maire de Lyon renforçant son pouvoir dominateur qu'il croyait alors éternel.

Après cinq années de fonctionnement, cette Métropole pose encore beaucoup de questions.

A-t-elle véritablement généré des économies comme nous l'avions annoncé ? La réponse est non.

La démocratie en son sein a-t-elle été améliorée ? Nos compatriotes sont-ils consultés sur les grands projets, comme nous le demandons souvent depuis cinq ans ? La réponse est non.

Nos communes sont-elles restées au centre du dispositif, actrices de leur propre destin comme elles l'étaient auparavant avec le Grand Lyon ? La réponse est encore et toujours non. Au contraire, le seul lien affectif ou effectif qui leur soit consenti est encore la feuille d'impôts.

Il y a pire. Mise sous tutelle par l'État pour ses ressources et sa gestion puisque la contractualisation à 1,19 % est devenue la règle, cette Métropole aux compétences vastes et élargies a perdu sa liberté fiscale puisqu'elle sera, dès l'année prochaine, financée par une part de TVA que l'État voudra bien lui octroyer.

De même, la métropolisation du Grand Lyon est devenue aujourd'hui une métro spoliation.

On sait que le budget social est en explosion et, notamment, la prise en charge des mineurs isolés venant directement d'une immigration incontrôlée et tout cela atteint la somme de 50 M€ au dernier budget et cela va augmenter encore.

On se souvient du feuilleton en cours des taux de TEOM où votre Exécutif s'était enfermé dans une habitude facile de trop percevoir au regard du service rendu, même si pour être plus juste, il faut dire que l'État s'était montré très défaillant et n'avait jamais donné de consignes claires. Il vous faudra désormais changer de méthode. Vous avez décidé de suivre la préconisation de la commission en créant un budget annexe des déchets ménagers.

On se souvient aussi de la mise en place de la ZFE (zone faibles émissions), cette zone de forte exclusion qui ne dit pas son nom, cette mesure qui partait d'un très bon sentiment mais qui ne donnait pas d'alternatives aux plus modestes pour pouvoir changer leurs véhicules, même quand ils n'en avaient pas les moyens.

Au niveau comptable et financier, que nous analyserons plus finement au mois de janvier prochain lors de l'étude du budget, tout cela nous laisse à penser que le grand dynamisme économique de notre Métropole renforce toujours la DMTO qui aura progressé de 40 % en quatre ans et qui, avec la contractualisation forcée avec l'État qui oblige à maîtriser les dépenses de fonctionnement, permet de maintenir un bon état d'autofinancement et ainsi permet de maintenir un investissement correct mais qui sera de plus en plus difficile à maîtriser ces prochaines années.

La capacité de désendettement est à son plus bas niveau, à trois ans et six mois, la dette héritée du Conseil général de Michel Mercier a été désensibilisée. Aujourd'hui, notre collectivité emprunte à des taux négatifs et elle est en retard sur ces investissements lourds et sur les réseaux de transport encore trop faibles. Mon groupe tient à remercier, en cette fin de mandat, le travail de très grande qualité effectué par les services de monsieur Soulas.

Sur le plan politique, le déchirement des équipes des deux candidats de la République en Marche fait peine à voir et donne une très mauvaise image de notre institution les petits rapprochements en cours de la Droite centriste, les volte-face de certains Maires plongent nos compatriotes dans le flou le plus total mais les grandes manœuvres ne font, semble-t-il, que commencer.

Vous l'aurez compris, ce sont vos choix politiques que nous contestons, vos manières et vos méthodes qui éloignent nos compatriotes de notre collectivité, cette belle collectivité des communes entre elles qui, naguère, rendait tous les services et qui faisait de l'investissement direct sa véritable raison d'être.

Par cette réforme, vous avez souhaité la politiser, la dénaturer et écarter de fait une grande partie des Maires des communes. Vous aviez une chance historique pourtant de redonner du pouvoir aux communes au sein d'un territoire économique favorable et dynamique, cette chance malheureusement vous l'avez laissé passer.

Pour conclure, je dirai qu'il y aura beaucoup de travail dès le mois de mars prochain pour démacroniser l'institution et mettre en œuvre une Métropole de Lyon véritablement au service des communes et de leurs habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année, nous sommes amenés à nous prononcer sur le débat d'orientations budgétaires. Loin de vouloir en faire une longue analyse technique, je voulais simplement, au nom de mon groupe, souligner certains aspects qui nous semblent représentatifs de la gestion exemplaire de notre Métropole.

Nous avons tous connaissance ici des contraintes législatives et budgétaires mais aussi du contexte économique national et européen. Notre Métropole, comme toutes les autres collectivités, doit faire face à des défis importants.

Ce sont, pour notre Métropole, comme pour les autres collectivités, des défis importants mais nous sommes persuadés que notre Métropole saura les relever, comme elle l'a fait avec succès ces dernières années, respectant avec rigueur certaines règles nouvelles comme la limitation de la hausse de nos dépenses de fonctionnement, dans le cadre de la contractualisation avec l'État.

Notre groupe se réjouit de voir que le dynamisme de notre Métropole se traduit une nouvelle fois par une hausse des recettes fiscales, sans pour autant avoir augmenté les impôts, l'estimation prudentielle étant de l'ordre d'une hausse de 2 % de ces recettes. Nous sommes également très heureux de voir que la Métropole continue son travail dans son volet social. Il devrait continuer à être le premier poste de dépenses de fonctionnement de la Métropole en 2020 et nous en sommes très heureux. Le cadrage 2020 devra également permettre de garder un niveau élevé de subventions.

Nous saluons, par ailleurs, l'engagement de la Métropole pour les communes qui la composent avec une hausse prévue de la dotation de solidarité communale de 7 M€. Il est de plus en plus important aujourd'hui de faire vivre notre territoire et de donner la possibilité aux communes, aux associations, de mener à bien leurs actions. Il n'y a pas que dans ce domaine que notre territoire se démarque puisque nous avons, nous pouvons constater, une augmentation des créations d'entreprises ainsi qu'un taux de chômage, certes toujours important, mais inférieur à la moyenne nationale.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux lié aux transactions immobilières va vraisemblablement augmenter de 30 M€ par rapport au compte administratif 2018. Cela incarne l'attractivité de notre Métropole et les fruits des politiques que nous avons menées pour favoriser le développement du territoire et le rendre toujours plus agréable à vivre.

Si nous sommes ravis de pouvoir constater l'attractivité de notre Métropole, notre groupe veillera aussi à ce que nous ne nous reposions pas sur nos lauriers. Cela ne semble pas être le cas compte tenu des engagements ambitieux afin de réaliser le maximum de notre PPI. Un niveau d'investissement comparable à celui de 2019 est prévu pour l'année 2020. Notre capacité d'autofinancement pourra permettre à la prochaine majorité de pousser la PPI jusqu'à 4,5 milliards d'euros sur la mandature.

Enfin, nous pouvons nous féliciter de notre capacité de désendettement remarquable qui est bien en-deçà de la limite des 10 ans puisqu'elle s'élevait à trois ans et six mois au compte administratif 2018 et qu'elle devra encore être inférieure à la fin de l'année 2019. Cela va de pair avec la stratégie de gestion active de la dette qui nous a déjà permis de rembourser par anticipation plus de 100 M€ de prêts au 20 novembre 2019.

Le débat d'orientations budgétaires annonce donc un cap maintenu et ambitieux et notre groupe ne peut que s'en féliciter. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, quelques réflexions non exhaustives et les remerciements aux services pour le travail effectué et aux élus qui y ont contribué bien entendu.

Le document de présentation du DOB 2020 indique, je le cite : "La croissance observée au plan national est due, pour l'essentiel, aux investissements des entreprises et aux mesures prises en faveur du pouvoir d'achat". J'ajoute pour compléter que cette augmentation du pouvoir d'achat, c'est sous la pression des luttes, manifs et occupation des ronds-points, ce qui est très positif. Pour militer depuis longtemps en faveur de l'augmentation des salaires, pensions et retraites, tout cela est plutôt satisfaisant.

Dans ce contexte, la situation budgétaire de la Métropole reflète son attractivité et son dynamisme mais aussi ses inégalités spatiales et sociales. La Métropole voit chaque année le nombre de ses habitants croître de 15 000 personnes, d'où bien entendu les conséquences en termes de mobilité, en sachant par exemple que 75 % de la population de l'aire métropolitaine ont un parcours moyen de 36 km par jour pour se rendre à leur travail ; mais d'où les conséquences aussi en termes d'équipements et de politiques publiques, de développement économique et industriel, et de développement durable pour lequel il est urgent d'investir massivement ; d'où aussi les conséquences en termes de logements.

Sur ce dernier point, rappelons que nous avons pour objectif de construire 8 500 logements sociaux neufs par an. Or, le rythme actuel dépasse à peine les 5 000, nous prenons donc du retard. Pendant ce temps-là, le nombre de demandeurs de logements sociaux ne cesse de croître dépassant largement les 65 000, alors qu'il n'était que de 50 000 il y a quelques années. C'est pourquoi nous voulons nous féliciter des dispositions prises en matière d'investissements en faveur du logement social étudiant (8 M€) et de la mise en place de l'Office foncier solidaire (4 M€) même si nous avons bien conscience, bien entendu, que ces sommes sont par trop limitées.

Notre budget prévisionnel doit intégrer ces paramètres. Les collectivités territoriales sont toujours des actrices dynamiques de l'investissement et nous sommes donc appelés à continuer à jouer ce rôle.

J'en viens aux dépenses de fonctionnement. Chacun, chacune le sait ici, nous sommes sous la règle de la limitation des dépenses de fonctionnement à 1,19 %, cela a été rappelé. Cette règle imposée donne pour notre collectivité un plafond de dépenses autorisées à 2,7 milliards euros, pour une dépense réelle en 2018 de 1,9 milliard euros, soit un différentiel en notre faveur de 50 M€ auquel il convient d'ajouter, à confirmer, le retraitement dont monsieur Brumm parlait de 15,3 M€ et cela dans le cadre d'une capacité de désendettement de trois ans et six mois. Ces trois paramètres montrent qu'en termes financiers, nous avons une situation et des marges de manœuvre possibles et c'est très positif pour répondre aux besoins des habitants.

Une remarque qui découle de cette situation : la Métropole de Lyon fait la preuve de l'inutilité de l'obligation du 1,19 % de contractualiser les dépenses de fonctionnement puisque nous sommes très en-dessous. Cette règle devrait être abolie redonnant ainsi un sens à la libre administration des collectivités locales et territoriales.

D'autre part, nous pouvons nous féliciter de nos politiques sociales qui avancent, qui progressent. Je pense à la charte contre les expulsions locatives avec cet objectif de les réduire de 10 % par an, mais ce devrait être un premier pas pour les éradiquer. Je pense aussi au projet "la Métropole aidante" que nous avons bien soutenu, ou au plan pauvreté où la Métropole s'est bien investie.

Mais des freins subsistent au déploiement de nos politiques. Pour ne prendre qu'un exemple, nous sommes en droit de proposer que, compte tenu de nos importantes marges de manœuvre, les propositions budgétaires PA/PH (personnes âgées/personnes handicapées) soient revues à la hausse. Par exemple, les services d'aides à domicile (les SAAD) : en 2019, la Métropole a augmenté l'heure de prise en charge passant de 17,5 à 20 € mais les départements qui nous entourent sont à 21 €. Nous pensons nécessaire de généraliser ces coûts à 21 € et, pour ceux tarifés avec la Métropole, de passer à 23 € de l'heure. Certes, cette mesure est importante en termes budgétaire mais elle est socialement juste et politiquement nécessaire. Elle pourra aussi rendre un peu plus attractif ce travail, alors que les SAAD sont en grande difficulté de recrutement.

Ainsi donc, l'ampleur des besoins du fait des inégalités croissantes grandit. Nos politiques sociales, d'accueil, d'accompagnement et de suivi des personnes doivent se hisser au niveau des réponses à apporter. Je pense aux politiques de logement, je l'ai indiqué, à celle de l'enfance, des personnes handicapées et âgées, des familles monoparentales, des femmes seules, des politiques publiques comme celle de l'égalité femmes-hommes et celle des actions contre les violences faites aux femmes.

Quant aux MNA, sujet très lourd l'an passé, auquel nous avons fait face, le constat que les arrivées nombreuses et régulières de jeunes ont un peu baissé ne doit pas nous faire baisser la garde. Ce que nous avons fait l'an passé devrait au contraire nous permettre cette année d'anticiper et de prévoir les arrivées sur notre territoire à venir. C'est cela "avoir un temps d'avance".

Avec ces orientations et nos remarques, les conditions sont créées pour un budget utile pour nos communes et nos habitants, merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Jacquet. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, la présentation qui vient d'être faite pour guider ce débat d'orientations budgétaires est, comme chaque année, très complète. Elle donne à voir une situation financière et un dynamisme économique sain et vertueux. Pour ce dernier débat d'orientations budgétaires du mandat, nous évoquerons donc quelques-uns des éléments qui ont attiré notre attention.

D'abord, en ce qui concerne le contexte économique local, nous notons avec satisfaction que la création d'emplois sur notre territoire est importante et que certains secteurs connaissent en 2018 et 2019 des années record. Nous saluons ces résultats qui se confirment d'année en année et qui font du Grand Lyon une agglomération attractive. Nous rappelons aussi, comme à notre habitude, que croissance économique ne signifie pas mécaniquement progrès social.

À ce titre, nous avons un regard plus nuancé que le rapport sur l'explosion du secteur des transactions immobilières ou encore sur l'augmentation de 10 % du nombre de travailleurs indépendants. Ces deux éléments, économiquement vertueux, posent cependant question sur la qualité de vie dans notre agglomération, à savoir l'augmentation du prix des logements et le statut très précaire d'un certain nombre de travailleurs indépendants.

Par ailleurs, la période d'incertitude des finances locales qui s'ouvre avec la suppression de la taxe d'habitation et la modification de la péréquation des départements doit nous inciter à une certaine prudence. Nous ne sommes cependant pas inquiets sur ce point, puisque les budgets primitifs et les décisions modificatives des années précédentes nous enseignent que la Métropole fait déjà preuve de prudence dans ses prévisions financières.

En ce qui concerne la contractualisation avec l'État sur les dépenses réelles de fonctionnement, nous sommes évidemment satisfaits que les objectifs puissent être atteints, même si le principe de cette contractualisation reste inique. L'hypothèse évoquée par la Ministre d'étendre cette contractualisation jusqu'en 2023 nous laisse particulièrement sceptiques, dans la mesure où il nous semble dangereux de rendre pérenne une telle tutelle. La limitation systématique des dépenses de fonctionnement d'une collectivité n'est évidemment pas un modèle viable à long terme.

La PPI est un autre élément encourageant dans ce débat budgétaire. Après un décollage difficile en début de mandat, les années 2018 et 2019 sont bien meilleures, et les projections pour 2020 le sont tout autant. Même si tous les projets ne pourront évidemment pas être menés à terme, gageons que les réalisations sur 2019 et 2020

soient proches des 700 M€ projetés et que les objectifs fixés en début de mandat soient, autant que possible, atteints.

Finalement, les éléments présentés pour ce débat d'orientations budgétaires confirment une nouvelle fois que notre collectivité est en bonne santé financière, elle fonctionne correctement, sans augmentation des taux d'imposition, malgré des concours financiers étatiques amoindris et malgré les incertitudes liées aux finances publiques.

Nous sommes donc une Métropole riche. Cette richesse, et nous n'avons de cesse de le répéter, nous oblige à faire toujours plus et toujours mieux pour ses habitants, notamment en ce qui concerne les dépenses à caractère social. Comme le document l'indique, ces dépenses ont vocation à répondre aux attentes des habitants, comme, par exemple, le logement.

Certes, le volet social représente déjà un tiers des dépenses. Certes encore, beaucoup d'efforts sont faits depuis quelques mois et quelques années pour lutter contre le mal-logement et contre le sans-abrisme, mais force est de constater, sur le logement particulièrement, et sur toutes les compétences sociales, que de nombreux efforts restent encore à faire. La richesse de notre collectivité nous impose d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux sociaux auxquels nous sommes confrontés.

Sur ce point, nous avons bien évidemment été attentifs à l'ouverture, en fin de semaine dernière, de l'ex-collège Lassagne, pour fournir à une cinquantaine de femmes isolées et à leurs enfants un hébergement d'urgence. L'action conjointe de la Métropole et de la Ville de Caluire doit être saluée et surtout encouragée. Je terminerai sur ces mots. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

M. le Conseiller CACHARD : Monsieur le Président, chers collègues, voici venu le dernier DOB de cette mandature. Que d'efforts accomplis durant ces cinq années pour laisser à la prochaine majorité des finances qu'on ne peut que qualifier de saines et de viables et qui, je l'espère, serviront à assurer la solidarité et la transition plutôt qu'une énième trace de béton, vestige d'un temps que nous ne qualifions pas, nous, "d'avance".

Les comptes de notre collectivité sont donc solides et l'on peut s'en réjouir, surtout pour une nouvelle-née. L'exercice n'était pas simple mais l'examen est en grande partie réussi. En témoignent par exemple une capacité de désendettement de trois ans et six mois et une capacité d'autofinancement en constante hausse, le tout dans un "contexte contraint" pour reprendre une expression employée dans ce rapport.

Le groupe Socialiste est donc globalement satisfait de la gestion qui a été celle de cette majorité. Néanmoins, permettez-nous quelques observations et interrogations sur divers aspects présentés dans ce rapport.

J'aimerais premièrement revenir sur la question du nombre de chômeurs sur notre territoire et sur la casse de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1^{er} novembre dernier. Les chiffres présentés font état de 125 480 personnes concernées au titre des catégories A, B et C, auxquelles on peut ajouter ce halo impossible à qualifier.

L'UNEDIC (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) a précisé, il y a deux mois, que 710 000 personnes au niveau national pâtiraient du relèvement de la durée de cotisation, passée de quatre à six mois, et de la suppression du principe de rechargement des droits. L'objet n'est pas de revenir ici sur ce "progressisme" destructeur de progrès, mais de s'interroger sur les conséquences que cela aura pour notre collectivité.

À aucun moment dans le rapport n'est évoquée la question de toutes ces personnes qui, du jour au lendemain, n'auront plus droit à l'assurance chômage mais qui, cherchant tout de même à survivre, se tourneront vers le RSA (revenu de solidarité active) et cela aura des conséquences lourdes socialement mais aussi budgétairement et cela devra être retranscrit dans les budgets 2020-2021.

Alors une hausse prévue des dépenses sociales de 2,2 % en 2020 paraît une hausse timide au vu des besoins, mais elle serait uniquement due aux évolutions de tarification des établissements dans les secteurs personnes âgées/personnes handicapées et aux actions innovantes en direction des populations les plus fragiles dans le cadre du plan pauvreté.

Vu la propension de ce Gouvernement à dire oui avec la bouche mais non avec le portefeuille, sa manie de transférer des compétences à budget constant ou, tel que ça semble se profiler, à budget amoindri, pouvons-nous espérer une issue heureuse sur ce point ? Quand pensez-vous que tout cela sera réglé ?

Quand on voit enfin l'avis émis par le Gouvernement sur les amendements censés rééquilibrer l'article 5 du PLF s'agissant de l'évolution de la structure de nos ressources fiscales, on ne peut que s'interroger sur l'envie de

l'Exécutif d'appuyer des collectivités pourtant gouvernées en partie par son parti. On peut dès lors se questionner sur ce que cela présage pour la suite. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, à l'instar de certains de mes prédécesseurs, je salue la qualité de la gestion des finances publiques soutenues, il faut dire, par un accroissement de nos recettes et une maîtrise de nos dépenses, ce qui nous conduit à avoir cette capacité d'autofinancement que peu de collectivités connaissent et par un niveau d'endettement très satisfaisant au regard de ce que nous avons connu en début de mandat, en absorbant les emprunts toxiques du Département.

Mais mon propos est plutôt de savoir ce que nous allons faire de cette bonne santé financière et comment seront orientés les budgets qui nous seront présentés dans quelques semaines.

Avant cela, il me semble important aussi de s'arrêter sur certaines dispositions de la loi de finances.

Concernant la prise en charge financière des MNA, si la Métropole de Lyon prend toutes ses responsabilités dans l'accompagnement des mineurs non accompagnés, il me semble que le Gouvernement devrait également prendre les siennes pour préciser les mécanismes de répartition budgétaire des dépenses de solidarité entre départements. En d'autres termes, si Lyon et sa Métropole accueillent un flux important de mineurs non accompagnés, cela devrait être pris en compte dans les mécanismes de péréquation entre départements limitrophes.

Pour ce qui de la contractualisation avec l'État, si le rapport nous enseigne que la plupart des collectivités sont restées dans le cadre contraint des dépenses autorisées, il est constaté également un frein sur les investissements malgré des taux d'intérêt bas.

Cela n'a rien d'étonnant car nombre d'investissements peuvent entraîner une augmentation des dépenses de fonctionnement. Nous sommes donc là face à une contradiction qui risque de freiner la dynamique des territoires.

En ce qui nous concerne, si on peut se féliciter, dans le cadre de cette contractualisation, d'être resté en-deçà des 1,9 %, cela se traduira également de CA 2019 à CA 2020 par une baisse relative de la trajectoire que nous escomptions en 2018.

Aussi, sous réserve des retraitements de dépenses exceptionnelles et des modifications des périmètres de compétence, qui nous donnerait des marges de manœuvre, certains de nos investissements pourraient être compromis. À ce titre, la reconduction pour la période 2021-2023 de la contractualisation n'est pas une bonne nouvelle.

Pour en revenir à nos orientations budgétaires, plusieurs éléments méritent quelques commentaires. Tout d'abord, l'augmentation de nos recettes fiscales : celles-ci traduisent inéluctablement l'attractivité de notre territoire en termes de nouveaux habitants et d'implantation de nouvelles entreprises. Cela nous conduit à faire face à des enjeux de logement, de mobilité, de fourniture d'eau potable, de réseaux d'assainissement, de traitement des déchets, de collèges, etc.

Mais parallèlement à cela, ce qui nous paraît le plus inquiétant est l'augmentation des recettes de la DMTO : + 40 % entre 2015 et 2020, c'est considérable. Cela corrobore le fait que nous assistons à une gentrification de notre territoire attirant des familles aisées dans la Métropole et, plus particulièrement, dans les villes centres, ce qui conduit à ce que nous observons aujourd'hui, des difficultés pour les familles et les habitants les plus modestes à accéder à un logement dans les villes centres. Et on l'a encore vu récemment, les étudiants ont de grandes difficultés à trouver un logement, ce qui les précarise et les pénalise dans leurs formations et ce qui ne fait pas de Lyon une ville attractive pour les étudiants.

Le corollaire est que cela éloigne les familles les plus modestes des villes centres où se concentrent les entreprises qui usent de leur voiture en raison d'une offre de transports peu adaptée.

En ce sens, je ne suis pas sûr que l'augmentation de nos recettes fiscales soit une bonne nouvelle sur le long terme et un bon indicateur pour la transition écologique de notre territoire.

Pour rester sur ces évolutions sociétales, nous observons que les dépenses sociales n'augmenteront que de 2,2 % en 2020. Or, pour les écologistes, la croissance de 7 % de la DMTO devrait être mise à profit pour répondre aux besoins des familles et des populations ayant des besoins spécifiques.

Un point important de ces orientations budgétaires est la politique de gestion des ressources humaines (GRH). Nous approuvons les orientations qui sont prises pour doter notre collectivité d'une GRH moderne, en phase avec

les orientations stratégiques que nous avons prises. De notre point de vue, il s'agit d'une rupture par rapport à la situation que nous avons connue en début de mandat.

Comme cela est relevé sur les dossiers importants, nombre d'entre nous soulignent l'excellent travail des services. Il est donc tout à fait juste que notre Métropole s'intéresse à leurs conditions de travail, aux situations de tension psychosociales qui peuvent exister dans certains services sociaux ou à la collecte des déchets. Le développement des parcours professionnels, l'intégration de personnes porteuses d'un handicap, le télétravail, etc., constituent une reconnaissance des élus envers les personnels qui font fonctionner et vivre la Métropole.

Nous ne pouvons pas construire un avenir vertueux pour la Métropole et mener tous nos projets si nous ne nous intéressons pas à la qualité de vie au travail des agents.

Un dernier mot sur les investissements, en particulier sur la transition écologique. Nous serons très attentifs aux budgets qui seront présentés en 2020 et nous espérons qu'ils s'inscriront bien dans la démarche I4CE (Institute for climate and economics) présentée l'an passé, en septembre 2018.

Je rappelle à cet égard que notre collectivité s'est engagée à soutenir un projet de recherche sur "l'économie du climat et de la transition énergétique et écologique". L'objectif est de se doter d'outils pour évaluer si notre budget est favorable au climat ou non. En tant qu'écologistes, nous aimerions que cela se traduise rapidement en actes, d'une part pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part pour les enjeux d'adaptation et de résilience de notre territoire.

C'est ainsi que nous espérons que le montant des AP (autorisations de programme) pour 2020 fixé à 750 M€ et le niveau de PPI escompté à 4,5 milliards d'euros permettront de répondre à l'urgence écologique et à la transformation de notre territoire.

Les élus écologistes approuvent ce rapport car, à ce stade, il s'agit d'orientations de fin de mandat et nous examinerons en détail le budget primitif 2020 pour sa mise en œuvre concrète. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires et le futur budget 2020 de la Métropole seront les derniers engagements financiers de cette mandature, l'occasion donc de dresser le bilan de la mise en place de la Métropole de Lyon qui est aujourd'hui une collectivité de plein exercice et non plus simplement un syndicat intercommunal.

Au préalable, je souhaite une nouvelle fois dire que nous regrettons la décision de supprimer la taxe d'habitation. Cette décision aboutit de fait à une perte de l'autonomie fiscale des collectivités et de la Métropole en particulier. À l'inverse, nous approuvons la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Ainsi, 2026 devrait être la première année d'application des bases d'imposition révisées. Cette révision est une mesure d'équité devant l'impôt local qui était indispensable.

Pour revenir plus spécialement sur les finances de la Métropole de Lyon, comme les orateurs précédents, je souhaite remercier la qualité du travail effectué par le Vice-Président et les services de la Métropole. Nous notons avec satisfaction que la Métropole a maîtrisé l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et est restée en-deçà de l'évolution maximale contractualisée avec l'état, à savoir 1,19 %.

De même, et c'est une bonne chose pour l'avenir, la capacité de désendettement au CA 2018 est satisfaisante à trois ans et six mois, alors que la limite fixée par l'État est à 10 ans.

Cependant, un point de vigilance vis-à-vis de l'importance des recettes fiscales provenant des DMTO. Ces recettes, directement liées à l'état du marché immobilier, ont augmenté de 40 %, comme cela a été dit, entre 2015 et 2018 et sont anticipées à hauteur de 380 M€ pour 2020, ce qui représenterait 14 % de nos recettes de fonctionnement et 35 % de nos recettes fiscales. Il y a là une fragilité des finances de la Métropole en cas de retournement du marché immobilier.

Pour ce qui est des ressources humaines de la Métropole, nous souhaitons souligner que les actions volontaristes en faveur du handicap ont permis d'atteindre et de dépasser en 2019 le taux de 6 % d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi et là aussi c'est une très bonne chose.

Je souhaite revenir sur cinq points très rapidement.

Premièrement, nous regrettons les retards pris dans la mise en œuvre de la PPI, des retards qui seraient à notre sens beaucoup plus visibles si nous parlions de l'investissement uniquement au regard des crédits dépensés et non des crédits engagés.

Deuxièmement, le service public qu'offre la Métropole de Lyon auprès des habitants nécessite une présence territoriale plus effective. À ce niveau, la déconcentration des services de la Métropole est encore à construire. Il convient qu'à terme, et ce sera l'enjeu du prochain mandat, l'ensemble des politiques métropolitaines puisse être copiloté localement au niveau de chacune des futures circonscriptions métropolitaines. Cela permettrait une adaptation des actions en fonction des spécificités locales et aussi une appropriation des compétences métropolitaines par les citoyens.

Troisièmement, la mutualisation entre la Métropole et les communes constitue un autre point à renforcer à moyen terme. L'objectif de cette mutualisation est d'abord d'améliorer la qualité du service rendu, puis de faire des économies de fonctionnement. En ce sens, la mise en place d'antennes communes entre le CCAS (Centre communal d'action sociale) de la Ville de Lyon et les services sociaux de la Métropole est une très bonne chose. Après évaluation, nous souhaitons que ceci ouvre la voie pour d'autres mutualisations. La mutualisation est pour nous une solution pour améliorer, à budget constant, la qualité des services proposés par la Métropole mais aussi par les communes.

Quatrièmement, depuis 2015, cela a été rappelé par d'autres orateurs, le budget social, qui représente aujourd'hui un tiers des dépenses de fonctionnement de notre collectivité, a fortement augmenté, près de 20 à 22 %, dans le même temps, les dotations de l'État ont, elles, baissé de 25 %. Malgré cette diminution des recettes, la Métropole a pu financer cette hausse des dépenses sociales en arbitrando les autres dépenses, sans hausse supplémentaire de la fiscalité. Cette capacité financière est à mettre au crédit de la création de la Métropole, ce qui n'est pas le cas par exemple dans les départements qui sont restés dans une configuration classique départementale où on note souvent des problèmes de financement des dépenses sociales.

Enfin, ce rassemblement des compétences du Conseil général du Rhône et de celles du Grand Lyon au sein de la Métropole a induit un changement profond de nature de la collectivité. Je pense que cette prise de conscience n'est pas encore partagée par tous. En effet, nous ne sommes plus uniquement une collectivité de projets et d'investissement au service des communes, nous sommes maintenant une collectivité de plein exercice aux côtés de chaque habitant et de chaque acteur de notre territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, le rapport préliminaire au débat d'orientation budgétaire qui nous est proposé dresse, sans surprise, le tableau d'une certaine vision économique, un schéma comptable, un discours orienté, qui reprend les éléments de langage du Gouvernement. Comment peut-on, par exemple, mettre en avant le pouvoir d'achat alors que, selon les chiffres de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), neuf millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté et qu'il y a 400 000 nouveaux pauvres en 2018 ?

La baisse des allocations chômage ne va certainement pas aider à réduire cette catastrophe. Ce rapport souligne que notre territoire est économiquement dynamique mais ne souligne pas que la pauvreté est supérieure à la moyenne nationale. Ce document n'aborde pas non plus les politiques publiques menées par la Métropole, ni les priorités fixées. Nous le regrettons car tout débat d'orientations budgétaires devrait partir des besoins de la population. Pour l'usager, la note AA délivrée par l'agence Fitch, n'a aucune importance. La Métropole peut être une bonne élève, solvable. Mais quelle utilité sans audace politique pour améliorer le quotidien des populations ?

Il y a un peu plus d'un an, débutait le mouvement des Gilets jaunes, descendus en masse dans la rue, pour faire entendre leur détresse, leur sentiment d'abandon et leur opposition à la politique gouvernementale. Dans le même temps, nous avons vu des cortèges de blouses blanches ou roses, des stylos rouges mais également les cheminots, les pompiers, les étudiants, etc. Tous se positionnent dans une lutte sociale contre Macron. Chacun de ces mouvements a été méprisé, aucune mesure n'a été prise. Le débat de projet de loi finances 2020 est totalement hors sol. Il vise un retour obsessionnel à l'équilibre budgétaire, sur le dos des politiques sociales, et à coups de suppressions d'emplois.

Tous les corps de métiers se mobilisent. Ils réclament la justice sociale, bien sûr, mais aussi de vraies mesures environnementales, l'accès à la santé et à l'éducation pour tous. Bref, un autre projet de société. Le mouvement contre la réforme des retraites peut être un grand moment de convergence de luttes. Derrière un discours d'austérité, culpabilisant, sur le rallongement de la durée de vie, le Gouvernement tente d'imposer un passage en force. La logique collective qui fonde notre contrat social est sacrifiée, au profit d'un système individuel à points.

Cette réforme s'inscrit dans la continuité de l'entreprise de démolition, menée par le Gouvernement depuis le début du quinquennat quand, dans le même temps, il aura procédé à plus de 197 milliards d'euros d'allègements fiscaux, en faveur des plus aisés et des grands groupes avec la suppression de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune),

l'instauration de la flat tax, la baisse d'impôt sur les sociétés, une nouvelle formule du CICE (crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi) sans contrepartie. Des mesures répressives d'un côté, des cadeaux aux plus riches de l'autre. Je pose la question : qui sont les privilégiés ?

Le projet de loi de finances 2020 porte également sur la réforme de la taxe d'habitation, qui amputera les collectivités territoriales d'une autonomie fiscale. C'est aussi plus d'un tiers des communes qui subiront une baisse des dotations, pour financer l'évolution de la péréquation verticale.

La réduction de la DGF (dotation globale de fonctionnement), la contractualisation ont représenté 11 milliards en moins de cinq ans pour les collectivités locales. La Métropole a perdu 116 millions de dotations entre 2015 et 2018. C'est le quotidien des Français que l'on dégrade, en attaquant leurs services publics. Notre groupe Communiste, Parti de gauche et républicain réaffirme son positionnement clair pour un arrêt immédiat du saccage et pour un développement des services de proximité.

Dans le même élan, nous revendiquons une Métropole des communes, avec une réelle autonomie financière pour ces dernières. Nous demandons une redistribution équitable, transparente et actualisée de la cotisation foncière des entreprises avec la dotation de solidarité communautaire.

Pour revenir sur le document présenté et les investissements réalisés par la Métropole, notamment dans le cadre de la PPI, je voudrais exprimer ici des retours d'habitants qui me disent apprécier la réalisation des grands projets mais souhaitent vivement que leur quotidien ne soit pas délaissé et que les travaux de voiries ou d'amélioration du cadre de vie se réalisent aussi.

Sur la question de la dette, nous avons dénoncé l'absorption, sans condition par la Métropole, des emprunts toxiques du Département, souscrits par Michel Mercier et son équipe. Il faudra bien que la population soit informée du montant de cette perte, au détriment de l'intérêt général.

Concernant la partie dépenses de fonctionnement, le cadre posé pour l'évolution de la masse salariale est moins contraint qu'en 2019. Nous laisserons le soin aux organisations syndicales de mesurer si cette évolution est suffisante pour le financement des mesures catégorielles ou sociales et la poursuite de l'application du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Nous avons également noté le renforcement des moyens, sur les secteurs en tension : Maisons de la Métropole, collecte des déchets. Seront-ils suffisants au regard des besoins ?

Vous indiquez que les dépenses à caractère social sont les premiers postes avec un tiers du budget principal et que l'évolution de ces dépenses est estimée à plus de 2,2 %. Pour notre groupe, c'est un minimum. La solidarité, la santé, le handicap, la dépendance, sont en premières lignes de nos préoccupations. Notre priorité éducative devrait nous pousser à mieux considérer la question des collèges, avec un plan décennal de construction et de réhabilitation. Nous devons également veiller aux pratiques culturelles et sportives, par exemple la natation qui est au programme des enseignements. La Métropole est largement sous-dotée en centres nautiques. Des élèves sont donc privés de cette pratique. Enfin, pour le bien-manger, nous demandons l'arrêt des DSP pour les cantines, l'approvisionnement en circuits courts, dans un programme de développement de l'agriculture péri-urbaine.

Dans la Métropole, 1 500 personnes dorment dans la rue et 65 000 demandes sont en attente d'un logement social. C'est une urgence. Notre rythme de constructions doit être doublé avec 8 000 logements sociaux par an, financé par une véritable aide à la pierre, du 1 % logement sur l'ensemble des entreprises, la mise à contribution des bénéficiaires de la rente foncière et des niches fiscales de l'immobilier évaluées à 18 milliards par an.

Quand l'urgence sociale rejoint l'urgence climatique, la Métropole peut porter des actions très concrètes et très utiles, telle que l'augmentation des aides financières pour l'isolation thermique des logements, dans un plan de résorption de l'habitat insalubre et des copropriétés dégradées.

Pour la planète, nous avons le devoir d'être ambitieux. Le transport en commun est un outil efficace pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous devons tripler le budget d'investissement de 1 à 3 milliards et inverser le ratio voiture/transports en commun. Il nous faut également cheminer vers la gratuité, en commençant par les scolaires, les étudiants, les bas revenus. C'est possible, d'autres collectivités l'ont fait, contrairement à la nouvelle augmentation des TCL (transports en commun lyonnais), une aberration sociale et environnementale.

Nous avons besoin d'une réforme de la fiscalité locale, pour plus d'équité et de justice avec, notamment, une augmentation de la cotisation foncière des entreprises et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Sous prétexte de compétitivité mondiale, il est à l'ordre du jour, pour le Gouvernement, de baisser, voire de supprimer ces impôts qui s'appuient pourtant sur la richesse produite. Je vous rappelle que la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) représentent quelque 26 milliards d'euros de recettes, pour les collectivités. Le dynamisme de notre territoire doit bénéficier à nos politiques publiques, des dépenses qui répondent aux besoins, des recettes justes et équilibrées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picard. Sept minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est un exercice assez convenu. Chaque année, nous retraçons des analyses de la situation économique, jamais sociale, cela a été dit par d'autres, de notre pays et de notre Métropole. Comme chaque année, ces analyses de conjoncture ont environ une chance sur deux de se réaliser et, comme chaque année, la discussion sur les priorités politiques passe malheureusement au second plan. Or, c'est bien de choix politiques dont il faut parler. Le document dénote de la bonne gestion de notre collectivité mais il est parfois un modèle de langue de bois, si bien que je me suis amusé, comme l'an dernier, à en relever les perles.

Première citation, "le produit des DMTO est directement lié à l'évolution du nombre de transactions immobilières et des prêts de l'immobilier sur le territoire métropolitain. En dépit de la volatilité de cette assise, fortement liée à la conjoncture économique, nous pouvons anticiper son augmentation en tenant compte de sa progression, lors des derniers exercices", qui signifie : les prix de l'immobilier ont explosé et vont continuer car aucun encadrement n'est prévu. Pourquoi ne pas dire que le côté positif de l'augmentation des recettes des droits de mutation cache la calamité de l'envolée incontrôlée des prix des logements ?

Deuxième citation : on parle de "la réussite de la contractualisation pour l'État", mais pour les collectivités, alors que toutes les associations d'élus l'ont dénoncée et on parle également d'une "embellie financière des collectivités" alors que les communes ont déjà attaqué l'os de leurs dépenses de fonctionnement, surtout celles qui étaient vertueuses avant la contractualisation.

La réalité, et on ne lit qu'en creux de ce rapport, c'est que la contractualisation nous a en apparence enrichis alors qu'elle a en réalité réduit notre capacité d'actions. Certes, il est indiqué que l'autofinancement augmente et donc avec notre capacité d'investissement mais à quoi sert d'investir si les moyens de fonctionnement ne suivent pas ? C'est un peu comme si une grande collectivité avait réduit sa subvention aux syndicats de transport sur un mandat pour ensuite lui demander d'exploser ses investissements dans le suivant.

Dans le document, cela donne une phrase vide de sens : "la collectivité a fait le choix d'appliquer un cadrage volontariste visant à respecter le contrat de maîtrise de l'évolution de la dépense locale signée avec l'État tout en permettant le plein accomplissement des choix des politiques publiques". Traduction : nous allons serrer les boulons et en même temps, nous allons réaliser tout ce que nous voulons.

On est forcé d'en conclure que la volonté d'agir n'est pas si grande que cela car rien dans ce document ne laisse penser, cette année encore, que le grand déséquilibre de la création de la Métropole sera remis en cause : beaucoup pour l'économique et peu pour le social. Il y avait pourtant deux grandes occasions en 2015 avec l'intégration des compétences du Département et, en 2017, au moment du changement de présidence mais il est vrai qu'à ce moment-là, il fallait s'inscrire dans les pas de l'incriticable prédécesseur.

Je garde un souvenir assez vif de mon intervention en Commission permanente en 2016 lorsque j'osais demander des ajustements. Je me souviens du soutien de mes collègues, alors encore Socialistes, si intenses du regard et si discrets de la voix. Oui, si nous osons nous écarter de la doxa budgétaire, nous pouvons hisser la Métropole au niveau des départements audacieux et pas simplement dans la moyenne, en matière de politique sociale, éducative et écologique. Certes, nous avons noté des inflexions depuis un an sur la prise en charge des mineurs non accompagnés par exemple, des mères isolées avec enfant, on en a parlé tout à l'heure, sur l'appel à projets des collèges, etc., mais ce n'est qu'un petit rattrapage du retard légué par le Conseil général en la matière.

Comment expliquer à nos concitoyens que l'augmentation de nos dépenses, y compris sociales, soient plafonnées en-deçà de l'augmentation de nos recettes ? Alors que les besoins sociaux grandissent, que des enfants dorment à la rue, que des accueils sociaux des Maisons de la Métropole n'arrivent pas à suivre la demande, qu'il manque cruellement d'éducateurs de rue, que les personnes âgées peinent à trouver des places accessibles financièrement dans les résidences, que des familles vivent dans l'attente angoissante de la prise en charge du handicap de leur enfant, etc.

Et puisque je parle du handicap, je ne citerai qu'un exemple, j'aurais pu en citer beaucoup d'autres mais celui-ci me semble emblématique du dégât que font les contraintes budgétaires appliquées au rabot : les transports des enfants porteurs de handicap, je connais bien ce sujet avec ma collègue Claire Le Franc car, historiquement, Villeurbanne accueille de nombreux enfants en inclusion dans ses écoles. Ils viennent pour certains en taxi des différentes communes de la Métropole, comme c'est le cas d'ailleurs dans d'autres communes, pour être pris en charge de façon adaptée à leur handicap. Or, ces enfants se voient imposer un seul horaire de retour, le soir après le temps de classe, si bien qu'à 15 heures 50, chez nous, mais 16 heures 30 chez d'autres, tous les élèves doivent partir, impossible de rester avec leurs camarades au périscolaire et de bénéficier d'activités éducatives.

Je ne parle pas simplement de la situation dans laquelle se trouvent les familles qui doivent être rentrées tôt chez elles. Je parle d'abord de l'humiliation que subissent des enfants. La réponse de la Métropole à nos interpellations sur le sujet depuis un an : il serait trop complexe et trop coûteux de proposer deux horaires différents pour quelques

centaines d'enfants. Désolé de vous embêter avec un exemple peut-être trop précis dans un débat de grande masse mais on ne comprendra pas les conséquences de phrases creuses si l'on ne s'attarde pas quelques instants sur les implications de celles-ci pour les habitants de notre Métropole.

Enfin, autre traduction attendue et absente de ce document, les mécanismes de solidarité au sein de la Métropole. Nous vous avons entendu, monsieur le Président, parler de partenariat renforcé avec les communes et c'est une bonne chose, mais cet engagement n'aura de sens qu'avec un pacte financier que nous demandons chaque année depuis cinq ans. Ce pacte est indispensable pour donner de la visibilité financière à moyen terme aux communes. Il traduirait de manière transparente la mise en œuvre d'une péréquation financière au sein de la Métropole, au service d'une orientation politique car oui, au sein de la Métropole, la dynamique démographique est différente. Les populations fragiles se situent encore plus à l'est.

Je suis d'une génération qui pense qu'une Métropole forte est nécessaire, même si dans trois mois, je laisserai ici la place aux jeunes mais une Métropole forte, c'est une Métropole solidaire, une Métropole démocratique, une Métropole qui s'appuie sur les communes, une Métropole plus résiliente et de la transition écologique que smart énergivore et business fossile, une Métropole dans laquelle l'éducation n'est pas le point accessoire, renvoyé quasiment systématiquement à la fin du Conseil, mais le point d'entrée d'un projet politique. Je vous remercie.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Dix minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller FROMAIN : Monsieur le Président, chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est une étape importante de la vie de notre collectivité. La vision des enjeux financiers de la Métropole doit y être comme d'habitude exposée mais ce temps, en cette année particulière, revêt à mes yeux une importance certaine. L'exercice du jour exigerait un effort particulier de clarté et de projection sur les années du mandat à venir. Le document fourni au titre du DOB est qualitatif et construit, comme d'habitude, mais mériterait plus de contenus consacrés au temps, au-delà de 2020. L'essentiel des éléments porte sur le budget principal. Je me concentrerai sur celui-ci.

La région lyonnaise continue sa trajectoire positive en termes économique au sein du pays, qui va également dans le bon sens, en termes d'emploi et de croissance. Les mesures prises nationalement sont responsables et soutiennent la trajectoire positive en cours mais il reste beaucoup d'incertitudes sociales : hier les Gilets jaunes, aujourd'hui les retraites ou encore les hôpitaux, mais aussi internationales : conflits commerciaux, conflits non réglés dans les continents voisins. Le dynamisme propre de notre territoire couvre ces effets mais restons vigilants.

Notre collectivité peut agir à divers titres pour contribuer à répondre aux enjeux sociaux et soutenir l'économie locale qui reste, aujourd'hui et encore plus demain, le support des finances de la Métropole. Nos finances sont soumises à la contractualisation. Nous avons été à la hauteur du challenge, c'est bien. Nous avons des marges de manœuvre, 50 M€ à ajuster de quelques millions, c'est encore mieux. Il faut nous projeter et prévoir comment agir avec cette marge, avec responsabilité évidemment mais aussi avec détermination et ambition.

L'un des axes est d'améliorer l'autofinancement, parfait. Il faudra réfléchir à ce que l'on fait de cet autofinancement. Concernant les recettes, je ne m'étends pas sur les dotations de l'État, le gros de la tempête est passé, il reste encore des contraintes à venir, liées à la péréquation. Cette péréquation sur les droits de mutation, dont la hausse tendancielle est incontestable et liée au dynamisme économique exposé dans les premières pages du rapport. Défendons les intérêts de la Métropole dans cette affaire mais gardons en tête que nous contribuons parce que nous sommes dans une bonne situation.

En matière de recettes fiscales, à court terme en 2020, la situation se présente bien, parfait. Les bases évoluent de manière régulière et le levier des bases fournit des moyens à la hauteur de nos enjeux (dépenses sociales, responsabilité en tant qu'employeur aussi). Cependant, nous savons que nous avons un an pour nous préparer à un nouveau chapitre de la refonte de la fiscalité locale. Une part de notre taxe foncière reviendrait aux communes. Pour avoir observé l'évolution de cette taxe pour sa part communale, je trouve que ce n'est pas une si mauvaise nouvelle mais il conviendra de suivre de près le projet d'évolution des valeurs locatives qui va être la grande affaire du prochain mandat.

L'impact chez nous existera, c'est certain, mais on peut espérer que l'effet masse du territoire métropolitain lissera les éventuels gagnants perdants sur notre part résiduelle. Dans ce deal, pour compenser la fin de la taxe d'habitation, des parts de TVA reviendraient au titre de notre volet ex-Département mais aussi au titre de notre volet ex-Communauté urbaine. Ainsi, le changement de la fiscalité et la baisse des dotations de l'État ne se traduiront pas forcément par un risque d'une baisse pour les finances locales, au regard de la partie importante des parts de TVA qui nous reviendraient dans cette hypothèse. Nos ressources seraient directement indexées à la situation économique et peut-être aux enjeux locaux.

Nous serons donc responsabilisés et nos actions en matière économique notamment impacteront plus directement encore notre budget. Mais avec les responsabilités vont les risques et l'effort de prospective financière, avec des scénarios et des tests de sensibilité va devenir encore plus crucial et devra trouver une place beaucoup plus importante que dans le DOB que nous avons en main aujourd'hui.

Pour cette thématique du futur, au-delà de la dernière année du mandat, je souhaite évoquer à présent quelques chiffres en matière d'investissement. La PPI est mise en œuvre à 2,3 milliards sur 3,5 programmés. C'est en soi un chiffre impressionnant. En tablant sur les annonces pour l'année prochaine, certainement peut-on s'imaginer un chiffre fin 2020 de 3 milliards environ. Dans le même temps, nos conditions de financement s'améliorent en interne, via un autofinancement qui augmente et, en externe, via une dette gérée de manière active, qui intègre au fil du temps les gains issus des taux très bas du marché. À tel point que l'indicateur clé de nos finances, la capacité de désendettement, en se situant à 3,6 ans, s'améliore encore et reste très nettement en-deçà du seuil réglementaire de 10 ans.

Que conclure de ces quelques chiffres ? La Métropole a les moyens de sa PPI. Elle peut envisager d'amplifier le mouvement avec l'annonce d'un volume de 4,5 milliards, soit 200 M€ de plus par an en moyenne. J'attends en outre que l'ambition soit réalisable et non pas que notre capacité à réaliser soit mal ajustée. En effet, il serait dommage qu'au final, nos marges soient consacrées seulement à une amélioration sans but des indicateurs de pilotage financier.

En conclusion, dans cette période électorale, la situation financière de la Métropole, depuis de nombreuses années, paraît saine de manière durable. Il faut donc plus d'ambition politique pour amplifier notre capacité à porter des projets d'investissements et mobiliser de manière importante mais responsable le levier de la dette pour mieux accompagner les communes dans l'investissement d'équipements mutualisés au regard de l'impact PLU-H sur la densification et sur le renouvellement urbain. Il est nécessaire que cette ambition se traduise par des investissements conséquents, en matière de mobilité pour mieux accompagner le plan d'investissement des transports en commun de la Métropole, en matière de foncier également pour s'assurer, dès à présent, la maîtrise de celui-ci et ainsi anticiper l'envolée des prix des terrains. Cela se traduit par de l'anticipation dans la réservation d'prises d'infrastructures afin d'assurer, à terme, les logements avec des tarifs raisonnables.

Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres mais ce sont des domaines qui doivent figurer parmi nos priorités car il vaut mieux, au final, prévoir des projets d'envergure, structurants et ambitieux avec des moyens à la hauteur dès le début, plutôt que de se retrouver avec une marge importante en fin de mandat, des marges qui seront redistribuées arbitrairement pour combler des manques ici et là, un manque de vision ou d'ambition. S'il y a bien une ambition politique que nous devons avoir pour l'avenir de nos territoires, c'est celle-ci. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires nous permet de préparer le budget 2020 dans les meilleures conditions et nous donne donc les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il nous permet de prendre en compte les éléments qui concernent les politiques de ressources humaines mais aussi les engagements pluriannuels en matière d'investissement. Même si, aux plans international et national, la conjoncture économique nous demande d'être prudents, nous pouvons nous réjouir que, sur le plan régional et local, le climat économique est globalement favorable avec une forte création d'emplois salariés, il faut le dire, et aussi un dynamisme au niveau des transactions immobilières puisque le marché aura dépassé la barre symbolique des 300 000 m².

Mais au niveau des collectivités locales, on constate aussi une croissance de l'épargne et des investissements. Cependant, la suppression de la taxe d'habitation entraînera pour les Départements et les établissements publics de coopération intercommunale, donc la Métropole aussi, une autonomie fiscale plus limitée. En effet, les dispositions du projet de loi pour 2020 consacrent la suppression de la TH (taxe d'habitation) et la réforme du financement des collectivités territoriales. Si les concours de l'État devaient être maintenus à un niveau assez comparable à celui de 2019, on peut constater que plus d'un tiers des communes devraient voir leurs dotations baisser. Et je rappelle que la péréquation horizontale concernant les départements et la Métropole de Lyon perdrait donc 12 M€ supplémentaires puisqu'une partie serait ponctionnée sur les recettes des DMTO pour alimenter ces fonds de péréquation.

Lorsqu'on établit le bilan de la contractualisation avec l'État, il sera difficile aux collectivités de poursuivre dans la durée la décélération de leurs dépenses de fonctionnement. Il est paradoxal de la part de l'État de vouloir limiter le recours à l'emprunt car les taux sont très bas et d'inciter les collectivités à investir pour soutenir l'activité économique et l'emploi. Certes, si la Métropole a pu contenir ses dépenses de fonctionnement, elle a réussi à conserver sa capacité de désendettement.

Au niveau de la stratégie financière de la Métropole, il y aura lieu d'être attentif sur la fiscalité, les dotations et les DMTO. Certes, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité et nous pouvons compter sur le dynamisme des bases d'imposition métropolitaine, reflet de l'attractivité du territoire. Au sujet des concours financiers de l'État, c'est

vrai que la péréquation mise en place pénalise notre collectivité. Et je rappelle que le produit des DMTO, même s'il augmente régulièrement, est toujours volatile, donc, il faut être prudent.

Concernant la contractualisation de l'État, et celle-ci a été respectée avec un cadrage de la masse salariale, une stabilité globale des subventions, on peut quand même toutefois aussi se réjouir d'une augmentation de la dotation de solidarité communautaire en 2020 pour les communes. Je rappelle aussi que les dépenses à caractère social représentent près d'un tiers des dépenses du budget principal. Au niveau des ressources humaines, il y a lieu d'être attentif sur l'absentéisme qui augmente, même si le temps de travail des 1 607 heures de durée annuelle a été respecté.

Certes, la Métropole doit veiller aux grands équilibres budgétaires avec un niveau d'autofinancement brut à minima et avec un objectif de progression afin de financer nos investissements toujours plus nombreux, autofinancement qui devrait progresser et nous ne pouvons que nous en réjouir puisque nous arrivons à quasi 700 M€ de crédits de paiement en dépenses. La présentation de la structure de la dette montre que celle-ci est saine. L'endettement est très raisonnable, les emprunts contractés ne présentent aucun risque, le taux moyen à 1,63 % reste stable et la durée de vie résiduelle reste dans les ratios prudentiels. Donc, notre capacité de désendettement est très bonne.

Ce DOB nous permet d'avoir une bonne lisibilité pour l'établissement du budget 2020. Cependant, la politique de l'État envers les collectivités territoriales en matière fiscale marque un processus de recentralisation. Et si on veut de la lisibilité pour l'avenir, il est indispensable que les collectivités disposent de ressources autonomes et qu'il leur soit accordé un réel pouvoir fiscal, des impôts propres et rentables, condition de leur liberté de choix ainsi que de leur rapidité et de leur souplesse d'action. Or, là encore, nous devons être attentifs à ce que le Gouvernement veut faire au sujet des impôts locaux dits "économiques" quant à la CFE, la CVAE. Attention de ne pas réduire le pouvoir fiscal des collectivités au détriment des dotations de l'État. Attention aussi, et j'insiste, sur le versement transport qui alimente les ressources du SYTRAL et à chaque loi de finances, on essaie de raboter cette ressource.

Certes, notre collectivité est attractive et dispose de moyens financiers importants qui ne doivent pas être mis en péril par une politique centralisatrice de l'État. La ponction de plus de 25 M€ sur les collectivités afin de payer les indemnités dues au comptable public, pénalise nos collectivités et en est un exemple. Je voudrais aussi remercier les services pour leur grande compétence et leur écoute. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Huit minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, nous débattons, pour la dernière fois de ce mandat, des orientations budgétaires qui nous permettent de tracer les perspectives pour les années à venir. Et ce DOB confirme ce que nous disons inlassablement depuis la création de notre Métropole, à savoir que son modèle financier est solide et l'évolution positive.

Ainsi, grâce à la hausse de nos capacités d'investissement, nous sommes en mesure de porter de nouveaux projets sur l'ensemble de l'agglomération, ici pour répondre aux difficultés que nous rencontrons, là pour améliorer concrètement la qualité de vie de tous. Très peu de départements et peu d'intercommunalités sont aujourd'hui en situation d'investir autant que nous. Très peu de départements et d'intercommunalités ont la possibilité de se projeter avec ambition dans l'avenir comme c'est le cas pour nous.

Notre bonne capacité d'emprunt couplée à l'augmentation continue de notre capacité d'investissement est une chance pour nous pour lancer de nouveaux projets et élaborer une PPI de plus de 4 milliards d'euros pour le prochain mandat. Ce volume de PPI sans précédent à l'échelle du territoire nous permettra de renforcer le travail que nous menons depuis plusieurs mandats de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie par la requalification des axes de circulation, d'extension des transports en commun, de renforcement des modes de déplacements doux et de l'intermodalité pour accroître la lutte contre la pollution.

Nous poursuivrons également la construction et l'extension d'équipements métropolitains comme les collèges pour répondre à l'augmentation de la population et à l'évolution de ces besoins. Cela nous permettra aussi de développer l'accompagnement de la Métropole en direction des communes, notamment pour la réalisation de leurs projets intercommunaux d'équipements et d'infrastructures dont nous avons tous besoin.

À ce titre, la dotation de solidarité communautaire au profit des communes s'accroît encore et atteindra 34 M€ en 2020, elle avait déjà augmenté de 7 M€ en 2019. Nous défendons l'idée de poursuivre cette hausse pour les prochaines années afin de permettre aux communes de renforcer leurs missions de proximité et répondre aux besoins des habitants.

Nous avons respecté le contrat avec l'État au-delà de ce qui nous était demandé, ce qui a permis de dégager des marges de manœuvre, y compris en fonctionnement et ainsi de mettre en œuvre des politiques sociales en direction des agents comme la mutuelle, la prime au mérite et l'amélioration du régime indemnitaire. Cette politique volontariste en direction des agents est un moyen pour nous de leur montrer toute l'importance de leur travail et

des missions qu'ils accomplissent au quotidien pour l'ensemble des habitants de la Métropole. La stabilité globale de nos dépenses de fonctionnement nous permet de maintenir les subventions en direction de nos partenaires et des associations de l'agglomération. C'est une sécurité pour eux, renforcée par la logique de pluri annualisation, des contrats qui les protègent des fluctuations budgétaires et leur permettent de planifier leurs actions sur plusieurs années.

Une fois encore, le dynamisme de nos recettes lié au dynamisme économique de l'agglomération confirme la bonne santé financière de l'Institution et nous permet de renforcer nos politiques en direction des plus démunis et pour l'intégration de chacun. Nos dépenses sociales augmentent, notamment du fait de l'engagement de la Métropole en direction des habitants les plus fragiles. Cela nous permet, en outre, de poursuivre nos politiques d'expérimentation et de participer à des projets innovants pour répondre aux problématiques sociales d'aujourd'hui et de demain.

Depuis sa création, notre Métropole ne cesse de démontrer sa pertinence, de confirmer sa place nouvelle dans le réseau des métropoles à dimension européenne. Elle est régulièrement primée pour ses réalisations et sa qualité de vie et l'agence Fitch lui renouvelle chaque année sa notation maximum. La pertinence de ce modèle n'est donc plus à démontrer et les résultats qui se succèdent d'année en année nous encouragent à poursuivre avec force les actions que nous menons et à préparer l'avenir avec une détermination teintée d'un certain optimisme.

Avant de conclure, j'adresse nos remerciements à monsieur Richard Brumm et aux services pour le travail accompli et j'indique que notre groupe, bien évidemment, approuve ces orientations budgétaires qui poursuivent et adaptent notre projet métropolitain aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes des Grand Lyonnais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, je vous rassure, je suis le dernier à intervenir. Beaucoup de choses ont été dites en 1 h 25 d'interventions avant moi, débats convenus pour certains mais finalement beaucoup de choses ont été dites. Et entre bilan et promesse, on a essayé de s'orienter. J'aimerais, moi, faire deux constats que m'inspire ce document. Le premier, la Métropole présente une bonne situation financière avec une CAF (capacité d'autofinancement) en hausse qui permet de faire face aux investissements engagés et, parallèlement, de diminuer l'endettement de notre collectivité avec une capacité de désendettement de trois ans et demi, beaucoup l'ont déjà dit.

La contractualisation avec l'État depuis 2018 a encore accentué ce phénomène puisqu'en limitant la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,19 %, elle améliore automatiquement l'épargne brute. La faiblesse des taux d'intérêts a aussi un impact sur les frais financiers et donc également sur cette épargne brute.

Alors vous annoncez aujourd'hui que les marges de manœuvre pour le prochain mandat sont importantes du fait de l'excellente situation financière de la Métropole. Nous nous en réjouissons bien sûr. C'est un peu Noël déjà, c'est bientôt Noël dans la Métropole de Lyon, il aura lieu le 15 mars prochain. Vous nous dites qu'une hausse de la PPI d'un milliard est possible au prochain mandat. On passerait ainsi de 3,5 à 4,5 milliards, soit une augmentation de 28 % sans efforts. C'est la saison des cadeaux : 10 milliards pour les mobilités pour certains, doublement annuel du budget du SYTRAL pour d'autres. Mais je rappelle quand même, mais cela a déjà été dit avant moi en passant, que la Métropole a baissé son budget au SYTRAL en 2018. Où est la cohérence ? La campagne, elle, n'était pas lancée.

C'est donc Noël avant l'heure, sans doute, mais alors pourquoi ne pas avoir commencé à faire ces investissements si importants plus tôt ? Pourquoi ne pas avoir déjà tout simplement réalisé la PPI en cours qui, je le rappelle, reprenait déjà un milliard d'euros du précédent mandat ? Si l'on regarde de plus près, on peut dire aussi que cette bonne santé financière est due :

- à la hausse des impôts décidée en 2014, + 30 M€ par an depuis 2015, épargne brute en hausse sans trop d'efforts et, en tout cas, grâce aux efforts surtout des contribuables. Une véritable gouvernance métropolitaine reste aussi à créer, elle sera source d'économies et d'efficience avec de la gestion RH, une optimisation des politiques sociales et autres,

- au retard aussi dû à la PPI, un an pour la mise en œuvre de la Métropole, un an pour le travail de la CLERCT (Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées), fait qu'il a fallu attendre 2018 pour retrouver le niveau de 2012, en termes de montants d'investissement. Moins d'investissements à financer, c'est donc moins de dettes à contracter.

Vous avez fait des économies sur le dos des communes et l'accélération actuelle du rythme des projets ne permettra pas de rattraper le retard pris. Et les communes qui avaient des projets qui sont restés dans les cartons, vous entendent dire aujourd'hui qu'on pourra faire mieux après les élections. Vous notez la frustration ! Les retards accumulés ne se rattrapent pas, c'est bien dommage.

Je formule quand même un souhait ou une lettre au prochain Père Noël métropolitain, que la prochaine PPI réponde vraiment aux besoins des communes et surtout des habitants, que la Métropole enfin se donne vraiment les moyens de la réaliser sans faux-semblants et avec une organisation qui suive car il n'est pas certain que le pilotage actuel suffise à mettre un milliard de plus dans la PPI prochaine. Ainsi, ce sera un objectif majeur pour le prochain mandat.

Mon deuxième constat : la propension sans cesse renouvelée de l'État à alimenter une usine à gaz de la fiscalité en France. On en a parlé mais j'y reviens, la suppression de la taxe d'habitation est un nouvel exemple. La lecture de la loi de finances 2020 et, particulièrement la partie intitulée acte II de la réforme de la fiscalité directe locale, l'illustre bien. Un impôt direct remplacé pour certaines collectivités par un autre impôt, direct aussi, collecté jusqu'ici par une autre collectivité, elle-même compensée par une fraction de TVA, tout cela avec des péréquations et des coefficients correcteurs. Celui-ci s'appelle joliment le CoCo. Est-ce un hommage à l'art soviétique ? Je ne sais pas mais, pour notre Métropole qui est un objet hybride, elle voit à la fois disparaître sa recette de taxe d'habitation et doit abandonner la part de la taxe foncière du Département pour compenser les communes. Elle sera doublement compensée elle-même par la TVA. Pour ceux qui ont compris, on peut faire une interrogation après, évidemment à la fin du Conseil de la Métropole.

Outre la complexité des mécanismes, c'est la perte de souveraineté des élus locaux qui est importante et cette recentralisation du pouvoir déjà trop jacobin en France qui est déconcertante. C'est pour nous 16 % de nos recettes réelles financières qui sont supprimées et remplacées par une dotation de l'État. Je ne parle pas ici de la compétence transférée de l'État aux collectivités sans transfert financier bien évidemment comme, par exemple, on en a parlé, les MNA ou la gestion des milieux aquatiques ou des inondations selon la formule très jacobine déjà utilisée, je crois que l'on peut le rappeler ici : je (l'État) décide, tu (la collectivité) gères et payes.

À quand une vraie réforme fiscale que personne n'a été capable de lancer jusqu'ici ? À quand une vraie réforme de la décentralisation et des répartitions des compétences ? En effet, comme je l'ai déjà dit lors de la commission finances, la singularité de notre Métropole nous conduit à être considérés comme, finalement, le département le plus riche de France. Si l'on peut se satisfaire de notre aisance, elle n'est que de façade, notre département Métropole de Lyon est exempt comme tous les autres départements mais il est soutenu par la Communauté urbaine. Finalement les moyens de la Communauté urbaine, ceux qui nous permettent d'investir dans l'avenir, ceux qui la préparent aux engagements futurs comme la COP 21 ou le futur Green Deal, risquent d'être siphonnés par la solidarité interdépartementale demandée par l'État aujourd'hui et demain.

Au-delà finalement d'un débat d'orientations budgétaires, il convient d'avoir un débat d'orientations fiscales de l'objet hybride qu'est la Métropole de Lyon dans le monde des départements aux finances en difficulté. Merci quand même aux services pour la qualité de leur travail et surtout qui permettront au prochain Exécutif d'avoir de belles marges de manœuvre. Les candidats peuvent ainsi promettre beaucoup mais une PPI belle, c'est une PPI qui est réalisée. Et, aujourd'hui, nous avons de belles finances mais la PPI, elle, nous attendons évidemment le prochain mandat. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Brumm, quelques mots, quelques éléments de réponse.

M. le Vice-Président BRUMM : Quelques éléments assez brefs, je vous rassure. Tout d'abord, je voudrais répondre à Nathalie Perrin-Gilbert à qui j'ai écrit une lettre, avec l'aide bienveillante des services, de deux pages pour répondre à ses questions. Donc, en ce qui concerne les banques, nous leur avons demandé quels étaient leurs engagements en matière d'investissement fossile. Celles qui nous ont répondu, ont répondu honnêtement qu'elles en avaient. Nous avons posé la même question pour le financement des investissements verts et ils nous ont tous répondu qu'ils en avaient. Donc, je ne peux pas vous dire plus que ce que nous ont répondu les banques mais j'attire quand même l'attention sur ma lettre à Nathalie Perrin-Gilbert qui intéresserait d'ailleurs aussi Rolland Jacquet toujours très attentif à nos relations avec les banques.

Pour madame Piantoni, c'est vrai que la contractualisation a été pour nous une source d'efforts. En tant que Vice-Président aux finances, je peux dire que cela nous a aidés à poursuivre les marges de manœuvre.

Il est vrai toutefois et, je la rejoins, quand elle dit que, si cette contractualisation devait se poursuivre sur 2021-2023, cela serait beaucoup plus difficile.

Enfin, sur la notation, madame Picard, vous avez repris le sujet préféré de Nathalie Perrin-Gilbert sur ce sujet. Je pensais que madame Perrin-Gilbert, n'en parlant plus, elle était convaincue mais elle a hoché la tête pendant que madame Picard parlait. Donc je crois qu'elle n'est pas encore convaincue. Je rappelle, une fois encore, que cette notation nous permet d'avoir des conditions privilégiées sur les marchés financiers et cet argent supplémentaire finalement que nous obtenons grâce à cette bonne notation, nous l'utilisons dans nos politiques publiques. Donc, la notation, je persiste à dire, qu'elle a du bon.

Voilà les quelques brèves observations que je voulais faire.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Quelques mots, si vous le permettez, peut-être sur ce qu'on a appelé finance-climat et financement vert, juste rappeler peut-être à madame Perrin-Gilbert, que nous travaillons avec d'autres métropoles pour mettre en œuvre un référentiel. Cela ne se fait pas effectivement de manière très rapide mais parce que c'est un investissement assez lourd. Ce travail en cours, qui est mené sous l'autorité aussi de Bruno Charles, est en cours depuis maintenant six mois. Nous lancerons la première Conférence finance-climat le 13 janvier 2020 qui va réunir tous les partenaires financiers et essayer d'organiser autour de la finance-climat la même démarche partenariale que sur le PCAET (plan climat air énergie territorial) et faire financer un certain nombre de projets verts, du type l'implantation d'EnR (énergies renouvelables) par des bandes vertes ou engager, dans des investissements, des énergies fossiles. Donc, les choses avancent à un rythme, certes, qui ne paraît jamais assez rapide mais elles avancent.

Quelques mots sur la conjoncture, j'allais dire, pré-électorale, cela n'a échappé à personne ici, je crois, au moins on est d'accord là-dessus. Les débats l'ont démontré, ce DOB est bien évidemment nécessairement un peu particulier. Il donne les grandes lignes de ce que sera le prochain budget. Il constitue aussi pour chacun un moyen de tracer finalement le prochain mandat. Il donne aussi de la visibilité, c'est important, pas simplement ici au Conseil métropolitain mais aux principaux acteurs du territoire qui sont concernés au quotidien par les grandes orientations budgétaires.

Effectivement, cela a été dit par beaucoup d'interlocuteurs, et je ne vais pas répondre à chaque interrogation, la stratégie financière de la Métropole doit nécessairement évoluer afin d'assumer son rôle dorénavant majeur sur le territoire. D'abord, chacun s'accorde à le dire, la Métropole doit investir plus et ce, pour au moins, à mon sens, trois raisons.

La première : tout simplement le niveau d'investissement doit au moins correspondre à celui de ce qu'on appelait Département et Communauté urbaine réunis a minima. Cela n'a pas été effectivement le cas depuis 2015. La Métropole doit instituer un accompagnement financier à l'investissement communal. On l'a déjà proposé ici, un pacte financier entre commune et Métropole. Nous avons lancé le doublement de la DSC (dotation de solidarité communautaire). Ce pacte, il est né d'abord d'un constat, d'un constat partagé et inquiétant, du recul de l'investissement communal et c'était avant tout dû à la disparition du soutien départemental avec, de manière corollaire, un accueil toujours important d'habitants, avec les besoins qui sont collés à cette arrivée des nouveaux habitants.

C'est pourquoi, j'ai proposé que la Métropole signe de nouveaux contrats avec les communes afin de les accompagner dans des investissements qui sont absolument nécessaires pour faire face, notamment, à cette évolution démographique sur l'ensemble de leur territoire et pour favoriser les équipements d'envergure métropolitaine.

Puis la troisième raison c'est que, vous l'avez dit, et je remercie Richard Brumm, et surtout à travers lui, les différents services mais pas simplement les services, les agents aussi qui, au quotidien, déploient l'ensemble des politiques publiques sur notre territoire et l'ensemble des partenaires qui déploient avec nous les politiques publiques sur les territoires. Elle dispose d'une grande capacité financière, on l'a vu, sans augmenter la dette, elle peut investir par an 750 M€ à l'horizon 2022-2023, ce qui permettrait d'assumer, comme certains l'ont dit ici, une PPI de plus de 4,5 milliards par mandat avec deux enjeux majeurs : le premier c'est pas de ralentissement en début de mandat, tel que cela a été constaté, pour des raisons que chacun ici partage mais aussi des raisons de grande modification dans les Exécutifs municipaux. Il faut se rappeler, beaucoup de nouveaux Maires sont arrivés et cela bien évidemment et à bon escient d'ailleurs, a ralenti la PPI parce que chacun s'interrogeait légitimement sur les orientations qu'il n'avait pas foncièrement préparées en 2013 et qu'il souhaitait réaliser sur son mandat, sur son nouveau mandat. Et donc il est nécessaire effectivement qu'il n'y ait pas de creux en début de mandat avec un enjeu aussi, bien sûr de revoir sans doute l'organisation pour pouvoir la déployer de la manière la plus efficace possible.

Mais, au-delà de la Métropole, il est nécessaire que tous les acteurs publics assument pleinement leurs prérogatives. Le SYTRAL a une grande capacité d'investissement pour répondre aux besoins du territoire et je ne veux pas rentrer dans les détails. Beaucoup ont présenté, commenté la capacité absolument nécessaire au SYTRAL pour faire en sorte que notre réseau de transports en commun, à travers notamment le réseau du métro, à l'échelle de la Métropole et pas seulement de l'hypercentre, se déploie dans les 20 prochaines années. Et cet avenir passe notamment, et cela a été dit par beaucoup, par le doublement du réseau métro entre autres. Cela exige un investissement qui est nettement plus du double d'aujourd'hui, c'est sans doute le triple à l'horizon 2030 pour permettre à notre territoire de relever le défi des mobilités et pour répondre aussi aux habitants de nos communes.

Bien sûr, les communes doivent avoir la capacité de faire face à leurs besoins d'investissement pour entretenir, maintenir le très important patrimoine et d'élargir aussi l'offre d'équipements de proximité. Cela a été indiqué dans cette assemblée. L'accompagnement de la Métropole aura sans doute un effet de levier afin d'accélérer et d'augmenter l'investissement communal. Au total, si chaque niveau de collectivité assume finalement ces prérogatives, en respectant bien sûr les grands équilibres financiers et la prudence telle qu'elle caractérise

aujourd'hui notre Métropole et cette gestion de cette Métropole, cela a été montré par les chiffres en introduction par Richard Brumm, ce sont 3 milliards d'euros de plus par mandat qui peuvent être consacrés au développement de notre territoire. Je crois que beaucoup se saisiront de ces éléments pour faire en sorte que les enjeux du territoire soient à l'échelle de nos ambitions. Je vous remercie.

Je vous rappelle qu'en application des articles L 3312-1 et L 3661-4 du CGCT (code général des collectivités territoriales), il doit être pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique. Dans ce sens, la circulaire de monsieur le Préfet du Rhône en date du 1^{er} mars 2017 rappelle que ce vote porte sur la réalité de la tenue du débat d'orientations budgétaires et sur l'existence du rapport et non sur le contenu du rapport qui relève du vote du budget.

Nous voterons pour prendre acte, à la fois :

- de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2020,
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2020, organisé au sein de notre assemblée.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

M. LE PRÉSIDENT : Le Conseil métropolitain, par sa délibération, a pris acte.

Juste peut-être une information car l'heure avance, et je sais que certains d'entre nous se posent des questions tout à fait légitimes de savoir à quelle heure nous allons faire une pause, et c'est bien normal. Donc je vous propose qu'on aille jusqu'au bout de la commission finances que nous estimons comme cela à 13 heures 15 pour ainsi faire notre pause et ensuite attaquer la commission urbanisme.

N° 2019-3978 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil départemental de sécurité civile (CDSC) - Désignation d'un représentant titulaire du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Prosper Kabalo a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3978.

M. LE PRÉSIDENT, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent momentanément : Monsieur Kabalo s'est excusé. Il a dû s'absenter mais la commission était tout à fait favorable à ce dossier.

**Désignation d'un représentant au sein du
conseil départemental de la sécurité civile (CDSC)**

(Dossier n° 2019-3978)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil départemental de la sécurité civile (CDSC). Je vous propose la candidature suivante :

- Christophe GIRARD

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent momentanément.

N° 2019-3979 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3979. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il a reçu un avis favorable de la commission.

**Désignation d'un représentant au sein du
conseil d'administration du Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours (SDMIS)**

(Dossier n° 2019-3979)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). Je vous propose la candidature suivante :

- Agnès GARDON-CHEMAIN

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-4069 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil du Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4069. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il a également reçu un avis favorable de la commission des finances.

**Désignation d'un représentant au sein du
conseil du Pôle métropolitain**

(Dossier n° 2019-4069)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil du Pôle métropolitain. Je vous propose la candidature suivante :

- Alice de MALLIARD

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2019-3988 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Création d'une centrale d'achat territoriale -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3988. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport porte sur la création d'une centrale d'achat métropolitaine et c'est une demande d'ailleurs récurrente des communes pour mutualiser leurs achats, certaines d'ailleurs le font déjà entre elles. Les communes souhaitent bénéficier de l'expertise et des gains liés au volume des achats, ce qui se fait naturellement.

Cette centrale d'achat territoriale est un outil d'ingénierie de la commande publique, un outil de mutualisation des achats avec trois caractéristiques faciles, ce qui ne nécessitera qu'une simple adhésion de la commune à la centrale, flexible, une adhésion à la carte au coup par coup, s'agissant des marchés auxquels la commune souhaite souscrire et peu contraignant puisque la commune peut adhérer à tout moment au marché en cours de procédure ou en cours d'exécution de celui-ci.

Trois remarques pour que vous sentiez bien les avantages provoqués, en tout cas apportés aux membres : obtenir des produits et services à un coût optimisé, assurer une qualité de l'achat grâce à un apport des compétences des membres et les communes peuvent apporter notamment leurs compétences et stimuler la concurrence sans déséquilibrer le tissu économique local, et cela a été remarqué dans la commission et c'était important de le dire.

C'est donc un outil complémentaire de groupement d'achats et d'ailleurs qui est complémentaire à une convention avec l'UGAP (Union des groupements d'achats publics), par exemple, que les communes connaissent bien. L'intérêt pour cet outil n'est aujourd'hui plus discuté par les communes. C'est pourquoi la Métropole de Lyon s'engage et engage un travail important avec les représentants communaux d'un point de vue technique pour répondre à ces besoins et à cette demande de territoires.

Les services métropolitains, en lien avec les communes, travaillent ainsi à la mise en place d'une telle centrale d'achat et dans une phase expérimentale, je précise aussi que l'accès à la centrale ainsi qu'au marché sera gratuit, c'est une expérimentation au titre de l'année 2020 sur environ un an pour ajuster le modèle économique le cas échéant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames et messieurs, la question de la commande publique est une question centrale pour les collectivités. Par ces choix de commande publique, une collectivité fait effet levier sur son territoire et peut peser de manière concrète sur la vie quotidienne des habitantes et habitants. Elle peut soutenir aussi la constitution de filières économiques plus vertueuses socialement et écologiquement. Alors, que fait notre Métropole aujourd'hui ? Qu'est-ce qui nous est proposé par cette expérimentation ?

Que fait notre Métropole aujourd'hui tout d'abord ? Par la nature de sa commande publique et le recours à l'UGAP, comme vous l'avez cité monsieur Grivel, notre Métropole encourage les grands groupes dont les bénéficiaires ne retombent pas directement sur nos territoires et qui rarement ont une production locale. Notre Métropole n'ouvre pas suffisamment son carnet de commande aux petites et moyennes entreprises alors que ce sont ces TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) locales qui font la très grande majorité des emplois et de la richesse du territoire.

Par ces appels d'offres en matière de restauration collective pour donner un autre exemple, notre Métropole encourage la grande industrie agro-alimentaire plutôt que de soutenir une agriculture locale, paysanne et biologique. Par le recours de plus en plus systématisé aux délégations de services publics, notre Métropole continue de privilégier le moins-disant face au mieux-disant et rend toujours plus compliquée l'adaptation de nos services aux besoins réels des habitantes et habitants, et c'est notamment vrai en matière de politique sociale comme l'a décrit brillamment tout à l'heure Damien Berthilier avec un exemple concret, celui du transport des élèves en situation de handicap, et je crois que l'exemple qu'il a pris a parlé à tout le monde dans cette assemblée.

Je suis inquiète en lisant le projet de délibération que vous nous présentez. Sur la création par la Métropole d'une centrale d'achat territoriale, et même si c'est à titre expérimental. Il me semble que vous allez sacrifier encore un peu plus la qualité de nos services publics, oublier encore un peu plus le soutien indispensable aux filières artisanales, industrielles et agricoles locales sur l'hôtel des économies d'échelle, des économies tout cours et de la mutualisation de la commande publique alors qu'à l'inverse, il nous faut affiner notre commande publique, allier toujours plus et toujours plus précisément.

D'autre part, vous nous dites que c'est gratuit, c'est souple, c'est expérimental, mais en s'engageant dans cette démarche, les communes risquent de perdre encore un peu plus leur niveau d'expertise, de dépouiller encore un peu plus, de leur expertise, leurs propres services locaux et cela sera très compliqué pour ces communes de revenir en arrière par la suite. Donc, pour ce qui concerne le GRAM, nous voterons contre cette expérimentation.

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, cette délibération permet aux élus écologistes de vous interpellier tous, y compris les parlementaires de l'assemblée, sur un aspect des achats publics qui a été pointé par Nathalie Perrin-Gilbert : leur éco-responsabilité.

Le MTES (Ministère de la transition écologique et solidaire) indique, je cite : "Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Les achats publics durables constituent un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable". Vous l'avez pour partie tous pointé lors du rapport développement durable de la Métropole en début d'assemblée. Le poids économique de la commande publique est de 10 % du PIB (produit intérieur brut) donc les donneurs d'ordre à l'échelle nationale accompagnent la transformation des usages et des marchés fournisseurs.

La Métropole de Lyon mobilise à cet effet très correctement les clauses d'insertion qui positionnent ainsi à leur juste place, du point de vue des élus écologistes, les structures d'insertion par l'activité économique accompagnant des femmes et des hommes dans leurs démarches de retour à l'emploi. J'indique que des communes le font aussi très correctement.

La Métropole de Lyon, pour l'aspect environnemental, va proposer, début 2020, deux marchés publics en économie de la fonctionnalité, en cohérence avec nos démarches d'économie circulaire. Pour ces démarches-là en économie de la fonctionnalité, la Métropole n'a absolument pas envie de se substituer aux communes, c'est pour répondre à Nathalie Perrin-Gilbert, et nous avons travaillé avec des acheteurs publics des communes pour monter en compétence sur ces enjeux qui sont compliqués à appréhender par les juristes et par les financiers. S'il est compris par les citoyens, il est mal compris par les agents, par manque de temps sans doute, de travail et de partage avec leurs collègues et avec les laboratoires de recherche dont le CIRI (Centre international de recherche en infectiologie) qui accompagne sur ces démarches.

Le Ministère porte un plan national d'actions pour les achats publics, deuxième plan qui est en train de se terminer et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, en tant que grande loi d'orientation, devrait définir l'ambition du troisième plan que vous ou moi allons travailler en début 2020.

À ce jour, le plan national, pour vous dire ce qu'il pointe, il disait : "en 2020, 30 % des marchés passés en cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale". C'est pourquoi, avec France urbaine en toute modestie et pour être efficace, nous avons porté des amendements précis relatifs à l'éco-responsabilité avec des objectifs pour une efficacité environnementale. Je vous parle du débat parlementaire qui a eu lieu vendredi soir dernier, il était question, de trois points :

- se doter d'outils publics d'analyse de cycle de vie afin d'accompagner les élus mais aussi les acheteurs et leurs collègues. C'est un amendement qui a été soutenu par Delphine Batho : rejeté,
- privilégier des marchés d'usage et donc l'économie de la fonctionnalité et servicielle - amendement présenté entre autre par François-Michel Lambert,
- acheter plus de biens manufacturés issus du ré-usage dont la re-manufacture, issus du réemploi (y compris pour notre maîtrise d'ouvrage publique) ainsi que de biens intégrant une fraction conséquente de matières recyclées.

Quatre parlementaires avaient déposé cet amendement. Je vous le dis en toute simplicité. Ces amendements, c'est moi qui les ai écrits. Donc, les parlementaires étaient au rendez-vous, ni la Secrétaire d'État, Brune Poirson, ni la rapporteure Véronique Riotton, n'ont jugé essentiel de tenir ce cap de bon sens, on parle de bon sens ici, on parle d'accompagner des TPE, des PME, des ETI (entreprises de taille intermédiaire) pour que cette loi soit une grande loi d'orientation en cohérence avec, entre autre, le Green new Deal qui a été voté il y a quelques jours.

Donc, je me permets d'indiquer ici très modestement que les élus écologistes continuent et continueront à proposer cette voie de bon sens dans toutes les assemblées où ils siègent et porteront entre autre dans le prochain mandat, j'espère, un schéma de promotion des achats responsables (SPAR) avec ces orientations-là et des indicateurs pertinents. J'indique que des communes se sont dotées de SPAR dans le mandat qui est en train de se terminer, qui sont tout à fait utiles pour les artisans, les entreprises, les ETI et les structures d'insertion par l'activité économique du territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Baume. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Grivel, vous vouliez dire quelques mots.

M. le Vice-Président GRIVEL : Juste quelques mots pour souscrire à ce que vient de dire Émeline Baume et qui encourage en tout cas l'initiative qui a été prise. Je rappelle et je le fais sciemment et je le fais lentement, j'ai dit dans la présentation que c'est un outil complémentaire des groupements d'achats et de la convention avec l'UGAP que les communes connaissent bien, c'est complémentaire. Je rappelle aussi, et je l'ai dit, que c'était justement un outil qui permettait la concurrence sans déséquilibrer le tissu économique local qui a été effectivement rappelé et c'est un élément très important dans nos discussions.

Donc je pense que cela a été dit et je pense aussi qu'il ne faut pas faire de mauvais procès et monter un certain nombre de sujets en épingle pour pouvoir alimenter nos positions dans la Métropole. C'est mal venu, madame Perrin-Gilbert, tout simplement parce que je vais expliquer, tout à l'heure j'ai dit :

- facile : cela ne nécessite qu'une simple adhésion de la commune à la centrale. Elle votera bien sûr cela dans son assemblée délibérante. Cette adhésion ne lui confère aucune exclusivité et laisse la commune libre d'adhérer à d'autres centrales d'achat ou de lancer ses propres marchés,

- flexible : c'est une adhésion à la carte au coup par coup, s'agissant des marchés auxquels elle souhaite souscrire,

- elle est peu contraignante : elle peut adhérer à tout moment au marché en cours de procédure ou en cours d'exécution de celui-ci.

Donc, la commune est libre, elle le reste, elle le restera, et encore une fois ce n'est pas la peine de prendre les communes en otage pour faire et régler des problèmes d'opposition à l'intérieur de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2019-3993 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Prestations de télésurveillance et interventions sur des bâtiments et immeubles inoccupés de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Rondes de surveillance, télésurveillance sur les biens immobiliers inoccupés de la Métropole - Lancement et autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Prosper Kabalo a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3993.

M. LE PRÉSIDENT, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent momentanément : Monsieur Kabalo n'est pas revenu. Ce dossier porte sur l'autorisation de signer un avenant pour les rondes de surveillance, télésurveillance sur les biens immobiliers inoccupés de la Métropole. Il a reçu un avis favorable de la commission.

La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, plusieurs élus ont souligné tout à l'heure la bonne nouvelle que constitue l'ouverture d'un collège sur Caluire pour permettre l'hébergement de femmes et de femmes avec enfants. Je m'associe bien sûr à ces élus pour remercier les services de l'État, de la Métropole et de la Mairie de Caluire et leurs élus qui vont permettre l'ouverture de ce lieu mais un exemple ne fait pas politique, un exemple ne fait pas système. Et ce n'est pas parce qu'on a ici un éco-quartier que notre Métropole, notre ville va être écologique. Ce n'est pas parce qu'ici, on a un projet d'habitat coopératif que la Métropole soutient véritablement ce mode de développement. Ce n'est pas parce qu'un collège est ouvert grâce au courage d'un certain nombre d'élus ici présents que la question est réglée et surtout que la réponse en matière d'hébergement est satisfaisante.

Nous avons voté contre et c'était en décembre 2017, je crois, ou janvier 2018, le projet de délibération qui visait à la télésurveillance, visio-surveillance, enfin surveillance par différents moyens adaptés, moyens techniques et moyens humains de bâtiments vides de la Métropole. Nous avons voté contre au regard des besoins en matière d'hébergement, alors on a parlé en début de séance de mineurs non accompagnés, on a parlé de femmes, on peut parler aussi de publics isolés, de publics masculins, la question du sans-abrisme touche beaucoup de monde.

Nous avons voté contre au regard des besoins aussi en termes de créativité, en disant que l'on a besoin encore d'espaces, de créations pour des artistes, par exemple, mais aussi éventuellement pour quelques friches artisanales. Et il nous semblait que se contenter de protéger des bâtiments vides, n'était pas d'une bonne politique, surtout quand cette protection a coûté 1,8 M€ sur 2 ans.

Alors nous vous avons demandé, à l'occasion de ce vote, la liste des bâtiments vacants. Nous vous l'avons demandé oralement, ici en séance publique, nous vous l'avons demandé par écrit, je vous ai même écrit par recommandé. En deux ans, je n'ai jamais eu la réponse sur la liste, le nombre de mètres carrés des bâtiments vides de notre Métropole.

Vous riez, monsieur Kimelfeld, mais c'est un droit à l'information des élus que vous bafouez en ne répondant pas.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai le droit d'esquisser un léger sourire, si vous me le permettez, merci.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Vous avez droit d'esquisser un léger sourire quand je parle mais, en effet, cela ne vous dédouane pas de bien veiller au droit à l'information des élus. Donc, je constate que, malgré vos paroles en termes de démocratie locale, de meilleure démocratie, de meilleure gouvernance, vous ne donnez pas accès aux élus à des informations qu'ils demandent.

Alors je vais vous redemander ces informations, je vais mettre également le Préfet en copie de ces informations, pour faire valoir ce droit à l'information, cela nous évitera quelques rapports parfois douloureux de la Chambre régionale des comptes quand les élus ne font pas leur travail. Donc je vous demanderai la liste de ces équipements vides, je vous demanderai également leurs caractéristiques, les mètres carrés, etc., ce à quoi ils sont voués à l'avenir.

Je vous demanderai également un bilan de cette télésurveillance et vidéosurveillance. Combien a-t-elle coûté? Parce qu'il n'y avait pas de plafond, ce n'était que des estimations, et bien sûr nous continuerons à voter contre et nous continuons à dire que les locaux ne doivent pas rester vides, ils doivent être occupés, et l'argent que vous mettez à les vidéosurveiller doit servir à contractualiser avec des associations, avec différents partenaires parce que les locaux, il y a, et l'argent, il y a également. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Perrin. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, une intervention qui va aller dans le même sens, même si nous ne considérons pas que nous devons vous écrire pour avoir les informations. Nous espérons pouvoir travailler autrement. Donc quelques minutes pour expliquer qu'en effet, nous ne voterons pas non plus ce dossier comme nous ne l'avons pas voté en janvier 2018. Alors que nous connaissons toujours des difficultés à trouver des logements pour des personnes en grande précarité, nous considérons qu'engager autant d'argent pour télésurveiller 24h/24 et 7j/7 des bâtiments vides est un non-sens et que ces sommes seraient bien mieux utilisées pour venir en aide à des populations en grande précarité.

Nous comprenons bien qu'il faille assurer une sécurisation de locaux de la Métropole pour éviter toute intrusion malveillante, notamment dans des bâtiments qui ne peuvent pas avoir d'autres usages, même temporairement, mais nous ne sommes pas dans des situations d'insécurité telles qu'il faille installer un système d'alarme autonome avec toute une batterie de consignes d'alarmes, cela nous paraît disproportionné. D'autant plus que nous pensons que la meilleure sécurité pour des bâtiments inoccupés, quand cela est possible, reste l'occupation légale par un bail précaire signé avec une association sur une durée limitée, ce qui éviterait à la fois caméras, alarmes et squatteurs. Cela s'appelle du gagnant-gagnant, de la plus-value humaine et qui est bien évidemment essentielle pour l'accueil digne dans notre Métropole.

Nous l'avons évoqué en janvier 2018 lors de la séance, par mon collègue Bertrand Artigny, de nombreuses associations, Antenne Logement, Alynea ou d'autres, sont aujourd'hui à la recherche de locaux pour loger même temporairement des personnes en situation de grande précarité. Nous pourrions dès lors mettre en œuvre avec ces associations de nouvelles conventions d'occupation temporaire pour accueillir des migrants, des sans-abris ou des familles. Nous savons déjà que c'est fait dans le patrimoine de la Métropole mais, dans l'ensemble des immeubles concernés par cette vidéosurveillance, nous savons aussi qu'une partie des bâtiments, alors bien sûr pas des hangars ou des entrepôts, qui, moyennant quelques travaux, pourraient être transformés en offre temporaire de logements, nous souhaitons que cela puisse être fait.

Cette question sera soulevée par le vœu déposé par les groupes Socialistes et apparentés et La Métropole autrement ce soir. Dans cette logique, nous voterons contre cette délibération avec le groupe Socialistes pour ne pas continuer à dépenser beaucoup d'argent pour des locaux vides. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots en forme, non pas de réponses, mais peut-être de précisions sur ces questions importantes et pour s'éloigner peut-être d'une forme de caricature ou d'incantation de madame Perrin-Gilbert. D'abord, pour dire que l'occupation temporaire, comme vous l'évoquez, alternative à laisser des locaux vacants, inoccupés, est une orientation que l'on a engagée depuis plusieurs mois dans cette Métropole.

Un comité stratégique sur l'urbanisme, et cela ne se décide pas comme cela sur un coup de dé, s'est mis en place à l'été, présidé par Michel Le Faou et Prosper Kabalo. C'est un comité qui est composé de l'ensemble des services qui sont concernés, des Vice-Présidents concernés, avec trois orientations pour mener cette politique d'urbanisme transitoire parce qu'il est question de l'urbanisme transitoire et pas d'autre chose : le développement des politiques culturelles, cela a été évoqué par madame Perrin-Gilbert tout à l'heure, la création de lieux de vie d'habitat et le développement économique, avec une seule boussole, la mixité des usages et des occupants.

Plusieurs sites sont déjà mobilisés : la halle Debourg, les anciennes usines Fagor, des espaces de la ZAC Carnot-Parmentier à Saint Fons, le site Solyem à Saint Priest, nous en discutons avec le Maire de Saint Priest, un site, allée du textile à Vaulx en Velin. Plus d'une vingtaine d'autres sites métropolitains ou privés sont identifiés. Des études pour une occupation temporaire sont en cours, suite à la désignation d'un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage).

Je rappelle enfin que l'urbanisme transitoire pour créer des lieux de vie a été clairement mentionné comme un levier prioritaire pour la mise en œuvre du plan Logement d'abord. En termes de méthode, j'ai demandé à ce que cette dynamique de travail soit menée de manière constructive et partenariale avec les mairies. Partout où nos actions doivent se mener, nous devons le faire avec les mairies. Là où cet accord n'est pas obtenu, nous n'insistons pas. Je salue d'ailleurs Philippe Cochet, j'ai eu l'occasion de le faire tout à l'heure, qui a accepté la semaine dernière à ma demande de mettre à la disposition de l'État, le foncier de l'ancien collège Lassagne, une partie des bâtiments du collège Lassagne, pour répondre en urgence à l'impératif d'offrir un abri aux femmes isolées avec de jeunes enfants.

En termes de méthode également, je souhaite créer une large mobilisation des forces vives du territoire pour donner du corps à cette ambition de l'urbanisme transitoire, pas simplement de l'incantation, créer de véritables lieux de vie à un écosystème de l'occupation temporaire. Les services de la Métropole qui pilotent cette démarche ont ainsi réalisé une première concertation avec plus de 120 participants début novembre. Cette rencontre a été l'occasion de partager une étude de l'Agence d'urbanisme réalisant un retour d'expérience de réussite et d'échec de ce type de démarche dans d'autres villes de France.

Sur la question de l'habitat, André Gachet que vous connaissez bien, madame Perrin-Gilbert, a pris l'initiative, que je salue, de réunir régulièrement les acteurs de l'accompagnement des publics en difficulté d'accès au logement, pour constituer une banque de projets qui sera directement opérationnelle lorsque des opportunités foncières se concrétiseront. Et vous devriez vous inspirer souvent de l'action d'André Gachet à proximité de vous.

L'un des premiers enseignements de tous ces échanges est que l'urbanisme transitoire nécessite de mixer les usages. Imaginer qu'on créera partout des logements pour public en difficulté serait totalement contre-productif. Il faut créer des lieux de vie, pas des dortoirs pour les personnes fragiles, même si quelquefois l'urgence nous l'exige. Vous aurez donc compris, notre engagement pour l'urbanisme transitoire est conciliable avec celui du gardiennage de nos locaux vacants car il faut le dire en responsabilité, l'absence de contrôle des locaux vacants est doublement dangereuse et ce n'est pas une originalité de la Métropole lyonnaise, ce n'est pas une originalité d'une commune plus que d'une autre sur l'ensemble de notre territoire, quelles que soient d'ailleurs les orientations politiques des Exécutifs. Ces locaux vacants sont aussi, non pas vidéosurveillés comme cela a été dit dans l'intervention, mais télésurveillés, ce qui n'est pas tout à fait la même chose en matière d'affichage et pour ne pas faire un amalgame un peu douteux.

Il faut le dire, elle expose les communes aux squats sans maîtrise ni contrôle, avec les conséquences que l'on sait pour les voisinages et l'ensemble des Maires qui sont ici le savent pertinemment. Elle expose également les squatteurs à occuper des lieux qui avaient pour la plupart, pour certains, des finalités industrielles avec un certain nombre de désagréments, y compris pour un certain nombre de lieux industriels, des produits toxiques à proximité, ce n'est pas sur l'ensemble des sites mais cela existe sur un certain nombre de nos sites.

Alors, je voulais simplement vous dire que, oui à l'urbanisme transitoire, oui à des solutions qui doivent être concertées, collaboratives avec une stratégie ambitieuse mais pas en racontant ce qui n'est pas la réalité du territoire et encore moins la réalité des Maires et de celles et ceux qui vivent les squats au quotidien. Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Europe Écologie-Les Verts et apparentés, Socialistes et apparentés et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre et madame Claire LE FRANC et monsieur Damien BERTHILIER (La Métropole autrement) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent momentanément.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous sommes arrivés à la commission urbanisme. Il est 13 heures 09. Nous avons gagné six minutes, je vous en remercie, et je vous propose qu'on reprenne à 14 heures. Merci beaucoup.

(La séance est interrompue à 13 heures 09 et reprend à 14 heures 08).

M. LE PRÉSIDENT : Il est l'heure de revenir pour qu'on puisse démarrer. Merci.

Je vous propose que l'on démarre par le rapport n° 2019-4028 de la commission urbanisme.

N° 2019-4028 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4028.

M. LE PRÉSIDENT, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CLAISSE, absent momentanément : Monsieur Claisse n'est pas encore arrivé, on l'excusera bien évidemment, on aura une pensée pour lui. Ce rapport était un rapport des mandataires sur la SPL Lyon Part-Dieu pour l'exercice 2018 qui a reçu un avis favorable de la commission.

La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), madame Perrin-Gilbert qui n'est pas revenue pour l'instant. Je ne sais pas si elle est dans les parages. Essayez de cacher votre déception et nous allons la retrouver mais, dans l'intervalle, si vous me le permettez, nous allons passer à trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole, et à son retour, on lui passera la parole, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaiterais, à l'occasion de ce rapport, saluer la qualité du travail mené par les équipes de la SPL Lyon Part-Dieu qui sont chargées de mettre en œuvre un projet d'une ampleur exceptionnelle. Transformer un quartier où sont installées plus de 2 500 entreprises, 60 000 emplois où plus de 34 millions de visiteurs parcourent les allées du centre commercial chaque année et près de plus de la moitié qui fréquentent la gare, à eux seuls, les chiffres donnent la mesure du projet de requalification de ce quartier, centre de notre agglomération, hub métropolitain et centre d'affaires de niveau européen.

Tout l'enjeu du projet de requalification de ce quartier est bien sûr de le conforter dans ses fonctions mais également de le rendre plus humain, plus apaisé, plus végétalisé et plus vivant le dimanche. La Part-Dieu ne doit plus être ce quartier qui ne vit qu'au rythme des jours travaillés et que par les gens qui y travaillent. La Part-Dieu doit devenir un quartier plus habité où se mêlent habitants, salariés et visiteurs, y compris le soir, y compris le week-end.

Ainsi, le projet Part-Dieu a bien toujours pour ambition à la fois de conforter et d'amplifier la position de la Part-Dieu comme un quartier d'affaires de dimension européenne mais aussi de penser ce que nous considérons être la ville de demain : un quartier plus humain, pensé à l'échelle du piéton laissant plus de place aux modes doux, aux logements, aux espaces publics, aux arbres et à la végétalisation et à la vie de quartier autour de nouveaux services mais aussi et peut-être surtout d'initiatives associatives.

C'est cet équilibre que nous souhaitons, c'est cet équilibre qui fera la modernité et le dynamisme de notre Métropole. Notre groupe Centre démocrate Lyon Métropole se réjouit de voir ce projet se concrétiser. Sa transformation devient en effet enfin palpable, même s'il reste beaucoup à faire et bien sûr nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Panassier. Quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Merci, monsieur le Président, ça me gêne vraiment de parler avant le GRAM mais je vais faire un effort pour vous dire que nous prenons bien acte du rapport du mandataire. Il l'a réalisé dans

les temps. Et nous pensons qu'avoir créé cette société publique locale pour mieux contrôler, organiser, réguler les travaux et les opérations d'aménagement qui transforment ce quartier était et reste une bonne idée, tout comme la clause d'insertion pour les entreprises réalisant les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SPL, clause qui a permis en 2018 que 2 600 heures d'insertion soient réalisées.

Mais malgré tout, au-delà des vœux pieux, nous constatons qu'une SPL est un bon outil à la condition essentielle que ses objectifs soient partagés, que sa gouvernance soit transparente et que les retours vers les citoyens et les élus soient suivis d'effets. Cela nous questionne vraiment parce que nous avons plutôt ici l'impression d'être confrontés à un État dans l'État.

Un exemple : "le comité d'information et de participation" mis en place pour aborder l'actualité des chantiers, ne s'est réuni qu'une fois en 2018. C'est peu et il n'est vraiment pas possible d'affirmer, sans rire, qu'il a vraiment, je cite : "associé l'ensemble des usagers du quartier à l'élaboration du projet urbain", alors que ce projet urbain souffre de l'insuffisante prise en compte de l'urgence climatique, de l'insuffisante prise en compte des nécessaires changements à l'œuvre ou à venir. Et demeurent toujours des orientations beaucoup trop, je dirais "béton bitume", orientations à la place desquelles nous proposons, nous les écologistes, des alternatives nettement plus respirables et nettement plus vivables.

Trois exemples importants, trois sujets incontournables à notre sens. Premier exemple : si certains répètent à satiété leur souhait de faire de ce quartier un "quartier à vivre", plus humain, plus apaisé, plus végétalisé, plus vivant le dimanche, leur vœu reste purement incantatoire puisqu'il ne se traduit concrètement que par un accompagnement que je qualifierais de béat, d'acritique du projet actuel. Nous portons réellement cette ambition de "quartier à vivre", de quartier qui résiste au réchauffement climatique. Il porte les mesures nécessaires à cette ambition. Oui, il est urgent de faire moins de bureaux et plus de logements.

Oui, nous le disons ici, oui les tours, ça suffit, et nous ferons en sorte que la tour To-Lyon soit la dernière car, enfin, voir ce quartier encore aujourd'hui comme le pendant de La Défense, comme le miroir de Manhattan, comme un avatar des années 70, remixé ou plutôt "greenwashé", n'est plus acceptable mais c'est surtout significatif de l'incompréhension, encore une fois, des enjeux à l'œuvre aujourd'hui et surtout significatif de l'incapacité à y répondre.

Moins de bureaux, plus de logements, disons-nous, mais aussi nous rajoutons, moins de voitures et plus de place pour les piétons et les vélos, plus d'espaces verts. Pour rappel, il est toujours envisagé, dans le projet, + 17 % de circulation automobile en 2030 alors que l'on vient de vivre l'expérience de la fermeture du tunnel Vivier Merle qui n'a pas provoqué les forts encombrements envisagés, la circulation automobile s'étant très vite adaptée. Une partie du trafic s'est là encore évaporée. Mais rien n'y fait et on envisage de conséquentes constructions de parkings voitures. L'augmentation de la part des vélos n'est qu'un copié-collé du PDU (plan de déplacements urbains), soit 8 % à 2030, sans le minimum de réflexion. Minimum de réflexion qui voudrait qu'une part modale de 8 % à l'échelle de la Métropole se traduise ici, au cœur de la Métropole, par une part modale d'au moins le double, c'est quand même le minimum.

Non pas du tout, malgré nos remarques sur ces questions, rien ne bouge. En revanche, le parking sous la place Béraudier continue à enfler pour atteindre plus de 1 000 places maintenant. Quel gâchis vraiment alors que nous savons que, par exemple, LPA&Co (Lyon parc auto&Co) qui gère des places de parking privées mises en location, gère aujourd'hui plus de 400 places dans le diffus dans le quartier. Mais si des solutions un tant soit peu innovantes, on reste dans le dur, on creuse, on creuse. Nous souhaitons, pour notre part, stopper ce projet de parking.

Enfin, je dirai plus d'espaces verts, plus de végétalisation, cela ne peut se réduire à quelques rooftops. Ce sont des espaces verts de plain-pied que demandent nos concitoyens et, la fermeture du tunnel Vivier Merle l'ayant largement démontré, nous disons qu'il est possible de ne pas ouvrir la rue Bouchut à la circulation automobile et qu'il faut donc faire de cet espace un vrai espace vert arboré en pleine terre, ce qui ferait un parc bien nécessaire dans ce quartier et qui prouverait qu'on peut végétaliser autrement que par des mots. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Perrin-Gilbert fera une intervention par écrit. Je vous remercie de me donner simplement acte de la communication de ce rapport. Merci.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD en remplacement de M. le Vice-Président CLAISSE, absent momentanément.

N° 2019-4033 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx en Velin - Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Grande Ile - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-4034 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx en Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Grande Ile - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gomez a été désigné comme rapporteur des dossiers numéro 2019-4033 et 2019-4034. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Monsieur le Président, une première délibération sur le bilan de la concertation préalable sur le nouveau programme de renouvellement urbain sur le secteur Grande Ile, et une deuxième délibération sur la convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour le même secteur, les deux délibérations ayant eu un avis favorable de la commission.

N° 2019-4035 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 8° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Langlet-Santy - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-4036 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 8° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Langlet-Santy - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-4037 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain de la Ville nouvelle - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-4038 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour le quartier de la Ville nouvelle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-4039 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier centre-ville Bellevue - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-4040 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Priest - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier centre-ville Bellevue - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4035 à 2019-4040. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous délibérons cette après-midi sur plusieurs sujets de conventions de site, relatives à des quartiers qui sont classés en politique de la ville au titre, notamment, du nouveau plan de renouvellement urbain. Il s'agit, au travers de ces délibérations, d'acter à la fois l'approbation des bilans de concertations qui ont été menées avec nos concitoyens mais aussi l'ensemble des conventions de site qui vont permettre de financer les opérations de renouvellement urbain qui vont être menées sur ces quartiers en question.

Donc c'est une politique qui nous permet de transformer profondément un certain nombre de nos quartiers qui concernent, et on l'oublie souvent, quand même 100 000 de nos concitoyens, 100 000 Grand Lyonnais qui habitent au sein de ces 14 sites de projet. Cela montre aussi tout le travail partenarial qui a pu être mis en œuvre avec l'ensemble des partenaires, que ce soit l'État au travers de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), la Métropole mais bien évidemment aussi les communes et ce fut le cas tout au long de ce processus. Je pense que nous avons tous su, conjointement, tirer parti de ce travail mutuel et partenarial pour faire en sorte que la quintessence de ces projets soit au rendez-vous.

En tout cas, et pour donner quand même quelques chiffres de ce que tout cela représente, on l'oublie souvent mais d'ici les deux mandatures prochaines, sur la décennie qui s'annonce devant nous, ce ne sont pas moins de 2,5 milliards d'euros qui vont être investis sur ces quartiers, avec 8 200 réhabilitations de logements, 5 000 logements qui seront démolis et reconstruits à l'extérieur de ces quartiers puis des logements neufs qui seront construits en plein cœur de ces quartiers en renouvellement urbain. Ce sont aussi et pas moins de 20 opérations d'aménagement qui sont en cours ou à venir.

Enfin, et pour terminer, un grand nombre d'équipements publics vont être réhabilités ou reconstruits sur ces quartiers. Donc tout ceci montre et prouve en tout cas la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur ce sujet et, bien évidemment aussi, la mobilisation de la Métropole sur le plan financier parce que ce ne sont pas moins de 600 M€ qui seront investis sur les deux mandatures prochaines, au titre de ces différentes opérations sur les quartiers en question.

L'ensemble de ces délibérations, monsieur le Président, ont recueilli un avis favorable de la commission.

N° 2019-4041 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Vaulx en Velin - Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Terraillon Chénier - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-4042 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Vaulx en Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Terraillon Chénier - Attribution d'une subvention à la copropriété Guillermin pour l'étude chauffage - Convention de participation financière avec la Ville de Bron pour le financement du relogement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N° 2019-4043 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Parilly - Bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC Bron Parilly - Mode de réalisation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4041 à 2019-4043. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Merci, monsieur le Président, pas moins de trois rapporteurs pour ces huit rapports puisqu'ils ont tous la même forme. Monsieur Gomez pour Vaulx en Velin, après on a vu Lyon 8°, Rillieux la Pape et Saint Priest, et là sur Bron, même forme de rapport avec effectivement le bilan de la concertation puis la convention.

Sur Bron Terraillon, cela pèse pour 38 M€ avec un quartier de priorité nationale et qui poursuit en continuité le renouvellement urbain de la première convention, l'ANRU 1, avec poursuite de l'opération de démolition-construction de logements, puis peut-être un point à noter, c'est le raccordement du quartier au réseau de chaleur métropolitain qui mérite d'être pointé parce que c'est un réseau de chaleur qui va partir de Lyon et qui vient raccorder plusieurs quartiers de Bron, côté Terraillon.

Puis, le dernier rapport, le numéro 2019-4043 qui concerne le deuxième quartier de priorité nationale de Bron, au sud, à savoir le quartier de Parilly, vise à approuver le dossier de création de ZAC et on aura l'occasion d'avoir de nouveau, probablement au début de l'année, à voter ici la convention de Bron Parilly comme les autres rapports puisqu'elle viendra également après la fin des négociations avec l'ANRU.

Sur Parilly, c'est une ZAC de 27 ha avec, à nouveau, une continuité avec le NPNRU 1, la construction de 330 logements, des locaux d'activités, des équipements publics et donc, pour ces trois rapports, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. On va organiser les temps de parole car, vous allez voir, il y a différents temps de parole en fonction des délibérations. Donc, la Conférence des Présidents a retenu, sur les rapports n° 2019-4033 à 2019-4043, cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, ces délibérations viennent une nouvelle fois confirmer les efforts que nous mettons en œuvre, dans le cadre du renouvellement des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces projets, nous le souhaitons vivement, vont apporter aux sites concernés à Bron, Vaulx en Velin, Rillieux, Lyon, un renouveau ardemment attendu. Ils ont une importance cruciale pour notre Métropole, c'est un enjeu de solidarité et de cohésion sociale et territoriale.

Les efforts de renouvellement urbain ainsi pensés sont essentiels. Ils améliorent le cadre de vie, la qualité de vie, la mixité et l'attractivité de ces sites. Cependant, ces projets ne se réalisent nécessairement que dans des temps longs. Une génération peut naître et quitter le quartier sans avoir connu l'aboutissement d'un projet. C'est pourquoi, il nous semble indispensable de mieux gérer ce temps long de transformation, de penser à la fois l'objectif de long terme mais aussi de penser à demain. Et penser demain, c'est à la fois penser à des actions transitoires, tant en termes d'aménagement que d'utilisation de bâtiments, mais aussi et peut-être surtout aux nécessaires actions que l'on dit de droit commun.

Je pense bien sûr aux obligations républicaines, celles d'assurer aux habitants de ces quartiers des services en termes d'éducation, d'accompagnement social, de police et de justice à la hauteur des besoins, et il me semble que, sur ce point, l'État n'est peut-être pas tout à fait au rendez-vous. La transformation urbaine ne suffit pas. Il est nécessaire d'agir. Aussi, si j'ose le dire sur l'humain avec autant de moyens et de détermination, un renforcement efficace de l'action publique dans ces quartiers reste nécessaire. Le premier problème dans ces quartiers n'est peut-être pas que spatial mais bien social et sociétal.

Enfin, n'oublions pas que ces quartiers doivent se construire avec et pour les habitants. Nous devons, pour cela, renforcer la participation citoyenne avec l'objectif d'associer toujours plus les citoyens aux enjeux qui les concernent. Dans une période où la désespérance sociale va souvent de pair avec le sentiment de ne pas être entendu par les dirigeants politiques, il faut donner une nouvelle importance à la participation citoyenne. C'est sans doute l'une des meilleures réponses que nous pouvons apporter à la défiance envers les institutions. Notre groupe votera pour ces rapports. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Brièvement, monsieur le Président, chers collègues, bien évidemment, nous voterons ces rapports qui sont indispensables pour nos quartiers mais nous voulons rappeler quelques faits. Zéro euro du budget de l'État pour la rénovation urbaine, zéro euro du budget de l'État pour l'aide au logement et des milliards en moins pour l'aide au logement payée par les bailleurs sociaux, les propositions Borloo à la poubelle, voilà un bon résumé de la politique du Gouvernement pour la rénovation urbaine.

Seul l'argent des salariés à travers Action logement, l'argent des locataires à travers les bailleurs et l'argent des collectivités financent ces projets qui nous sont indispensables. Vraiment nos quartiers auraient besoin du retour de l'État et des services publics de droit commun, partout dans nos quartiers.

M. LE PRÉSIDENT : Ah oui, cela a été rapide. Excusez-moi, je n'ai pas vu passer la comète. Sur les rapports n° 2019-4033 et 2019-4034, cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'intervenir sur les dossiers vaudais du NPNRU, je ferai donc bref aujourd'hui, mais il n'était pas possible, ce jour, de ne pas en redire quelques mots.

La caricature et les Marronniers veulent résumer Vaulx en Velin à la ZUP (zone à urbaniser en priorité) et à tous ses dysfonctionnements, aux émeutes urbaines d'octobre 1990, à la misère et à la violence sociale, à la délinquance. Certains décrivent Vaulx en Velin comme une zone de non-droit, hors de la République. Visiblement, ceux-là ne connaissent pas la ville, ils ne connaissent pas ses habitants, ils ne connaissent pas nos richesses. Nous ne nions pas pourtant les réalités complexes et les difficultés de notre commune, qu'elles soient sociales, urbaines ou de délinquance, en grande partie l'héritage d'une ZUP hors sol et monofonctionnelle des années 70 puis une stratégie de poche de pauvreté largement entretenue après les émeutes de 1990. Cela avait déplu quand je l'avais dit, mais tant pis, il y a des vérités qui démangent et qui déplaisent.

Vaulx en Velin est passée à côté du premier NPNRU, non pas que rien n'a été fait mais la ville s'inscrivait dans la logique de l'époque, l'accompagnait avec volontarisme, qui ne visait pas à changer structurellement les choses mais à porter une action de résidentialisation, dans un quartier dont la structure monofonctionnelle n'était pas remise en cause. Et ce quartier n'était pas celui du Mas, celui des émeutes, qui était en conscience, laissé à côté du renouvellement urbain. Avec ces délibérations, nous essayons donc de corriger les erreurs ou pas de côté passés. Il y a les erreurs du temps et il y a les choix du moment, et certains ne peuvent pas s'en dédouaner.

Avec ce NPNRU, nous voulons porter un projet ambitieux, reconnu par l'ANRU qui s'engage à plus de 100 M€, aux côtés de la ville bien sûr, de la Métropole, de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et des bailleurs notamment. Une clause de revoyure en 2021 permettra de compléter ce premier programme, notamment en ce qui concerne les copropriétés du quartier Cervelières-Sauveteurs mais aussi avec de nouvelles réhabilitations de logements sociaux sur les quartiers Est, le Petit Pont ou les Barges, et travailler à une proposition pour le quartier de La Balme, trop enclavé.

Il nous fallait le temps de réinscrire notre quartier avec les politiques nationales et métropolitaines pour affirmer l'ambition de restaurer l'attractivité du Mas du Taureau au nord ou de Chénier au sud. Ce fut un travail long et fructueux, et je veux encore remercier pour leur engagement et leur soutien, le Vice-Président Michel Le Faou et les services de la Métropole mais aussi ceux de l'État déconcentré.

Ce programme, je ne le décrirai pas précisément mais juste dire que nous voulons agir sur les différents quartiers en politique de la ville sans en abandonner aucun. C'est sortir de la logique monofonctionnelle des cités-dortoirs avec 25 000 m² de locaux d'activités travaillés avec les chambres consulaires, avec 14 000 m² d'équipements de formation en lien avec le Rectorat et le Pôle universitaire de Lyon, avec des écoles et des équipements publics rénovés ou construits comme la nouvelle médiathèque Léonard de Vinci, avec la rénovation de 1 600 logements pour ne pas opposer un parc social ancien et les logements neufs, plus de diversité de l'offre résidentielle avec une action sur les copropriétés, j'y reviendrai, pour ne pas opposer les locataires et les propriétaires. Notre projet est celui d'une ville de quartiers qui s'articulent, d'une ville des distances courtes, une ville qui rassemble et non pas oppose.

Un soir d'octobre 1990, le Mas du Taureau et Vaulx en Velin entraient abruptement dans l'actualité, dans notre histoire nationale, dans notre inconscient collectif. Ce fut le début de la politique publique indispensable qui a marqué le territoire urbain de notre commune et de tout notre pays depuis plus de 25 ans. Ce fut un moment douloureux pour notre ville et ses habitants qui en portent encore le stigmate depuis plus de 25 ans.

Avec ce nouveau programme, nous ne voulons plus être la ville du stigmate, nous voulons construire un projet de ville inscrit dans la dynamique métropolitaine et qui dialogue avec elle-même. Nous voulons construire une ville qui se vit au quotidien, dans laquelle les dynamiques urbaines, sociales, économiques, environnementales, associatives interagissent entre elles, autour et par les habitants. Être une commune en politique de la ville n'est pas un objectif, c'est un moyen, nous devons sortir des logiques déstructurantes héritées d'erreurs que nous ne voulons pas juger anachroniquement mais que nous ne devons pas répéter.

C'est le projet que nous portons avec ce projet de renouvellement urbain et nous sommes heureux ce jour de pouvoir réaffirmer le soutien des élus métropolitains pour faire de Vaulx en Velin une ville ordinaire dans sa forme mais toujours extraordinaire par ses habitants.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gomez. Sur le rapport n° 2019-4037, cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, l'intervention de notre groupe porte sur les rapports n° 2019-4037 et n° 2019-4038, donc sur le NPNRU de Rillieux la Pape ainsi que sur le bilan de la concertation préalable.

Ce dossier du renouvellement urbain sur Rillieux la Pape est une illustration des priorités partagées par tous les quartiers sensibles de notre territoire et qui sont, et je m'en réjouis, partagées par la Métropole à défaut de l'être par des autres positions municipales conservatrices pour ne pas dire rétrogrades en ce qui concerne celles de Rillieux la Pape.

(Réaction de M. le Conseiller CACHARD)

Monsieur Cachard, vous votez contre toutes les délibérations. C'est bien, vous vous êtes reconnu en plus quand on dit rétrograde !

Ainsi, je note que l'objectif de ce renouvellement urbain est bel et bien chiffré et qu'il est mentionné qu'il faut que la commune passe sous les 50 % de logements sociaux, ce qui reprend notre objectif initial.

Je note également, et c'est réellement une satisfaction, que la somme totale des investissements est à la hauteur des enjeux. En effet, pour atteindre les objectifs de désenclavement, de mixité sociale, humaine, de diversité commerciale et d'amélioration de notre cadre de vie, il fallait bien 246 944 520 € HT. C'est cela Michel ? Je ne me suis pas trompé.

Notre groupe note également avec satisfaction que les priorités municipales sont pleinement intégrées dans ce NPNRU qui est loin de se contenter que de logements. Ainsi, et c'est une véritable chance pour les habitants, ce sont quatre groupes scolaires qui sont touchés : deux nouveaux créés et deux réhabilités, deux gymnases, une pépinière d'entreprises qui seront construits ou réhabilités, une Maison de la Métropole ainsi que d'autres équipements publics et ainsi que d'autres aménagements urbains.

Tout cela montre que la puissance publique locale est toujours là et que ces opérations urbaines sont avant tout des opérations humaines, ce dont nous pouvons bien sûr nous réjouir. Tournons-nous désormais vers la concertation préalable qui, ici aussi, est un modèle de modernité. En effet, nous sommes bien conscients que les

registres déposés en mairie ou à la Métropole appartiennent à un autre temps. Il n'est donc pas étonnant qu'aucun avis n'ait été recueilli par ce biais. Par contre, en lisant le compte-rendu du travail des conseils citoyens, nous ne pouvons qu'être satisfaits de constater que, lorsqu'ils sont réellement associés, les habitants savent émettre des propositions qui peuvent éclairer le choix de notre assemblée.

Nous le disons d'autant plus librement que les conseils citoyens à Rillieux la Pape sont composés pour moitié d'habitants tirés au sort et pour une autre part de volontaires et qu'ils fonctionnent par thématiques, animés par des agents du service démocratie locale sans qu'aucun élu, et j'insiste sur ce point, ne participe aux réunions. Ce système en place depuis quatre ans fonctionne parfaitement bien et permet à la fois une prise de conscience et une participation de la part de citoyens qui ne seraient jamais venus s'ils n'avaient pas été tirés au sort tout en laissant la parole à d'autres plus habitués à ce type de débats.

Il apparaît clairement que les grandes orientations données et exposées ici sont parfaitement conformes à l'esprit de la rénovation urbaine sur Rillieux la Pape et que nous, élus locaux et métropolitains, nous ne devons pas avoir peur de demander l'avis de nos habitants, nous ne devons pas fuir le débat citoyen. La démarche de la rénovation urbaine sur Rillieux la Pape en atteste parfaitement et je finirai par là pour remercier la collaboration que j'ai eue avec le Vice-Président Le Faou parce qu'on a travaillé de concert malgré les différences partisanes et justement sur un projet d'intérêt général et je tiens à le remercier. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour lui mais peut-être qu'il veut dire un mot, monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Quelques mots en complément, suite aux différentes interventions. En tout cas, cela montre, au travers des différents territoires concernés, qu'on a su s'affranchir des questions d'étiquette politique et de faire en sorte qu'on tire parti du meilleur du territoire et que l'on fasse en sorte que l'on mobilise l'ensemble des énergies pour faire en sorte que ces quartiers puissent évoluer dans les années qui viennent.

Je pense que nous sommes d'ores et déjà dans la bonne direction et puis nous avons aussi souhaité, au niveau de l'Exécutif, faire en sorte que l'ensemble en tout cas des dossiers qui étaient prêts et pour lesquels les conventions pouvaient être validées, puissent l'être avant la fin de cette mandature pour faire en sorte que, dès le début de la mandature prochaine, les instruments à la fois administratifs et financiers soient mobilisés immédiatement pour pouvoir lancer ces opérations.

Je voudrais revenir un petit peu sur les propos de Pierre-Alain Millet. Alors, l'État n'est pas complètement absent. Certes, nous avons un NPNRU qui est financé aujourd'hui en grande partie par les bailleurs et par Action logement au travers, notamment, de la participation à l'effort de construction entre autre. L'État est présent uniquement à hauteur de 1 milliard sur les 12 milliards. Certes, il y a peu de crédits aujourd'hui inscrits mais les crédits sont inscrits au fur et à mesure de l'avancement des dossiers et, notamment, de leur réalisation effective. Donc, les crédits en question, je pense, interviendront en financement dans les années qui viennent.

Il est vrai, et on peut le regretter, qu'on aurait pu souhaiter que l'État soit plus présent dans ces dispositifs de financement, cela nous aurait permis d'aller plus loin. En tout cas, ce qui est à noter, c'est vraiment la mobilisation collective et conjointe des partenaires locaux sur ces sujets, tant au niveau de l'État local, des communes, de la Métropole, des bailleurs, et je tiens ici à le souligner puisque les bailleurs font de gros efforts pour la mise en œuvre de ce nouveau plan de renouvellement urbain dans un contexte où leur modèle économique est appelé à évoluer et je pense qu'on le verra tout à l'heure, notamment au travers de différentes délibérations.

En tout cas, je pense que nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait sur notre territoire puisque nous sommes très souvent cités en exemple au niveau national. En tout cas au niveau des très grandes agglomérations en France, je pense que nous sommes à la pointe en la matière et tout le monde le reconnaît, tant au niveau de l'ANRU qu'au niveau de l'État, qu'au niveau aussi du Ministère de la ville, et tout ceci est le fruit aussi d'un travail collectif sur l'ensemble de ces questions-là et c'est surtout cela qu'il faut mettre en avant, le travail collectif et le partenariat sur ces sujets. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre les rapports aux voix.

- rapports n° 2019-4033 et n° 2019-4034

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

- rapports n° 2019-4035 à n° 2019-4040

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

- rapports n° 2019-4041 à n° 2019-4043

Le dossier n° 2019-4042 fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur les pupitres :

Il convient de lire le **dispositif** de la manière suivante :

"1° - Approuve :

- a) - la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Terraillon-Chénier à Bron et Vaulx en Velin,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement forfaitaire de 5 000 € à la copropriété Guillermin pour la réalisation de l'étude inscrite au NPNRU de Terraillon-Chénier portant sur la chaufferie de Terraillon,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et la copropriété Guillermin définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,
- d) - la perception d'une recette de fonctionnement correspondant à 8 % du coût TTC de la mission relogement Terraillon nord,
- e) - la convention de participation financière à passer entre la Métropole et la Ville de Bron pour la perception de cette recette.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

- a) - lesdites conventions,
- b) - tous les documents nécessaires pour l'obtention des concours financiers de l'ANRU, de la Caisse des dépôts, de la Ville de Bron."

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Vous aurez fait vos cinq minutes de gym quotidienne. C'est bon pour la santé. Très bien.

N° 2019-4045 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Année 2019 - Conventions de participation financière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Képénékian a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4045. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je présente cette délibération qui concerne le dispositif, lui également exceptionnel en France d'équipes co-mandatées et cofinancées par la commune, la Métropole et l'État. La Métropole ayant succédé à la Communauté urbaine de Lyon et cela pour la mise en œuvre de la politique de la ville.

Le financement des équipes projet politique de la ville s'inscrit dans la continuité des accords conclus entre l'État, le Grand Lyon et chacune des communes concernées au cours des périodes précédentes de contractualisation et cela depuis 1995. C'est dire si l'héritage est ancien, et le contrat urbain de cohésion sociale qui s'est mis en place de 2000 à 2014, enfin le contrat de ville métropolitain depuis 2015 et cela jusqu'au 31 décembre 2022.

L'ingénierie du projet de politique de la ville et du renouvellement urbain aujourd'hui comporte 23 directeurs de projet et 80 agents de développements territoriaux ou thématiques qui sont cofinancés par la Commune, la

Métropole et l'État, je le répète. Cela représente au total une centaine d'agents dont 18 salariés de la Métropole et plus de 80 agents municipaux. Ils sont en charge de la conduite du projet de territoires urbains d'abord, le NPNRU, le social, culturel, éducatif bien entendu, et en vertu du co-mandatement, ils rendent compte de leurs activités aux Maires, aux Vice-Présidents de la Métropole en charge de ces sujets et au Sous-Préfet délégué de la politique de la ville, c'est dire si les choses sont évaluées.

Le contrat de ville métropolitain décliné en convention locale d'application sur chaque territoire pose donc un cadre contractuel. La gouvernance des équipes est partenariale, les comités de pilotage locaux coprésidés par le Maire et le Sous-Préfet pour le pilotage de la convention locale d'application, le Maire et le Vice-Président en charge de l'urbanisme, du renouvellement urbain et de l'habitat pour le pilotage de ces thématiques.

Le budget total des équipes projets pour 2019 est de 5,3 M€ dont 37,6 % pour la Métropole, 44,7 % pour les communes et 17,1 % pour l'ANRU au nom de l'État. Pour mémoire, nous avons et j'ai initié un travail avec les Maires en charge de ces politiques de la ville mais aussi des quartiers en veille active, de manière à ce que nous fassions une photographie des équipes projets. Nous l'avons engagé à la fin de l'année 2017, suite à l'interpellation que nous avons faite pour essayer de repenser après 10 ans un nouvel équilibre, peut-être plus équitable en termes de dimensionnement des équipes projets et de répartition des financements métropolitains.

Nous avons travaillé bien sûr avec les Maires à travers deux réunions mais aussi le groupe des DGS (directeurs généraux des services) a été invité à partager l'état des lieux des quartiers et les lettres de missions confiées conjointement par la ville et la Métropole sur chaque QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) ou QVA (quartier de veille active). Le groupe des DGS a été invité à discuter des principes de dimensionnement des équipes et cela, je pense, nous a permis d'avoir vraiment une photographie plus précise aujourd'hui et un état des lieux qui permettra, j'en suis sûr, de faire évoluer les scénarios à venir et, bien entendu, nous ferons une reconstitution avant la fin de ce mandat, début 2020, de manière à ce que cette photographie puisse être soumise à l'arbitrage du prochain exécutif. C'est dire que nous laisserons ces questions assez précisément de manière à ce que la continuité puisse se faire.

Il est important que je précise, en terminant mon propos, qu'à aucun moment nous avons, et j'ai été garant de cela, eu le souci de remettre en question ni la démarche, ni cherché à faire des économies, mais je le redis à imaginer une répartition peut-être plus adaptée aux évolutions des quartiers politique de la ville. Voilà ce que je voulais dire en introduction de cette délibération, monsieur le Président. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

N° 2019-4047 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conventions d'utilité sociale (CUS) - Principe de signature de la Métropole de Lyon pour les CUS des bailleurs sociaux du territoire - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4047. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver une délibération qui acte le principe de signature par la Métropole de Lyon des conventions d'utilité sociale des principaux bailleurs sociaux du territoire. L'institution de ces conventions d'utilité sociale étant une obligation pour les bailleurs, il est donc proposé ici, au travers de cette délibération, de ratifier ces conventions d'utilité sociale. Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, les signatures des conventions d'utilité sociale est aussi une occasion de revenir sur les engagements de la Métropole ou sur certains d'entre eux, j'en ai choisi trois.

Le premier est celui de l'engagement de produire des logements à prix abordable en nombre suffisant, c'est évidemment un engagement fort. Je voudrais juste souligner que, de ce point de vue, la production de PLS (prêt locatif social) doit encore faire l'objet d'une surveillance et d'un souci constant. La mixité sociale ne doit pas être un

facteur d'exclusion. Or, le PLS est souvent une manière de confiscation des objectifs de réponse aux besoins du plus grand nombre des demandeurs dont il faut rappeler qu'ils sont en dehors ou en-dessous des seuils du logement très social.

Le deuxième point, c'est l'amélioration de la qualité de la poursuite de la rénovation énergétique. Cela suppose un renforcement constant des actions engagées. Il s'agit en particulier, comme j'ai pu le souligner dans une note récente, du patrimoine réhabilité dans les années 1990 qui souffre aujourd'hui, soit par absence d'entretien ou de vétusté, parfois de manque de remise en l'état. C'est le cas d'un nombre important de logements du parc social des Pentes de la Croix-Rousse, mais je crois aussi d'autres secteurs anciens qui ont bénéficié dans ces années-là d'opérations de réhabilitation en grand nombre.

Enfin, garantir l'accès au logement, à toutes les étapes de la vie, est un bel objectif mais qui repose aussi sur les modes de relations établies avec les candidats locataires. Nous avançons progressivement vers l'obligation de la cotation de la demande. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, la mise en œuvre concrète de ces mesures nouvelles doit être une étape dans la connaissance des besoins et des attentes. Elle ne pourra se cantonner sauf à manquer son objectif à une nouvelle forme de tri de la demande, mais c'est un chantier qui est en cours.

Pour conclure, permettez-moi une fois encore d'insister sur ce dernier point, celui de la connaissance. Malgré nos débats, au moment de l'élaboration du PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), nos outils de connaissance sont restés les mêmes. Alors que nous avons à disposition des grilles utiles et utilisables, nous continuons d'employer des moyens anciens qui voient se mélanger motif de la demande et situation des demandeurs et qui surtout ne facilitent pas la détection des problématiques auxquelles, par ailleurs, nous voulons rester particulièrement attentifs.

À titre d'exemple, aujourd'hui encore, nous trouvons sur la même ligne intitulée "motifs familiaux et personnels" les demandes de décohabitation de futurs couples, de regroupement familial, de divorce et les violences conjugales et cela alors même que la demande féminine est majoritaire sur la Métropole. Elle représente 54 % des demandes et que la question des violences est posée avec force. Il nous faut arriver à clarifier et les moyens de clarifier existent. L'adaptation des moyens de connaissance est en premier lieu une question technique mais elle seule peut nous permettre de préciser les défis auxquels la Métropole est confrontée pour aujourd'hui et pour demain. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Gachet. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Merci, monsieur le Président. Pour revenir sur la délibération auparavant sur les participations financières, c'est vrai, et je crois que Georges Képénékian n'est pas là, mais il l'a dit, il ne s'agit pas de faire des économies mais on peut revoir les choses. Simplement, je voudrais rappeler, notre collègue monsieur Millet l'a dit, sur l'ANRU il y a zéro euro de l'État et moins de 1,4 milliard sur le logement, sur le quinquennat, ce qui fera 6 milliards. Alors, c'est vrai qu'après, on peut avoir tous les efforts, et d'ailleurs la Métropole est souvent citée en exemple sur sa politique de renouvellement urbain, cela pose quand même un problème quand on voit que les variables d'ajustement du budget de l'État sont le logement et la politique de la ville.

Pour revenir plus particulièrement sur l'élaboration de cette CUS qui est une démarche obligatoire pour tous les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, je ne voudrais pas refaire l'historique puisqu'il y a eu la loi ELAN, il y a eu aussi d'autres lois derrière qui ont modifié mais c'est vrai que la CUS est un contrat entre un organisme et l'État d'une durée de six ans. Il n'est quand même pas normal que les communautés de communes, les communautés urbaines et la Métropole ne soient pas signataires systématiquement à partir du moment où il y a une compétence et on a émis des amendements mais ils n'ont pas été acceptés par le Gouvernement. Donc cela pose quand même un problème de fond que l'on doit délibérer pour autoriser la Métropole, qui est compétente en matière de logements, à pouvoir signer des CUS.

Moi, cela me gêne beaucoup qu'on puisse faire ce genre de choses et, bien sûr, on va le voter parce que c'est quand même pas normal que la Communauté urbaine ne puisse pas venir sur ses plans stratégiques dont je vais rappeler quand même : l'état de l'occupation sociale des immeubles, cela rejoint les préoccupations de notre collègue, monsieur Gachet, l'état du service rendu aux locataires, l'énoncé de la politique patrimoniale et d'investissement comprenant le plan de patrimoine mais aussi la mise en vente.

Je rappelle que la mise en vente, mesdames et messieurs les Maires qui sont ici, vous n'avez plus d'accord à donner, vous n'en avez même plus connaissance, si les Offices ne veulent pas le faire, et on déroge complètement au domaine. Nous avons posé aussi des amendements. Je pense que déroger au domaine et ne plus avoir l'accord du Maire, ce n'est pas les bases d'une bonne politique du logement.

Et ensuite la politique de gestion sociale avec la GSUP (gestion sociale et urbaine de proximité) donc, bien entendu, et je rejoins Michel Le Faou, il faut absolument, non seulement sur les trois Offices d'HLM, que la Métropole soit signataire et je dirais même essaie de trouver des solutions pour associer tous les Maires qui sont concernés sur

ces CUS parce que c'est trop important, je dirais, pour la vie de tous les jours. On le voit bien aujourd'hui avec tous les mouvements sociaux qu'il y a.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Guillemot. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération prévoit la signature, par la Métropole, des CUS, non seulement pour ses trois Offices mais pour l'ensemble des bailleurs, sous réserve qu'elles correspondent à nos orientations. Cette formulation évite soigneusement de se prononcer sur un des chapitres obligatoires de ces CUS : le programme de cessions de logements sociaux.

La vente de logements sociaux était possible depuis longtemps, pour des raisons de gestion de patrimoine d'un bailleur ou pour une démarche de parcours résidentiel répondant à une demande des locataires. Cela concernait cependant un faible volume de ventes, de l'ordre de 8 000 par an nationalement.

La loi ELAN (évolution du logement de l'aménagement et du numérique) a fait de la cession de logements un tout autre enjeu : compenser le prélèvement de la RLS (réduction de loyer de solidarité) sur les recettes des bailleurs, qui assèche leurs fonds propres, en les poussant à faire non plus du service public du logement mais de la gestion d'actifs sur un marché immobilier.

Contrairement aux annonces du Gouvernement reprises par Bertrand Prade, directeur de LMH (Lyon Métropole habitat), lors de la présentation de la stratégie métropolitaine de vente le 29 septembre dernier, personne ne croit qu'on pourra réellement financer trois logements pour une vente. D'ailleurs, aucun bailleur n'a intégré dans sa CUS un programme de construction qui serait permis par les cessions.

De fait, aucun bailleur n'imagine pouvoir vendre un volume significatif de logements aux locataires dans un délai court. Toutes les expériences montrent que cela ne peut se faire que sur une longue durée et, par conséquent, ces cessions n'auront pas d'impact réel sur les fonds propres des bailleurs à court terme. Sauf, bien sûr, si les bailleurs utilisent la vente en bloc à une société de vente HLM dédiée, créée par la loi ELAN. C'est pourquoi, nous renouvelons notre questionnement à la Métropole qui reste étrangement silencieuse sur cette modalité de vente.

En tout état de cause, nous demandons que la Métropole soumette chaque CUS, pour avis, aux communes concernées. La loi a supprimé, comme vient de le dire Annie Guillemot, pour les ventes de logements prévus dans une CUS, tout avis du Maire. Nous vous demandons, monsieur le Président, de le rétablir au sein de la Métropole. Chaque bailleur peut d'ailleurs tout à fait associer les communes comme partenaires de sa CUS. La Métropole doit le leur demander. En l'attente, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, vous voulez prendre la parole, je crois.

M. le Conseiller COCHET : Oui je vous remercie, monsieur le Président, j'ai demandé la parole. Simplement, sur des sujets aussi importants, je voudrais, s'il vous plaît, que vous déclenchiez une alerte enlèvement par rapport au Maire de Lyon qui est absent. Je suis atterré de voir son absence pour quelqu'un, soi-disant, qui déclare sa flamme pour la Métropole de Lyon, qui a assisté donc au débat d'orientations budgétaires mais qui depuis, n'est plus présent. C'eut été une fois par hasard, ça irait, mais là il n'est pas là. Il n'est pas là également en commission finances. Je ne trouve pas cela très correct.

Donc, si vous me permettez, je vous demande s'il vous plaît de lancer cette alerte enlèvement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas ce pouvoir-là, monsieur Cochet. Cela me rappelle le porté disparu de Pradel.

(Rires dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Je vais passer la parole à monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, revenons-en à des sujets sérieux. Sur le sujet des conventions d'utilité sociale, quelques éléments de précision pour commencer. Je rappelle juste que, sous la mandature précédente, la Métropole, en l'occurrence à l'époque la Communauté urbaine, n'avait ratifié que les trois conventions d'utilité sociale des bailleurs pour lesquels elle était en responsabilité, en l'occurrence les trois OPH métropolitains.

Depuis lors, un certain nombre d'évolutions législatives sont intervenues, Annie Guillemot les a rappelées, notamment au travers de la loi ELAN. Nous avons souhaité, au niveau de la Métropole, faire en sorte que, bien évidemment, nous ratifions les CUS de nos trois OPH mais d'aller aussi bien au-delà en ratifiant et en validant les conventions d'utilité sociale des principaux bailleurs œuvrant sur notre territoire.

Enfin, pour ce qui relève de la stratégie de vente des bailleurs, nous avons mis en place une méthode à l'échelle de la Métropole de Lyon en lien et en étroite articulation avec les communes. Pierre-Alain Millet peut en témoigner parce que, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons été amenés à nous réunir pour évoquer ce sujet concernant la commune de Vénissieux et avec un certain nombre d'objectifs visant à faire en sorte que l'on étudie au cas par cas la situation du patrimoine vendu. D'une part au regard de sa situation dans tel ou tel quartier, au regard de son état, au regard aussi des objectifs généraux qui sont portés par la Métropole de Lyon en matière de politique d'habitat et de logement et, notamment, sur les communes qui sont aujourd'hui déficitaires en matière de taux SRU (solidarité et renouvellement urbain). Nous avons une grille d'analyse qui nous permet de nous positionner sur ces sujets-là et en étroite articulation et collaboration avec les communes. Bien évidemment, dans les années qui viennent, pour les CUS qui restent encore à valider, les communes seront associées à cette démarche-là pour faire en sorte que nous puissions mettre en œuvre les solutions les plus adéquates sur notre territoire répondant à la fois aux attentes des communes et aux besoins des bailleurs, en matière d'équilibre économique lié à leur nouveau modèle économique qui doit se mettre en œuvre suite aux récentes réformes qui sont intervenues.

Je voudrais juste indiquer que, si on fait aujourd'hui le cumul de l'ensemble des propositions de cessions qui ont été formulées par les bailleurs, au final nous étions à plus de 8 000 ventes et nous proposons, suite à différents arbitrages, de n'en retenir que la moitié. L'ensemble des cessions qui ont été proposées ne seront pas retenues et ceci dans une étroite collaboration avec les communes pour faire en sorte que l'on tienne compte au mieux et de la façon la plus étroite les communes dans ce processus-là et donc, au final, nous n'accepterons environ que 4 000 cessions sur les 8 000 proposées. Donc, on le voit bien, nous cherchons à réguler ce processus pour éviter que ce soit demain un processus qui soit complètement ouvert et libéralisé. Nous chercherons bien évidemment à faire en sorte qu'il y ait de la régulation en la matière. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu et monsieur Richard LLUNG ne prenant pas part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-4048 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Soutien au développement de l'offre locative sociale - Convention de partenariat avec la Banque des territoires et Tonus territoires - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4048. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de valider une convention de partenariat avec la Banque des territoires en l'occurrence qui s'appelait auparavant la Caisse des dépôts et consignations et un fonds qui est mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations qui s'appelle le fonds Tonus territoires qui doit nous permettre demain de financer un certain nombre de logements, en complément des obligations réglementaires au titre notamment de la production neuve sur notre territoire par le biais du démembrement de propriétés. Ces solutions-là, jusqu'à présent, existaient sur le territoire et uniquement en complément des obligations liées au secteur de mixité sociale de notre PLU-H mais étaient essentiellement portées par des investisseurs privés et nous n'avions pas une vision bien précise et exhaustive sur ce sujet.

Donc, nous avons plutôt souhaité conventionner avec la Caisse des dépôts et consignations qui est un opérateur institutionnel qui, je le rappelle, est la banque de l'État afin que nous puissions avoir une vision beaucoup plus exhaustive sur ces opérations-là, y compris pouvoir agir dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations sur cette question. Donc, ce projet de délibération a recueilli un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Deux minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Cher Président et chers collègues, c'est juste pour se réjouir d'un nouveau dispositif qui facilite toujours plus la lutte contre la gentrification notamment et le logement abordable et social partout dans la ville centre et dans les centres villes de l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Merci, monsieur le Président. C'est vrai que cela fait un peu le pendant de ce qu'on disait aussi sur les ventes parce qu'en fait, au niveau des offices HLM, ce plan logement de la CDC (Caisse des dépôts et consignations) qui est doté de 10 milliards d'euros pour les offices HLM, ce sont des emprunts. Ce ne sont pas des subventions. Je rappelle tout le travail qu'il y a eu au niveau parlementaire pour que les offices HLM ne voient pas la réforme de la RGL avec justement des subventions et non pas des emprunts. Alors, même

si on peut se féliciter effectivement que la Caisse des dépôts annonce en 2019 un vaste plan logement, mais il n'est pas arrivé par hasard, il est bien arrivé pour pouvoir aider les offices HLM dans cette période financière très difficile de telle façon qu'ils pourront acquérir des logements mais ils doivent s'engager à réinvestir les bénéfices de cette vente d'habitat dans la production de logements sociaux, que ce soit en construction neuve ou en acquisition-amélioration.

Il faut savoir aussi que les offices HLM, si cette année, ils ne sont pas en difficulté financière contrairement à ce qu'on avait pu penser, c'est à cause des bas taux d'emprunts, mais dès que les taux vont augmenter, je ne suis pas la seule à penser que, dans les cinq ans à venir, on risque d'avoir une chute encore plus importante que celle qui s'annonce fin 2019, de 20 %, si les taux remontent. Les offices HLM ne pourront pas faire face à 1,4 milliard d'euros par an pendant six ans de moins dans leur budget, ce n'est pas possible. On voit bien, j'ai présenté mon rapport sur le budget de la ville, il est en ligne, je vous engage à le voir, mais on peut quand même s'apercevoir que les offices HLM au niveau national nous disent qu'ils ont à peu près enlevé 30 % d'entretien dans les quartiers en difficulté, parce qu'il faut bien cette année, puisque comme le dit monsieur Michel Le Faou, on n'aura pas de toute façon 40 000 ventes par an.

Or, comme le Gouvernement a mis cet équilibre à 40 000 logements vendus par an, il est bien évident qu'il faut trouver ailleurs, et vous pouvez voir que, dans certains quartiers, il y a des retraits de personnel qui sont très préjudiciables à la vie de certaines résidences et de certains quartiers en difficulté. Tout cela nous amène bien sûr à voter ce rapport mais aussi à faire part de tous les dangers qu'il y a à continuer cette politique de vente, surtout à la découpe. Pour répondre à monsieur Michel Le Faou, je pense que, s'il y a 4 000 cessions autorisées sur les 8 000, c'est bien que la Métropole a pris en compte un certain nombre de critères, mais ce serait bien de faire la transparence totale parce que je pense quand même que nous serons sans doute un certain nombre d'élus à nous opposer, y compris avec les locataires, parce que ce qu'on oublie aujourd'hui, c'est que le Gouvernement et les élus, voire les Conseils métropolitains ou les Conseils des communautés de communes, travaillent sur la vente mais que les locataires, et notamment les associations, ne sont pas dans la boucle. Je pense que l'on va devant de fortes oppositions locales.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Guillemot. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est illustrative, encore une fois, du grand écart entre des objectifs qui disent répondre aux attentes sociales des territoires et la réalité de mesures qui conduisent toutes à remettre en cause le modèle historique du logement social en France. Modèle, qui a pourtant protégé des générations de locataires en leur assurant un effort locatif nettement plus faible que dans la moyenne des pays européens.

La convention aurait pour but, côté Métropole, de mettre en œuvre les objectifs habitat du PLU-H et, du côté de la Banque des territoires, de soutenir les bailleurs sociaux dans leurs capacités d'investissement, les deux voulant maintenir un haut niveau de production d'une offre locative sociale. Si un haut niveau est celui que nous avons ces dernières années, alors il faut dire que c'est un niveau qui ne permet pas de faire reculer le mal-logement, de réduire la file d'attente des demandeurs, de répondre aux besoins de mutation qui révèlent les attentes qualitatives des locataires.

Or, la politique gouvernementale du logement a fragilisé les bailleurs sociaux, au point que presque tous ont dû revoir leur programme à la baisse ou leur niveau d'entretien. La Conférence des Présidents des offices métropolitains vous a écrit, monsieur le Président Kimelfeld, pour indiquer que leur situation financière ne leur permettrait pas d'atteindre les objectifs que nous leur avons fixés. C'est d'ailleurs pourquoi, nous renouvelons notre demande, je pense qu'Annie Guillemot me soutiendra, d'une Commission générale sur le logement pour faire toute la clarté sur la situation de nos offices et plus généralement du logement social dans notre territoire.

La Banque des territoires affiche donc un plan logement avec des montants importants : 10 milliards. On pourrait penser aux 10 milliards d'action logement aussi levés en bourse qui sont principalement destinés à des réaménagements de dettes. Vous savez tous qu'un réaménagement de dette se traduit, certes, par une réduction des annuités pour les bailleurs mais aussi par une augmentation significative de leur dette. C'est le côté ubuesque des politiques de tous les Gouvernements successifs qui utilisent la dette publique comme justification de l'austérité nécessaire pour les salariés et les collectivités locales, tout en conduisant des politiques d'endettement pour compenser la baisse des dépenses publiques, dans ce cas des APL (aide personnalisée au logement). Dans tous les cas, la finance se frotte les mains.

Cette délibération vise donc à mettre en œuvre, dans la Métropole, l'offre "Tonus" de la Caisse visant au montage d'opérations reposant sur une propriété privée et un usufruit social pour 15 ans et dans le rachat de logements sociaux PLS. Pour Tonus, il faut bien expliquer le principe, il s'agit bien d'une propriété privée qui sera affectée au logement social pendant 15 ans. Les locataires auront un bail spécifique précisant la contrainte d'une sortie obligatoire. Le caractère social temporaire conduit, d'ailleurs la Métropole à ne le financer qu'aux deux tiers des aides habituelles. Cela dit, 15 ans après, ces deux tiers -qui sont de l'argent public- auront été détournés du

logement social. Ce système invente donc, de plus, une nouvelle catégorie de relogement obligatoire pour les bailleurs, comme pour le relogement urbain, mais non financé et, donc, non pris en charge pour le locataire.

Ce système complexe et précaire est inventé pour permettre aux bailleurs sociaux de construire sans apporter de fonds propres. Comme pour le désendettement, on gère les conséquences d'une politique gouvernementale qui vise à détruire le modèle du logement social. On fait croire qu'on a résolu le problème alors qu'en fait, on n'a fait que transformer encore le modèle de logement social en le précarisant sous une autre forme. Mesdames et messieurs, chers collègues, nous ne voterons pas cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : J'aurais bien aimé que notre collègue Pierre-Alain Millet, qui est un scientifique de formation, fasse preuve d'un petit peu d'honnêteté intellectuelle et, y compris, relise l'objet de cette délibération. Je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos introductif, l'objectif de cette délibération, c'est de venir compléter la production de logements sociaux en sus des obligations dues au titre du PLU-H et notamment au travers des secteurs de mixité sociale. Et donc l'objectif de cette délibération, c'est d'accompagner la Métropole dans la production de logements et, notamment en PLS, pour faire en sorte que là, où précédemment, ces logements qui étaient réalisés en PLS et au travers d'un certain nombre de véhicules financiers privés non maîtrisés et qui étaient essentiellement alimentés par des dispositifs de défiscalisation, au titre de l'impôt sur la fortune, nous puissions reprendre la main avec un acteur institutionnel dépendant de l'État.

Nous faisons en sorte aujourd'hui de corriger la situation et que nous puissions accompagner les bailleurs dans cette production-là qui vient en complément des obligations qui sont dues au titre du PLU-H et cela permettra aussi de faire en sorte que des logements qui sont aujourd'hui en fin de convention et qui sont conventionnés en PLS puissent voir leur convention prolongée au-delà de la durée des 15 ans pour faire en sorte que nous puissions maintenir du logement abordable au cœur de notre agglomération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre et monsieur Gachet s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-4049 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Démarche métropolitaine en faveur des logements adaptés - Approbation de la charte de partenariat sur la période 2020-2025 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4049. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit ici d'approuver la charte de partenariat bien vivre chez soi sur la période 2020-2025 et il s'agit donc d'une démarche métropolitaine en faveur de la production de logements adaptés et notamment pour les publics seniors. Un avis favorable de la commission a été prononcé sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Cher Président et chers collègues, il est vrai que la situation est difficile et la difficulté d'accéder à un logement touche de nombreuses catégories de personnes, que ce soit les ménages précaires, les jeunes, les retraités mais aussi, et c'est un sujet peu évoqué médiatiquement, des personnes atteintes de handicap. L'accès à un logement adapté constitue donc un enjeu majeur pour notre Métropole dans l'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes vieillissantes. La création de la Métropole de Lyon permet de rassembler des compétences qui, auparavant, étaient donc réparties entre l'agglomération, la Communauté urbaine et le Département du Rhône. Ce regroupement nous permet donc d'envisager cette question de manière globale en associant les politiques sociales avec celles de l'urbanisme et de l'habitat.

Aujourd'hui, nous adoptons une charte qui doit permettre le développement de logements adaptés sur le territoire de la Métropole en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés : bailleurs, promoteurs, financeurs et acteurs institutionnels pour les inciter à produire une offre de logements adaptée. À côté de cela, la Métropole va développer deux outils : un référentiel partagé pour guider les opérateurs et une cartographie pour étudier les lieux les plus adaptés au développement de cette offre. C'est une avancée importante pour notre Métropole qui intègre ici concrètement ce sujet dans ces politiques publiques. Les objectifs fixés sont clairs et ambitieux, ils doivent

permettre de mieux accompagner les personnes concernées dans leurs démarches, d'assurer une information la plus transparente possible et d'adapter l'offre de logements neufs et anciens, de logements sociaux et privés.

Pour les bailleurs sociaux, cette mesure permet d'affiner les politiques d'attribution, notamment en ce qui concerne les mutations, un enjeu essentiel pour les personnes comme pour la vie sociale dans nos quartiers. Cette question de l'inclusion des personnes en situation de handicap ne concerne pas que le logement et doit nous guider dans chacun des aménagements urbains publics ou privés qui sont réalisés sur notre territoire. Aborder cette question sociale à travers notre compétence en matière d'urbanisme et de logements, je le redis, montre tout l'intérêt de notre Métropole, celui d'avoir une approche globale et transversale pour une meilleure efficacité. Notre groupe Centre démocrate votera donc ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur les pupitres :

Dans l'objet du rapport, il convient de lire :

"Démarche métropolitaine en faveur des logements adaptés - Approbation de la charte de partenariat sur la période 2020-2025"

au lieu de :

"Démarche métropolitaine en faveur des logements adaptés - Approbation de la charte de partenariat Bien vivre chez soi sur la période 2020-2025".

Dans l'exposé des motifs,

- **I - Le contexte**, dans la phrase commençant par "Parmi les démarches...",

il convient de lire :

"la charte de partenariat pour l'adaptation des logements"

au lieu de :

"la charte "Vivre chez soi" pour l'adaptation des logements".

- **II - La démarche métropolitaine**, dans l'énumération commençant par "- un référentiel partagé ...",

il convient de lire :

"vers 2 niveaux d'adaptation : adapté et très adapté"

au lieu de :

"vers 2 niveaux d'adaptation : (Bien vivre chez soi et Bien vivre chez soi +)".

Adopté, monsieur Richard LLUNG ne prenant pas part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-4050 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Logement accompagné - Conventions de partenariat 2020-2025 avec la société Adoma, la Fondation Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS) et l'Etat - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4050. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver ici des conventions de partenariat sur la période 2020-2025 avec à la fois la société Adoma, la Fondation Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale, en l'occurrence ARALIS et l'État. Donc, ce projet de convention a fait l'objet d'un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu une minute pour monsieur Gachet (non-inscrit).

M. le Conseiller GACHET : Une simple explication de vote, compte tenu de mon implication à titre personnel dans la Fondation qui est visée par la délibération. Je ne participerai pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets ce dossier aux voix.

Adopté, monsieur André GACHET ne prenant pas part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-4052 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vaulx en Velin - Quartier Cervelières Sauveteurs - Convention de programme pour la mise en oeuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en faveur de la copropriété Les Mouettes 2020-2023 - Mise en place d'une commission de plan de sauvegarde (PSD) en faveur de la copropriété Le Rhône 2020-2025 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gomez a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4052. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Une délibération sur le plan initiative copropriété sur le quartier Cervelières Sauveteurs qui a eu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président et chers collègues, en quelques mots je me féliciterai, et cela ne vous surprendra pas, de cette délibération qui rend opérationnel le plan initiative copropriété sur le quartier des Sauveteurs Cervelières. Construit dans le cadre de la ZUP, Sauveteurs Cervelières est le même type de bâti, le même type d'espaces urbains, les mêmes difficultés, les mêmes qualités aussi, notamment des espaces verts généreux ou des habitants volontaires et engagés. Ce sont 13 copropriétés de tour ou de barre, 1 300 logements, peu d'équipements en dehors du collège et de l'école, pas de commerce. C'est une population vieillissante dont le patrimoine s'est dévalué ou de primo-accédants attirés par des prix d'achat peu élevés sans connaissance du fonctionnement d'une copropriété ou des moyens de financer ses provisions.

Cervelières Sauveteurs est un des 80 sites retenus au niveau national par le PIC (plan initiative copropriétés), le seul de notre Métropole. Avec cette délibération, nous entrons dans le concret avec deux actions qui couvrent des aspects différents du plan national : la rénovation thermique d'une copropriété, un plan de sauvegarde pour une autre pour redresser la gestion et prendre en charge la majeure partie des travaux d'urgence. D'autres outils pourront être sollicités selon les besoins comme le portage d'appartements. Ce n'est pas un ensemble de mesures homogènes mais un catalogue d'offres qui s'adapte aux besoins de chaque copropriété.

Le principe de l'intervention sur le parc privé n'est pas nouveau et n'est plus remis en cause car, dans le privé aussi, surtout dans ces grands ensembles de l'aire des ZUP, les problématiques urbaines et sociales existent. Le risque est connu et présent dans un cercle vicieux avec des propriétaires bailleurs qui délaissent l'immeuble, sa gestion et son entretien, avec des propriétaires et surtout des locataires qui peuvent devenir majoritaires dans certains immeubles peu investis, des occupants à revenus modestes, un marché immobilier en-dessous de celui du reste de la Métropole et même de la commune.

Le principe de l'intervention sur le parc privé n'est pas nouveau. La différence sur ce qui a su se faire auparavant, c'est l'ampleur des moyens mobilisés. Ils sont conséquents et nécessaires car nous ne pouvons vivre une ville à plusieurs vitesses, une ville où on opposerait les immeubles neufs et les immeubles anciens, d'où les rénovations inscrites dans le NPNRU et concernant sur Vaulx en Velin 1 600 logements, une ville où on opposerait les locataires sociaux qui bénéficieraient d'aides et les propriétaires laissés à l'abandon dans les dérives de leurs immeubles.

Ce plan est donc une bonne chose même si on peut souhaiter maintenant l'élargissement de son champ. Agir sur les immeubles, les problèmes de gestion et d'impayés est une bonne chose, c'est nécessaire, mais il faut aller plus loin. Issus des ZUP des seventies triomphantes, ces quartiers de copropriétés anciennes souffrent des mêmes difficultés urbaines, d'enclavement, de parkings hors sol et parfois hors d'usage, d'une séparation des espaces mal précisée empêchant ou limitant les anciennes réalisations, etc. Il faut donc agir sur les immeubles mais aussi agir sur les espaces urbains environnants. Il faut penser l'action à différentes échelles. Une étude est en cours avec la Métropole et cela nous semble important pour envisager la suite. Ce plan "initiative copropriétés" est ambitieux. Avec le cadrage urbain, il le sera encore plus. Cette ambition est nécessaire. Elle est la réponse à une problématique souvent peu ou moins perçue. Elle doit réinscrire le quartier dans son temps et dans une autre Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N° 2019-4058 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Projet d'aménagement du quartier Ostérode - Désignation de l'aménageur - Approbation du traité de concession - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation des équipements publics - Déclaration de projet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4058. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission pour ce rapport qui concerne l'aménagement du quartier Ostérode à Rillieux la Pape avec la désignation de l'aménageur D2P, l'approbation de la convention de PUP pour un projet d'aménagement qui pèse pour 19 M€ et un avis favorable à la levée des réserves formulées par le commissaire-enquêteur. Il y a une note au rapporteur, déposée sur les pupitres :

Dans le 2° - **Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération du IV - Projet d'aménagement de l'exposé des motifs**, il convient de lire :

"- 670 560 € TTC de la part de l'aménageur,
- 29 304 € TTC de la part de la Ville de Rillieux la Pape"

au lieu de :

"- 670 560 € HT de la part de l'aménageur,
- 29 304 € HT de la part de la Ville de Rillieux la Pape".

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCEDET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, ça y est, la première étape officielle de cette course qui passera par le Conseil municipal de Rillieux la Pape, ce jeudi, avant une conférence de presse le lendemain arrive et, disons-le, pour notre Métropole, c'est un moment important. Ce projet urbain partenarial porte sur un territoire de 15 hectares qui sera la porte d'entrée nord de notre Métropole. La Ville de Rillieux la Pape a, en tout début de mandat, souhaité faire l'acquisition de ce terrain militaire afin justement, de pouvoir travailler sereinement, en partenariat avec la Métropole et l'ensemble des acteurs de ce projet.

Cette délibération vient prouver que cette stratégie était la bonne. En la votant, nous votons pour bien davantage qu'une porte d'entrée. Nous votons pour la création de près de 1 000 emplois privés, nous votons pour des implantations, sur 32 000 mètres carrés, de petites industries de pointe, pour 6 000 mètres carrés de bureaux, nous votons pour l'ouverture d'un hôtel qui manque cruellement sur ce territoire, pour 150 M€ d'investissements sur les huit années qui viennent. C'est un signe des plus importantes opérations de développement économique de ces quinze dernières années.

En désignant l'aménageur aujourd'hui, notre assemblée fait ce pour quoi elle a été créée. Elle contribue à bâtir, suite à un travail en coopération, un espace économique de tout premier plan. Elle favorise l'investissement, la création de richesse, le renouveau de notre industrie. Oui, c'est bien de tout cela qu'il s'agit. Et après tout, je suis persuadé que c'est pour cela que nous sommes élus, c'est pour cela que chacun, au-delà de nos divergences politiques, travaillons. Savourons ce moment où nous, élus métropolitains, allons créer près de 1 000 emplois par le simple pouvoir de notre vote.

Ostérode, c'est aussi et surtout le point d'orgue d'un territoire en renaissance : le plateau nord, un territoire qui renaît, prouvant que le volontarisme et l'action publique sont encore des valeurs qui peuvent fonctionner. Si l'on se fie au calendrier, et les prochaines étapes, après la série de délibérations politiques, ce seront l'obtention des autorisations administratives en 2020 puis les démolitions, et le démarrage des constructions se fera en 2021 pour une ouverture de l'hôtel, une arrivée des premiers emplois dès 2023 et une fin de chantier prévue en 2027. C'est donc un aménagement qui s'inscrit dans un temps long, un temps durable, et c'est tout l'honneur de notre assemblée que de dessiner l'avenir de notre Métropole qui ne va travailler ni plus, ni moins que pour l'avenir de nos enfants. Et je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2019-4061 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Immeuble CLIP - Secteur Ballanche/Péri - Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) renforcé - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2019-4062 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Requalification de la promenade Moncey et de la place Pierre Simon Ballanche - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-4061 et 2019-4062. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Le premier rapport vise à instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur l'immeuble CLIP dans le 3^{ème} arrondissement, sur les deux parcelles qui en constituent l'assiette. Il est suivi par le numéro 2019-4062 qui concerne le projet de requalification de la promenade Moncey et de la place Pierre Simon Ballanche à côté du CLIP, derrière le CLIP. C'est l'approbation d'un avenant pour une réévaluation des montants d'investissement de 3,4 M€ à 5,2 M€ et une nouvelle répartition entre la Métropole et la Ville de Lyon. Ces deux rapports ont eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu, sur les rapports n° 2019-4061 et n° 2019-4062, dix minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, la requalification de la promenade Moncey est un projet majeur pour le 3^{ème} arrondissement sur lequel nous avons longuement travaillé avec les équipes de la Métropole.

Aujourd'hui, en tant que Maire d'arrondissement, je suis fière de porter ce projet qui va apporter une véritable respiration à cette diagonale historique qui relie le cœur de la ville à celui de la Métropole, la Presqu'île à la Part-Dieu.

Cette traversée de l'ouest du 3^{ème} arrondissement, de la place Ballanche jusqu'aux Halles Paul Bocuse, va devenir plus agréable pour toutes et pour tous. Plus agréable, tout d'abord, parce que nous insistons sur une végétalisation importante tout le long de la promenade Moncey. C'est une demande de la population qui aspire à vivre dans des lieux plus tranquilles et végétalisés, qui souhaite des respirations et de l'apaisement. Nous en ferons le maximum possible monsieur Hémon, mais il y a le métro qui est en-dessous, donc ce sera le maximum possible mais peut-être pas à la hauteur de vos espérances. Nous sommes si loin des années 1960 où la ville était pensée pour le "tout voiture".

Ce projet s'inscrit dans l'idée qu'il faut donner leur place aux piétons et aux modes doux. Nous sommes donc attachés à donner toute l'importance qu'elle méritait à la déambulation piétonne.

L'actuel chantier entre la place Bahadourian et l'avenue de Saxe, qui consiste à transformer un parking en un nouvel espace vert, permet de mesurer concrètement la transformation en cours. Prochainement, à la place du parking, il y aura des arbres, des bancs, des tables de pique-nique, un nouvel éclairage public et des plantations réalisées par les écoliers et les collégiens, aidés par les agents de la Métropole qui ont fait œuvre pédagogique avec grand talent.

Ce projet a été pensé avec les habitants, les associations des quartiers, les écoles et le collège et surtout le Conseil citoyen qui a animé une riche et constructive concertation sur ce projet. Une concertation exemplaire ! J'espère d'ailleurs vivement qu'à l'avenir, quelle que soit la majorité issue du scrutin de mars prochain, cet esprit de co-construction perdurera.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Tu peux compter sur nous !

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Dans la foulée, les travaux de la place Guichard vont commencer, ainsi que ceux de réorganisation complète de la circulation pour des traversées plus agréables et plus sécurisées pour tous. Puis, ce seront les travaux de la place Varlin jusqu'aux Halles.

Enfin, vient la question du CLIP dont la Métropole se saisit aujourd'hui, en mettant en place un droit de préemption urbain renforcé sur ce secteur. Le principe de cette mesure est de faciliter l'acquisition, notamment de commerces par la Métropole pour agir sur ce secteur. C'est une excellente nouvelle ! Elle confirme l'intention de notre collectivité de se donner les moyens de faire évoluer l'entrée du quartier depuis la place Gabriel Péri, par la promenade Moncey. Cette évolution est indispensable. Il faut, il fallait réparer une grave erreur du passé.

En effet, la construction du CLIP dans les années 1990 a enfermé ce quartier et confiné ses habitants. On a construit un mur entre l'accès au centre-ville et le quartier, une séparation, une frontière.

Cette décision a logiquement généré un sentiment de relégation, face au mépris de toute la population de ce quartier populaire de Moncey, une population qui, au fil du temps, a su accueillir les diverses immigrations et vivre la diversité en harmonie.

Il n'était donc pas étonnant de voir s'exprimer une furieuse et légitime envie d'ouverture, une revendication à réparation. Lorsque l'on pense aux habitants et à tous ceux qui aiment ce quartier, il est facile de comprendre l'attente d'une bouffée d'air, facile de comprendre l'attente de voir tomber, au moins en partie, ce mur pour rouvrir le quartier à la ville et à la lumière du sud, facile de comprendre l'attente d'une décision qui marque clairement la reconnaissance de tout un quartier, de son histoire, de sa population et de sa place dans la ville de demain.

Mais l'espoir d'une décision s'est désespérément fait attendre jusqu'à ce que, forts de notre travail de concertation, monsieur Michel Le Faou, le Vice-Président à l'urbanisme et vous monsieur le Président, avez décidé d'entendre enfin et de satisfaire cette demande.

Cette délibération marque donc le début du long travail qui nous conduira à complètement redéfinir la place Gabriel Péri et son ouverture sur le quartier Moncey, à repenser sa restructuration dans un esprit de liaison et non de coupure, de ségrégation.

En attendant, d'une part, des mesures sont prises par la Ville de Lyon, les polices municipale et nationale et le Parquet pour restreindre les actes d'incivilité et de délinquance sur la place Gabriel Péri que subissent aussi les habitants du quartier. Et d'autre part, nous avons lancé, avec les services de la Métropole, des travaux dès cet été, pour réaménager l'arrière du CLIP, ce que l'on appelait place Ballanche mais qui n'était qu'un triste passage.

Ainsi, un nouveau chemin piéton et des escaliers plus confortables et des espaces verts supplémentaires, ainsi qu'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sont en train d'être installés.

Nous avons, par ailleurs, inauguré fin août une fresque de *street art* réalisée sous le CLIP, dans le passage entre les rues Moncey et Paul Bert. Des premiers travaux d'amélioration du cadre de vie en attendant le grand projet qui viendra réparer cette grave erreur du passé que fut la construction du CLIP.

Vous l'aurez compris, notre groupe Centre démocrate soutient ce projet et votera ces rapports concernant à la fois la promenade Moncey et le DPUR (droit de préemption urbain renforcé). Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT GRIVEL, en remplacement de monsieur le Président KIMELFELD absent momentanément : Merci. Cinq minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Chers collègues, ce qui se joue ici, avec ces deux délibérations, c'est tout simplement la nécessité de retrouver de l'apaisement en cœur de ville. Avec la reconfiguration de cette promenade Moncey, c'est la volonté de retrouver un cheminement apaisé, un cheminement végétalisé et respirable.

Cette diagonale traverse des espaces publics peu articulés entre eux, avec des bâtis d'époques variées, des points de rupture et avec un parking situé au 33 rue Moncey qui fait actuellement l'objet d'une transformation en jardin paysager, enfin, c'est une rue qui traverse les temps et qui a aussi fait son temps. Il faut donc accompagner son évolution pour qu'elle devienne une belle promenade, qu'elle redonne aussi une place aux piétons, qu'elle fasse aussi que les habitants se réapproprient cet espace public.

Cette diagonale d'unités effectivement, qui permet de connecter, pas très loin d'ici d'ailleurs, des Halles de Lyon Paul Bocuse jusqu'à la place Ballanche, cette diagonale permettra de désenclaver cette place qui bénéficie d'une histoire aussi forte mais d'une appropriation encore trop faible.

Caché derrière le CLIP, immeuble d'un quartier aussi emblématique que décrié, c'est un lieu qui mérite véritablement une vision transversale de toutes nos politiques publiques : urbanisme bien sûr, aménagement paysager évidemment, éclairage public, sécurité avec la mise en place de vidéo-protection, mais pas que ! Et ce ne sera pas suffisant sans une réelle appropriation des usages pour accompagner ce nouveau quartier et ces nouveaux usages du quartier. Tout cela ne peut voir le jour sans un travail global sur les environs directs,

notamment sur la place Gabriel Péri et, il faut le dire, qui concentre petite délinquance et squat, et qui aboutit à une situation inacceptable pour les riverains et qui rend très difficile aussi la vie commerciale de ces quartiers, tant de nombreux présidents d'associations s'y sont épuisés.

Alors, les outils, bien sûr les outils (vidéo-protection, vidéo-verbalisation sur ces axes, travail sur les espaces), l'ensemble de ces outils doivent aussi être conjugués pour faire de ce point qui cristallise les tensions, un lieu apaisé, un lieu où on peut circuler, un lieu où on peut prendre son temps et un lieu qui doit avoir ses usages et qui doit permettre qu'aussi des opérations, telles que des opérations d'appropriation commerciale, des événements lumière, que tout cela puisse s'approprier.

De nombreuses perspectives ont commencé à être esquissées, tant par la Ville que par la Métropole, au-delà de ces rapports dont la vocation est, d'une part, de pouvoir maîtriser le foncier et notamment du CLIP et, d'autre part, de réaliser un chemin apaisé végétalisé.

Fin 2019, et cela a été dit par Catherine Panassier, une immense fresque réalisée place Ballanche par Cédric Lascours, alias Reso, inspirée de l'histoire et de la géométrie du quartier a été inaugurée. Ce quartier est aussi à l'image de cette fresque :

- fort en histoire (il abritait de nombreux résistants),
- singulier tant par sa forme que son emplacement,
- et empreint de dynamiques nouvelles.

Il nous revient de sécuriser tout cela. Il nous appartient de donner à l'ensemble du quartier, ces nouveaux usages tout en conservant son âme. Et c'est ce que notre intergroupe défend dans le cadre de ces rapports. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Bouzerda. Ensuite, sur le rapport n° 2019-4061, cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, mes chers collègues, à la fin des années 1980, dans le cadre de la restructuration du quartier Moncey-Préfecture, a été lancé le projet de renouvellement urbain, il faut comprendre en fait "de démolition-reconstruction de l'axe Moncey".

Ce projet poursuivait deux objectifs à l'époque :

- l'un était de relier la place du Pont au quartier de la Part-Dieu,
- et l'autre, moins avouable, de procéder à l'éviction des populations modestes qui habitaient ce secteur.

Ce projet n'a jamais vu le jour, victime comme tant d'autres, de la crise immobilière, ce dont nous ne pouvons aujourd'hui que nous réjouir, tant il aurait été préjudiciable au patrimoine de notre 3^{ème} arrondissement.

Néanmoins, un bâtiment, ou plutôt un ensemble de deux bâtiments fut réalisé, le Centre Liberté Péri, alias le CLIP, dessiné par l'architecte René Gagès et qui a sévi ailleurs hélas dans Lyon.

Ce bâtiment devait s'inscrire dans l'axe d'une perspective Moncey, légèrement décalé par rapport à la rue actuelle, dans le prolongement des bâtiments de l'Alliance française et de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale). L'échec de l'opération d'ensemble a donc produit un effet contraire, à celui qui était initialement prévu. La perspective ouverte par le CLIP bute immédiatement sur un immeuble. Pire, le CLIP pose des problèmes de fonctionnement urbain : illisibilité pour le piéton qui arrive depuis la rue Moncey, enclavement de la place Ballanche, avec tous les effets pervers que nous connaissons en termes de sécurité. Cette place fermée est, en effet, un haut lieu pour différents trafics, hélas. Bref, le CLIP enferme aujourd'hui le quartier Moncey, tandis que nous souhaiterions, au contraire, l'ouvrir, le rendre plus accessible.

Au début de ce mandat, comme vous le savez, nous avons décidé de requalifier l'axe Moncey, avec l'objectif de le transformer en promenade arborée, comme vient de le dire madame la Maire du 3^{ème}, chère Catherine ! Ce projet est essentiel pour la qualité de vie des riverains de l'ouest du 3^{ème}, et c'est aussi un projet de liaison piétonne structurant pour la rive gauche du Rhône, dont l'objectif qui m'est cher, est de faire de Lyon une ville "marchable".

La requalification de cet axe ne sera toutefois complètement réussie que lorsque la place Ballanche sera rénovée et particulièrement lorsque nous aurons réussi à l'ouvrir.

Depuis plusieurs années, la mairie du 3^{ème} arrondissement poursuit cet objectif d'ouverture de la place Ballanche, de reconstruction de la continuité Moncey/place du Pont. Différents scénarios ont été étudiés, travaillés en concertation avec les habitants et le Conseil de quartier. Il y a aujourd'hui un consensus pour dire que cet objectif

passer par une démolition au moins partielle du CLIP afin de réparer l'erreur qui a été commise, il y a maintenant 25 ans.

La délibération qui nous est proposée aujourd'hui instaure un droit de préemption renforcé sur les deux parcelles du CLIP. C'est un préalable nécessaire. En effet, la structure de propriété du CLIP est complexe. Le droit de préemption urbain ne permet pas d'intervenir sur les ventes soumises au régime de copropriété.

La mise en place de cet outil est donc déterminante pour permettre une maîtrise publique de la propriété de ce bâtiment et permettre la réalisation de nos objectifs pour ce secteur. Bien sûr, il faudra travailler ce projet étroitement avec les associations de riverains et je ne doute pas que cela sera fait mais aussi avec les structures utilisant ce site, afin qu'elles puissent maintenir leurs actions dont notre territoire a besoin, notamment l'accueil des étudiants, les associations d'entraides dans le quartier.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera favorablement ce rapport qui participe pleinement à notre volonté de corriger les dysfonctionnements de ce quartier. L'urbanisme y participe et nous voulons en être pleinement acteurs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Brugnera. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, chers collègues, quelques observations à la faveur de cette délibération qui, naturellement, a pour fondement premier l'application du droit de préemption renforcé sur cette partie de quartier de Lyon ou d'arrondissement. Nous la comprenons parfaitement sur le fond ; il n'y a aucune difficulté, bien au contraire. Elle est absolument nécessaire si, à terme, la collectivité veut maîtriser l'aménagement et l'évolution de ce secteur. Je ne suis pas certain qu'il faille jeter tout en bloc sur la construction du CLIP, d'il y a quelques années qui, de mémoire, a dû être inauguré au début de l'année 1996 par ailleurs.

Ce que je voulais surtout indiquer c'est que, lisant d'ailleurs le Progrès ce matin, comme vous tous, deux pages sont consacrées à la sécurité. L'une indique que c'est la priorité des français et la seconde porte sur l'évolution de la délinquance à Lyon et au sein de l'agglomération. Les chiffres sont en hausse. Les chiffres sont en hausse sur les différentes natures d'infractions. Je vous laisse le soin de regarder ce tableau qui est, par ailleurs, très complet.

Nous savons tous -et cela a été rappelé par les précédents intervenants- que sur ce quartier-là, il y a des difficultés, il y a de la délinquance, elle est importante, il y a du trafic, c'est important. L'urbanisme ne peut pas tout. Bien sûr qu'il faut réaménager, bien sûr qu'il faut reconstruire mais c'est insuffisant à la tranquillité publique et à la possibilité qu'auront les habitants, un jour ou l'autre, de pouvoir trouver une once de tranquillité dans ce quartier et y vivre paisiblement.

Ces derniers mois ont vu des événements assez dangereux et insupportables, à la fois dans le centre de la Presqu'île mais aussi sur le quartier de la Guillotière, à telle enseigne que les commerçants qui, jusqu'à maintenant étaient plutôt paisibles, ont cru bon de se regrouper ensemble pour venir renforcer l'accord des commerçants de la Presqu'île sur les éléments de délinquance du samedi soir notamment et du vendredi soir. Il a fallu attendre très récemment que la Ville de Lyon, disposant d'un système de vidéo-surveillance, l'utilise à l'usage de verbalisation, ce qui d'ailleurs était le cas dans d'autres communes de la Métropole que je connais bien, depuis de bien nombreuses années et qui a montré très souvent son efficacité.

La question qui se pose aujourd'hui, c'est très bien pour cette délibération mais quels moyens mis en place véritablement en termes de sécurité sur ce territoire et comment la Métropole qui engage beaucoup de moyens pour maîtriser l'évolution de ce quartier et pour l'investir, elle a raison de le faire, elle se met en coordination avec la Ville et avec les services de police, pour assurer la sécurité et l'efficacité de la sécurité sur son territoire ? Il semble que ce point-là, au-delà des mots qui sont évoqués, soit vraiment insuffisant.

Par ailleurs, nous apprenons que la vidéo-verbalisation est elle-même mise en expérimentation mais uniquement sur la partie du 7^{ème} arrondissement et pas sur la partie du 3^{ème} qui, semble-t-il, est la plus en difficulté sur le plan de la délinquance. Donc cette affaire-là, cette délibération, en tous les cas les propos qui ont été tenus, mettent en évidence cette difficulté majeure de la sécurisation de nos quartiers, qu'ils soient à Lyon ou qu'ils soient ailleurs et du rôle de la Métropole dans ce domaine-là, dès lors qu'elle investit énormément et qu'elle met énormément de moyens à l'amélioration de la qualité de la vie de nos différents concitoyens.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, sans faire de polémique particulière ici, je pense qu'il est quand même assez intéressant de réfléchir aux nouvelles compétences que détient la Métropole dans ce domaine-là pour venir en soutien à la tranquillité publique. Dans cette délibération, vraiment, je regrette qu'il n'y ait pas ce volet abordé par la Métropole, afin que l'ensemble de l'aménagement soit considéré comme complet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais passer la parole à madame la Maire du 3^{ème} arrondissement, madame Panassier et puis, monsieur Le Faou ensuite.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Je voudrais qu'on ne fasse pas l'amalgame entre la population de ce quartier et les habitants qui y résident depuis longtemps et qui subissent aussi les tracasseries des incivilités qui sont place Gabriel Péri. Le projet qui existe est bien préalable à toutes ces questions qui se posent aujourd'hui dans la presse sur une double page parce que c'est peut-être bien l'époque, justement, de poser ce genre de questions mais là, on est plus dans des débats, on va dire peut-être pré-électorales, que dans des réalités.

Ce projet de requalification du quartier Moncey s'inscrit....

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'on peut laisser madame Panassier continuer ?

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : ... je parle de la requalification du quartier Moncey, de l'aménagement de la promenade Moncey et effectivement du droit de préemption qu'on est en train de voter pour pouvoir agir, notamment sur le bâtiment du CLIP. Et ce projet-là, il n'a pas émergé là ces derniers jours, cela fait de longues années que l'on travaille et je le redis avec les habitants du quartier et notamment le Conseil citoyen, dans le cadre vraiment d'une concertation exemplaire et je pense que c'est important simplement de souligner cela et de se rappeler qu'aujourd'hui, en signant ce droit urbain, on commence la requalification d'un quartier qui va vraiment profondément changer les choses.

D'autre part, sur les questions de sécurité, effectivement, les liaisons sont faites entre la Métropole, la Mairie d'arrondissement, la Ville de Lyon, les polices municipale et nationale et le Parquet, pour améliorer la situation qu'on peut connaître aujourd'hui, mais n'allons pas surenchérir sur des polémiques, encore une fois je le dis, mal placées en cette période.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, je constate que François-Noël Buffet commence à se réveiller à la lecture du Progrès et il faut que ce soit à 15 heures 30, un lundi après-midi de Conseil.

Moi je pense que, sur ce sujet de la place Gabriel Péri, il faut avoir une approche systémique sur ce dossier. Systémique, à savoir que l'on puisse à la fois traiter les questions de l'urbanisme... (*Brouhaha*)

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'on peut laisser monsieur Le Faou dérouler sa réponse s'il vous plaît monsieur Charmot ? Il faut accepter la critique, le laisser dérouler, tout va bien se passer, vous allez voir ! On se calme, allons-y !

M. le Vice-Président LE FAOU : ...que l'on puisse avoir une approche systémique sur ce sujet, à la fois, bien évidemment les questions d'urbanisme et qui ne concernent pas uniquement le 3^{ème} arrondissement mais bien évidemment les deux arrondissements concernés, les 7^{ème} et 3^{ème}. Tout le monde en conviendra, aujourd'hui ce secteur est très contraint de par son organisation spatiale avec la présence du CLIP qui bouche cette liaison entre la place Gabriel Péri et la diagonale qui nous mène jusqu'aux Halles Paul Bocuse. Et je pense que, comme l'ont affirmé à la fois les élus du 3^{ème} arrondissement mais aussi les habitants et les associations qui ont eu à travailler sur ce sujet, il faut que nous avançons sur le sujet de la démolition du petit CLIP, quoi que cela nous en coûte sur le plan financier parce que nous n'arriverons pas à régler cette situation-là si nous ne sommes pas en capacité de remettre au clair le fonctionnement de cette place.

En complément, la Ville de Lyon a commandé auprès d'un cabinet spécialisé, en l'occurrence Suretis, une étude sur l'aspect "sécurité" sur l'ensemble de ce territoire et qui met en avant le fait qu'il faille réorganiser spatialement ce quartier de la place Gabriel Péri et qu'il faut avoir nécessairement une intervention sur le sujet du petit CLIP. Cette intervention passera, bien évidemment, par la démolition de cet objet mais aussi une réorganisation du schéma des transports en commun sur cette place-là. La connexion aujourd'hui de la ligne T1 avec la ligne de métro D sur le sud de la place encombre l'espace public et complexifie en tout cas les usages de cet espace et je pense donc qu'il faudra que, dans les années qui viennent, nous soyons en mesure de corriger cela pour faire en sorte que la situation s'améliore.

En tout cas, cela montre qu'il faut avoir une approche qui soit la plus large possible, qui ne se concentre pas uniquement au sujet relatif au 3^{ème} arrondissement mais, bien évidemment, plus largement au 3^{ème} et au 7^{ème} et avoir une approche globale, à la fois sur les questions d'urbanisme, sur les questions de sécurité. Un travail étroit est d'ores et déjà mené avec les forces de Police et une mobilisation aussi de la justice sur ce sujet-là.

Je tiens à rappeler que le Procureur de la République a délégué un substitut qui va suivre spécifiquement l'ensemble des délits qui sont constatés sur cette place et sur ce territoire-là, afin que la réponse judiciaire soit la plus adaptée possible. Alors de grâce, ne faisons pas de ce sujet qui est, d'ores et déjà, un sujet que vivent mal un certain nombre de nos concitoyens, un sujet d'enjeux électoraux pour les mois qui viennent mais faisons en sorte que la mise en œuvre des solutions soit effective et au rendez-vous et que nous soyons tous mobilisés pour régler cette situation-là, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je mets donc les rapports aux voix, d'abord le dossier n° 2019-4061.

Adopté à l'unanimité.

Ensuite le dossier n° 2019-4062.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2019-4072 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Décines Charpieu - Projet d'une salle Arena - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au titre du code de l'environnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4072. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Mes chers collègues, il s'agit là d'une délibération qui vise à approuver l'engagement d'une déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du PLU-H ainsi que des objectifs poursuivis dans le cadre de la concertation pour l'ouverture d'une future Arena portée par le groupe OL (Olympique Lyonnais) à proximité du site du Grand stade, sur la Commune de Décines Charpieu.

Ce nouveau projet urbain s'insère sur la Commune de Décines qui a connu, ces dernières années, de nombreuses transformations, eu égard à l'arrivée du Grand stade, avec la mise en place d'une attractivité renforcée et une mixité de projets et d'usages qui sont, d'ores et déjà, en œuvre sur le territoire de la commune.

Donc ce projet d'infrastructure qui est porté par le groupe OL, ne peut se construire que dans une démarche ouverte associant commune et acteurs du territoire, ainsi que les habitants. Et donc, c'est pour cela que nous devons engager cette procédure de mise en compatibilité du PLU-H.

Par ailleurs, ce projet s'insère, bien évidemment, dans une démarche de concertation publique qui sera portée par deux garants qui vont donc assurer le débat public sur ce sujet-là. Nous aurons donc à nous prononcer, dans ce cadre-là, par le biais d'une enquête publique qui se tiendra postérieurement aux élections municipales, donc à compter de ce printemps mais après l'installation des nouveaux Exécutifs municipaux, au sein du territoire de la Métropole.

Je tiens à signaler que ce sujet a fait l'objet d'une réunion associant, à la fois, les représentants du groupe OL, les Maires des trois communes concernées, bien évidemment la Commune de Décines Charpieu, au travers de la présence de Laurence Fautra et les deux communes voisines, la Commune de Chassieu et la Commune de Meyzieu, représentées par leur Maire lors de cette réunion. Et donc, nous avons eu l'occasion, au travers de cette réunion, de faire en sorte que l'OL puisse présenter ce projet et que l'assentiment des Maires sur le lancement de ce processus puisse être recueilli, afin que cette délibération puisse être présentée ici, devant le Conseil de la Métropole et suivant l'articulation que je vous ai rappelée tout à l'heure : donc une délibération ce jour et le lancement de l'enquête publique qui interviendra postérieurement aux élections municipales et métropolitaines.

Enfin, pour la petite histoire, il s'agit quand même de rappeler qu'initialement, dans le projet d'aménagement du Grand stade, il était bel et bien prévu une grande salle qui vienne compléter l'offre du Grand stade. À l'époque, cette grande salle ne s'est pas réalisée. Il avait été aussi envisagé que cette grande salle qui serait un complément de l'activité de l'ASVEL, puisse se réaliser sur une autre localisation, en l'occurrence sur la Commune de Villeurbanne.

Malheureusement, ce projet n'a pas non plus pu aboutir et il est aujourd'hui repris par le groupe OL afin de pouvoir établir cette salle à proximité du site du Grand stade et donc, qui viendra assurer un complément d'activité sur ce site qui génère aujourd'hui une attractivité du territoire et, notamment, sur tout le "Grand est" de la Métropole. Donc, ce projet de délibération a recueilli un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Douze minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, un mot d'abord en réponse à Michel Le Faou sur la dernière partie de son propos, mais cela ne sera pas l'essentiel de mon intervention. Si le projet n'a pas pu aboutir à Villeurbanne, certains en connaissent les raisons. Ce n'est pas mon propos ici mais je crois que si on veut la vérité, toute la vérité, il est vrai que cela ne s'est pas tout à fait passé d'une manière lénifiante et que les pressions du Président de l'OL Groupe pour que, d'ailleurs vous en avez été témoin monsieur le Président, à la suite d'une

réunion dans votre bureau, pour que cela ne se fasse pas à Villeurbanne, il a fallu effectivement une forme, on peut appeler cela de chantage ou de pression du Président de l'OL pour ce qui était un compromis avec un exploitant ne puisse avoir lieu. Mais cela, c'est une autre histoire !

En tout cas, en ce qui concerne cette délibération, lorsque j'en ai pris connaissance pour la première fois, j'ai ressenti de la surprise et même de la sidération et je vais vous traduire mon sentiment en trois grandes interrogations.

La première porte sur la méthode : quel est le chemin d'une délibération ? Certaines d'entre elles empruntent, en effet, des chemins tortueux avant d'arriver jusqu'à nous. La délibération qui concerne le projet d'Arena, à proximité du Grand stade de Décines, en fait incontestablement partie. Après avoir été ajoutée, puis retirée au dernier moment du Conseil de novembre, la voilà au Conseil de décembre, et toujours à l'ordre du jour complémentaire. Elle revient sous une forme et avec un calendrier modifié : la concertation prévue initialement avant les élections municipales ne sera, à la demande des garants, qui avaient tout de même trouvé la chose un peu curieuse, elle ne sera organisée qu'après ces mêmes élections. Ces tergiversations, ces allées et venues finissent tout de même par semer le doute quant à la nécessité et même l'urgence d'examiner cette délibération maintenant. On se demande bien pourquoi, et plus encore, avec quelle intention ?

Le deuxième groupe de questions porte sur l'usage qui est fait d'une telle concertation. La Commission du débat public s'est prononcée sur le sujet le 31 juillet et après une saisine faite conjointement par le Président de l'OL Groupe et le Président de la Métropole, le 16 juillet dernier, soit moins de deux mois après l'adoption définitive de la révision du PLU-H par le Conseil de la Métropole.

Cette révision -je parle de la révision du PLU-H-, adoptée après plusieurs enquêtes publiques, a fait l'objet de neuf délibérations du Conseil métropolitain, tout cela sur une durée de près de sept ans.

Et voilà qu'à peine cette délibération adoptée, le Président de la Métropole, vous-même, organise une procédure visant à mettre en compatibilité le PLU-H avec un projet dont il s'agit de reconnaître l'intérêt général.

Ainsi, fin 2020, le permis de construire d'une salle multifonction à Décines serait en mesure d'être instruit au regard d'un PLU-H rendu compatible.

Sept ans d'un côté, une année de l'autre. Qu'est-ce qui justifie une telle différence de traitement et d'organisation ? D'autant que, fin 2020, si nous poursuivons la réflexion jusqu'au bout, notre PLU-H présentera l'étrange singularité de proposer deux lieux destinés à la réalisation d'une salle multifonction, l'un à Villeurbanne, toujours inscrit au PLU-H bien sûr, l'autre à Décines.

La procédure de révision utilisée ici a un caractère exceptionnel ou du moins particulier. Elle correspond normalement à des projets qui sont portés directement par des collectivités publiques. Or, l'engagement de la procédure de déclaration de projet par vous-même, monsieur le Président, ne transforme pas pour autant le projet de l'OL Groupe en un projet public. Cette procédure témoigne plutôt de l'empressement du Président de l'OL Groupe, dont vous êtes devenu, en l'occurrence, l'exécutant zélé.

Le fait d'avoir saisi, au cœur de l'été, en catimini, la Commission nationale du débat public pour qu'elle désigne des garants de la concertation, est de nature à conforter mon propos. Il ne suffit pas, en effet, à légitimer une procédure dérogatoire sans information ni concertation préalable des élus métropolitains concernés.

La réalité est brutale : elle est que nous sommes ici dans le dévoiement d'un outil de planification et dans le détournement d'une procédure pour aller plus vite et faire prendre une décision, sans retour possible, afin de satisfaire avant tout des intérêts économiques privés et même un intérêt particulier.

J'en arrive à ma troisième question : le SCOT (schéma de cohérence territoriale) nous impose, à juste titre, de construire une Métropole multipolaire et équilibrée. Ce projet, au contraire, va à l'encontre de cet objectif puisqu'il contribue à une concentration football, basket et même bientôt tennis.

L'OL City, ainsi que la dénomme lui-même l'OL Groupe, se prépare à regrouper l'ensemble des équipements sportifs et événementiels d'ampleur de l'agglomération, sans doute autour d'un complexe hôtelier et commercial. Un regroupement au mépris de toute logique d'équilibre dans l'exploitation de grands équipements déjà existants dans notre agglomération : on peut citer la Halle Tony Garnier ou le Transbordeur ; on pourrait en citer quelques autres. Un regroupement au mépris également de toute logique d'aménagement du territoire et de développement local. Force est de constater que l'OL City sera tout sauf un morceau de ville.

Le processus engagé vise à concentrer, avant tout, les équipements, les infrastructures routières et de transport, pour rentabiliser des investissements privés. Ce sera un temple de la consommation du sport et des spectacles,

des équipements fondés exclusivement sur le loisir marchand, des espaces privés qui ne seront accessibles qu'à condition d'ouvrir le porte-monnaie. Cette OL City a des airs d'Europa City.

Mais, si le méga complexe qui a été imaginé au nord de Paris a été jugé "daté et dépassé" par le Président de la République qui l'a jeté aux oubliettes, ici monsieur le Président, vous déroulez le tapis rouge.

Alors que les projets communaux ou, plus généralement, les projets publics doivent attendre les modifications du PLU-H tous les deux ans, certains projets portés par des opérateurs privilégiés bénéficient d'une forme d'empressement, voire d'une forme d'allégeance. Le Président d'OL Groupe propose, la Métropole s'exécute.

Il y a, dans le processus sur lequel nous délibérons, une incontestable continuité dans les pratiques. Pour vous, monsieur le Président qui cherchez à vous différencier de votre prédécesseur, on assiste là à du Collomb sans Collomb, et même davantage ! (*Applaudissements dans la salle*)

Assisterions-nous à la naissance d'une soixantième commune au sein de notre Métropole ? Une commune qui ne s'inscrit dans aucune Conférence territoriale, mais dont le "Maire", entre guillemets, a assurément l'oreille du Président. Car cette OL City se construit sur des promesses d'attractivité, de création d'emplois mais sans contrainte publique et encore moins, et c'est le plus important, sans contrainte démocratique.

Mes chers collègues, je ne siégerai plus dans cette assemblée à partir du printemps prochain. Cela me donne une certaine liberté mais aussi et surtout le devoir de dire que nous portons une grande responsabilité démocratique : celle de ne pas permettre qu'au mépris des échéances électorales, soit prise une décision qui engagera le prochain Exécutif métropolitain, une décision précipitée et dérogatoire, fragile juridiquement et incompréhensible démocratiquement. C'est cette responsabilité qui me conduit solennellement à vous demander de bien vouloir retirer cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Bret. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention au nom du groupe Synergies-Avenir ne portera pas sur le fond de cette délibération, ni sur le bienfondé de la construction de la salle Aréna. Elle rejoindra quelque peu les propos de monsieur Bret. Elle portera plutôt sur la temporalité de celle-ci et sur les différences de traitement au sein de notre territoire.

En effet, alors qu'il a été répondu aux communes, pendant l'élaboration du PLU-H, qu'il était impossible de réfléchir concomitamment à la modification de certains zonages, avec mise en place d'OAQ, et qu'une modification dudit PLU-H aurait lieu immédiatement après adoption de celui-ci, nous voyons arriver cette délibération.

En elle-même, elle ne pose pas de problème mais quand, trois semaines plus tôt, les services vous ont répondu que votre demande de modification ne pourra débiter qu'après les élections à venir, avec adoption définitive, probablement vers fin 2021, il y a lieu de se poser de très sérieuses questions. Cela signifie que nous devons vivre avec des brèches restées ouvertes pendant deux longues années encore. Cela laisse le temps à certains qui auraient intérêt de s'y engouffrer. Surprenant, alors qu'aujourd'hui nous est présentée cette délibération, tout juste six mois après l'approbation du PLU-H, puisqu'il s'agit bien ici d'une modification.

Si elle avait concerné la construction d'un hôpital, d'une école ou d'un collège, en urgence, suite à un sinistre naturel ou un risque industriel, nous l'aurions compris mais il s'agit-là d'une salle multifonctionnelle. Je serais tenté de dire d'une simple salle multifonctionnelle.

Il nous est facile d'imaginer que les services ne se sont pas mis au travail depuis seulement trois semaines. Pourquoi ayant connaissance de ces éléments, ne pas avoir intégré les demandes des communes ? Nous sommes conscients qu'il en va du rayonnement et de l'attractivité de notre territoire mais, si certaines communes ont demandé des modifications rapides, ne croyez-vous pas que cela soit fait dans l'intérêt de nos concitoyens ? Qu'il s'agisse d'ouverture à la construction de logements, de zones à urbaniser ou à l'inverse de rétrozonages, afin de limiter les possibilités de densification à outrance dans certains secteurs, le but recherché est le même : le confort de vie et l'intérêt de nos administrés.

Une rapide illustration avec un cas d'école à Curis : nous avons une zone à urbaniser avec une potentialité de 40 à 45 logements. Notre demande de mise en place d'une OAQ en 2016 a reçu une fin de non-recevoir de la part des services, compte tenu de leurs charges de travail, avec promesse de modification, immédiatement après approbation du PLU-H. Dont acte. Réunion avec ces mêmes services, fin novembre 2019 : et là, nous apprenons qu'il faudrait attendre septembre 2020 pour une délibération modificative, une enquête publique début 2021 pour une opposabilité fin 2021.

Bien que n'étant pas soumis aux contraintes de la loi ALUR (accès au logement et à l'urbanisme rénové) concernant les logements sociaux, monsieur Millet, pour mémoire, Curis compte 1 200 habitants, la municipalité a demandé

que soient intégrés 10 à 12 logements sociaux à cette opération. N'en déplaise à monsieur Millet, nous n'avons pas besoin d'incantation préfectorale, ni de loi pour participer à l'effort général. Nous ne pensons pas qu'aux PENAP (protections des espaces naturels et agricoles périurbains). Tout cela pour vous dire qu'il y a peut-être plus urgent que de penser à l'attractivité événementiel de notre territoire ou, pour le moins, de porter la même considération à la qualité de vie de nos citoyens, ainsi qu'à leurs conditions de logement.

Nous n'acceptons pas que les communes ne reçoivent pas la même considération qu'un projet privé et ne bénéficient pas d'un traitement égal entre elles. Si Curis est la plus petite commune de la Métropole, et rassurez-vous elle ne demandera jamais les mêmes montants d'investissement que la ville-centre ou même que celle de Caluire, n'oublions pas qu'un habitant de Curis doit être traité et considéré de la même façon qu'un habitant de Lyon ou de Caluire.

Nous voterons favorablement cette délibération après vous avoir alerté sur ces dysfonctionnements et ces différences de traitement au sein de notre territoire. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés. S'il vous plaît, s'il vous plaît, monsieur Millet, allons !... Alors excusez-moi alors ! J'avais cru que c'était lui ! Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Il faudrait peut-être faire repartir le chrono parce qu'il décompte déjà le temps !

Monsieur le Président, mes très chers collègues, nous débattons aujourd'hui d'un projet d'une salle Arena situé sur le site du Montout, site qui, vous le savez dans le passé m'a beaucoup préoccupé sur la Commune de Décines Charpieu à proximité du Grand stade et de divers équipements, le long de la rocade est, face à la Commune de Meyzieu. Un projet de cette importance, à notre avis, est nécessaire à l'échelle de notre Métropole.

Le choix du site ne pose pas de problème pour notre groupe, en soi. Ce site est desservi en transports en commun. Il existe déjà des solutions mises en œuvre pour la desserte du Grand stade qui sont en constante amélioration, en raison de tous les aménagements qui peuvent et qui sont déjà mis en place, tel qu'il est exposé dans le rapport qui nous est présenté.

Cependant, nous pouvons constater que les moyens déployés pour la desserte quotidienne des voyageurs qui se déplacent pour différentes raisons aux heures de pointe et aux heures des grandes manifestations, arrivent à saturation. Aujourd'hui, il semble se dessiner un consensus pour la desserte en métro de ce site et même pour un prolongement ultérieur jusqu'à l'aéroport et la gare de Saint-Exupéry.

Compte tenu du développement important du territoire de l'est lyonnais et de la plaine de Saint-Exupéry avec les arrivées des flux de véhicules qui viennent du nord Isère et de l'Ain, il est aujourd'hui facilement constatable que ce qui était peut-être une utopie, il y a quelques dizaines d'années, devient aujourd'hui un projet qui doit être examiné pour une mise en chantier dans les années qui viennent. C'est pour cela qu'à l'occasion de ce rapport et toutes les fois que nous allons créer un équipement supplémentaire dans ce secteur, nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet, compte tenu du développement de l'habitat et des activités économiques, la nécessité d'une desserte en métro de ce territoire devient évidente.

Cependant, je me dois de vous faire remarquer, monsieur le Président, que vous n'avez pas consulté les Maires directement concernés avant de prendre votre décision. Ils ont appris par la presse -et oui monsieur Le Faou, quelquefois, on lit Le Progrès aussi !- le choix du site le Montout. C'est un mode de gouvernance que nous n'approuvons pas. Les Maires des communes les plus impactées dans un projet de cette importance doivent être les premiers consultés, afin de pouvoir répondre aux inquiétudes légitimes des habitants les plus concernés.

Tout d'abord au niveau de la desserte, il est absolument nécessaire que tout soit bien étudié, tant en transports en commun, qu'en automobile et en mode doux. Il y a forcément des adaptations à faire qui, à ce stade du dossier, ne sont pas connues, l'évolution de ce dossier le démontrera. Il convient aussi d'avoir l'assurance que la Métropole mobilisera les crédits nécessaires pour financer toutes les modifications de voirie, les aménagements divers et variés qui ne peuvent en aucun cas se retrouver à la charge des communes, comme dans les précédents dossiers, sans oublier les charges de fonctionnement indues, notamment pour les Communes de Décines et de Meyzieu.

Compte tenu de la nature même de cette salle et de son importance, il ne fait aucun doute que le prestige en reviendra à l'agglomération lyonnaise, voire à la Ville de Lyon et non à la commune sur laquelle cet équipement sera construit. On le voit lors de la communication institutionnelle qui est faite au niveau du Stade des Lumières et on peut penser qu'il en sera de même pour cette salle de 16 000 places.

Nous voulons avoir des précisions sur tous ces points, compte tenu de la période, il semble que toutes les choses impossibles d'hier deviennent le possible de demain. Nous ne voudrions pas que ce ne soit que des promesses électorales et que la réalité des capacités d'investissement de la Métropole nous amène à attendre plusieurs

décennies les investissements nécessaires à une desserte performante et une bonne accessibilité. Il n'est évidemment pas question pour nous, dans ce contexte, de vous signer un chèque en blanc ; il est au contraire indispensable que les engagements soient pris le plus rapidement possible.

Pour en revenir au sujet même de ce rapport qui concerne l'évolution du PLU-H, nous sommes bien entendu favorables à rendre possible la création d'un équipement d'intérêt métropolitain financé par des capitaux privés et qui est essentiel au développement de notre agglomération. Compte tenu, bien entendu, de nos limites d'investissement, parce qu'aujourd'hui j'entends avec attention qu'on peut tripler le montant des investissements sans difficulté. Alors, pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant ?

Cependant, il serait bon de considérer en tenant compte de cette salle multifonction et de l'offre existante sur l'ensemble de la Métropole, d'engager une réflexion approfondie sur la localisation des équipements à venir, pour assurer un développement cohérent et harmonieux des grands équipements de l'agglomération.

La procédure de concertation nous semble adaptée, puisque c'est la question qui est posée dans ce rapport, puisqu'il est prévu de mettre à disposition dans toutes les mairies des arrondissements de Lyon et des communes métropolitaines, un dossier de concertation. Nous voulons insister sur la nécessité d'organiser un plus grand nombre de réunions publiques sur les communes les plus impactées de manière à ce que les habitants les plus concernés aient tous la possibilité de s'exprimer. Avec ces observations, nous émettons un avis favorable à ces modalités de concertation.

En ce qui concerne l'adaptation du PLU-H pour permettre la réalisation de cette salle multifonction, nous serions d'accord, bien entendu, à condition évidemment que toutes les demandes des Maires soient traitées avec la même diligence. Vous démontrez par ce dossier qu'il est possible d'aller plus vite dans les demandes des Maires et, comme tous les collègues, j'ai été Maire et j'ai des collègues qui sont Maires aujourd'hui et il est insupportable de voir que des dossiers essentiels pour les communes traînent en longueur et que certains dossiers franchissent des courses d'obstacles, avec beaucoup plus de facilité. Donc, nous souhaitons simplement que tout le monde soit traité à égalité à la Métropole de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Millet, qu'est-ce qui se passe ? Vous voulez la parole ? Non ? On va passer la parole à Michel Le Faou et puis après, je dirai un petit mot, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Madame Perrin-Gilbert, vous vouliez peut-être prendre un temps de parole ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui, si vous la proposez à monsieur Millet, je veux bien que vous m'en donniez !

M. LE PRÉSIDENT : Non, je ne proposais pas la parole à monsieur Millet, comme il était lancé, donc on ne va peut-être pas faire à la carte, donc on va passer la parole à Michel Le Faou.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Ah dommage car j'aurais eu quelques mots à dire en effet !

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y ! On vous écoute avec beaucoup de bonheur ! On n'a pas eu les cinq minutes tout à l'heure. Vous n'étiez pas au début du Conseil donc allez-y.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Tout à fait, je discutais avec certains de vos collègues, de choses et d'autres. Non, simplement j'avais envie de dire à monsieur Forissier, ancien Maire de Meyzieu, que le problème n'est pas finalement l'égalité des Maires les uns devant les autres, c'est plutôt l'égalité des Maires devant le lobby financier et devant certaines personnalités comme monsieur Aulas.

Donc il vaut mieux aujourd'hui s'appeler monsieur Aulas, que s'appeler monsieur Forissier, madame Perrin ou x ou y, c'est tout. Par contre, monsieur Bret, j'aurais aimé qu'on soit plus nombreux à l'époque à voter contre le projet du Grand stade, parce que le projet du Grand stade était déjà, à l'époque, ce que vous dénoncez aujourd'hui et finalement, ce que vous dénoncez aujourd'hui est la conséquence de ce renoncement à l'époque et au vote pour le Grand stade.

Voilà, je ne serai pas plus longue, mais en effet, monsieur Kimelfeld fait du Collomb, peut-être en moins bien, peut-être en mieux, mais cela reste du Collomb !

M. LE PRÉSIDENT : Madame Perrin, au moins tout le monde est servi avec vous, c'est cela qui est agréable. Allez-y monsieur Le Faou, vous n'avez pas encore été cité, c'est peut-être pour vous la prochaine. Allez-y !

M. le Vice-Président LE FAOU : Quelques éléments de réponse suite aux différentes interventions : d'une part, je pense qu'il faut quand même faire un petit peu l'historique de ce dossier et constater qu'initialement, ce projet de grande salle qui était essentiellement destinée à l'ASVEL devait se réaliser sur la Commune de Villeurbanne.

Pour des raisons propres au montage de cette opération, ce dossier n'a pas pu se réaliser sur Villeurbanne et notamment liées à la défaillance, entre autres, d'un des deux opérateurs immobiliers qui constituaient le tour de table privé, monsieur le Maire de Villeurbanne, de cette opération et qui poursuivaient, si je ne m'abuse, les mêmes objectifs que ceux poursuivis par le Groupe OL aujourd'hui à Décines et que, y compris, à l'époque, dans l'élaboration du PLU-H, toutes les mesures avaient été prises pour faire en sorte que ce projet puisse atterrir sur le stade Georges Lyvet et y compris avec des mesures d'accompagnement qui devaient être portées par la Métropole de Lyon en matière d'accessibilité du site.

Donc je pense que, quand on a certaines préventions par rapport à un projet qui va se réaliser à un autre endroit que sur l'endroit pour lequel il avait été prévu initialement et, y compris avec le même type de montage, je pense qu'il faut être un petit peu raisonnable et faire preuve d'honnêteté intellectuelle en la matière. Et je rappellerai juste un autre fait, monsieur le Maire de Villeurbanne, qu'à l'époque, lorsque le groupe de la mutualité devait s'implanter à Décines et qu'il s'est allié à des intérêts privés en matière de santé, en l'occurrence, le groupe Capio, vous avez eu à l'époque un peu moins de scrupule pour que cela atterrisse sur Villeurbanne.

Donc je pense qu'il faut aujourd'hui faire preuve d'un petit peu de mesure sur ce sujet-là et y compris faire preuve surtout d'honnêteté intellectuelle par rapport à la conduite de cette opération. Quelque part, si elle ne se réalise pas à Villeurbanne, c'est qu'elle comprenait aussi initialement un certain nombre de défauts qui faisaient en sorte qu'elle ne puisse se réaliser.

Enfin, pour revenir sur l'intervention des différents groupes, sur les différentes procédures en cours sur le PLU-H, je rappellerai juste que, si cette opération aujourd'hui fait preuve d'un petit traitement en urgence, c'est essentiellement lié au fait de pouvoir faire en sorte que l'ASVEL, qui est aujourd'hui qualifiée en EuroLigue et qui bénéficie d'une dérogation pour pouvoir jouer actuellement dans l'Astroballe, qui ne comprend pas la jauge suffisante et nécessaire pour pouvoir évoluer, à terme, en EuroLigue, bénéficie d'une dérogation qui court jusqu'en 2023 et qu'à compter de 2023, si l'ASVEL ne dispose pas de sa salle ayant la jauge nécessaire, elle se verra dans l'obligation de ne plus pouvoir jouer en EuroLigue. Donc, cela c'est aussi un point qu'il faut rappeler et mentionner ici au sein de ce Conseil et bien faire en sorte que l'ensemble des élus aient l'ensemble des éléments pour prendre une décision en âme et conscience cet après-midi.

Enfin, par rapport aux demandes formulées par les communes et sur les souhaits d'évolution du PLU-H, le Président de la Métropole a fait partir ce matin un courrier à l'ensemble des Maires indiquant qu'une procédure de modification du PLU-H allait être lancée, qui est rendue nécessaire suite à la transmission par les services de l'État des "porter à connaissance" sur l'évolution des périmètres de danger liée aux installations classées au titre de la protection de l'environnement.

C'est une obligation qui s'impose à nous et nous sommes dans l'obligation de modifier ce PLU-H, de façon spécifique, sur cet aspect-là, suite à la transmission des "porter à connaissance" qui sont intervenus postérieurement à l'approbation de notre PLU que nous avons validé le 13 mai dernier.

J'ai souhaité, en accord avec le Président, deux choses qui viennent en complément de cette modification du PLU-H, c'est d'une part, de donner la liberté aux communes de nous transmettre d'ici le mois de février 2020, leurs besoins en matière d'équipements publics ou d'équipements d'intérêt général qui nécessiteraient une évolution du document d'urbanisme, afin que ces évolutions en matière d'urbanisme soient retranscrites dans le PLU-H.

Et le dernier point, c'est que nous prenons en compte, dès maintenant, les demandes d'évolution des communes au titre du PLU-H qui feront l'objet d'une modification beaucoup plus conséquente sur l'ensemble du territoire de la Métropole et qui sera mise en œuvre postérieurement aux élections métropolitaines et municipales pour faire en sorte que, ici ou là, là où c'est nécessaire et là où aussi le débat public aura eu lieu sur les communes suite aux élections, les évolutions en matière d'urbanisme puissent être prises en compte.

Donc nous lançons concomitamment deux démarches, à la fois la mise en compatibilité du PLU-H sur l'objet Arena en tant que tel, avec une procédure spécifique compte tenu de la nature de cet objet. Et puis, en complément, une modification du PLU-H prenant en compte les obligations liées aux "porter à connaissance" en matière de périmètre de risques sur les installations classées, complétées par les besoins des communes en matière d'équipements publics ou d'équipements d'intérêt général qui pourront donc être intégrés dans cette deuxième procédure spécifique qui concernera ces sujets-là.

Cela permettra bien évidemment de faire évoluer l'ensemble de nos documents d'urbanisme en la matière et de faire en sorte que tout ceci puisse aboutir relativement rapidement. Nous ne maîtrisons pas, ensuite, un certain nombre de processus. Il y a aura bien évidemment une enquête publique et tout le déroulé nécessaire à la mise en œuvre de ces modifications et qui devraient intervenir je pense dans le courant de l'année 2020, si tout se passe bien et si tout cela est relativement fluide. Voilà monsieur le Président, l'ensemble des précisions que je voulais apporter, suite au débat qui est intervenu sur le sujet de l'Arena.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Bret, vous vouliez rajouter un mot ?

M. le Vice-Président BRET : Oui, merci monsieur le Président de me donner à nouveau la parole, ce qui n'est pas forcément obligatoire, donc c'est pour cela que je vous en remercie mais, si Michel Le Faou n'avait pas évoqué à deux reprises le manque d'honnêteté intellectuelle, je ne l'aurais pas fait.

Mais comment les choses se sont passées ? Ce n'est pas l'entreprise Floriot dont effectivement, on connaît les mésaventures, qui a provoqué l'arrêt du projet sur Aréna. C'est aujourd'hui utilisé très commodément, par certains comme explication. La réalité, elle n'est pas celle-ci. Il y a eu, monsieur le Président vous y étiez, une réunion dans votre bureau avec l'ASVEL, avec ceux qui portaient le projet, en l'occurrence DCB (Didier Caudard-Breille), mais Michel Le Faou n'y était pas donc on peut peut-être lui pardonner, encore que je doute qu'il ne l'ait pas su ! Et dans cette réunion, il y avait à ce moment-là, un compromis -appelons ça- où il n'y avait plus qu'à signer, disons entre le futur exploitant, il n'y en a pas beaucoup des exploitants, ce sont des exploitants internationaux, anglo-saxons, qui avaient mis d'accord les intérêts de l'ASVEL et les intérêts du constructeur de la salle. Bien !

Et qu'est-ce qui s'est passé ? Il faut le dire puisqu'on parle d'honnêteté intellectuelle, comme cet exploitant est aussi l'exploitant des spectacles au Groupama stadium, on lui a fait comprendre -et je ne cite pas de nom mais vous pouvez quand même deviner de qui il s'agit- que s'il était dans ce projet de salle Arena, et bien au Groupama stadium, il allait "aller se faire voir", excusez-moi d'être un peu brutal ! C'est comme cela que les choses se sont passées. Alors, l'honnêteté intellectuelle, c'est cela.

Je n'ai pas voulu le dire au départ parce que je ne voulais pas trop mélanger ces choses-là mais c'est quand même bien pour cela que ce projet pour lequel un compromis avait été acté, c'est bien pour cela pour l'essentiel qu'il ne s'est pas fait. Donc voilà, une fois que l'on sait cela, ça évite d'évoquer trop mon honnêteté intellectuelle, à deux reprises, comme Michel Le Faou l'a fait, je trouve de manière un peu excessive.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots peut-être sur ce sujet-là, d'abord peut-être chasser, si vous me le permettez, le procédé assez classique de la collusion permanente entre le Président de la Métropole, son Exécutif et le grand capital. Éliminons peut-être les premiers propos assez classiques du procédé qui consiste à chercher des liens étroits du grand capital avec le Président de la Métropole ou son Exécutif. Je crois que la réalité de ce dossier, elle est à mon sens plus simple et moi, je l'ai abordé avec Jean-Paul Bret, au départ de ce dossier, complètement sainement et nous y avons passé je crois ensemble beaucoup de temps, pas simplement dans mon bureau, dans le vôtre, dans le mien, à discuter avec les uns et les autres.

Pour moi, il y avait un seul souci, un seul objectif, c'était de faire en sorte que l'ASVEL trouve son terrain d'atterrissage pour répondre à ses demandes d'évolution, notamment en EuroLigue et de fait, pour permettre aussi à l'ASVEL de continuer à se développer et de continuer à se développer en lien étroit avec la Commune de Villeurbanne.

Effectivement, il y avait deux projets, en l'occurrence, un premier projet bien avancé et vous l'avez évoqué à Villeurbanne, à tel point d'ailleurs que nous avons voté ici, dans cette enceinte je crois, une autorisation de paiement de 6 M€, il y a un an, pour faire en sorte d'avancer sur ce dossier. Donc, il y avait volonté d'avancer ensemble sur ce dossier.

Force a été constatée pour un certain nombre de raisons, de sujets qui nous échappent car, avant d'être un dossier Olympique Lyonnais ou OL City, c'est d'abord et avant tout un dossier ASVEL. Et c'est d'abord et avant tout, la demande de l'ASVEL, si l'on veut refaire l'historique de pouvoir jouer en EuroLigue avec une capacité de salle, je crois, de plus de 10 000. La capacité de la salle sera je crois de 16 000, cela a été dit ici. C'est cette demande-là qui a été formulée avec deux terrains d'atterrissage et moi je n'ai eu cesse de trouver, d'abord avec Jean-Paul Bret, une solution que nous avons essayé d'avancer sur Villeurbanne.

Et puis ma foi, au bout du compte, l'ASVEL qui a fait ce choix, à tel point d'ailleurs que nous avons demandé ensemble, cher Jean-Paul, à l'ASVEL d'indiquer seule sa décision, par un communiqué de presse ou par un temps presse pour qu'il n'y ait pas de confusion et que la Ville de Villeurbanne ne soit pas, bien évidemment, mêlée à ce choix-là, puisque c'était le choix et le seul choix de l'ASVEL d'aller sur Décines, parce que la seule solution qui restait à leur disposition pour se tenir dans ce calendrier de l'EuroLigue, vous m'excuserez, je ne suis pas un spécialiste du basket, cela se saurait, ni du football d'ailleurs pour décevoir certains, mais en tout cas pour rester dans ce planning-là, c'est-à-dire je crois 2023, il fallait que nous avancions.

Et de fait, la solution au bout du compte, cela sera effectivement l'atterrissage sur Décines, ce qui n'est pas choquant, ce qui est assez logique avec l'ensemble du développement que l'on connaît sur ce secteur-là. Mais c'est aussi la garantie, me semble-t-il, pour la Ville de Villeurbanne, de conserver l'ASVEL au cœur de cette ville, l'ASVEL au cœur de cette salle historique, de cette salle qui recevra et qui continuera à recevoir plus de matchs que la salle de Décines. Puisque, quand on ajoute les matchs du Championnat plus les matchs d'EuroLigue qui ne nécessitent pas une jauge supérieure à 10 000, les matchs continueront à se dérouler sur Villeurbanne, donc avec une possibilité de développement, bien évidemment, en lien étroit avec cette commune et cela me paraissait être un bon compromis.

Voilà la ligne de conduite que nous avons adoptée dans cette Métropole. Ce que je ne souhaitais pas, c'est qu'à un moment donné, l'ASVEL choisisse d'autres lieux, beaucoup plus loin que Villeurbanne, beaucoup plus loin que Décines, voire même en dehors de cette Métropole et je crois qu'il y avait un risque que nous avons conjugué à travers cette solution. Voilà ce que je souhaitais en dire. Je mets ce rapport aux voix. Ah pardon, une explication de vote de madame Vessiller, toutes mes excuses !

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Oui, merci monsieur le Président, excusez-nous, nous avons été également surpris de la célérité de ce dossier ces dernières semaines pour ce nouveau projet d'OL City. Nous souscrivons à la demande de Jean-Paul Bret du retrait du dossier de notre Conseil de ce jour.

Après le conte de Noël de ce matin, joliment écrit, le concept de nouvelles Conférences territoriales des Maires présidées par le Président de l'OL, nous a paru assez drôle mais plus sérieusement, si vous maintenez le dossier, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien merci, donc je mets ce rapport aux voix. Pardon, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, notre groupe a clairement exposé la situation. Vu la confusion qui règne, nous demandons un vote à bulletin secret.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, nous allons organiser ce vote à bulletin secret. Ce que je vous propose, peut-être pendant l'organisation du vote, est-ce que vous me permettez de continuer dans la foulée des rapports et quand les choses seront bien calées sur l'organisation du vote à bulletin secret, nous passerons au vote à bulletin secret.

N° 2019-3928 - déplacements et voirie - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Approbation de l'avenant n° 3 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2019-3929 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3928 et 2019-3929. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ces deux dossiers concernent tous les deux, le BPNL, le boulevard périphérique nord de Lyon, le premier étant une proposition d'avenant à notre contrat de partenariat avec le groupement LEONORD, le deuxième étant le rapport annuel du délégataire qui a été récemment examiné par la Commission consultative des services publics locaux. Avis favorable de la commission pour ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence a retenu quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, sans surprise, je souhaite utiliser cette délibération sur le périphérique nord pour évoquer une nouvelle fois le projet de l'Anneau des sciences. Une nouvelle fois, car ce projet a été remis sur le devant de la scène depuis le dernier Conseil métropolitain par des annonces pas toujours heureuses, il faut le dire. Il y a eu des confirmations de la volonté de poursuivre le projet et je m'en réjouis, mais il y a aussi eu des hésitations et il y a eu des renoncements, ce que je regrette.

En fait, ce débat a pris des proportions hallucinantes ! Alors qu'il ne s'agit finalement que de boucler une voirie pour que l'on puisse aller d'un point A à un point B, sans être forcés de traverser le cœur de l'agglomération, on accuse les élus et les citoyens favorables au bouclage du périphérique d'être coupables de climaticide !

Et je ne parle pas des Philippulus professionnels -les tintinophiles comprendront- qui nous annoncent l'arrivée de ZAD (zone à défendre) et de la transformation du sud-ouest de notre agglomération en Notre-Dame des Landes. Mais comment est-ce qu'on peut tolérer cette forme de chantage ? Cette opposition pseudo-climatique cache souvent une opposition NIMBY (Not in my backyard).

Jamais pourtant on ne pense aux habitants de Perrache ou du 7^{ème}, ni même à ceux de Tassin ou du 5^{ème} qui subissent, chaque jour, le trafic de transit. Parfois, le débat défie aussi toute logique. Il oublie en tout cas le sens de l'intérêt métropolitain.

Alors, il y a ceux qui ont toujours été dans l'opposition à ce projet, je pense notamment aux élus EELV. Ils ont montré une certaine constance en la matière. Ils ont aussi montré une certaine incohérence, car cela ne les a jamais empêchés de siéger dans un Exécutif d'une Métropole qui n'a jamais cessé la préparation de la réalisation de cette infrastructure. Mais grands courageux, ils s'abstiennent parfois en Commission permanente, mais ne votent jamais contre.

Il y a ceux qui viennent d'annoncer nouvellement leur opposition au projet, mais nous avons pourtant voté ensemble au dernier Conseil métropolitain des délibérations concernant le Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval, délibérations qui évoquent précisément l'arrivée prochaine de l'Anneau des sciences.

D'autres, ou parfois les mêmes, vont dire que l'on ne doit pas faire l'Anneau des sciences, mais qu'en même temps, on va pouvoir transformer l'axe M6/M7 en boulevard urbain. Mais de qui se moque-t-on ?

Pire encore, on va même jusqu'à opposer Anneau des sciences et investissement dans les transports en commun. On sacrifierait le développement des transports en commun sur l'autel de l'Anneau des sciences. La réalité, c'est qu'on a besoin des deux et que ce ne sont pas tout à fait les mêmes sources de financement.

En fait, le périphérique nord qui est l'objet de cette délibération nous montre comment une infrastructure peut contribuer à améliorer les conditions de circulation et le cadre de vie des quartiers autour.

J'ai grandi dans le 9^{ème} arrondissement et je me souviens de la rue Marietton et de la rue de Bourgogne avant l'arrivée du périphérique et du métro D et là, pour le coup, c'était le "tout voiture".

Pour l'Anneau des sciences, nous avons finalement la chance d'avoir eu le temps de la réflexion, si j'ose dire... Peut-être que vous ne savez pas ce que vous allez voter à bulletin secret mais si on pouvait le faire en silence, ce serait bien !

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'on peut écouter monsieur Augoyard parce que cela nous permettra d'avancer, sinon on va perdre beaucoup de temps et je pense que personne n'a envie de passer toute la nuit ici ! Merci beaucoup, c'est gentil.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci monsieur le Président. Je disais donc que, pour l'Anneau des sciences, on a finalement eu la chance d'avoir le temps de la réflexion, si j'ose dire. On peut transformer ce projet en réponse aux grands défis de notre Métropole en prenant en compte les exigences de notre temps, mais surtout les enjeux des décennies à venir.

Ne restons pas scotchés dans les années 1970, comme le font certains, et rappelons-nous que l'Anneau des sciences sera l'opportunité d'agir dans une volonté, une vision globale qui permettra :

- de boucler enfin le périphérique,
- d'enfin faire une ligne forte de transport en commun circulaire,
- d'enfin faciliter l'accès à des lignes fortes de transports en commun qui relieraient l'ouest lyonnais, avec des parcs-relais,
- d'enfin investir dans les transports en commun, notamment avec le métro E et le prolongement du métro B,
- de faire mieux respirer notre agglomération dans son ensemble,
- d'accompagner la réduction de la place de la voiture dans nos déplacements.

En fait, on a deux questions à se poser : est-ce que le *statu quo* va améliorer la vie de nos concitoyens ? C'est peu probable, et est-ce qu'abandonner le projet de l'Anneau des sciences aboutira à une moindre qualité de la vie de nos habitants ? Ça, c'est vraiment probable ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : C'était nous ! Il y a eu quelques changements dans le groupe mais il y a une certaine forme de stabilité quand même !

M. LE PRÉSIDENT : Excusez-moi ! Mais vous savez, comme ça bouge beaucoup dans les groupes ! Toutes mes excuses ! Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. Toutes mes excuses !

M. le Conseiller BRAVO : Retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller HAMELIN : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens, vous le savez, au nom de l'intergroupe formé par Avenir Métropole et Métropole et territoires et AGIR, pour parler, bien évidemment, de l'Anneau des sciences.

À de nombreuses reprises, nous nous sommes exprimés sur ce sujet, où une grande majorité d'entre nous défendait la nécessité de boucler notre périphérie afin de fluidifier les déplacements, tout en prenant en compte les nouveaux modes de transport.

Bien sûr, il y avait quelques divergences, notre collègue Augoyard en a parlé, mais peu sur le fond. Aujourd'hui, malheureusement, la logique électorale semble avoir pris le pas sur l'intérêt général et les positions changent, alors que les problématiques environnementales et économiques exigent des réponses rapides et adaptées.

Mes chers collègues, vous le savez, la crise sociale qui traverse notre pays, trouve ses causes en partie sur l'évolution de nos zones urbaines qui concentrent l'essentiel des emplois, alors que le coût de la vie et des logements poussent les habitants à se loger toujours plus loin de leurs lieux de travail. Le résultat est qu'en 10 ans, 350 000 personnes de plus travaillent sur la Métropole, alors que celle-ci n'a augmenté sa population que de 170 000 personnes.

Beaucoup parcourent des distances domicile/travail très importantes, et souvent avec leurs voitures. Et s'ils ne prennent pas le train ou les transports en commun, c'est que ceux-ci sont saturés, que les capacités en infrastructures ne permettent pas d'en mettre plus et qu'il n'y a pas assez de parcs-relais à l'entrée de la Métropole.

Voilà pourquoi les autoroutes qui rentrent dans notre Métropole, par les 250 000 voitures qui arrivent chaque jour sur notre territoire, et ceux qui y travaillent n'ont pas, pour la grande majorité d'entre eux, d'autre choix que leur voiture. Et si la pression automobile a fortement baissé sur Lyon ou sur Villeurbanne et les chiffres en termes de pollution et de CO₂, comme nous l'avons vu lors de notre dernière Commission générale le montrent, elle a peu évolué au-delà du périphérique. Il est donc nécessaire de trouver des solutions dès l'entrée de la Métropole, l'Anneau des sciences, avec le développement des investissements pour les transports en commun et les modes doux, en fait partie.

J'entends bien sûr les arguments des opposants à l'Anneau des sciences. À peu de chose près, ce sont les mêmes que l'on entendait lors du débat sur TEO (tronçon est-ouest) il y a maintenant plus de 20 ans. Aujourd'hui, qui peut dire que cette partie du contournement de Lyon n'a pas eu d'effet sur le développement économique, sur la réduction des bouchons dans Lyon et la baisse évidente de la pollution ? Peut-on légitimement penser que le développement du quartier de l'Industrie aurait pu se faire sans TEO ? Faut-il vous rappeler les désagréments en termes de pollution et de durée de déplacements, quand des travaux ou un accident nécessitent la fermeture de ce contournement ? Qui, aujourd'hui, peut dire que TEO est mauvais pour l'environnement, que c'est une autoroute en plus, qu'il augmente les flux de voitures ou qu'il ne règle pas les problèmes de mobilité sur cette partie du territoire ?

Refuser l'Anneau des sciences ou le freiner est un combat d'un autre temps, c'est une posture qui pénalisera durablement notre agglomération en termes d'environnement, de développement économique et de qualité de vie.

Faire le déclassement de l'autoroute A6/A7 que tout le monde appelle de ses vœux, sans solution de rechange pour les 100 000 véhicules qui l'empruntent chaque jour, c'est comme planter un arbre au pied des grands fourneaux.

Si on est pour le déclassement de l'autoroute A6/A7 dont parlera Fouziya Bouzerda tout à l'heure, et son remplacement par un boulevard urbain végétalisé, ouvert aux modes doux, on ne peut être que favorable à l'Anneau des sciences. Peut-on imaginer un site propre pour les bus, par exemple, avec la circulation actuelle, sans parler bien sûr du pont des Girondins, envisagé pour relier la zone des Girondins à Gerland, avec la Confluence ? Peut-on imaginer un pont qui arrive aujourd'hui sur l'autoroute A6 ou un pont qui enjamberait cette autoroute ? Impossible dans le premier cas et esthétiquement irréalisable dans le deuxième.

Alors, bien sûr, le bouclage du contournement, à lui seul, ne règlera pas tous les problèmes. Il doit s'inscrire dans une politique globale des mobilités qui intègre le développement des transports en commun, le bus, le métro, le RER à la lyonnaise, qui intègre le développement des modes doux, comme le covoiturage, l'autopartage ou les vélos et des infrastructures comme les parcs-relais.

Cette vision globale est un équilibre. Ne pas intégrer une seule de ces politiques, c'est mettre en péril toute ambition en termes de développement et de mobilités. Penser que certaines peuvent se faire au détriment d'autres, par

exemple que l'Anneau des sciences peut être remplacé par le seul développement des transports en commun est un leurre qui fragilisera les ambitions économiques, écologiques et sociales de notre territoire.

C'est cette vision globale des mobilités que nous portons pour la Métropole. Ce projet d'Anneau des sciences revient à développer un territoire équilibré, qui facilitera les déplacements des habitants du sud et de l'ouest de la Métropole, qui favorisera l'utilisation des transports collectifs, qui favorisera la réduction du trafic et des embouteillages. C'est d'ailleurs pour ces raisons que la quasi-totalité des Maires des communes concernées sont favorables à ce projet.

Notre conviction est qu'il faut organiser et mettre en place le bon mode de transport au bon endroit, pour le bon usage, le tout devant être compatible avec nos ressources. L'Anneau des sciences incarne cet équilibre car il s'intègre dans un projet global, qui permettra, entre autres :

- une baisse de 50 % du trafic sur l'agglomération et donc une disparition des pics de pollution dus au trafic routier,
- des temps de parcours améliorés pour ceux qui vont travailler,
- et enfin, une amélioration du cadre de vie par une requalification d'espaces publics, en particulier l'A6/A7 mais également des communes périphériques. Vous l'aurez compris, notre intergroupe soutiendra avec détermination le projet de l'Anneau des sciences. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots, surtout pas ce soir pour lancer le grand débat sur l'Anneau des sciences mais simplement, c'est assez savoureux d'entendre Marc Augoyard et Emmanuel Hamelin s'émouvoir de celles et ceux qui changeraient d'avis. (*Applaudissements*).

C'est assez émouvant, je relisais la littérature assez prolixe de Marc Augoyard sur Twitter et c'est assez impressionnant. Mais là pour l'instant, c'est vous qui avez évoqué cela, ce n'est pas moi, donc je me dis simplement que c'est assez savoureux et permettez-moi, dans un Conseil de la Métropole assez long, de trouver les moments savoureux et de les exprimer ainsi.

Quant à l'Anneau des sciences, on aura l'occasion je crois d'en reparler dans une période qui va s'ouvrir et nous aurons l'occasion, les uns et les autres, de confronter nos arguments sur ce grand équipement.

Monsieur Hamelin, je vous invite à aller rencontrer les Maires, peut-être que vous n'en avez pas vu encore assez, au-delà de la Presqu'île, au-delà des 1^{er} et 4^{ème} arrondissements, votre circonscription métropolitaine, et vous serez surpris d'une analyse un peu différente de celle que vous avez aujourd'hui sur l'ensemble des Maires de ces communes et surtout, ne jamais parler à leur place. C'est l'indépendance des Maires qui est en question. Je vous remercie. Je mets ces deux rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2019-3930 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Lyon parc auto (LPA), INDIGO, Q-PARK, EFFIA - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2019-3931 - déplacements et voirie - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3930 et 2019-3931. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Il s'agit des rapports de délégataires des services publics. La commission a émis un avis favorable sur ces deux dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu cinq minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires. L'intervention est retirée. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, dans cette délibération, il nous est demandé de prendre acte du rapport établi sur l'activité de la SEM (société d'économie mixte) Lyon parc auto au

titre de l'exercice 2018. En lisant cette délibération, vous avez pu remarquer un bilan particulièrement bon, une bonne capacité d'autofinancement, un résultat net en progression, malgré une très légère baisse de fréquentation due à des circonstances extérieures.

Cependant, quelques interrogations viennent à l'esprit quant aux investissements en cours et à la gouvernance actuelle. Tout d'abord, la même personne, monsieur Louis Pelaez assure la présidence et la direction de cette SEM. Si les principes de légalité autorisent cet état, compte tenu d'un certain vide juridique, les principes déontologiques semblent un peu écornés : quelle garantie peut-on avoir en matière de vigilance sur la gestion et sur les choix effectués ? Le bilan comptable n'étant pas joint à ce projet de délibération, nous posons simplement les quelques questions suivantes :

- quel est le niveau de désendettement à court et à moyen termes ?

- quel est le niveau des engagements hors bilan ?

- enfin, les coûts supplémentaires générés par le retard et les difficultés rencontrées dans les travaux du parking Saint Antoine, ont-ils été provisionnés ? À quel niveau ? Quelles sont les raisons de ce retard et surtout du surcoût qui multiplierait pas deux, voire plus, les montants initiaux ?

Notre Métropole étant le plus important actionnaire de cette société d'économie mixte, il nous semble essentiel qu'il nous soit donné des réponses précises à ces questions. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je vous remercie de me donner acte de la communication de ces rapports.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

M. LE PRÉSIDENT : On va revenir tout à l'heure à la délibération Arena. Je voudrais que monsieur Cochet, Président de groupe, soit là, il va peut-être revenir dans un petit moment, parce que dans le règlement intérieur, vous m'en excuserez, il faut d'abord faire voter l'adoption au vote à bulletin secret. J'attendrai qu'il revienne, il revient dans un petit moment ?

M. le Conseiller PETIT : Sinon, vous pouvez aussi demander à l'ensemble de l'assemblée s'ils veulent voter de suite.

M. LE PRÉSIDENT : Non, on va attendre son retour. On va être courtois jusqu'au bout !

N° 2019-3932 - déplacements et voirie - Evaluation de plusieurs dispositifs d'aménagement innovants en faveur des mobilités actives - Convention de coopération public-public avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage –

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3932. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Je vous remercie, je voudrais juste dire, sur le débat précédent mais très rapidement que, quand on boucle un périphérique, cela ne permet pas d'aller d'un point A à un point B mais bien d'un point A à un point A. *(Rires dans la salle)* Vous avez compris ? Oui !

Concernant maintenant cette délibération, elle concerne une convention que nous passerions, si vous le voulez bien mes chers collègues, avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, une convention qui permettrait d'évaluer trois dispositifs en termes de mobilité active, que nous mettons en œuvre.

Le premier concerne la signalisation du cédez-le-passage cycliste aux feux rouges. Les petits panneaux triangulaires qui permettent, dans certains cas bien précis, aux cyclistes de passer le feu rouge, après avoir laissé passer les piétons pour tourner à droite, pour aller parfois tout droit et parfois même à gauche, c'est ce qu'on appelle les panneaux M12, l'évaluation des panneaux lumineux appelés R19 qui permettent, dans des conditions bien précises aussi, de franchissement des feux dans les carrefours qui sont traversés par une ligne de tramway ou par un bus à haut niveau de service.

Voilà pour l'essentiel et puis aussi, on innove sur la Métropole pour un certain nombre de traversées très contraintes qu'on appelle les traversées d'ouvrages d'art, parce qu'on ne peut pas élargir ni forcément tracer des

aménagements cyclables, donc on teste. On a mis en place deux choses qui intéressent beaucoup le CEREMA et qui intéressent beaucoup d'autres villes qui sont, soit la mise en place d'alternats, comme on a fait vers Vénissieux, soit par l'insertion des cyclistes par détection. On détecte un cycliste et le feu passe et ils peuvent passer.

Voilà un ensemble de dispositifs qui facilitent et qui fluidifient la circulation qu'on vous propose d'évaluer avec l'aide du CEREMA. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Hémon. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport nous propose d'évaluer trois dispositifs "innovants" d'aménagement et de circulation à destination des modes actifs. Ces dispositifs égaient les trajets des cyclistes depuis plusieurs années et ce, pour de nombreuses raisons. D'abord car ils permettent une amélioration sensible des conditions de déplacements. En franchissant plus facilement les intersections, les cyclistes gagnent en sécurité, en visibilité et également en temps de parcours, alors qu'ils étaient déjà bien plus rapides que la voiture pour la plupart des trajets urbains.

Ensuite car il s'agit pour notre Métropole d'une manière peu onéreuse et très facile de favoriser les mobilités douces et actives, conformément aux engagements du PAMA (plan d'actions pour la mobilité active). L'apposition d'un panneau, d'un signal lumineux ou d'un marquage au sol ne permet pas, il est vrai, de résorber les "coupures urbaines" ou les "points noirs", mais cela peut permettre de viabiliser des intersections de manière quasiment gratuite et immédiate.

Il est donc aisé de comprendre qu'il y a, de la part des utilisateurs des modes actifs, une vraie demande de généralisation de ces dispositifs qui sont simples, efficaces et appréciés. Ils sont également très bien compris, malgré leur relative nouveauté, par les utilisateurs qui se sont appropriés cette signalisation.

Il y a néanmoins un besoin constant de rééduquer la population aux évolutions du code de la route et ce, tout au long de la vie. Nous saluons à ce titre les efforts de communication qui ont été engagés, puisque Le Met' mais aussi Viva y ont récemment consacré des articles.

Pour en revenir plus directement à la délibération, la convention qui nous est proposée avec le CEREMA est tout à fait bénéfique puisqu'elle permettra de fiabiliser et de perfectionner les données techniques à disposition des services métropolitains. Cette montée en expertise est d'ailleurs nécessaire, car il n'est pas rare que sur certains axes, les dispositifs de signalisation à destination des cyclistes soient supprimés, rajoutés ou modifiés plusieurs fois.

Le cours Lafayette est à ce titre un exemple marquant, avec de très nombreux changements de signalisation depuis quelques mois. Nous espérons donc que cette collaboration avec le CEREMA permettra de déployer ces dispositifs dans les meilleures conditions possibles et dans des délais raisonnables.

En ce qui concerne les trajectoires matérialisées, le second dispositif à évaluer, deux brèves remarques doivent être faites. D'abord, il faut noter que toute signalisation supplémentaire qui permet à un usager de trouver sa place sur la chaussée doit être encouragée. Ensuite, il faut espérer que le marquage au sol sera respecté. Là encore, l'évaluation du CEREMA apportera une réponse à cette question, mais en l'état, le respect d'autres marquages au sol, comme les sas et les bandes cyclables est loin d'être assuré. Il s'agit d'ailleurs d'un autre point sur lequel un travail de sensibilisation, voire de répression, doit être mené. Le groupe PRG votera, bien évidemment, favorablement ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci monsieur le Président. Avant de commencer cette intervention, je voudrais rassurer deux personnes dans cette assemblée, ordre protocole, je commencerai par vous, monsieur le Président. Je pense qu'on a au moins un point commun, c'est qu'on aura tous les deux changé d'avis sur monsieur Collomb, alors pas dans le même sens certes, mais au moins on aura ce point commun et monsieur Hémon, vous savez moi le périphérique, je l'aime beaucoup mais vous visiblement pour n'allez pas en sortir, un peu comme le hamster qui n'arrive pas à sortir de sa cage ! Alors je sais que vous êtes dans une opposition permanente à la plupart des grands projets mais il y a un moment où il faut en sortir et c'est pareil pour le périphérique donc on va bien d'un point A à un point B !

M. LE PRÉSIDENT : Allez, monsieur Augoyard allez-y ! Ne vous énervez pas.

M. le Conseiller AUGOYARD : J'y vais, j'y suis, monsieur le Président ! Alors, cette délibération concerne l'évaluation de plusieurs dispositifs d'aménagement innovants en faveur des mobilités actives avec le CEREMA.

L'évaluation, c'est bien, c'est utile, c'est nécessaire mais on peut toutefois anticiper l'évaluation.

Je prendrai une nouvelle fois l'exemple du déploiement du double sens cyclable dans le 6^{ème} arrondissement. Comme sur l'ensemble de la rive gauche, ce déploiement se fait par phase. La deuxième phase est en cours.

Nous avons alerté vos services de la nécessité de communiquer pleinement et fortement en amont de ce déploiement. La mairie d'arrondissement a fait ce qu'elle a pu, en organisant des réunions publiques -monsieur Hémon est d'ailleurs venu-, en communiquant dans la presse et en allant au-devant des habitants, mais l'on sait bien que ce n'est pas suffisant et franchement, la mairie du 6^{ème} arrondissement n'a pas la force de frappe de la Métropole. Et ce n'est ni la publication dans Met', ni les deux-trois flyers que la Métropole a déposés en mairie qui peuvent suffire.

En conséquence, ce qui devait arriver est arrivé : des habitants ont découvert que leur rue était passée en double sens cyclable. Ils ont pris cet aménagement en grippe mais s'ils en avaient été informés en amont, l'acceptabilité de l'aménagement en aurait été renforcée.

Il en va de même sur les règles en matière de priorités ou les changements ou les évaluations du code de la route. Personne ou presque ne les connaît. Ce ne sont pas les quelques tracts en mairie, là encore une fois, qui suffiront. Il faut une information beaucoup plus massive.

Le double sens cyclable est une excellente idée et on l'a défendu avec force dans le 6^{ème} arrondissement. Elle permet d'améliorer la sécurité de tous et de tous les usagers de la rue. Mais il s'agit de changements, maintenant d'une grande ampleur, qu'il convient d'accompagner d'une véritable information de la population et d'une véritable pédagogie.

Ce fut fait il y a quelques mois, monsieur le Président, avec le mode de scrutin aux élections métropolitaines et c'était très bien. Mais maintenant on peut aussi le faire sur des changements comme le double sens cyclable et les évolutions de la rue. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération accompagne une évolution rapide de la place du vélo dans nos villes. Engagée d'abord à Lyon autour de Vélo'v, permise par le développement rapide des pistes cyclables, elle s'est diffusée dans les villes de première couronne et je peux témoigner qu'il n'est pas rare désormais de se retrouver à plusieurs cyclistes à un feu de carrefour à Vénissieux ou et de devoir doubler sur une piste cyclable.

Cela crée des besoins nouveaux pour les cyclistes mais aussi pour tous les usagers de la rue : automobiles, piétons, trottinettes et autres moyens de mobilité, électrifiés ou non.

Cette situation nouvelle fait débat, crée des litiges et elle impose d'aller vers un code de la rue qui ne soit plus seulement le code de la route, chargé de réguler les relations entre automobiles et d'en protéger les piétons.

Cette délibération propose une coopération avec le CEREMA pour évaluer des dispositifs nouveaux concernant les mobilités actives et, notamment les "cédez-le-passage" cyclistes au feu rouge, les relations cycles-piétons en sortie de double-sens cyclables, la traversée de ponts étroits par alternats.

Ces dispositifs font discussion, et c'est normal, dans tous les lieux de concertation et de citoyenneté, dont tous les Conseils de quartier. Il faut donc multiplier les supports d'informations sur les règles et leurs évolutions, pour une véritable appropriation citoyenne de cette place des modes actifs dans la rue. Et il faut des débats, par exemple, tout le monde considère que le marquage au sol est intéressant mais tout le monde sait aussi qu'il est peu durable et que nous avons un problème d'entretien à moyen terme de ces signalétiques au sol.

Mais au fond, ce qui devient nécessaire, c'est bien un véritable code de la rue qui doit réguler les comportements de tous, automobilistes mais aussi cyclistes et piétons. Il faut dire que les cyclistes qui, souvent, considéraient le vélo comme un avantage de liberté de déplacement, -je l'ai dit en commission pour ce qui me concerne et on m'a fait des reproches mais je reconnais que c'est vrai-, doivent aussi apprendre à respecter des règles, que ce soit en direction des voitures comme des piétons. On le voit bien avec des comportements parfois irresponsables des usagers sur des lignes de bus, de vélos comme de trottinettes électriques. Ce code de la rue nécessaire concerne bien tout le monde.

J'en profite pour souligner qu'il faut intégrer tous les moyens de transport car cette régulation doit aussi concerner les bus, tramways et taxis, ce qui nous conduit, puisque cette délibération évoque les innovations dans les mobilités, à souligner le champ des taxis collectifs, qui seraient un débouché pertinent pour les véhicules électriques et

apporteraient une souplesse à l'offre de transport en commun pour un maillage fin et la réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées ou en difficulté de déplacements.

Tout cela renforce donc le besoin d'un code de la rue qui concerne tous les usagers. Nous voterons cette délibération, tout en soulignant que cela n'exonère pas le travail important pour résorber de nombreux points noirs de la circulation cycliste dont, notamment, un sujet qui m'est cher, la traversée des bretelles du périphérique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci monsieur le Président. Notre groupe se félicite de cette collaboration entre la Métropole et le CEREMA dont les compétences en matière d'ingénierie ne sont plus à prouver. Nous sommes toujours favorables à une évaluation neutre des expérimentations que nous mettons en place.

Notre groupe se félicite également de cette convention qui rejoint la stratégie demandée au CEREMA et rappelée par madame Jacqueline Gourault lors de sa visite, en fin d'année dernière, sur le site de Bron du CEREMA, que cette structure se retourne vers les collectivités territoriales. Ce centre est un outil pertinent pour apporter de l'expertise à toutes les collectivités des plus petites en taille aux plus grandes comme la Métropole. Nous partageons la reconnaissance apportée par la Métropole au CEREMA, à travers le vote de deux délibérations le concernant.

En retour, je regrette la position du Gouvernement que certains ici soutiennent vis-à-vis de cette même structure. Le CEREMA subit une nouvelle baisse de ses moyens tant matériels que financiers en 2020 ; c'est 3,7 M€ et 101 équivalents temps pleins de moins sur un effectif de 3 000 postes. Cette situation illustre ce "en même temps", d'un côté une Ministre de la cohésion des territoires qui promeut, à juste titre, cet organisme et, de l'autre côté, un budget 2020 qui réduit les possibilités de ce même organisme, un Gouvernement qui vante ses actions dans le domaine de l'écologie et qui supprime au budget 2020, 1 800 postes au Ministère de la transition écologique et solidaire.

Ces observations ont conduit du reste au Sénat, le rapporteur Les Républicains de ce budget 2020, à regretter une fragilisation des compétences et une situation préoccupante comme je viens de le souligner. Au-delà de ce regret, le groupe La Métropole autrement votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2019-3933 - déplacements et voirie - Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilités - Approbation des évolutions des conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) des services Vélo'v, e-Vélo'v et MyVélo'v - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3933. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier n° 2019-3933 concerne la mise à disposition de mobilier urbain. On revoit les conditions générales d'accès et d'utilisation des Vélo'v, avec une innovation très importante pour 2020, c'est qu'on intègre les modalités relatives à la location et à l'usage d'une batterie permettant l'assistance électrique du service Vélo'v, c'est-à-dire ce qu'on avait annoncé depuis un moment arrive à partir de 2020. Peu à peu, on va déployer la moitié du parc Vélo'v qui sera électrifiable et donc, ce sont les conditions de location d'une batterie par les particuliers qui sera de l'ordre de 7 € par mois, soit 84 € pour l'année, si je ne m'abuse. Voilà, ce sont principalement ces conditions-là qu'il vous est proposé de voter. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je profiterai de ce projet de délibération pour rappeler qu'initialement, le déploiement d'une flotte de Vélo'v à assistance électrique était conditionné par l'installation d'écrans-vidéos sur le mobilier urbain Decaux, installation qu'il aurait fallu autoriser dans le cadre du règlement local de publicité métropolitain.

Pour vous épargner le débat sur la place des écrans-vidéos sur l'espace public, quelques semaines avant les élections, vous avez pris la décision, monsieur le Président, avec votre majorité, de ne plus adosser le service des

Vélo'v à assistance électrique à la publicité et de financer son déploiement grâce au déblocage d'une enveloppe de 1,2 M€, tel que cela nous a été annoncé récemment, lors d'une commission thématique.

Alors, nous nous réjouissons que votre majorité ait débloqué cette enveloppe financière et, pour notre part, nous le disons très clairement, nous préférons payer le développement d'un service urbain que de le faire financer par le déploiement d'écrans publicitaires sur nos espaces publics.

Mais, dans la même foulée, nous aurions aimé que chacune et chacun puisse pouvoir exprimer ici une position claire sur la place des écrans-vidéos, non pas seulement sur le mobilier Decaux mais sur l'ensemble des espaces publics de notre Métropole et, pour cela, nous regrettons que le règlement local de publicité métropolitain qui devait être délibéré ici-même, dès septembre dernier, ait été repoussé. Car, dès septembre, ici-même, nous aurions eu alors l'occasion de refuser tous ensemble l'arrivée de ces panneaux publicitaires dans nos rues.

Le choix qui a été fait de reporter ce vote au prochain mandat, vous permet, monsieur le Président, de "botter en touche", comme pour l'Anneau des sciences d'ailleurs et d'entretenir un flou sur vos réelles positions politiques, voire écologiques.

Monsieur le Président, pour terminer par une boutade, puisque l'esprit est à la boutade cet après-midi, vous avez dit tout à l'heure ne pas être un spécialiste du basket, ni du football d'ailleurs, je n'en sais rien, je ne vous connais pas assez, en tout cas je tiens à vous rassurer sur une discipline dont vous êtes passé maître, l'art du "bottage en touche" ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Mais le "bottage en touche" n'est pas un sport ! C'est à l'intérieur d'une discipline, ce n'est pas tout à fait pareil. Avec vous, il faut plutôt l'art de l'esquive !

Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Retirée également, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix... Ah pardon, monsieur Hémon, excusez-moi !

M. le Conseiller délégué HÉMON : Je vais juste dire un mot pour répondre à madame la Présidente du GRAM. Jamais il n'a été écrit dans le contrat, jamais il n'a été conditionné, l'électrification des Vélo'v à la mise en place de panneaux vidéos. Cela n'a jamais été le cas. Cela a été peut-être dans des discussions, parce qu'on n'a pas changé le contrat pour faire ce qu'on fait là. Voilà, je tenais à le dire. Je me réjouis vraiment qu'on puisse aller en 2020, maintenant, vers l'électrification mais je crois qu'il faut être très précis sur les termes, ne se joue pas là le RLPI (règlement local de publicité intercommunal), je dirais que c'est complètement, déconnecté. Il faut qu'on soit bien précis. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2019-3935 - déplacements et voirie - Plan de mobilité inter-entreprises (PdMIE) de Gerland - Attribution d'une subvention à l'association Club lyonnais des entreprises de Lyon 7° (CLE7) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3935. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Il s'agit de l'association Club lyonnais des entreprises de Lyon 7°. Je soupçonne, pour le groupe UDI, que ce soit monsieur Geourjon qui parle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Une minute pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, juste une explication de vote : étant impliqué dans ce plan de mobilité inter-entreprises sur Gerland, je ne prendrai pas part au vote et les autres

membres du groupe voteront ce rapport qui vise à rendre plus durable et plus facile, les déplacements domicile/travail pour 20 000 salariés et 10 000 étudiants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, monsieur Christophe GEOURJON n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

Dossier n° 2019-4072

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose qu'on revienne au dossier n° 2019-4072 sur le projet de salle Arena.

D'abord, vous m'excuserez, je n'avais pas en tête le règlement intérieur de manière totalement précise et donc, il faut, avant que l'on s'engage sur le vote à bulletin secret, d'abord que le tiers des membres présents le réclame. Donc il faut d'abord qu'on passe au vote "oui" ou "non" pour le vote à bulletin secret. On va donc procéder à cela. Monsieur Soulas va compter les présents parce que c'est le tiers des présents.

Donc, qui est pour le vote à bulletin secret, vous garderez la main levée s'il vous plaît. Vous m'en excuserez par avance.

(Il est procédé au vote à main levée)

D'abord, il y a combien de présents ? Pour qu'on soit bien calé sinon, on peut y passer... ma petite expérience, avec beaucoup d'humilité, me laisse penser qu'on peut y passer beaucoup de temps ! Donc vous allez nous donner d'abord le nombre de présents et ensuite, nous allons avoir le nombre de ceux qui ont levé la main ! Allez-y, donc le nombre de présents. Si on peut éviter de bouger ce serait mieux pour compter. Merci beaucoup.

(Il est procédé au comptage du nombre de présents).

Alors monsieur Soulas ? 118 présents.

Et combien de personnes ont demandé le vote à bulletin secret ? Vous pouvez relever la main s'il vous plaît ? Merci !

Donc 36 personnes demandent le vote à bulletin secret. Pour ceux qui ont fait des mathématiques assez longtemps, ce n'est pas le tiers, le tiers étant fixé à 39 je crois, c'est cela ?

Un tiers ! Au règlement intérieur, vous voulez que je vous donne la page ? Donc, on va passer au vote de la délibération donc je reviens sur notre délibération. Je vais vous redonner le numéro de la délibération pour qu'on soit bien calés les uns et les autres. Pour la délibération n° 2019-4072 :

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre et le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés ainsi que M. Barret (Les Républicains et apparentés) ; Mmes Belaziz, Tifra, MM. Kabalo et Chabrier (La Métropole autrement) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2019-3936 - déplacements et voirie - Abris vélos sécurisés du réseau de transport en commun lyonnais (TCL) - Convention de coopération avec le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3936. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous savez qu'il arrive que, pour aller d'un point A à un point B, les cyclistes passent par un point C où ils laissent leurs vélos. Et il y a plusieurs endroits comme cela dans le réseau TCL où il y a des abris vélos sécurisés. Cette délibération est relative à une convention entre la Métropole et le SYTRAL pour augmenter le nombre d'abris vélos sécurisés dans ces endroits, abris vélos sécurisés qui, pour cette partie-là, sont réservés aux abonnés TCL. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, juste quelques mots pour aller dans le sens de ce qu'a dit monsieur Hémon. Le point C, il est important, puisque c'est celui où on va poser son vélo et on va espérer le retrouver, une fois qu'on l'aura laissé un moment ! Et au-delà de la plaisanterie, c'est un vrai frein aujourd'hui encore à la pratique du vélo en ville et parfois même, certains de nos concitoyens renoncent au vélo à cause de cela.

C'est aussi important que la sécurisation des parcours, enfin presque autant important que la sécurisation des parcours et, notamment pour les lieux où l'on souhaite se rendre pour une durée, notamment les lieux culturels mais aussi les parcs et je pensais, si on voulait favoriser la venue dans les parcs qu'il y avait peut-être mieux que... Deux petites minutes d'attention s'il vous plaît, mes chers collègues ?

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, est-ce qu'on peut écouter monsieur Berthilier jusqu'au bout ?

M. le Conseiller BERTHILIER : Je comprends qu'il y ait un peu d'émotion parce qu'effectivement, sur le vote de tout à l'heure, on avait l'impression qu'il y avait quand même plus de 40 personnes donc c'est pour cela...

M. LE PRÉSIDENT : Non monsieur Berthilier, je crois que ce n'est pas respectueux des fonctionnaires.

M. le Conseiller BERTHILIER : Mais je fais tout à fait confiance ! Mais je comprends que certains aient hésité.

M. LE PRÉSIDENT : Les observations que vous faites sur les agents en permanence, essayez au moins de respecter l'honnêteté. On a évoqué tout à l'heure l'honnêteté intellectuelle et Jean-Paul Bret a fait une très belle intervention ! Ne pas respecter l'honnêteté intellectuelle des agents de cette Métropole, c'est inacceptable, je vous remercie. Allez-y monsieur Berthilier, terminez !

M. le Conseiller BERTHILIER : Monsieur le Président, ce n'était pas une mise en cause des agents. Non mais je leur reconnais quand même beaucoup de qualités pour arriver à compter car effectivement, cela bouge tout le temps et nous en sommes les responsables, je ne mettais pas évidemment en cause, c'est important !

Simplement, si on veut que les personnes aillent dans les parcs, par exemple en vélos, je me disais que c'était peut-être plus intelligent que de créer une autoroute parce que la proposition, l'explication pour vendre l'Anneau des sciences était qu'on puisse aller de parc en parc.

C'est vrai que j'imaginai qu'un matin, on parte en voiture avec sa famille qu'on aille à La Feyssine pour débiter la journée, ensuite on aille pique-niquer avec sa voiture à Parilly, également au parc de Gerland pour prolonger l'après-midi et puis enfin, à Lacroix Laval, tout cela en voiture. Donc, il y a peut-être une autre façon de concevoir la ville et effectivement, si l'on veut pouvoir aller dans tous les lieux à vélo, la sécurisation est importante et pas simplement pour les abonnés TCL.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Vergiat, vous voulez dire un mot je crois.

M. le Conseiller VERGIAT : Monsieur le Président, je vous remercie. Après l'épisode qui s'est passé, je trouve littéralement scandaleux que le principal demandeur (Philippe Cochet) du vote à bulletin secret ne soit pas présent dans la salle. On a perdu une demi-heure ! Je vous remercie, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Vous aussi monsieur Millet ?

M. le Conseiller MILLET : Un très court commentaire parce que j'ai posé une question et j'ai créé un doute chez Pierre Hémon en commission sur cette délibération, en lui évoquant des abris qui seraient installés à la station Gaston Berger à La Doua. Et je veux simplement le rassurer donc, ce n'est pas un oubli de la délibération, ce sont des abris réalisés par l'INSA (Institut national des sciences appliquées) en fait. Donc, ce sont deux abris vélos sécurisés de plus mais ils ne sont pas de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, je mets au bout du compte ce rapport aux voix.

Vous aviez demandé la parole sur ce sujet-là ?

Mme la Conseillère CRESPIY : Non.

M. LE PRÉSIDENT : On va donc d'abord finir d'adopter le rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport est adopté et je vous passe la parole madame.

Mme la Conseillère CRESPIY : Simplement pour préciser que monsieur Cochet est actuellement en réunion. Voilà, c'est la réponse à ce que vous venez de dire.

M. LE PRÉSIDENT : Personne ne pensait qu'il s'était fait enlevé non plus ! (*Rires dans la salle*)

N° 2019-3938 - déplacements et voirie - Albigny sur Saône - Construction d'un parking devant la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Suchet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3938. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération concerne Albigny sur Saône et la construction d'un parking devant la gare et elle a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Une minute pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le groupe Europe Écologie-Les Verts s'abstiendra sur ce dossier car, comme on l'a dit en commission, ce projet effectivement rencontre notre assentiment sur la question des déplacements en train mais le coût excessif de ce parking, en gros 15 000 €, par place, nous paraît quand même, assez excessif et disproportionné. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Europe Écologie-Les Verts et apparentés et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET.

N° 2019-3940 - déplacements et voirie - Lyon 8° - Quartier Grand Trou - Aménagement de voirie des rues Pierre Delore et Audibert et Lavirotte - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Suchet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3940. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur : Cette délibération concerne l'aménagement des voiries des rues Pierre Delore et Audibert et Lavirotte et a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous parlons ici d'un quartier qui s'appelle le Grand Trou, vous me permettrez de continuer dans la veine d'humour qu'a attaqué Pierre Hémon, en disant qu'il est peu probable, en allant d'un point A à un point B, qu'on passe par ce quartier, tant il est aujourd'hui isolé de notre agglomération. Peu sur nos bancs connaissent, je pense, ce quartier plutôt bien nommé et pourtant, ce sont 15 000 habitants qui y habitent. Pierre Gouverneyre tout à l'heure parlait des habitants de Curis, je ne pense pas que les habitants du quartier du Grand Trou aient moins d'importance que ceux de nombre de communes de la Métropole.

Depuis de nombreuses années, monsieur le Président, ce quartier est un quartier abandonné, tant des politiques de la Ville de Lyon que des politiques de la Métropole. Malheureusement, en février 2019, il a été victime d'un drame, un incendie criminel, qui a vu la mort d'une femme enceinte et de sa fillette de quatre ans. Ce drame a vraiment ému le quartier et, au-delà, tout l'arrondissement et la Ville de Lyon.

À partir de là, tout ce que Lyon et la Métropole comptent d'élus et de politiques se sont penchés au chevet du quartier, comme on rend visite à une vieille tante hospitalisée et la délibération que nous avons aujourd'hui,

malheureusement, est partielle, insuffisante et tardive et ne peut être, à elle seule, une réponse aux problématiques du quartier.

Cette délibération de voirie, pour un peu plus de 1 M€ est, monsieur le Président, une délibération hors PPI. Nombre de Maires sur ces bancs apprécieront qu'on puisse dégager en urgence, 1 M€ hors PPI pour aménager des voiries. Je pense que cela a été évoqué ce matin mais je pense également qu'il faut mettre tout cela en perspective. En 2014, un certain Gérard Collomb avait un projet qui s'appelait "Aimer Lyon" en 400 pages. Je vous invite à vous plonger dans les pages 258 et 259 qui faisaient de ce quartier du Grand Trou une priorité pour les politiques publiques.

Il est vrai qu'à l'époque, ce projet rassemblait beaucoup de monde sur nos bancs. Aujourd'hui, c'est une réalité plus compliquée. Six ans après, nous sommes bientôt en 2020, il est temps de faire le bilan : qu'est-ce qui a été fait sur les promesses qui étaient dans ce projet 2014 ? Rien, rien, à part les éléments privés ! Je pense au PUP (projet urbain partenarial) de Saint Jean de Dieu, au PUP Givaudan et au PUP Patay. En revanche, toutes les promesses sur des politiques publiques n'ont pas été tenues et ont été reportées ou seront reportées au mandat prochain.

Nous avons beaucoup parlé, pendant notre Conseil, des projets ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Il est vrai que les projets ANRU sont importants, nous les connaissons bien dans le 8^{ème} arrondissement et nous avons la chance, je dirais, de les voir s'appliquer. Ces projets ANRU, malheureusement, quand on les rapporte à des quartiers comme le Grand Trou, ne peuvent que nous laisser penser que la politique publique est malheureusement aujourd'hui à deux vitesses et que ces quartiers sont les délaissés de notre agglomération.

Et puis enfin, je voulais mettre cette délibération en perspective, avec les propos qu'on a pu entendre sur Moncey, tout à l'heure, dans la bouche de madame Panassier ou de monsieur Le Faou. Monsieur Le Faou nous parlait d'honnêteté intellectuelle, je pense qu'il va falloir qu'on y vienne. Quand madame Panassier et monsieur Le Faou nous disent que ce qui se passe à Moncey n'est pas grave et qu'on en fait des tonnes, voire même qu'on en fait des tonnes à but électoral, je pense qu'il faut remettre en perspective, une fois encore, avec les propos qu'a pu tenir Pierre Bérat en Conseil d'arrondissement ou en Conseil municipal, à propos de Moncey, ou les propos que j'ai pu tenir à propos du Grand Trou en Conseil d'arrondissement ou en Conseil municipal. C'est bien d'en tenir compte et de ne pas attendre qu'un drame se produise pour réagir. Pour autant, les habitants du Grand Trou et l'élu du 8^{ème} arrondissement que je suis se réjouissent que, enfin, nous ayons la volonté d'investir dans ce quartier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais d'abord passer la parole à Michel Le Faou et je dirai quelques mots si vous le voulez bien.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'ai pas entendu la totalité de l'intervention de notre collègue Stéphane Guiland (*Manifestations dans l'assemblée*). J'étais en réunion avec l'un de vos collègues, membre du groupe des Républicains pour un sujet concernant Saint Priest. (*Rires dans la salle*)

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez, on va retrouver tout le monde au bout du compte. Ne soyez pas inquiets ! On n'aura pas besoin de Jacques Pradel. Allons-y ! Allez-y monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Donc pour en revenir à la fin de l'intervention de Stéphane Guiland sur le sujet du Grand Trou, je pense que pour ceux qui, aujourd'hui, se déplacent sur le secteur, voient quand même que les choses évoluent et bougent, avec la mise en œuvre d'un certain nombre de projets avec, d'une part le démarrage et la livraison bientôt des premiers logements du PUP Saint Vincent de Paul qui vont intervenir dès le courant du mois de janvier, la réalisation aussi de la ligne de tramway T6 qui permet d'irriguer le sud du quartier et qui permet surtout de le relier à la fois au secteur de Gerland, au secteur des États-Unis et, plus largement, de le connecter à l'ensemble du 8^{ème} arrondissement.

On peut aussi voir, monsieur Guiland, le démarrage du chantier du groupe scolaire qui est en cours de travaux et qui sera livré pour la rentrée prochaine, pour la rentrée 2020, groupe scolaire qui est couplé à un gymnase qui permettra donc aux enfants de pratiquer le sport mais aussi aux associations qui sont sur le secteur de pouvoir l'utiliser en soirée et en fin de semaine, en lien avec l'Espace des 4 vents qui lui fait face. Et puis, bien évidemment aussi un certain nombre d'interventions, tant de la Métropole que de la Ville de Lyon, je pense notamment au renforcement de la vidéo-surveillance, la vidéo-protection avec la mise en œuvre d'un certain nombre de caméras supplémentaires qui ont été installées ces jours-ci.

La délivrance d'un permis de construire va permettre l'édification d'une maison pluridisciplinaire de santé, à l'angle de la route de Vienne et de la rue de la Croix Barret. Et puis, vous faisiez référence tout à l'heure, dans vos propos, à l'incident très malencontreux qui est intervenu en ce début d'année et nous avons malheureusement dû constater le décès de deux personnes, je rappelle que cela était essentiellement dû à une escroquerie à l'assurance. Ce n'est pas uniquement un problème de délinquance de voie publique mais là, il s'agissait surtout d'un problème de délinquance économique et d'un commerçant qui s'est laissé aller dans cet exercice-là et avec, on s'en souvient tous, le décès de la maman et de sa jeune fille, en début de cette année.

Depuis lors, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'actions sur le secteur. La délibération que nous sommes amenés à voter dans les instants qui vont suivre est un premier acte important qui montre, en tout cas, la mobilisation des collectivités sur ce secteur, avec une intervention sur la voirie qui permettra de faire en sorte que les habitants du quartier puissent se rendre de façon plus sécurisée sur le pôle d'échanges du jet d'eau où ils retrouvent le tramway T2 et le tramway T4, de sécuriser aussi un certain nombre de carrefours et puis de favoriser le développement de l'usage des deux roues et des modes doux sur le secteur.

Donc on le voit, un certain nombre d'actions sont mises en œuvre, qui sont dans le droit-fil avec les promesses qui avaient été faites en 2014 et elles arrivent quasiment à point nommé en fin de mandat. En tout cas, cela montre que nous nous sommes mobilisés sur ce sujet-là et sur cette question et je ne voudrais pas, non plus, ici au sein de cette assemblée, faire le rappel de l'histoire, au regard notamment de la fossilisation de ce quartier qui était essentiellement due à de mauvais choix en matière d'urbanisme. Mais là, cela nous rappelle une histoire bien lointaine et nous avons fait en sorte de pouvoir corriger tout cela. Un certain nombre d'actions montrent, en tout cas, que le changement est en cours, est au rendez-vous et que le quartier va évoluer de façon positive dans les années qui viennent, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots, monsieur Guillard, d'abord suite au drame intervenu début février au 125 route de Vienne, et vous l'avez bien décrit, un contexte et un quartier fortement dégradé. Je crois que nous avons tous intérêt à nous mobiliser, c'est pour cela que moi j'ai lancé, dès le mois de mars, une démarche inédite de mobilisation concertée sur ce quartier, avec un comité de suivi participatif qui est présidé par Michel Le Faou et qui réunit les habitants, les acteurs associatifs, les instances citoyennes, les structures socio-culturelles, les élus, en lien étroit avec la mairie du 8^{ème} arrondissement, avec notamment Christian Coulon qui est présent ici dans cette assemblée.

L'idée de cette mobilisation concertée, c'est de déboucher sur des mesures concrètes en matière d'amélioration du cadre de vie et en matière de sécurité. Michel Le Faou a décrit un certain nombre de choses, à travers des opérations d'urbanisme majeures. Mais aussi, il aurait pu évoquer, bien sûr, le dispositif de vidéo-protection qui va être renforcé par la Ville de Lyon d'ici fin 2019, la construction du nouveau groupe scolaire, il l'a indiquée. Nous nous étions mobilisés, Métropole et Ville de Lyon, pour intervenir auprès du directeur général du groupe La Poste, sans doute vous aussi et d'autres, afin que le bureau de poste menacé de fermeture soit maintenu pour les deux prochaines années au moins et nous devons aller plus loin.

La Métropole de Lyon a recruté un chargé de projets dédié à plein temps au quartier, comme nous l'avions annoncé au printemps 2019. Nous avons renforcé notre soutien aux acteurs du quartier, notamment soutien à un réseau 1901, maison des associations, à la nouvelle association route de Vienne qui regroupe les entrepreneurs et les commerçants qui ont décidé de relancer cette dynamique. C'est extrêmement important de remarquer le terrain sur ce quartier-là et vous le savez, l'importance du fait que les commerçants regagnent du terrain, refassent un certain nombre d'animations est un signe extrêmement fort dans le quartier, aussi fort d'ailleurs que la nécessité absolue de renforcer la sécurité.

Une réflexion est en cours avec les associations, avec les habitants, avec les commerçants, pour l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire au sein du futur ensemble immobilier, à l'angle de la route de Vienne et de la rue Croix Barret et celle d'un café associatif au cœur du quartier. L'enveloppe, oui elle est exceptionnelle et on peut s'en réjouir puisque, nous l'avons vu à travers le DOB, nous pouvons engager cette somme sans mettre en péril les finances de cette Métropole. Il est absolument nécessaire de le faire. C'est 1 M€, oui hors PPI, pour un projet d'aménagement pour répondre, quelque part, à cette urgence.

C'est aussi le renforcement d'un certain nombre de services de la Métropole. C'est un renforcement des services de la propreté. C'est un certain nombre de services urbains qui doivent intervenir de manière beaucoup plus régulière autour de ce quartier. Voilà ce qu'on pouvait en dire de manière un peu rapide.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET.

N° 2019-3943 - déplacements et voirie - Champagne au Mont d'Or - Dardilly - Ecully - Limonest - Oullins - Pierre Bénite - Tassin la Demi Lune - Evaluation des dispositifs concernant l'expérimentation relative aux voies réservées sur les axes routiers M6/M7 - Convention de coopération public-public avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3943. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une convention à passer avec le CEREMA concernant l'expérimentation relative aux voies réservées sur les axes routiers M6/M7. Il s'agit d'évaluer les dispositifs que nous mettons en place et cette convention prévoit également un comité de suivi de l'expérimentation mis en place pour une durée de trois ans.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller DESBOS : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport touche à l'organisation des deux voies de covoiturage sur les M6/M7. Une alerte, monsieur le Président : toute la commission déplacements s'est demandée comment ces deux voies réservées aux transports en commun ou à l'auto-partage seraient respectées par les autres automobilistes, en ayant seulement une caméra à l'entrée et à la sortie. Nous avons de profondes interrogations sur le contrôle des resquilleurs.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires profite surtout de cette délibération pour évoquer quelques sujets cruciaux sur l'actualité des déplacements.

Beaucoup de progrès très variés ont eu lieu ces dernières années. Par exemple, nous apprécions le déclassement de cette portion d'autoroute A6/A7 ou nous apprécions le passage à 70 km/h sur le périphérique.

Nous nous réjouissons aussi des progrès importants des transports en commun pendant ce mandat : l'extension des lignes de métro, tramways et bus aux quatre coins du territoire de la Métropole, l'arrêt des bus à la demande, intéressant pour les femmes, les horaires élargis des métros, intéressant pour tous et pour les jeunes en particulier, la poursuite de la mise en accessibilité du réseau pour les personnes en situation de handicap, etc.

Par contre, nous regrettons la gestion trop serrée du budget du SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) qui entraîne que le SYTRAL n'ait que deux ans d'endettement, tout en ayant connu une baisse de la subvention de la Métropole, plan "marges de manœuvre" oblige. Un serrage de ceinture qui nous interroge vraiment, quand il y a encore tant à faire pour améliorer les transports en commun et donc le quotidien de nos habitants. Par exemple, j'ai déjà dit ici qu'il faut renforcer vraiment le service Optibus, sous-dimensionné par rapport à la demande, ce qui gêne et restreint la vie quotidienne des personnes handicapées.

Nous sommes donc tout à fait favorables aux orientations qui se profilent de doubler le budget d'investissement du SYTRAL, d'augmenter en conséquence son budget de fonctionnement et d'avancer à cadence renforcée pour développer nos transports en commun, à la fois pour des raisons urgentes de développement durable et aussi d'augmentation de la population, aux heures de pointe, nous sommes actuellement à saturation.

Pour ce qui est de la gratuité éventuelle des transports en commun, notre groupe est surtout favorable à une tarification claire basée sur les revenus des personnes et non sur leur âge ou leur situation. Travailler sur les revenus, le quotient familial, permettrait de réduire fortement le tarif, voire d'aller à la gratuité pour certains, de façon plus affinée et surtout plus juste, tout en conservant des revenus de billettique.

Concernant l'Anneau des sciences, nous avons toujours demandé qu'il soit gratuit, enterré et avec une organisation favorable en numéro 1 aux modes doux. Mais nous avons toujours dit que ce coût serait très difficile à supporter par la collectivité ou avec des choix drastiques qui obèreraient d'autres politiques, en particulier les investissements sur les transports en commun. Nous avons vu que l'État ou l'Union européenne ne participeront pas à ce projet. Cela le condamne triplement à nos yeux, en termes financier, de santé publique et d'avenir de la planète. D'autant qu'il faudrait aussi des travaux de sécurité sur nos voiries et nos ponts, nous avons récupéré, par exemple, une cinquantaine de ponts par le déclassement de l'A6/A7.

Nous sommes aussi très satisfaits de la renégociation que nous espérons avec Vinci sur le Rhône express dont le coût du trajet est un pur scandale. Il a déjà été positif d'obtenir, il y a quelques mois, le droit de faire rouler des bus en direction de l'aéroport ; c'est d'ailleurs incroyable de parler de droit à ce sujet, mais le contrat était léonin. Nous faisons maintenant confiance en notre collègue et ami Gérard Claisse, qui participe activement avec son savoir-faire à la renégociation avec Vinci et qui montre que le coût d'une indemnisation peut être assumé transitoirement par la Métropole pour un bénéfice ultérieur assuré, car le Rhône express sera beaucoup plus utilisé.

Les élus Lyon Métropole gauche solidaires réclament aussi, depuis 2001, l'étude approfondie de la réalisation d'une carte multimodale qui permettrait d'utiliser tous les modes doux et transports en commun plus parking-relais avec simplicité. Il faut en mesurer les effets et, par exemple, mesurer combien cela coûterait par voiture ou par ménage. Nous réclamons aussi l'étude d'un péage de transit pour les non Lyonnais. Ces études n'ont jamais été réalisées, nous parlons dans le vide et nous le regrettons vivement.

Enfin, le PDU parlait de "mobilité sans couture". Cela doit rester un bel objectif pour des trajets en vélo sans rupture ou des parkings-relais en suffisance, faisant le lien entre voiture/TER (transport express régional), tramways, métros.

Il y a donc encore beaucoup de travail à réaliser sur la question des déplacements métropolitains. Le financement est le nerf de la guerre de tous les projets. Il est donc important de mesurer la viabilité financière de l'ensemble du système de mobilité, de savoir faire des choix et de connaître leurs conséquences sur les autres options. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Rabatel. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEURJON : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons que la requalification de l'axe A6/A7 avance, même si à notre goût c'est trop lentement.

Nous souhaitons redire ici qu'avec une fréquence de 115 000 véhicules par jour, les 150 places prévues dans le parc-relais de la Garde sont insuffisantes. Ce pôle, qui se veut multimodal, accueillera le bus express Dardilly-Gare de Vaise et un espace de covoiturage. Sa capacité n'est donc pas à la hauteur de l'enjeu.

Il convenait de modifier la PPI de la Métropole afin que, dès la première phase, nous soyons à plusieurs centaines de places en parcs-relais (voitures et vélos). Ce regret est d'autant plus fort qu'au vu du débat d'orientation budgétaire que nous avons eu ce matin, ceci était même financièrement possible sans remettre à plat la PPI. Ainsi, l'évaluation de l'expérimentation en aurait été d'autant plus pertinente et le résultat applicable pour l'ensemble des futurs parcs-relais et axes autoroutiers sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, à la veille de la mise en œuvre de la première phase, nous regrettons l'absence d'un calendrier des prochaines étapes du déclassement. Que se passe-t-il après septembre 2020 ? Quelle est l'échéance prévisionnelle pour la transformation effective de la portion A6/A7, aujourd'hui rebaptisée M6/M7, en boulevard urbain ? Est-ce à horizon 2021, 2022, 2035, 2040 ?

Nous sommes très favorables à l'évaluation de l'expérimentation des voies réservées sur les axes M6/M7 et les élus du groupe UDI et apparentés voteront donc bien évidemment ce rapport.

Cependant, nous regrettons que cette évaluation n'intègre pas une étude origine/destination. En effet, il nous paraît très difficile, voire impossible, de pouvoir avancer réellement sur ce déclassement, sans que la Métropole n'ait une vision précise du point d'entrée et du point de sortie des 115 000 véhicules quotidiens. Nous avons déjà fait cette demande, il y a quelques mois, nous la reformulons aujourd'hui avec insistance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Geourjon. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Six minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, nous arrivons à une nouvelle étape du dossier stratégique qu'est le déclassement de la portion des autoroutes A6/A7 dans l'agglomération lyonnaise : celle de sa mise en œuvre, bien sûr, mais également celle de l'évaluation des dispositifs innovants de partage et d'apaisement des voies circulées.

Les objectifs que nous nous sommes fixés ici collectivement, en votant le déclassement de ces axes, sont ambitieux et supposent que nous puissions répondre efficacement à cette question : comment permettre une vraie priorité aux transports en commun et au covoiturage ? Encourager les automobilistes à partager leur véhicule, mais surtout à le délaissé pour privilégier les transports en commun, c'est là que réside tout l'enjeu de la transformation de cette portion autoroutière en un boulevard urbain apaisé et multimodal, l'une des solutions.

Cette impulsion dans le changement des manières de faire passe par des solutions de transports en commun performantes, avec la mise en place d'une ligne de bus express sur une voie dédiée, reliant La Garde à la gare de Vaise sur la section nord et une ligne expresse reliant la halte d'Yvours jusqu'à la place Bellecour sur la section sud.

En ce qui concerne les automobilistes arrivant du nord de l'A89, de l'ouest des Monts d'Or et du sud de Villefranche sur Saône, ils auront désormais la possibilité de laisser leur véhicule dans un parc-relais pour ensuite prendre une ligne expresse que le SYTRAL mettra en service dès le printemps 2020 et qui bénéficiera d'une voie dédiée.

Actuellement, la bande d'arrêt d'urgence de l'axe M6 est renforcée pour accueillir prochainement cette ligne de bus, à laquelle elle sera réservée.

Concrètement, il faudra sept minutes depuis ce parc-relais situé à Porte de Lyon, pour rejoindre le parc d'activités Techlid et un peu plus d'un quart d'heure pour Lyon Vaise. La nécessité et l'utilité de ce service ont été démontrées par une étude dont la restitution a été faite en juillet 2019 et dont les conclusions sont celles-ci : le parc-relais identifié et projeté à Porte de Lyon est idéalement situé et dispose d'une offre de transports en commun déjà intéressante et adaptée.

Par ailleurs, une étude plus globale a été menée par le SYTRAL sur le développement des parcs-relais et démontre qu'ils sont efficaces lorsque le trajet en voiture ne dépasse pas 20 minutes avec la garantie de pouvoir garer son véhicule et avec la connexion à un transport en commun performant, permettant là encore de relier sa destination en 20 minutes.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la mise en service de la ligne expresse sur M6 et que de nouvelles perspectives de développement de bus à haut niveau de service sont actuellement étudiées par le SYTRAL sur les grands axes routiers en connexion avec de nouveaux parcs-relais à déployer plus en amont, aux portes de notre agglomération.

Une telle évaluation nous permettra d'orienter efficacement nos projets, ainsi que les dessertes de l'agglomération en offrant des alternatives efficaces au déplacement en voiture. Il fallait avoir de l'audace en 2016 pour déclasser une autoroute et prendre la décision de métamorphoser cette portion très fréquentée en voiture, en un boulevard urbain végétalisé.

Ce projet constitue pour nous une opportunité de mise en service immédiate, d'une nouvelle ligne de bus express sur une voie dédiée, au nord, avec un partage de tronçon sur le sud et c'est sur cette portion qu'il sera également intéressant d'évaluer l'efficacité moins évidente du partage de voirie. En matière de transports en commun, il faut être opportuniste et pouvoir les développer sur des sites propres et des corridors.

Notre intergroupe soutient bien sûr ce projet afin de favoriser notre objectif qui est de favoriser le report modal, supposant d'offrir une alternative efficace au regard des prévisions de dynamique démographique et de projection du développement des déplacements.

Quelques toutes petites précisions en réponse à madame Rabatel sur la contradiction de demander beaucoup plus de transports et la contradiction effectivement d'évoquer une politique de gratuité :

- deux heures du matin, chers collègues : 1,5 M€ par an supplémentaire,
- transport à la demande dynamique, nouveau transport très innovant initié sur trois secteurs : Mi-Plaine, Techlid et Vallée de la chimie : 3 M€ pour l'expérimentation,
- tous les jours pour faire tourner le réseau de transports en commun TCL : 1,2 M€,
- 29 % de nos abonnés sont des abonnés solidaires.
- 29 % bénéficient d'un tarif solidaire et, chers collègues, c'est la raison pour laquelle le SYTRAL a commandé spécifiquement une étude sur la gratuité, ou plus précisément le coût de la gratuité pour notre réseau de transports en commun. Il est accessible, il a été fait par le LAET (laboratoire aménagement économie transports) et il est important et intéressant parce que, sans dogmatisme aucun, il vous démontrera, bien évidemment, que si vous souhaitez que les transports en commun deviennent un jour gratuits, vous n'aurez plus, bien évidemment, les moyens de pouvoir continuer à opérer sur ce mode métro/bus/tramway, sans multiplier à minima par trois, voire quatre, la subvention que vous votez dans le cadre de la Métropole en termes de fonctionnement.

Ce sont des données importantes, parce qu'au-delà du dogmatisme, c'est comment vous développez toujours plus un programme ambitieux. Et je ne voulais pas dire que j'avais mal compris madame Rabatel, puisqu'elle se félicitait de tout cela. Je voulais simplement dire que l'on était aussi sur une dynamique aujourd'hui de lisibilité de la tarification solidaire et que, bien évidemment, nous nous mobilisons très fortement pour améliorer systématiquement le réseau Optibus.

Mais j'insiste, lorsqu'on parle de désendettement et d'autofinancement, on parle d'emprunts pour financer de l'investissement et non pas de l'emprunt pour pouvoir injecter du fonctionnement parce que, bien évidemment, l'ensemble des moyens mis à disposition par le SYTRAL sont mobilisés pour le fonctionnement au quotidien et que le plan de mandat qui était initialement voté à 1,2 milliard d'euros a fini finalement par 1,4 milliard d'investissements, ce qui a permis, effectivement, de progresser.

Quelques petites données, même si nous ne sommes pas sur cette assemblée du SYTRAL, simplement pour éclairer sur la manière d'avoir de l'ambition pour notre réseau de transports en commun. Eh bien, cette ambition, elle se finance et il n'y a toujours que la même poche : c'est soit votre poche droite d'usagers, soit votre poche gauche de contribuables ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Et vice-versa ! Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est importante puisqu'elle permet d'approuver une convention avec le CEREMA. Moi, je voudrais simplement rappeler que la requalification de l'A6/A7 en boulevard urbain doit permettre de limiter l'usage individuel de la voiture mais surtout de privilégier les transports collectifs.

Le fait de réserver ces voies à certains types de véhicules doit aussi s'accompagner de la réalisation de parcs-relais suffisamment sécurisés et de grande capacité. Et j'insiste là-dessus parce que le parc-relais dont les travaux ont démarré vers la Maison carrée de 150 places, je le dis très simplement, est manifestement insuffisant et, dès maintenant, vous pouvez prévoir de le doubler. Je crois que c'est important de le dire, on voit aussi de plus en plus de trafic, en particulier venant de Villefranche, de la Vallée de l'Azergues et même de la Vallée de la Saône, donc je crois qu'il faut prendre la mesure de ce problème.

Certes, des efforts ont été réalisés en matière de transports collectifs (bus articulés, renforcement des cadences, etc.) mais je crois qu'il faut aussi être attentifs parce qu'aux heures de pointe, là aussi, ça coince à nouveau.

Donc espérons que ces voies réservées soient bien respectées grâce à ces nouveaux dispositifs avec le CEREMA qui aura donc pour mission de promouvoir et de faciliter les modes de gestion des territoires.

Au niveau de l'évaluation, je souhaite, moi personnellement, que les Maires des communes concernées participent au comité de suivi, puisque nous avons mis en place un groupe de travail, monsieur le Président, on devait se réunir à nouveau et on n'a plus de nouvelle, surtout que j'avais fait des propositions pour justement compléter les parkings, en particulier au niveau de la station Total. Donc, il serait intéressant de nous réunir rapidement pour qu'on fasse un petit peu le point à la fois des travaux en cours et aussi peut-être des améliorations à apporter. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Vincent. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération porte donc sur l'approbation d'une convention avec le CEREMA sur l'évaluation de l'expérimentation de voies réservées sur l'axe M6/M7.

Nous savons tous, l'axe autoroutier qui traverse le cœur de notre agglomération a été déclassé en voirie métropolitaine entre Limonest, Dardilly et Pierre Bénite, d'où ce nom encore peu familier, en tout cas, moi j'ai du mal à m'y faire, excusez-moi, de M6/M7. Nous sommes en train de requalifier cet axe, afin de l'adapter à des vitesses plus réduites et d'aménager, d'une part, des voies réservées aux transports en commun et, d'autre part, des voies réservées aux véhicules à occupation multiple et c'est ce sur quoi j'aimerais revenir.

Ce dernier dispositif est expérimental. Il répond à un des enjeux de la mobilité, à savoir la lutte contre l'autosolisme. En effet, il y a en moyenne, 1,1 personne par véhicule, autrement dit, dans plus de neuf voitures sur dix, le conducteur est seul à bord.

Encourager le covoiturage, c'est réduire le nombre de véhicules sur nos routes. C'est ce que nous voulons faire grâce à ces voies réservées qui permettront davantage de fluidité pour les véhicules occupés par plusieurs personnes. Ce type de voie existe de longue date dans certains pays, notamment aux États-Unis et au Canada mais la transposition de ce modèle reste limitée en Europe, malgré quelques belles réussites en Angleterre et en Autriche.

La requalification de l'axe M6/M7 est l'occasion, pour nous, d'expérimenter ce modèle sur une entrée de ville dont on connaît la saturation aux heures de pointe. Le CEREMA va nous aider à évaluer la réussite du dispositif mis en place sur plusieurs points :

- la sécurité des déplacements,
- l'appropriation par les usagers mais aussi les institutions de ce nouveau dispositif,
- et enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, l'amélioration des temps de parcours.

Ce cas est une illustration de notre méthode pragmatique, fondée sur l'innovation et sur les retours du terrain. Si cette expérimentation se montre concluante, et en ce qui nous concerne, nous n'en doutons pas, on pourra alors la mettre en œuvre sur d'autres pénétrantes autoroutières, notamment par exemple l'A43.

Ce travail pionnier de notre Métropole pourra aussi être approprié par d'autres agglomérations en France et servira également à l'État qui est impliqué ici par l'intermédiaire du CEREMA.

Je voudrais, pour conclure, rappeler l'importance de la requalification de cet axe, pour nous élus Lyonnais, comme pour nous tous élus Grand Lyonnais et, bien sûr, comme pour les habitants de notre ville et de communes voisines. Le choix ou devrais-je dire l'erreur historique de faire passer une autoroute en cœur de ville dans les années 1970 continue d'impacter les Lyonnais et les Grand Lyonnais. Il est temps de la réparer ! C'est ce que nous avons commencé à faire avec le déclassement de cette autoroute, désormais voirie métropolitaine. C'est ce que nous continuons à faire avec ces aménagements qui ne sont qu'une première étape. À terme, il faudra en effet réduire la capacité de cette voie, procéder à des interventions lourdes pour retrouver un axe apaisé. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera pour ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, voici un énième rapport sur les conséquences du déclassement des autoroutes A6 et A7. Celui-ci concerne la mise en place des voies réservées sur ces axes en faveur des transports collectifs, véhicules à faible émission, taxis, véhicules en covoiturage.

Est-on favorable à ces aménagements ? La réponse est clairement "oui". Comme nous nous sommes déjà prononcés en faveur du déclassement, il est bien logique de gérer les conséquences.

Ce qui nous gêne encore et encore, monsieur le Président, c'est l'accumulation de ce genre de dossier où on nous propose de l'à peu près, du temporaire, de l'évaluation, ce qui démontre qu'il n'y a jamais eu de vision stratégique mais des effets d'annonce au vu des élections métropolitaines à venir.

Pour l'ouest, on nous avait annoncé un apaisement complet de la circulation. Nous n'y avons pas cru car vous êtes incapables d'expliquer où va aller le flux de véhicules actuel ! Et nous y voilà, on est devant des mises en œuvre minimalistes. Les voies réservées seront deux portions de 4 km au nord et au sud. Une des voies sera même une voie unique de deux usages de transport en commun et de covoiturage. Pour ces voies, il n'y aura pas de séparation physique et le contrôle se limitera à deux caméras sur 4 km, une au début et une à la fin, autant dire que c'est la porte ouverte à l'irrespect.

Et dans ce projet, où sont les pistes cyclables promises ? Je précise où sont les pistes cyclables en dehors de celles prévues dans Lyon intra-muros ? Surtout où sont les transports en commun renforcés nouveaux pour permettre aux habitants de ne plus utiliser les voitures ? La voie expresse qui doit circuler sur la M6 est le détournement de la ligne 6 qui dessert le Puy d'Or sans arrêt à proximité des habitations, à l'exception d'un arrêt à la Sauvegarde, quartier du 9^{ème} arrondissement, en ANRU aujourd'hui. Qu'avez-vous négocié avec le SYTRAL pour offrir aux habitants des nouveaux moyens de déplacement ?

Enfin, où sont les aires de rabattement pour ne pas encombrer le réseau de voirie des voitures dans la Métropole ? Oui, il faut limiter l'usage de la voiture, mais il faut aussi être honnête avec nos habitants. Nous ne transporterons pas tout le monde en transports en commun de son domicile à sa destination finale. Aussi, il faut créer des conditions d'une complémentarité des usages. Ici, on ne peut pas le faire car on agissait dans la précipitation.

D'ailleurs, vous avancez dans la contrainte à l'ouest pour limiter le flux de voiture. Nous savons que l'impact immédiat sera de reporter une partie des passages vers l'est de l'agglomération. On aurait pu attendre, de votre part, une gestion parallèle de ces territoires, afin que chacun se sente concerné et respecté et là, malheureusement, il n'en est rien.

On nous avait promis des aménagements routiers et des réalisations d'usages doux ; tout cela aurait dû être financé par un péage urbain dit "de transit". D'ailleurs, à l'annonce de Thomas Rudigoz, député LREM qui évoquait un tarif dissuasif à 15 €, on s'attendait à des propositions d'envergure.

D'ailleurs, monsieur le Président, où en est l'annonce que le Gouvernement de votre propre majorité a retoquée ? Vous deviez rencontrer le secrétaire d'État aux transports le 12 novembre dernier. Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus ?

Monsieur le Président, nous voterons ce rapport car il va dans la bonne direction mais nous attendons plus de la deuxième Métropole de France pour gérer ce dossier qui concerne les territoires de la Métropole et je dis bien tous les territoires de la Métropole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Gascon. Monsieur Da Passano et si madame Bouzerda veut compléter sur des questions de transports.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Je crois que, comme on dit, le débat a été très riche et a beaucoup débordé de l'objet de ce rapport. On voit bien que dans notre assemblée, il y a quasiment un consensus sur le déclassement A6/A7 mais que, ici ou là, peuvent s'exprimer des craintes sur ses conséquences. C'est pour cela d'ailleurs que nous mettons en place une évaluation.

Moi, je rappelle un certain nombre de points :

1° - il y a quand même de nouvelles lignes expresses, madame Bouzerda pourra peut-être compléter mon propos,

2° - il y a une incitation au covoiturage ; la vraie raison de tout cela, c'est d'essayer de prôner un changement d'usage de l'autosolisme vers le covoiturage et pas l'auto-partage comme je l'ai entendu tout à l'heure, mais vers le covoiturage. C'est cela qui est important. Aujourd'hui, nous avons en "domicile/travail", je le répète souvent mais ce chiffre est quand même à répéter : 1,07 personne par voiture, c'est-à-dire que, quand on voit passer 100 voitures, il y a 107 personnes dedans ; vous imaginez le nombre de sièges vides. On peut imaginer que, si chacun y met du sien et si on constate que les voies réservées au covoiturage permettent de se déplacer plus rapidement, un certain nombre de personnes vont passer le cap et vont utiliser ces moyens modernes que sont les smartphones et qui sont quand même un outil remarquable pour pouvoir se mettre en rapport, même au dernier moment, pour faire du covoiturage.

Je crois qu'on n'insiste pas assez. On parle toujours du nombre de véhicules, comme si ce nombre de véhicules était immuable. Mais je répète, quand on voit passer à l'heure de pointe 100 voitures, il y a 293 sièges vides aujourd'hui. Donc, si un certain nombre de ces sièges sont occupés, bien sûr pas tous, on peut diminuer largement le nombre de véhicules et permettre aux gens de se déplacer dans de bien meilleures conditions qu'aujourd'hui.

Je voudrais aussi faire une petite rectification concernant les modes doux, il n'a jamais été dit que sur l'axe M6/M7, il y aurait des voies réservées aux modes doux mais nous avons recherché et nous continuons à mettre en place des voies parallèles à M6 et M7. Pour M7, c'est assez simple puisqu'on va reprendre le tracé de la ViaRhôna et pour M6, on est en train de travailler avec les Maires des communes d'ailleurs, on a eu un certain nombre de rendez-vous et de réunions dans les différentes communes pour trouver des voies cyclables qui soient parallèles. Ce ne serait pas rendre un service aux cyclistes que de leur mettre une voie ni sur M6, ni sur M7 et il y aurait certainement pas mal de danger à le faire.

Et je répète aussi une chose qui passe souvent inaperçue, c'est qu'on ne diminue pas la capacité de ces voies mais qu'on réserve des voies au covoiturage, aux taxis, aux véhicules Crit'Air zéro dont on ne parle pas suffisamment et aux transports en commun, uniquement aux heures de pointe. Le reste du temps, ces voies ne sont pas activées. Il y aura des panneaux lumineux, quand ils seront allumés, les voies seront réservées, quand ils ne seront pas allumés, on sera dans la même situation qu'aujourd'hui, avec en plus, une diminution de la vitesse à 70 km/h.

Voilà, effectivement il est tout à fait légitime que certains de nos collègues se posent des questions et on s'en pose tous. On avance et on a beaucoup d'espoir sur ce déclassement et sur ces nouveaux usages et justement, l'évaluation est faite pour éventuellement rectifier ce qui irait un petit peu moins bien: Madame Bouzerda, non ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois que non.

Je vous informe que ce dossier n° 2019-3943 fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur les pupitres :

"Dans le dispositif, il convient de lire :

"3° - La dépense d'investissement correspondante [...] individualisée le 24 juin 2019 pour un montant 1 500 000 € TTC [...]."

sur l'opération n° OP09O7508."

au lieu de :

"3° - La dépense d'investissement correspondante [...] individualisée le 24 juin 2019 pour un montant de 38 700 000 € TTC [...]."

sur l'opération n° OP09O5366."

M. LE PRÉSIDENT : Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2019-3995 - proximité, environnement et agriculture - Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM) - Désignation d'un représentant du Conseil -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3995. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de désigner un représentant de la Métropole en qualité de membre titulaire au Comité syndical du SYMALIM suite à la démission de madame Maurice.

**Désignation d'un représentant au sein du
comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la
gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM)**

(Dossier n° 2019-3995)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du comité syndical du SYMALIM. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Mohamed RABEHI pour le poste de titulaire,
- Mme Dominique NACHURY pour le poste de suppléant qui était occupé précédemment par monsieur Mohamed RABEHI.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-3996 - proximité, environnement et agriculture - Vénissieux - Service public de chauffage urbain - Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public (DSP) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3996. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Il s'agit de l'avenant n° 3 au contrat d'exploitation du réseau de chaleur de la Ville de Vénissieux. Un petit avenant financier afin de redistribuer aux abonnés le solde de l'aide accordée par le fonds chaleur suite à l'extension du réseau en direction du centre-ville de Vénissieux. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-3997 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2019-3998 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique de gaz sur le territoire de la Ville de Lyon pour la société GRDF - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2019-3999 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2019-4000 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2019-4001 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés ELM, EGMI, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2019-4002 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2019-4003 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône Amont - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3997 à 2019-4003. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble des six premiers dossiers qui concernent les comptes rendus techniques et financiers de nos délégataires qui sont rattachés à la commission proximité pour l'exercice 2018. Je vous fais l'économie de l'énumération des différents rapports.

Avis favorable également sur le rapport n° 2019-4003 qui est le rapport des mandataires pour la SPL Rhône Amont.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2019-4004 - proximité, environnement et agriculture - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur Colin comme rapporteur du dossier numéro 2019-4004.

Il était tout à fait favorable et il en aurait dit beaucoup de bien mais il s'est absenté.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président COLIN absent momentanément.

N° 2019-4005 - proximité, environnement et agriculture - Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-4005. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Il s'agit de l'habituel rapport annuel avec presque deux ans de décalage, c'est toujours étonnant de parler de choses qui ne sont pas d'actualité mais passées.

Concernant le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, j'ai neuf points rapidement à vous indiquer, sachant que j'imagine que vous allez revenir dans vos interventions sur certains points.

Malheureusement en 2018, le territoire a produit plus de déchets ménagers à assimiler, à peu près 1,6 % de plus, ce qui fait que, mécaniquement, toutes les actions de réduction ou de prévention des déchets ont forcément moins compté. J'indique à titre personnel que si nous devons débattre, ce serait sur cette question du "a" de "assimiler" et non pas des déchets produits par les familles et foyers.

Deuxième point dans les nouveautés de 2018, cela n'aura pas échappé à certains Villeurbannais et Lyonnais, ont été mis en place des dispositifs de proximité pour favoriser la valorisation-matière, je parle des déchetteries mobiles.

Troisième point, cela ne vous aura pas échappé puisque vous les avez votées, fin 2018, nous avons pris, à l'unanimité, deux délibérations d'importance pour réduire la production des déchets ménagers et plus envoyer aux centres de tri et dans les déchetteries de matières et de matériaux. C'est ce que l'on appelle le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui permet, entre autres, dans les choses importantes qui sont "payantes et efficaces" d'accompagner plus d'une quarantaine d'événements vers l'éco-exemplarité. Je fais écho aux journées de l'événementiel écoresponsable qui ont eu lieu pour la deuxième fois en novembre dernier et qui ont le mérite de réunir les acteurs du sport et de la culture aux côtés des acteurs de l'éducation populaire et de l'environnement mais on n'est pas qu'entre associatifs convaincus.

Autre exemple pour réduire la production des déchets ménagers dans les familles et les foyers que je voulais pointer, c'est la démarche famille zéro déchet. Vous connaissez la démarche alimentation durable, vous connaissez la démarche famille à énergie positive, et bien il faut savoir que quand des familles, certes peu nombreuses, mais de Vénissieux, se mobilisent avec des acteurs associatifs du territoire de la Métropole ou quand des familles de Vaulx en Velin se mobilisent, en neuf mois elles peuvent diminuer de moitié leur production de déchets mis dans le bac gris.

Pour 2018, nous avons incinéré 61 % des déchets. 32 % ont été valorisés matière via les centres de tri (parce qu'à l'époque ils n'avaient pas encore brûlé) et les déchetteries, et seulement 7 % en enfouissement. Je vous indique que le maximum accepté est de 10 %, on est en dessous du seuil national toléré.

Nous avons connu 17 % d'accidents en moins, entre autres suite aux démarches de fin de fini-parti. Nous avons 68 bennes qui sont maintenant ZFE compatibles et pour ce qui est des ratios financiers, puisque c'est cela qui mobilise beaucoup d'interventions je pense, le coût du service public a été de 151,2 M€, avec une augmentation de 2,6 %. Et je vous rappelle que cela ne fera qu'augmenter avec l'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) à partir de 2021, que les recettes de la TOM (taxe des ordures ménagères) étaient de 134 M€ et que les recettes d'activités, c'est-à-dire revente matière, électricité, etc. étaient de 28,2 M€.

Je répondrai à vos questions dans la limite de ce que je pourrai vous répondre du tac au tac.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu huit minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés pour les rapports n° 2019-3997 à n° 2019-4005.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. En fait je prendrai ce temps de parole sur l'ensemble des dossiers ayant trait aux délégations et aux mandataires donc des dossiers n° 2019-3997 au 2019-4003, excusez-moi pour la petite erreur.

Ayant participé quasiment à l'ensemble des réunions de la CCSPL, j'approuve, et le groupe Europe-Écologie les Verts également, les avis qui sont présentés. Et je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des services qui ont contribué à ce que ces réunions se tiennent correctement et que les points de vue des uns, des unes et des autres soient bien intégrés dans les avis rendus.

Pour autant, il me semble, au travers de ces réunions de la CCSPL et des avis rendus, que transparait une envie de nos concitoyens à plus de transparence sur les impacts de nos politiques publiques sur notre territoire et une volonté de rendre celui-ci davantage résilient.

En effet, nous savons tous que notre territoire est vulnérable au sens où nous développons des activités humaines qui pèsent sur notre environnement proche (pollutions diverses des sols, des eaux souterraines et de l'air), mais aussi sur des écosystèmes plus lointains en raison de l'exploitation de sous-sols entraînant la raréfaction de certaines matières et de certains matériaux.

Pour satisfaire nos besoins essentiels que sont l'alimentation, le logement, l'éducation et la mobilité, nous avons souvent besoin de ressources présentes sur notre territoire et sur d'autres. Pour nous écologistes, pour éviter de les piller et de les polluer aujourd'hui et demain, nous considérons essentiel de coopérer avec les habitants et les habitantes. Ce travail d'innovation et d'adaptation aux évolutions en cours doit se conduire démocratiquement avec les habitants dans les différents rôles qu'ils ont : entrepreneurs, consommateurs et consommatrices, société civile organisée, citoyens, associatifs, etc.

Pour agir ensemble et construire la résilience avec des politiques publiques de protection des ressources, tout en maintenant la création d'activités à impacts environnementaux et sociaux maîtrisés, il convient pour une collectivité telle que la nôtre d'être transparent et facilitateur.

Concernant l'exercice de transparence, la présentation et la lecture des différents rapports annuels est censée y répondre. Mais à part les membres assidus des CCSPL, qui lit précisément l'ensemble des données ? Alors que nous sommes en plein débat sur la place de la publicité dans notre espace public, il nous semble nécessaire d'intégrer dans nos relations avec les délégataires, des modes de communications aux habitants d'informations qui peuvent les aider à comprendre les enjeux environnementaux pour pouvoir agir sur leur consommation d'eau et d'énergie, la réduction de leurs déchets, l'économie circulaire, etc. Cette transparence devrait conduire à inciter aux changements de comportement, selon l'adage "comprendre pour agir !".

Aussi, pour en revenir aux différents rapports des délégataires et aux avis de la CCSPL qui nous ont été présentés, nous avons noté plusieurs situations qui montrent les capacités de notre territoire à anticiper et s'adapter à la crise écologique.

Parmi celles-là, je citerai en premier lieu notre politique de service public de prévention et d'élimination des déchets : les résultats ne sont pas bons en matière de réduction du contenu de nos poubelles (+ 1,6 %) et avec la hausse du taux de refus de tri des emballages (35,8 %), alors que, pour autant, nous assistons à une augmentation très significative des projets de compostage collectif (+ 62 % -on appréciera-), à l'augmentation de l'usage de déchèteries mobiles (+ 22 %) et au défi familles zéro déchet. Mais, comme indiqué dans l'avis de la CCSPL, nous n'investissons pas assez pour répondre à ces changements.

Concernant la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, les impacts du changement climatique sur la qualité et la quantité d'eau ont été rappelés, ce qui va nécessiter pour notre collectivité de sécuriser nos ressources, de poursuivre la limitation des fuites et de revoir notre système de tarification pour les familles et les gros consommateurs. Le développement de compteurs individuels devrait permettre à tout un chacun d'être responsabilisé sur sa propre consommation.

Concernant l'incinération, nous estimons effectivement nécessaire que notre collectivité puisse, d'ici 2027, engager de larges concertations avec les habitants pour informer et débattre des enjeux de disposer de deux usines de traitement et de valorisation énergétique. À ce titre, nous nous félicitons que les seuils de pollutions liées aux fumées et à la dioxine puissent être réduits dans le cadre de la prévention en matière de santé.

En revanche, les points d'inquiétude en matière de transparence portent pour l'essentiel sur les informations fournies par les distributeurs d'électricité et de gaz. Pour Enedis, les pratiques opaques de tarification ne permettent pas aux citoyens et aux citoyennes d'avoir une information juste sur le coût réel de l'électricité. Quant à GRDF, nous estimons que les habitants ont droit à une information claire sur les causes et la durée des coupures, sur la qualité de service de façon à s'orienter vers un territoire zéro fioul.

Pour conclure, la Métropole de Lyon doit assumer un rôle de facilitateur pour, d'une part, limiter les impacts environnementaux des activités humaines sur notre territoire (en d'autres termes viser la neutralité carbone) et, d'autre part, répondre aux besoins de consommation.

Notre collectivité peut et doit utiliser l'ensemble des outils, notamment la CCSPL, pour identifier et mettre en œuvre avec les délégataires, les conditions des changements de comportements des habitants, tout en favorisant le maintien et la création d'activités économiques participant à la résilience territoriale.

En ce sens, il nous semblerait utile que, plutôt que d'assister uniquement à la présentation de données techniques, de projets et de performances financières, que plusieurs orientations soient données aux échanges et débats avec les délégataires en CCSPL. À titre d'exemples :

- la promotion de l'éducation populaire et des différentes démarches familiales en direction de stratégies d'alimentation durable, d'énergie positive ou de zéro déchet,
- l'accès au foncier en cœur de quartier et des communes à des solutions de proximité de consommation responsable,
- le recours à des fournisseurs et des entreprises sous-traitantes à impact faible,
- une commande publique écoresponsable, etc.

C'est en ce sens que le rôle et la présence des élus de la Métropole à la CCSPL auraient toute leur légitimité à inscrire le territoire dans une démarche de développement durable. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sur le rapport n° 2019-3999 trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. Et vous aviez aussi les numéros 2019-4001 et 2019-4005, vous les regroupez ?

M. le Conseiller MILLET : À la suite, si vous voulez, monsieur le Président, surtout que je vais retirer la 2019-4001.

Donc sur la délibération n° 2019-3999, la concession réseaux et électricité, cette délibération porte sur la concession de distribution d'électricité pour la Ville de Lyon, compétence qui a été transférée de la Ville à la Métropole par la loi MAPTAM, sachant que les autres communes de la Métropole qui avaient transféré leur compétence au SIGERLY (Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise) sont toujours suivies par le SIGERLY.

Cette situation atypique est un des résultats de cette loi MAPTAM, qui était le résultat d'un "en même temps" de Gauche et de Droite puisqu'elle faisait la synthèse entre les projets Sarkozy et Hollande, portés par le duo Mercier-Collomb. Cette loi, dont personne ne veut en dehors de Lyon, a multiplié les incohérences comme celle-ci.

Cela dit, ne nous trompons pas de débat, l'enjeu est bien la transparence d'un service public national. Nous ne partageons pas l'avis de la CCSPL qui demande, en quelque sorte, que la Métropole s'occupe de tout. Non, cette loi MAPTAM était mauvaise et il faudrait y revenir pour reconstruire la place des communes dans la Métropole. Non, les réseaux de distribution restent un service public national dont les communes ont la propriété et dont elles confient la gestion au service public national ERDF, devenu Enedis.

Certains voudraient que la concession soit organisée comme une entreprise dédiée, dont on pourrait connaître l'ensemble des coûts, alors que toute l'histoire du service public est, au contraire, d'assurer sa solidarité nationale et une gestion globale mutualisant les coûts à grande échelle. Les mêmes s'interrogent sur la péréquation nationale qui, horreur pour eux, ferait participer la concession de la Métropole à la solidarité nationale. Ceux qui demandent que les provisions pour travaux constituées par Enedis soient remises, en fin de concession, aux collectivités s'inscrivent dans la privatisation de l'ancien service public de l'électricité qu'était EDF et préparent la privatisation du réseau de distribution de ce qui reste donc du service public.

Nous réaffirmons, au contraire, la nécessité de reconquérir le service public national de l'électricité et, comme pour d'autres sujets, nous défendons une politique d'aménagement qui sorte de la concurrence entre territoires.

Cela c'était pour la délibération 2019-3999 et après avoir retiré la 2019-4001, si monsieur le Président me l'autorise, je peux faire l'intervention sur le service public des déchets.

M. LE PRÉSIDENT : Bien sûr, sur la délibération n° 2019-4005.

M. le Conseiller MILLET : Depuis plusieurs années, nous affichons un objectif ambitieux de réduction des déchets et nous menons des politiques publiques affirmées. Pourtant depuis trois ans, les résultats ne sont pas au rendez-vous et ce rapport 2018 le confirme, avec une légère hausse de 0,8 % et un indice de réduction, depuis 2010, qui stagne à - 4,5 % en huit ans, alors que la loi nous demande une réduction de 10 % en 2020, donc, dans deux rapports annuels.

Certes, nous avons décidé cette année d'un plan d'actions, dont la multiplication des composteurs ou l'extension des consignes de tri, qui sera opérationnelle en janvier prochain. Mais, les résultats ne seront pas mesurables avant le rapport 2020, autant dire que nous n'aurons pas atteint l'objectif. Rappelons que notre plan local de prévention avait fixé un objectif de 1,5 % par an, et que certains demandaient d'aller plus loin.

On connaît assez bien les potentiels de réduction estimés dans ce plan de prévention, que ce soit pour les compostables ou pour les emballages, mais les résultats devraient nous conduire à réévaluer les objectifs et le plan d'actions. Nous répétons que le discours du "zéro déchet", conduisant au "zéro emballage", est contre-productif. Ce devrait être le discours du "zéro gaspillage" et donc du "zéro non recyclable" qui peut conduire à renverser le regard de l'habitant sur le déchet, en cessant de le considérer comme un mal à supprimer ou à cacher, mais comme une richesse à préserver et valoriser.

Personnellement, quand je fais un cadeau, c'est un peu l'époque, je prends le temps d'un bel emballage. C'est une forme de politesse, de gentillesse. Ce n'est pas un gros mot ! Quand j'achète des légumes, je ne souhaite pas les transporter sans protection, et je ne suis pas dans un village où je vais à pied à l'épicerie voisine pour un petit achat, cela m'arrive en Haute-Loire, mais dans une grande agglomération où mes trajets sont mutualisés entre diverses activités. L'emballage est donc nécessaire et, comme pour les couches lavables, je considère que le jetable n'est pas un délit, s'il est correctement collecté, recyclé ou incinéré.

Nous pensons donc que la bataille citoyenne pour la prévention des déchets doit se faire non pas pour la petite minorité qui peut faire le choix d'un mode de vie alternatif supprimant tout emballage ou, comme le montrait une famille du défi "familles à énergie positive" réutilisant quatre fois son eau -depuis le lavage de la salade jusqu'à la réutilisation aux toilettes-. Non, nos efforts doivent être d'abord tournés vers la réduction des comportements sanctionnables et vers les efforts pour la qualité de la collecte sélective, qui est le premier facteur accessible à la grande majorité des habitants et qui transforme profondément leur rapport aux déchets. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires. Intervention retirée.

Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés pour le rapport n° 2019-4005.

M. le Conseiller PETIT : Mes chers collègues, monsieur le Président, le rapport 2018 concernant la gestion des déchets montre que parfois, les bonnes intentions viennent s'écraser sur le mur des réalités. Ou plus sobrement, malgré les grands discours écolos et les budgets qui y sont consacrés, le bilan peut cette année être qualifié de mauvais sur bien des points malgré l'adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés voté l'an dernier. Nous partageons sur ces sujets d'ailleurs la plupart des remarques de la CCSPL.

Le premier point d'entre eux est l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés qui ne recule que de 4,5 % en huit ans, alors que l'État nous impose une baisse cumulée de 10 % à fin 2020, autant dire que nous n'y arriverons pas.

Alors même que cette année, la tendance s'est inversée dans le mauvais sens, avec une augmentation des quantités collectées, puisque celles-ci augmentent de 1,6 % juste sur un an, alors que la population a augmenté moitié moins sur la même période. Conclusion édifiante, la politique du "un mauvais déchet est un déchet qui n'est pas produit" n'est que pur verbiage, tant elle est en décalage avec la réalité.

Le deuxième point, que nous qualifierons de désastreux, est la qualité du tri dans les poubelles vertes, ou jaunes c'est selon, qui ne cesse de se dégrader, atteignant les 35,8 % en 2018. Comment ne pas y voir l'échec total de votre politique de saupoudrage de subventions à vos amis associatifs, et qui démontre donc une inefficacité rarement égalée ?

Il est certain qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, ce taux va s'améliorer puisque la Métropole va désormais trier et retraiter la grande majorité des emballages plastiques et métal. Mais là où le geste de tri n'est pas appliqué aujourd'hui, il n'y a aucune raison qu'il ne le soit véritablement demain, même si nous faisons des efforts pour récupérer tout ce qui peut l'être.

Le troisième point est le taux de recyclage des emballages que nous récupérons, qui demeure stable à 48,8 %. L'objectif national est hors de portée puisqu'à 75 %. Le seul déchet dont le recyclage est conforme à l'objectif national est le verre. Parallèlement, la collecte du verre fonctionne plutôt bien et il faut le signaler. Mais ce n'est pas la même histoire pour les autres matériaux.

Dans les points positifs, nous pouvons signaler que les habitants se sont vraiment appropriés les déchèteries qui voient leur volume de collecte légèrement augmenter. De même, les dispositifs de collecte complémentaires aux déchèteries ont permis d'assurer de la proximité dans ce domaine : on peut parler de la collecte des sapins, parce que c'est de saison, des végétaux, de la déchèterie fluviale et des déchèteries mobiles, le développement du compostage collectif et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Toutes ces actions reposent à la fois sur les services de la Métropole et sur des associations.

Nous regrettons que le rapport annuel, si pédagogique soit-il, omette deux points importants : premièrement, de faire un bilan global, qualitatif et quantitatif, de toutes les subventions distribuées sur ces thèmes à une multitude d'associations censées améliorer les résultats.

Deuxièmement, on voit apparaître dans le rapport une nouvelle carte cette année, avec l'évolution de la quantité de déchets collectée par commune, avec les bons et les mauvais élèves. Voilà des années que le groupe Les Républicains et apparentés réclame la même carte mais avec la qualité du tri par commune. Si l'on veut améliorer celui-ci, autant cibler les zones prioritaires non ? Pourquoi n'est-ce pas possible alors que manifestement, vous détenez des données très précises par communes ?

Nous sommes dans l'incapacité d'expliquer précisément ce que cela nous coûte, ce que cela nous rapporte, et pourquoi certains critères décisionnels sont si éloignés des objectifs que nous nous sommes fixés, ou que l'État nous a fixés.

Tout juste sait-on que les dépenses en faveur des actions limitant les déchets sont évaluées à 1 % du budget de dépenses 2018, soit environ 1,5 M€. Celles-ci auraient augmenté de 65 % en 2018, soit 610 000 € de plus, liés à

priori au lancement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. On apprend aussi que les dépenses relatives aux messagers du tri s'élèvent à environ 1,1 M€, soit une enveloppe globale annuelle, pour la partie prévention, estimée à 2,6 M€.

Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, quand on voit le résultat à la fin de ce mandat, nous sommes en droit de vous demander des comptes sur ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Baume, si vous voulez donner quelques éléments.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Oui, dans votre propos, cher collègue Gaël Petit, juste un détail, nous avons collectivement voté le plan local de prévention des déchets fin 2018 donc, de toute façon, il n'était pas à l'œuvre. Mais j'en ai convenu, je l'ai dit tout de suite, les résultats sont mauvais, on a produit collectivement plus de déchets sur le territoire.

Je vous indique que l'on parle bien des déchets ménagers et assimilés et que, comme l'a si bien indiqué Pierre-Alain Millet, de mon point de vue, mais on retransmettra, via le groupe de travail déchets, les données, le problème ne vient pas des familles et foyers. Le problème de fond est de se poser la question "est-ce que le service public, la collecte des bacs gris, doit collecter tout le monde ou est-ce qu'un jour ou l'autre on ne mettrait pas en place quelque chose pour ce que l'on appelle les gros producteurs ?" Voilà, je vous rappelle que certains passent par le service public alors qu'ils ne devraient pas y passer. Mais peut-être que c'est plus intelligent de mutualiser les outils industriels et d'avoir des bons ou des mauvais résultats ensemble.

Concernant le point sur la dégradation de la qualité du tri et comment on fait pour s'améliorer et pourquoi on ne transmet pas les données par commune ? Le pourquoi je ne le sais pas puisque, cela ne vous aura pas échappé que d'habitude c'est Thierry Philip qui est sur ces sujets-là mais, par contre, je pense que l'on peut pousser les données par CTM (Conférence territoriale des Maires). On fait le tour des Conférences des Maires, et monsieur Gaël Petit vous étiez excusé mais votre Maire était bien présent, et ce jour-là on a donné les résultats pour Caluire et monsieur le Maire de Rillieux était présent aussi. Je n'ai aucune difficulté à donner les résultats commune par commune, c'est plus compliqué par arrondissement de Lyon car ce sont des résultats par ronde, en l'occurrence pour la qualité du tri et la quantité.

Sur le taux de recyclage, il ne faut pas tout mélanger parce qu'en fait, on y est au taux de recyclage demandé, en tout cas des plastiques, mais je peux repasser le calcul. Je vous rejoins complètement, pourquoi cela marche le verre ? Parce que le dispositif est identifié et compris, et comme vous l'indiqué, effectivement, le dispositif bac vert-bac jaune, tout le monde a pu récupérer ce support-là d'information, il n'est pas compris. Et nous gageons collectivement que la simplification du geste de tri fera que les gens qui trient déjà bien, trieront encore plus et que les gens qui ne trient pas parce qu'ils considéraient que le geste était compliqué trieront. Et je vous rejoins, pour leur passer l'information, il faut qu'on les retrouve sur les réseaux sociaux et sur le terrain avec des messagers du tri qui doivent être en plus grand nombre et il se trouve, cela ne vous aura pas échappé, que la Métropole de Lyon recrute à l'heure actuelle.

Pour ce qui est ensuite du budget qui concerne ma délégation, à savoir prévention des déchets et économie circulaire, oui, il a augmenté puisque l'on a substantiellement augmenté le nombre de composteurs partagés accompagnés sur le territoire. Ce n'est pas suffisant pour répondre à la demande citoyenne mais l'augmentation vient de là. Et moi en tout cas, je suis tout à fait disposée au sein du GT (groupe de travail) déchet, même si on n'a peut-être plus de réunion, en tout cas sur l'espace collaboratif, à pousser les données que j'ai moi.

Je rejoins Pierre-Alain Millet sur la logique de dire qu'il faut aller d'abord sur des comportements sanctionnables, sous-entendus compréhensibles du grand public, c'est pour cela qu'il y a une des délibérations qui concernait l'assermentation d'agents sur le territoire de la Ville de Villeurbanne qui a fait débat avec des Maires au regard du pouvoir de police des Maires. Je vous rejoins complètement sur le fait qu'il faut partir du global et de ce que tout le monde peut faire tout de suite en attendant que chacun ait l'alternative de consommation responsable, si ce n'est dans son quartier, au moins dans sa commune. Je parle d'achats en vrac, je parle de compostage partagé, je parle de solution de couches lavables mais pour les structures collectives, pour les crèches et les relais d'assistantes maternelles, je parle de points de réparation avec des artisans, je parle de structures de réemploi en pied d'immeubles et pas que les repair cafés pour, effectivement, des hommes et des femmes qui ont du temps et qui sont convaincus et qui sont déjà dans des structures d'éducation populaire. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous remercie de me donner acte de la communication de ces rapports.

Pardon ? Madame Vessiller ? Ah vous répondez comme ça vous ? Très bien. Vous savez vous faites une petite pause, vous allez dehors et puis vous vous expliquez parce que si on commence les uns et les autres à faire de l'interaction comme cela, ce n'est pas 22 heures, c'est demain que l'on termine en fait. Vous voulez quand même vous répondre ? Allez-y madame.

Mme la Conseillère FAUTRA : C'était un problème de couches, c'est pour cela que l'on échangeait entre femmes avec madame Vessiller. Je reprends le dernier argument, les couches lavables c'est très bien mais cela demande aussi beaucoup d'eau et d'électricité pour laver. C'était un petit aparté messieurs.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Fautra c'est un grand débat que l'on ne va pas entamer là mais on aura peut-être l'occasion d'en parler dans les prochains mois.

Je vous remercie de me donner acte de la communication de ces rapports. On ne va pas rentrer dans le détail des couches lavables... Non ce n'est pas pour parler de ça ? Madame Baume.

Mme la Conseillère BAUME : Je réprecise : j'ai bien dit en structure collective, l'analyse de cycle de vie est pertinente, nous avons un comité de pilotage sur ce sujet avec les crèches que nous avons accompagnées jeudi, vous rigolez mais je vous invite, de mémoire, de 11 heures à 13 heures, salle B, venez ! Il y aura la CAF (Caisse d'allocations familiales), il y aura l'ARS (Agence régionale de santé), il y aura tout le monde. Et je ne parle pas des familles, en aucune façon je n'ai poussé des hommes et des femmes à faire un éco-geste chez eux. Les gens sont libres, je parlais de structures collectives qui sont collectées dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, **IV - Pour le bilan financier**, il convient de lire :

"Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2018 ;"

au lieu de :

"Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2017 ;".

Je vous remercie de me donner acte de la communication de ces rapports.

(Acte est donné.)

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° 2019-3997, 2019-4001, 2019-4004 et 2019-4005, à sa demande, *(article 26 du règlement intérieur du Conseil)*.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N° 2019-4006 - proximité, environnement et agriculture - Adoption du plan climat air énergie territorial (PCAET) - Demande du label Cit'ergie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4006. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de l'approbation du PCAET sur lequel nous allons voir un diaporama.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 182)

Permettez-moi de faire quelques remarques liminaires. Malheureusement, nous intervenons au lendemain d'une COP (Conférence des parties) qui a montré une fois de plus l'incapacité des États à apporter des solutions au climat alors que tout le monde constate l'impact du réchauffement climatique. Je crois qu'il n'y a plus beaucoup de négationniste du climat aujourd'hui, mis à part Donald Trump évidemment et Bolsonaro. Aujourd'hui, les États sont incapables de résoudre le problème et cela repose sur les collectivités territoriales du monde entier.

Je précise, par ailleurs, que je ne vais parler que de la partie climat. Il y a eu une Commission générale sur le plan Oxygène où tout le monde s'est déjà exprimé. Mon intervention se limitera donc à la partie climat du dossier, même si le PCAET contient aussi le plan Oxygène, il a déjà été traité lors de la Commission générale de la semaine dernière.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe...

M. le Vice-Président CHARLES : Je n'ai pas commencé l'intervention, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Ah j'ai trouvé que, pour une fois, c'était assez rapide ! (*Rires*)

J'étais dans une forme d'optimisme débordant, un peu béat certes. Toutes mes excuses, allez-y monsieur Charles.

M. le Vice-Président CHARLES : Je vais essayer d'être rapide pour ne pas trop ralentir le Conseil mais quand même, cela mérite un peu de présentation.

Tout d'abord, le premier plan climat a été voté en 2012, un début de révision du PCAET a eu lieu en 2015, elle arrive à échéance aujourd'hui. Elle cadre les objectifs et la trajectoire d'ici 2030. Bien évidemment ce plan climat est un ensemblier, il s'alimente par les travaux, et je salue le travail réalisé par les services sous la direction du Vice-Président Roland Crimier, la partie schéma directeur des énergies et la partie atténuation du plan climat.

Bien évidemment, d'autres actions se sont rajoutées comme le plan Oxygène dont on a parlé, la stratégie d'adaptation puisque l'on sait aujourd'hui qu'il ne s'agit pas d'arrêter le réchauffement climatique mais la question est de savoir à quel niveau on va le limiter, si on le limite.

Nous votons aussi, dans cette délibération, la demande de label Cit'ergie. Cit'ergie, on a eu l'occasion de le présenter en commission, il s'agit du label européen le plus exigeant qui nous permet d'avoir une évaluation indépendante et sérieuse de notre travail dans sa cohérence et sa globalité.

Le projet de PCAET a été soumis à l'avis de l'État, à l'autorité environnementale, puis a recueilli lors d'une enquête publique les observations du public. Nous avons recueilli le plan d'actions des partenaires sur lequel je reviendrai et, ensuite, il y a une série d'ateliers participatifs sur lesquels se sont rajoutées des propositions qui font partie des quatre documents qui ont été distribués à vos groupes je pense et qui font l'intégralité du plan climat.

Pour définir notre trajectoire, nos objectifs, voici le résumé de la trajectoire que vous allez voter. Les objectifs à 2030 sont : - 43 % d'émission de CO₂, alors il y a d'autres émissions de gaz à effet de serre mais on a tout ramené à des équivalents CO₂, il y a du méthane aussi mais nous l'avons traduit en équivalent CO₂ et donc - 43 % par rapport à l'an 2000 qui est notre année de référence. Pour mémoire, nous sommes aujourd'hui, et contrairement à ce qui a été indiqué dans la diapo, à - 21 % en 2016, ce qui est un bon résultat d'étape mais au niveau national, les émissions entre 2016 et 2018 ont ré-augmenté donc ce n'est pas parce que nous sommes à - 21 % en 2016 que nous serons à - 20 % en 2020, nous n'en savons rien. Est-ce que le territoire a continué à baisser ou alors est-ce qu'il a suivi la dynamique nationale et ré-augmenté ? On aura les résultats dans les années qui viennent lorsque l'Observatoire régional air-énergie-climat nous donnera les chiffres pour le territoire de la Métropole.

Pour les énergies renouvelables, nous devons passer de 7 à 17 % d'énergies renouvelables. En fait cela représente un doublement des énergies renouvelables produites sur notre territoire avec une baisse de la consommation. Donc si on baisse la consommation et que l'on double la production, la proportion augmente évidemment. Le but du jeu est d'arriver à - 30 % de la consommation d'énergie tout en sachant que la population doit continuer à augmenter de 18 % entre aujourd'hui et 2030. Elle a déjà augmenté de 15 % de 2000 à 2016 et elle va encore augmenter de 18 %. Donc il s'agit de baisser en valeur absolue de 30 % alors que la population va continuer à augmenter.

Juste un mot sur la trajectoire 2050. Autant jusqu'à 2030, nous avons des études scientifiques solides et nous savons où nous allons si nous respectons notre plan, autant jusqu'à 2050, les évaluations sont, bien sûr, plus fragiles et on a tiré les tendances et ces tendances nous amènent à - 80 % d'émissions en 2050, c'est-à-dire passer de cinq tonnes à une tonne d'émissions sur notre territoire.

Le plan d'actions a été divisé en 23 domaines et, évidemment, je ne vais pas tous les citer, mais sur les transports c'est, par exemple, la reprise des objectifs du PDU et, notamment, passer de 2 % à 8 % de part des modes doux, entre aujourd'hui et 2030. C'est 200 000 logements isolés sur un parc de 700 000 dont 100 000 financés par la Métropole, Béatrice Vessiller pourrait en parler mieux que moi. Et c'est, j'en ai parlé, le doublement d'énergies renouvelables, multiplier par 10 le photovoltaïque, méthaniser les steppes et d'autres énergies vont s'y rajouter.

Alors comme vous le savez, la Métropole ne peut pas grand-chose toute seule puisque les études ont montré que l'institution n'émet que 5 % des émissions du territoire. Par ses politiques publiques, elle en impacte 20 %, cela c'était avant la constitution de la Métropole et on n'a pas refait d'études depuis. Aujourd'hui on peut dire que la Métropole en tant qu'institution impacte, directement ou indirectement, un tiers des émissions. Cela veut dire que deux tiers des émissions dépendent de décisions de la société civile : entreprises, citoyens, associations etc. sur lesquels nous n'avons pas de poids direct. Donc nous avons engagé 145 partenaires qui ont signé ce plan climat. Et le plan climat n'est pas seulement le plan climat de notre institution, il est le plan climat élaboré par les 145 partenaires de la Métropole qui l'ont approuvé lors de la Conférence climat qui a eu lieu le 28 novembre 2019. Et je voudrais saluer dans cette assemblée, sur 59 communes il y en a 46 qui ont signé le plan climat. Je me plais

à dire qu'il y a une participation volontariste des Maires et je voudrais les saluer et saluer les communes ici pour leur participation.

Enfin, avant de passer à une série d'observations un peu plus politiques, nous nous sommes fait évaluer par le label Cit'ergie qui, je vous l'ai dit, est le label européen le plus sérieux aujourd'hui en Europe. En rouge vous avez notre score 2014, en gris le score 2018. Cit'ergie c'est un score de 0 à 100. À 35 % c'est cap Cit'ergie, à 50 % on est labellisé Cit'ergie et à 75 % on est Cit'ergie gold. Aujourd'hui, il n'y a que deux collectivités en France qui sont Cit'ergie gold qui sont la Ville de Besançon et la Ville de Dunkerque, et bientôt Grenoble me souffle Luce Ponsar, ce qui est important.

Vous voyez que l'on a progressé puisque l'on est passé de 62 à 68, sauf sur un domaine où l'on a régressé sur le patrimoine de la collectivité, mais la création de la Métropole n'y est pas étrangère dans la mesure où nous avons une partie des collèges réhabilités qui nous a fait baisser sur notre note de patrimoine. Voilà très rapidement mais vous avez eu le dossier.

Je voudrais faire quelques observations sur le fond de ce dossier. Je crois qu'il a été beaucoup question dans cette séance d'honnêteté intellectuelle. Je crois que ce plan climat, sur plusieurs points, se base sur l'honnêteté intellectuelle.

La première chose c'est de ne pas voter d'objectifs sans dire comment on y arrive. Je connais plusieurs collectivités et pas des moindres qui votent des objectifs, qui mettent des moyens en face mais qui ne s'accordent pas sur la correspondance entre les moyens mis et les objectifs. C'est même le cas de la plupart des plans climat. Notre plan climat dit comment il y arrive et le chiffre en coût et en efficacité. Donc on peut dire aujourd'hui que les objectifs sont élevés parce que réhabiliter 200 000 logements en 10 ans, ce n'est pas négligeable, mais cela correspond au rythme 2019 décalé sur les 10 prochaines années donc ce n'est pas irréaliste et on dit comment on fait.

La deuxième remarque c'est que le plan climat se base non pas sur ce qu'il faudrait faire mais sur ce que l'on fait, c'est-à-dire qu'il se base sur les évaluations des stratégies votées dans notre assemblée. On a pu me reprocher que le plan climat n'était pas assez ambitieux parce qu'il se basait sur le PDU et donc sur ce qui a été voté sur le plan des déplacements urbains. Mais je crois, moi, par honnêteté intellectuelle, qu'il faut évaluer ce que l'on fait et ne pas voter des stratégies où, d'un côté on vote un PDU et de l'autre côté, on vote un plan climat qui n'y correspond pas. Donc, bien évidemment, lors de la révision du PDU, il y aura une discussion nécessaire pour réévaluer à la hausse les objectifs en termes de sobriété énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. Mais l'honnêteté intellectuelle c'est de se baser sur les stratégies réellement votées et non pas avoir des stratégies qui sont divergentes entre les transports ou le PLU-H et le plan climat.

L'autre élément, en termes d'honnêteté intellectuelle, c'est la recherche d'une cohérence. Là-dessus, je crois beaucoup dans le travail que nous avons entamé, avec notamment I4CE, les Villes de Nantes, de Lille et de Strasbourg, je crois, sur l'analyse budgétaire et le fait de passer notre budget à la grille du climat et se mettre d'accord sur un référentiel, ce qui n'a rien de simple, je crois que monsieur Soulas peut en témoigner, mais d'avoir un référentiel commun entre collectivités, I4CE est une émanation de la Caisse des dépôts, sur la cohérence du budget que l'on votera dans les années à venir.

Quelques remarques encore, là nous sommes sur les émissions du territoire nous ne sommes pas sur les émissions globales puisque, dans nos modes de vie, tout ce que vous utilisez est fabriqué ailleurs et donc il faut aussi calculer les émissions importées. En réalité, nous ne savons pas les calculer. Aujourd'hui, ATMO Rhône-Alpes et les Agences climat ne savent pas calculer les émissions importées. Il n'empêche que, dans le plan climat aujourd'hui, le scope 3, c'est-à-dire les émissions importées, est impacté, nous avons beaucoup d'actions puisque l'on n'attend pas de les mesurer pour travailler dessus. Donc nous avons des actions, c'est une nouveauté, sur le scope 3 sans pouvoir mesurer ces actions.

L'autre remarque c'est que j'ai lu dans la presse récemment des élus qui appellent à la neutralité carbone en 2050. Je vous ai dit que l'on n'y arrive pas avec cette projection. Alors peut-être qu'en réévaluant nos objectifs, on pourrait y arriver, je n'y crois pas. La réalité c'est que la ville ne peut pas être autonome toute seule. Aujourd'hui, un universitaire comme Michel Lussault nous dit que, pour raisonner neutralité carbone, il faudrait raisonner Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Genève, sur ce périmètre et à ce périmètre, nous pourrions penser à la neutralité carbone. Cela veut dire que cette neutralité se fait sur un périmètre infrarégional mais au-delà de la ville elle-même. Je ne suis pas prestidigitateur et je ne veux pas annoncer une neutralité carbone alors que je pense qu'intellectuellement, c'est faux.

Une parenthèse puisqu'il ne faut pas fuir le débat : l'Anneau des Sciences n'est pas intégré dans ce plan climat, tout simplement parce que l'Anneau des Sciences, ce n'est pas avant 2030 et aujourd'hui nous votons les objectifs 2030. Le débat reste ouvert et à chacun de fournir ses arguments. Comment un Anneau des Sciences est compatible avec une descente énergétique et climatique ? Il est pour après 2030. Nous ne l'avons pas intégré à nos objectifs 2030 mais le débat doit être ouvert et sera poursuivi lors du prochain mandat.

Deux dernières choses : il me semble qu'il y a quelque chose sur laquelle il faudra qu'on progresse, c'est l'association des habitants. Notre collectivité s'est transformée et est devenue une collectivité de plein exercice et, objectivement, nous pouvons progresser et nous devons prendre exemple sur d'autres collectivités comme Nantes qui a fait un travail remarquable sur l'association des habitants et sur Grenoble qui en a fait un pas mal du tout non plus. Ce travail sera à faire, je pense, parce que des décisions individuelles dépendent aussi beaucoup de progrès dans l'atténuation et l'adaptation. Nous avons ce travail à remettre sur la table de concertation et d'association des habitants.

Et pour finir, une petite note un peu pessimiste quand même, c'est que l'honnêteté intellectuelle, c'est de dire qu'à 1,5 degré nous n'y sommes pas. La réalité c'est, pour rester à 1,5 degré, il faudrait diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Là vous voyez que l'on est à - 40, on n'en est pas à la division par deux. On n'est pas non plus à deux degrés. Donc nous sommes l'un des plans climat les plus ambitieux d'Europe mais nous ne sommes pas à deux degrés. Il y a plein de décisions qui ne dépendent pas de nous mais la vérité c'est de dire que, dans le prochain mandat, il faudra un consensus sur les ruptures. Aujourd'hui nous sommes à peu près à un degré de plus par rapport à l'ère préindustrielle et nous avons déjà les conséquences que vous connaissez, en termes de canicule, etc. Si vous connaissez encore un climatologue sceptique, envoyez-le voir un agriculteur, il vous dira la suite. Demain, si vous voulez aller à 1,5 degré, je n'y crois pas, mais même aux 2 degrés, il faudrait des ruptures sans aucune mesure avec ce qui est prévu aujourd'hui et il faut avoir l'honnêteté de le dire. Voilà je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Charles. Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le président, chers collègues, l'adoption d'un document comme le PCAET est, en premier lieu, l'occasion de remercier les nombreux agents qui ont travaillé à son élaboration. La qualité et la complétude de ce plan sont à mettre à leur crédit.

Nous estimons que le PCAET qui nous est présenté aujourd'hui est sur le papier à la hauteur des enjeux auxquels il doit répondre. Son élaboration participative et ses objectifs ambitieux emportent notre adhésion. Au regard des quelque 500 pages de documents et de la technicité de certains sujets, nous nous contenterons de quelques remarques sur l'élaboration et les objectifs.

La démarche qui a été retenue pour l'élaboration, même si elle est en partie dictée par des obligations réglementaires, nous semble avoir été mise en œuvre de manière satisfaisante. La concertation politique a eu lieu, avec plus d'un an de débats, que ce soit en CTM, en Commission générale, avec les communes ou avec les représentants de l'État.

Nous notons d'ailleurs que les réserves et observations du Préfet et de la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale) sont pour la plupart prises en compte. Nous aurions sans doute apprécié que certaines réponses soient moins laconiques, notamment en ce qui concerne le calendrier d'extension de la ZFE, l'objectif de réduction de la consommation énergétique pour le tertiaire dès 1 000 m², ou encore la désimperméabilisation des sols.

De même, la participation de la société civile (entreprises, associations, particuliers) est à saluer, car c'est effectivement en incluant l'ensemble des acteurs, dès l'élaboration d'une politique publique, que l'on peut espérer atteindre les objectifs du plan climat air énergie. La Métropole a la responsabilité de jouer ce rôle central d'agrégateur ou de pivot, elle se doit de continuer à mobiliser et à remobiliser ses partenaires pour que les ambitions d'aujourd'hui soient effectivement concrétisées d'ici à 2030.

En ce qui concerne les objectifs, justement, et les moyens qui sont proposés pour les atteindre, nous les jugeons cohérents et réalistes, notamment puisqu'ils s'inscrivent dans des politiques publiques déjà menées par notre collectivité. Pour n'en citer qu'un, nous serons particulièrement attentifs aux actions et aux réalisations de l'axe 4 : un système de mobilité sobre et décarboné. La meilleure articulation des modes de transports et le développement de la pratique des modes actifs doivent être l'une des priorités des années à venir et notre groupe a toujours soutenu les délibérations qui allaient en ce sens.

L'action 16, qui veut réguler la mobilité automobile est également, cruciale et le public ne s'y est pas trompé dans la phase de consultation puisque c'est l'action qui a capté le plus de remarques et de contributions. Nous nous contenterons sur ce point de rappeler qu'il n'est pas sérieux de vouloir réduire la part modale de la voiture, et en même temps, de construire de nouvelles infrastructures routières. Curieux nouveau monde !

Ce PCAET est un bel outil pour le futur de notre Métropole, il nous incombe maintenant d'en assurer durablement le suivi et la pleine effectivité et ce sera là tout l'enjeu. Le groupe PRG votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, je voudrais remercier notre collègue Bruno Charles ainsi que les services qui ont travaillé de nombreux mois sur ce plan qu'il nous est demandé aujourd'hui d'adopter. Et je souhaiterais également saluer les quelque 145 signataires, que ce soit des entreprises, des associations, des communes ou des fédérations professionnelles, qui ont toutes décidé de s'engager dans cette dynamique ambitieuse que peu de collectivités partagent avec la Métropole.

Nous devons aussi remercier les 500 participants qui ont apporté leurs concours à l'élaboration de près de 100 propositions stratégiques qui touchent à la fois l'économie de notre territoire tant dans ses activités industrielles qu'agricoles, son aménagement, son habitat, ses mobilités et la préservation de nos ressources naturelles. Pour autant, il sera nécessaire de leur faire un retour pour expliquer comment les choix ont été faits.

Je ne vais pas ici reprendre tous les éléments qui figurent dans ce plan, mais en citer quelques-uns qui me semblent inscrire la Métropole dans une dynamique de long terme.

Tout d'abord, sur le plan économique, et notamment le secteur industriel, nous ne pouvons effectivement pas nous satisfaire du constat que seules les grandes entreprises soient en mesure de réduire leur dépendance énergétique et s'en contenter. Elles ont les capacités financières pour optimiser leurs procédés et s'offrir une communication vertueuse. Mais qu'en est-il des plus petites qui, au cœur des systèmes de production, de logistique et de services, sont les fers de lance de la création d'emplois ? La dépendance énergétique est un facteur de compétitivité essentiel. Or, ce plan apportera son aide à 1 700 entreprises et industries d'ici 2025, ce qui permettra de lier durablement économie et écologie autrement que par des effets d'annonces marketing.

À propos du secteur agricole, celui-ci est concerné au premier chef par les évolutions du climat. C'est pourquoi les écologistes souhaitent non seulement que les agriculteurs soient accompagnés vers des pratiques les rendant moins dépendants des grands groupes industriels de l'agrochimie, mais souhaitent aussi favoriser le développement des circuits courts pour assurer des revenus stables. À cet égard, la protection de 500 hectares supplémentaires nous paraît aller dans le bon sens. Là aussi, nous sommes pragmatiques et concrets.

Pour accompagner l'évolution des modèles économiques vers des pratiques écoresponsables : le prêt, la réparation, le don, etc., il convient de travailler plus et mieux le scope 3. L'économie circulaire territoriale est la solution. Mobilisons-la plus que ce qu'a pu porter Emeline Baume dans le cadre de sa délégation pour créer des activités et des emplois non délocalisables.

Sur le plan social, je me félicite que soit reprise et confirmée la dynamique de rénovation énergétique de l'habitat conduite par Béatrice Vessiller, en se fixant un objectif ambitieux de rénovation de 200 000 logements dont 100 000 Ecoréno'v, vers un territoire "zéro fioul", cela permettra à de nombreuses familles de réduire de manière importante leur facture énergétique. C'est à ce titre que nous nous félicitons de voir que les propriétaires de bâtiments tertiaires, publics et privés se mobilisent sur cet axe stratégique et que 80 000 ménages et un quart des salariés de bureau s'inscrivent dans cette orientation de réduction de leur consommation d'énergie.

Sur les aspects économiques et sociaux, d'autres points pourraient être soulevés, qui inscrivent notre territoire dans une dynamique et une démarche de long terme, en s'appuyant sur des principes de sobriété et de développement des énergies renouvelables. Le SDE (schéma directeur des énergies) est ambitieux et le mettre en œuvre au rythme prévu sera un très gros défi. En revanche, c'est sur le plan environnemental que des améliorations sont attendues, pour de vraies ruptures, eu égard à l'urgence écologique à laquelle nous faisons face.

Bien entendu, nous nous félicitons que, sur la question de la perméabilité de la ville, nous progressions avec un objectif de 500 hectares de surfaces permettant à l'eau de pluie de s'infiltrer dans les sols et de recharger les nappes phréatiques. Mais pour autant, les objectifs de planter 300 000 arbres, dont 30 000 arbres d'alignement sur la voirie, s'inscrivent dans la continuité du premier plan climat énergie territorial de 2012. Pour les villes centres très minérales, ces projets permettront un retour de la biodiversité, part inaliénable de notre patrimoine, qu'il faudra protéger par l'interdiction des pesticides, n'en déplaise à certains autoproclamés "champions de l'écologie".

Mais sur les questions environnementales, avoir des projets de rupture doit être notre ambition première. Aussi, je peux comprendre que de nombreuses voix se fassent entendre pour trouver que ce plan n'est pas suffisant, qu'il n'est pas engageant, tout particulièrement dans sa composante air. Effectivement, en tant qu'écologistes, nous ne sommes pas satisfaits que nous n'ayons pas pu avoir des engagements plus forts que, je cite : "les concentrations moyennes en PM10 et PM2,5 se rapprocheront des valeurs moyennes préconisées par l'OMS (Organisation mondiale de la santé)". C'est une façon de dire que ces concentrations resteront au-dessus des valeurs-cibles actuelles de l'OMS.

Je me fais ainsi le porte-parole des marcheurs pour le climat pour demander qu'en 2030, les recommandations actuelles de l'OMS soient effectivement atteintes ? à savoir : 20 mcg/m³ pour les PM10 et 10 mcg/m³ pour les PM2,5. Mais, comme vous le savez, ces recommandations vont être rendues plus exigeantes dans les années à venir. Aussi, vous pourrez compter sur les écologistes qui seraient amenés à siéger au Conseil de la Métropole, pour demander une révision immédiate de ce PCAET sur ce point sensible.

Dans le même ordre d'idée, sur la question des mobilités à horizon 2030, nous sommes renvoyés à l'actuel PDU. Mais celui-ci s'appuie sur une conception dépassée des mobilités. Aujourd'hui, les mobilités actives, notamment à vélo, mais aussi à pied, prennent une ampleur considérable, les demandes de nos concitoyens pour une plus grande offre de transports en commun se font de plus en plus entendre, et quoiqu'on en dise, le projet d'Anneau des Sciences a du plomb dans l'aile. En ce sens, il est plaisant d'apprendre que ceux qui veulent à tout prix un Anneau des Sciences et faire passer le contournement est à trois voies, considèrent que cela est bon pour la qualité de l'air. Or, nous savons que la pollution ne s'arrête pas à des limites administratives et que ce sont les populations les plus fragiles qui seront les plus touchées.

Oui, sur la politique vélo et piétons, il nous faudra aller plus loin car c'est un fait que nous sommes dépassés par les évolutions exponentielles des usages et des demandes, oui il nous faudra faire un effort sans précédent. Le prochain Exécutif devra reprendre totalement le PDU pour repenser le schéma des mobilités, l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et aux attentes de l'ensemble des populations tant à l'ouest qu'à l'est de Lyon.

Pour conclure, malgré ces réserves, les élus du groupe Europe Écologie-Les Verts voteront favorablement ce plan parce qu'il place la Métropole sur une trajectoire ambitieuse avec les partenaires qui se sont engagés avec nous.

Pour Europe Écologie-Les Verts, les projets doivent être mis en œuvre au plus vite, si possible dès le vote de ce jour, avec une plus grande vigilance sur les objectifs de mobilité, de qualité de l'air, de végétalisation et d'une concertation plus inclusive. Sur ce dernier point, nous avons pris note que les associations sont demandeuses d'aller plus loin dans les réflexions.

Comme vous l'avez compris, pour les écologistes, le verre est aujourd'hui à moitié plein et au prochain mandat, nous en ferons un axe fort de nos engagements. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. Monsieur Millet ? Vous faisiez une mauvaise blague là, je suis sûr ! Si si, le verre à moitié plein, le verre à moitié vide, j'ai la même forme de pensée que vous donc je vois bien ce que vous pouviez dire, ça m'a aussi brûlé les lèvres !

M. le Conseiller MILLET : Excusez-moi. Monsieur le Président, chers collègues, j'ai gagné un peu de temps sur les précédentes, je pense que sur cette intervention je risque de dépasser, je m'en excuse par avance.

Ce plan climat air énergie territorial est un énorme travail faisant suite à de nombreux échanges avec de nombreux partenaires et dans les ateliers climat. Il propose un plan de 200 actions et un tableau de bord de 190 indicateurs. Nous avons d'ailleurs souhaité une mutualisation de ces indicateurs avec les communes pour un suivi partagé avec des données territorialisées à la maille des communes. Voilà d'ailleurs un exemple de compétences articulées entre Métropole et communes qui pourrait être repris dans un pacte de cohérence métropolitain d'une Métropole des communes à venir.

Mais comment rendre lisible aux citoyens cet énorme document : 100 pages pour la Métropole, 160 pour les partenaires, une évaluation de 160 pages et encore 170 pages issues du débat public ? Aux citoyens, comme d'ailleurs aux élus qui doivent se prononcer dans ce Conseil, je ne doute pas, que tous ont lu avec attention ces 488 pages. Comparons avec le vote d'un budget, qui concerne toutes les politiques publiques et compile donc aussi un travail très transversal, mais avec des éléments synthétiques que nous connaissons tous et qui peuvent fonder une décision politique. Pour ce plan climat, quels sont les éléments clés qui justifient un vote ?

Ce n'est pas une question rhétorique mais totalement politique et pratique. D'ailleurs, la participation se limitant à 192 avis, concentrés fortement d'ailleurs sur la régulation de la mobilité automobile, et entre 40 et 110 personnes, dans les ateliers thématiques, nous le montre.

Permettez-moi d'oser une comparaison surprenante et ne criez pas trop vite. Le 7^{ème} congrès du parti Communiste cubain, en 2016, a été marqué par 704 643 participants ayant proposé 95 482 modifications du projet de texte. Cuba, c'est neuf fois la Métropole de Lyon. Pour avoir le même niveau de citoyenneté, on devrait dépasser sur ce plan climat 10 000 contributions citoyennes !

Il est vrai que la rédaction des textes est très différente. Un projet de loi cubaine mis en débat est toujours tourné vers l'action concrète dans laquelle chacun peut se retrouver. Nos lois votées au Parlement sont illisibles pour le citoyen. Nos plans ou schémas directeurs sont rédigés par des experts pour des sachants.

Pour une véritable appropriation citoyenne de ce plan, il faudrait vraiment le tourner plus fortement vers l'action concrète : celle que le citoyen peut discuter, soutenir, vérifier, celle qui permet le débat politique en éclairant les alternatives. C'est la principale faiblesse de ce plan, le supposé consensus sur l'action pour le climat.

Venons-en donc aux grands objectifs de l'annexe 2 (une page, très efficace) avec un détail quantifié, essentiel pour comprendre le contenu politique de ce plan. C'est sur ces objectifs que le débat politique peut réapparaître, alors qu'il est masqué dans la présentation.

En premier lieu, une baisse de 30 % des consommations énergétiques en 2030, et même de 63 % en 2050. Le discours de l'autonomie et de la neutralité carbone oblige, bien sûr, à en rajouter, comme si la neutralité carbone globale était un enjeu local. Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) nous dit pourtant que c'est d'abord l'enjeu de la sortie de l'électricité fossile, condition d'une mobilité électrique décarbonée. Bruno avait bien raison, sauf que non, le résultat de la COP ce n'est pas qu'il faut en venir aux collectivités, au contraire, il faut secouer les États et je souhaiterais que beaucoup d'écologistes aillent se promener en Allemagne et en Pologne, qui sont les deux pays dans lesquels on continue à faire massivement de l'électricité fossile. Et d'ailleurs, bien sûr que ce n'est pas un problème métropolitain puisque, si demain, en 2030, en 2040, nous avons divisé par deux la part du nucléaire dans l'électricité fossile, et bien, cher Bruno, les émissions d'un Grand Lyonnais auraient augmenté puisque, naturellement, son électricité deviendrait beaucoup plus fossile parce que la part du gaz serait devenue bien plus importante.

En 2030, dans ce qui est proposé dans la page des détails quantifiés de nos objectifs, 38 % des réductions estimées viennent du logement et 30 % de l'industrie, autant dire que ce sont les deux principales actions qui nous permettent d'atteindre cet objectif d'une réduction de 38 % des consommations énergétiques. Pour le logement, nous connaissons bien les besoins de financement nécessaires mais le renforcement annoncé de la politique Ecoréno'v nous amène à la moitié de l'objectif (100 000 logements Ecoréno'v sur 200 000). Tous ceux qui suivent de près les votes de copropriété pour décider de travaux savent bien que c'est très difficile et que même le niveau d'aide que permet aujourd'hui Ecoréno'v ou un PIG (programme d'intérêt général) énergie ne permettent pas d'avoir des votes faciles.

Quant à la baisse de 30 % pour l'industrie en 2030, rappelons que la baisse de 20 % depuis 2000 est d'abord le résultat des pertes d'activités productrices. Une étude de l'INSEE évalue la baisse de l'intensité énergétique industrielle de 11 % en France, entre 2001 et 2012, résultat d'abord d'une baisse de même ordre de grandeur de la production industrielle. Alors, quel modèle économique de l'agglomération lyonnaise en 2050 ce plan porte-t-il ? Quelle place pour la production ? Parce que Bruno a bien raison, si on ne produit plus rien, on peut avoir l'impression que l'on n'émet plus rien mais la réalité c'est que l'on importe tout.

D'autre part, le plan prévoit la rénovation énergétique de 75 % des grands bâtiments en 2030, entre autres, donc, mairies, médiathèques, théâtres. Nous connaissons pourtant tous les réalités budgétaires des collectivités locales qui rendent cet objectif totalement irréaliste en-dehors d'une autre politique nationale de financement des collectivités. Et il ne suffira pas d'un décret affirmant que les gains énergétiques seront supérieurs aux charges des investissements pour résoudre le problème. Nous savons que c'est totalement mensonger ! Prenons un exemple illustratif : qui va mettre 50 M€ dans la Bourse du travail de Lyon ?

En deuxième lieu d'objectif, la production d'énergie renouvelable, l'effort principal étant porté sur le bois-énergie, qui représenterait presque la moitié de l'effort global, avec un doublement de la capacité après 2021 mais nous n'avons, dans aucun contrat de réseau de chaleur, un début de traduction de cette ambition ! Quant aux énergies fatales, il faudrait faire 20 fois plus en 2030 qu'aujourd'hui mais nous n'avons, pour l'instant, que des intentions ou des études amont sur cet enjeu, pourtant bien territorial pour le coup. Quant à multiplier par 10 la production photovoltaïque, comment assurons-nous la continuité de service d'une telle capacité intermittente autrement que par de l'énergie fossile ? Sans solution de stockage, tout investissement électrique renouvelable suppose la même capacité en gaz pour assurer cette continuité. L'ambition de multiplier par 12 le biogaz en 2030 et par 20 en 2050 -ambition qui semble déjà énorme au regard des expériences connues-, ne couvrirait pourtant que la moitié du photovoltaïque prévu. Aucun projet concernant le stockage, alors que c'est le défi principal de l'électricité renouvelable, nous avons d'ailleurs raté l'opportunité du lien avec l'hydrogène dans le projet solaire de la Vallée de la Chimie.

Ensuite pour les mobilités, comment en rester au cadre étriqué du PDU actuel qui propose de ralentir, je vous le rappelle, la progression de la part des transports en commun ? Le contraire de ce qu'il faudrait faire ! Le PDU, rappelons-le, propose d'augmenter la part des transports en commun de trois points seulement en 15 ans, alors qu'il avait augmenté de quatre points en neuf ans de 2006 à 2015. Mais, bien sûr, pour les anti-électricité, qui sont légion dans les supporters des scénarios de type négaWatt, si on doublait la capacité de transports en commun, on augmenterait fortement la consommation d'électricité, contradictoire avec ce choix totalement idéologique de la réduire.

Enfin, quand on parle de la ville végétalisée, on passe sous silence le défi auquel nous sommes tous confrontés : la mortalité en forte hausse des arbres. Le plan nous propose 300 000 plantations mais nous sommes confrontés aujourd'hui à 3 000 arbres perdus au parc de Parilly, je peux vous donner le chiffre de Vénissieux, 300 arbres perdus ces deux dernières années. Je n'ai pas les chiffres pour les arbres d'alignement de la Métropole, je voudrais bien l'avoir. Il y a là un besoin d'actions mutualisées pour faire évoluer les espèces plantées mais aussi la gestion

de l'eau, en lien avec les plantations et, sans doute, l'étude d'une autre approche réglementaire des interdictions d'arrosage car, si nous laissons mourir les arbres, nous ne favorisons justement pas la ville adaptée aux canicules.

Au total, un énorme travail qui est reconnu dans l'évaluation Cit'ergie mais qui souffre de la pression médiatique pour un faux consensus sur le climat. Non, l'urgence climatique ne doit pas conduire à rejeter le clivage Gauche-Droite, cher Bruno, à se concentrer sur les éco-gestes pour masquer les choix de société, à donner la parole aux seules couches aisées urbaines en effaçant les énormes besoins sociaux et de services publics. Oui, il y a des alternatives politiques autour du climat : laisser faire le marché en tentant de le réguler par des taxes ou reconstruire de grands services publics de l'énergie, de l'eau, des transports, en nationalisant les grands groupes pour organiser des politiques publiques volontaristes associant les citoyens.

Voilà ce qui manque à ce plan climat territorial : le choix d'une politique environnementale radicalement de Gauche, celle que portent les élus Communistes et Insoumis. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, chers collègues, je parlerai au nom des groupes Socialistes et apparentés et La Métropole autrement.

Les plans en cours, tant en matière de qualité de l'air que de déplacements urbains, de schéma directeur des énergies que nous avons adoptés en mai 2019, concourent à l'élaboration du plan climat air énergie de la Métropole.

Le schéma directeur des énergies est une pièce majeure de réduction des polluants de l'air mais aussi de réduction de la dépendance à des énergies primaires fossiles largement importées, tout comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour autant, je ferai quelques remarques. Aller vers un service public de la performance énergétique de l'habitat pour porter le dispositif Ecoréno'v à 100 000 rénovations d'ici à 2030 est louable. C'est une belle montée en puissance pour la Métropole, surtout si l'on imagine qu'il incite autant de propriétaires privés à procéder à des rénovations, en dehors du dispositif Ecoréno'v, par simple effet modèle, et que l'on arrive ainsi aux 200 000 annoncés. Ce n'est pas gagné. Pour cela, l'animation du dispositif est majeure et pour cela, il ne faudra pas oublier les moyens financiers nécessaires à cette animation.

Je reviendrai sur l'efficacité énergétique dans l'activité économique. L'industrie a très vite compris son intérêt à réaliser des économies d'énergie pour une meilleure compétitivité. Il nous reste d'ailleurs encore des valorisations importantes d'énergie de process industriel à mettre en œuvre. Mais pourquoi s'éviter de travailler sur les petites entreprises qui constituent un tissu important en milieu urbain, notamment pour la rénovation de leur bâti, un objectif affiché de 25 % du petit bâtiment tertiaire seulement alors qu'on est à 50 % sur les grands bâtiments ?

Par ailleurs, pourquoi être si modeste sur le recours à l'énergie solaire, contrairement à ce que disait Pierre-Alain Millet ? Multiplication par 10 pour le photovoltaïque ou par cinq pour le thermique quand on part de quasiment rien, ce n'est vraiment pas grand-chose.

Atteindre un territoire "zéro fioul" d'ici 2030 est un bel objectif, il faudra s'en donner les moyens car il s'agit d'une rupture pour nombre de particuliers comme de copropriétés. Il faudra aussi mettre l'accent sur la conversion des chauffages au bois, entamée et qui ne se fait pas très vite, on nous le précisait l'autre jour dans la Commission générale sur le plan Oxygène, notamment sur les communes en zone rurale de la Métropole.

Sur la question des transports, je suis beaucoup plus optimiste car les conversions, que ce soit à une voiture plus propre ou à un autre mode de transport sont déjà dans les esprits et correspondent à une tendance des modes de vie, on espère que la prochaine mandature fera mieux que la précédente. En effet, le déplacement s'assimile à un usage, plus facilement que le logement perçu comme un bien individuel, ni partagé, ni visible où le temps est important.

La Métropole a adopté nombre de documents guides en matière de transition écologique depuis 2012. Depuis le premier plan climat énergie territorial, ont été adoptés le plan Oxygène, le cadrage d'une démarche finances et climat, qui est louable aussi, le SDE. Le résultat ? La baisse des émissions de gaz à effet de serre, comme celle de la consommation d'énergie depuis 2000, combinées avec une augmentation du recours aux énergies renouvelables et de récupération montrent que le chemin d'une politique énergétique est possible.

Ce nouveau plan climat cadre la stratégie pour la période 2010-2030 et pour le territoire du Grand Lyon. Sous l'impulsion et la coordination de la Métropole, il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs du territoire. Dans PCAET, il y a un T qui est majeur : territorial. Et c'est là que les choses se compliquent. Pour avoir élaboré un PCAET au niveau communal pour Villeurbanne, il est "relativement" facile de structurer l'action de la collectivité et de se donner des objectifs sur un patrimoine que l'on contrôle. En revanche, animer un territoire en vue d'une

transition énergétique, c'est une autre paire de manches, toutes les communes le savent. La mobilisation des différents partenaires du territoire demande un travail de fond et de tous les instants.

Les objectifs de ce plan, à horizon 2030, intensifient les efforts, avec ce qui est écrit dans le texte :

- la baisse de 30 % des consommations d'énergie finale,
- la baisse de 43 % des émissions de gaz à effet de serre, tout cela entre 2000 et 2030,
- un taux de 17 % d'énergies renouvelables et de récupération pour les besoins énergétiques du territoire,
- une amélioration de la qualité de l'air pour tous les polluants prioritaires par rapport à 2000.

Ces objectifs sont-ils suffisants ? Pour moi non, car il faut accélérer fortement la transition écologique. Un exemple : si les émissions de gaz à effet de serre suivent ce que prévoit le PCAET, notre territoire n'atteindrait pas la neutralité carbone en 2050, Bruno Charles en a parlé. Quand on voit qu'en huit ans, la Ville de Villeurbanne a baissé de 27 % ses émissions de gaz à effet de serre, on peut avoir beaucoup d'espoir et être exigeant pour 2050. Ne pas se contenter de peu, comme pour les valeurs de qualité de l'air que l'on suit actuellement et qui sont loin d'être les valeurs de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et vers lesquelles il faudra tendre.

300 000 arbres en 10 ans et 500 hectares de surfaces déconnectées du réseau d'assainissement, pour le coup, l'adoption d'une stratégie d'adaptation semble ambitieuse. Mais reste à être ramenée au terrain en divisant le total impressionnant de 30 000 arbres d'alignement par an, par les 59 communes de la Métropole et ramenée au linéaire des rues gérées par la Métropole, des arbres qui souffrent, bien sûr, et qui ne sont pas la seule végétalisation possible.

Par ailleurs, le tableau de la page trois est exemplaire, on ne peut que l'admirer. Il présente 23 actions cadres vertueuses réparties en cinq axes principaux : de citoyenneté, d'exigence auprès du monde de l'entreprise, d'aménagement durable et solidaire, de mobilité décarbonée, de territoire en lien avec ses ressources. Mais les financements nécessaires à ces 23 actions suivront-ils ?

La rénovation des logements sociaux, l'isolation des habitations privées, l'amélioration de l'attractivité des transports collectifs, la promotion d'une industrie sobre en carbone sont des ambitions nobles, mais seuls des financements concrets permettront des résultats, notamment dans le contexte actuel d'une démobilité des puissances politiques comme on l'a vu lors de la COP 25. L'échec de cette COP 25 soulève bien des inquiétudes alors que les signataires de l'accord de Paris doivent, l'année prochaine, relever leurs ambitions climatiques.

Je terminerai sur ce point pas très positif. Les deux groupes au nom desquels je me suis exprimée, Socialistes et apparentés et La Métropole autrement, voteront ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller délégué VÉRON : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais aussi m'associer aux remerciements à l'encontre de monsieur le Vice-Président et aux services de la Métropole de Lyon qui nous ont établi un document très complet.

La Métropole de Lyon a déjà permis de concevoir et de mettre en place différentes stratégies métropolitaines transversales dans le domaine de l'énergie avec le SDE, des déplacements avec le PDU, de la santé et de l'alimentation et c'est désormais le moment de voter notre plan climat air énergie territorial 2030, le PCAET, qui est une version renforcée du PCET voté en 2012.

Un plan ambitieux qui vient définir la trajectoire à avoir en termes de transition écologique et énergétique mais qui vient surtout agréger autour de ce sujet, les idées de tous et les compétences de chacun. En effet, le PCAET a été construit à partir d'une démarche partenariale, qui a mis autour de la table les Clubs d'entreprise, le SYTRAL, la CMA (Chambre des métiers et de l'artisanat), les clusters, les fournisseurs d'énergie, toute une série de partenaires historiques et d'autres aussi, nouveaux, dont l'activité présente un enjeu fort pour le climat qui se sont engagés sur leurs champs de compétences. Et ça, à une époque où les annonces électorales fleurissent sur des sujets qui ne font pas partie des compétences des uns et des autres, c'est déjà un pari gagné !

Fin novembre 2019, aux Subsistances, a été organisée pour la 6^{ème} fois la Conférence énergie-climat afin de partager l'engagement commun à l'horizon 2030. Elle a rassemblé, ce qui a été dit, plus de 130 partenaires. Elle a aussi rassemblé les citoyens qui étaient venus participer aux neuf ateliers climat censés faire remonter leurs idées pour "étoffer le plan climat". Dans la mesure où les 100 contributions citoyennes représentent quelques paragraphes vaguement disséminés dans les 150 pages du programme, il est permis de se demander dans quelle mesure elles ont été utilisées.

Voici quelques extraits :

- "Cibler les actions de sensibilisation et d'accompagnement à la réduction et à la gestion des déchets",
- "Donner à voir tout ce qui se fait déjà",
- "Le changement passera par une évolution majeure des représentations cognitives et des conditionnements socio-professionnels".

Difficile de dire si ces "pistes d'actions censées enrichir le plan" sont vraiment si concrètes et si riches. Difficile aussi de voir dans ces affirmations assez générales, un matériau exploitable. Par contre, le simple fait que les citoyens aient été invités avec l'ensemble des 130 partenaires aux Subsistances pour approuver le PCAET, montre bien l'une des forces de cette démarche : créer une communauté autour des différentes briques qui ont été fléchées.

Ainsi, après avoir été un agrégateur d'effort pour construire ce PCAET, la Métropole devra transformer l'essai en les faisant vivre dans le temps. La dynamique est là, on le voit avec les différents scores que la Métropole a obtenus dans le cadre de l'obtention du label Cit'ergie (une démarche qualité permettant d'évaluer et de suivre les actions du PCAET). En 2014, elle obtient le score de 62 % ce qui veut dire que sur l'ensemble des actions qu'il faudrait idéalement mettre en place, 62 % ont été engagées. En 2019 (et ce taux a été validé en octobre 2019 par un audit), le score est de 67 %. 5 % d'actions engagées en plus, c'est suffisant pour montrer que la Métropole est dans une dynamique d'engagement sur le plan climat air énergie territorial. C'est pourquoi notre intergroupe s'engage également dans l'approbation de ce dernier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Synergies-Avenir. Deux minutes ?

M. le Conseiller CURTELIN : Oui, ça va être deux minutes. Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, nous le savons tous maintenant le changement climatique est reconnu, excepté certains adeptes de Trump et autres Bolsonaro. Ce défi est l'affaire de tous à toutes les échelles. La parabole du colibri illustre bien ce propos. Aussi, pour y répondre, toutes les collectivités, qu'elles soient locales, départementales, nationales, voire internationales ont un rôle déterminant à jouer pour sensibiliser, initier, cadrer et définir les actions à mettre en œuvre. Les objectifs simples et ambitieux à la fois consistent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la fracture énergétique, la consommation des ressources fossiles, la pollution atmosphérique mais aussi développer des ressources provenant d'énergies renouvelables et inciter à des comportements appropriés.

Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable de définir préalablement non seulement un plan mais qu'à chaque étape, une évaluation soit prescrite selon des critères arrêtés, c'est l'objet de ce label Cit'ergie. Aujourd'hui, nous demandons le renouvellement du label Cit'ergie à la Commission nationale du label en effectuant les démarches nécessaires à son obtention. Si les scores atteints dans tous les domaines ont progressé dans la Métropole, ce plan a aussi pour objectifs, pour être plus performant, de mobiliser un maximum d'acteurs. Si le 28 novembre 2019, 145 signataires se sont engagés dans ce nouveau PCAET, qu'en est-il pour les communes ? Alors j'ai eu la réponse dans l'exposé de monsieur Charles, effectivement 45 communes se sont engagées et je m'en réjouis, cependant ce plan ne le mentionne pas. Cette carence nous paraît dommageable pour plus d'efficacité et atteindre les progrès escomptés.

Ce plan serait l'occasion de marquer et de renforcer une vraie dynamique entre communes et services métropolitains pour converger vers de véritables synergies. Les petites et moyennes communes ne disposant pas des ressources nécessaires pour s'emparer du sujet, ne doivent pas être effrayées par la complexité apparente de ce plan. La plus-value métropolitaine permettrait un accompagnement technique des communes volontaires et aboutir à des démarches concrètes auxquelles le bon sens adhère.

Il est certain qu'un engagement fort dans la transition énergétique est synonyme de qualité de vie pour nos habitants. Le groupe Synergies-Avenir votera cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Douze minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, citoyens représentants, à l'évidence à lire la presse les déclarations des uns et des autres, c'est à bras le corps que les actions nécessaires aux stratégies bas carbone vont être mises en place et c'est une bonne chose.

Je voudrais remercier aussi pour tout le travail qui a été fait sur ce plan climat air énergie territorial. C'est un énorme travail qui a été fait avec le cœur par Bruno Charles et avec engagement par les services. Nul ne doute aujourd'hui de toute la qualité qui a été mise en place pour définir toutes les actions et essayer de balayer ce domaine extrêmement large car il est particulièrement complexe...

J'avais prévu, chers collègues de vous décrire et de vous donner un point précis sur chacune des 23 actions-cadres pour illustrer mon propos, je ne le ferai pas, de nombreux thèmes ont été abordés ce soir.

Heureusement que nous n'en sommes plus à démontrer l'urgence de la situation. Les acteurs locaux sont tous sensibilisés et depuis de nombreuses années. Là où nous en sommes tous est de savoir que peut-on faire à notre échelle ? Quelles sont les actions réelles que l'on peut mettre en place à notre niveau ? Parce que la volonté est bien présente mais, malheureusement, les actions concrètes sont délicates à mettre en œuvre et parfois délicates à évaluer. C'est l'objet de ce rapport et je remercie encore Bruno Charles par rapport à cette vision qu'il a d'être capable d'évaluer les actions, pas seulement de donner des objectifs que l'on n'est pas forcément capable d'atteindre. C'est la force de notre plan climat, cette stratégie de fixer des objectifs réalistes, même si parfois ils peuvent faire du mal, à savoir que l'on ne peut pas aller aussi vite que ce que l'on voudrait, mais surtout de se donner les moyens de les évaluer.

Je me permettrai cependant une remarque sur le déséquilibre de nos actions et le périmètre territorial de notre Métropole car en effet, la limitation de notre consommation d'énergie carbonée n'est pas seulement liée à la consommation sur le territoire de la Métropole, malheureusement. Et on ne peut travailler que sur un niveau local qui est loin de faire la part globale de tout ce que l'on émet en termes de carbone. Cette consommation est induite par les produits de consommation et la production souvent éloignée de notre Métropole et ce n'est pas à notre niveau que nous pouvons prendre des actions, mise à part, pour la plus grande partie, la sensibilisation des citoyens.

Cependant, souvent, certaines de nos politiques publiques sont contraintes et je pense, notamment, aux mobilités, à la limitation de l'usage de la voiture individuelle qui a fait partie du plus grand nombre d'attentions lors des consultations citoyennes, françaises et non pas cubaines. À l'échelle de la Métropole nous arrivons petit à petit à limiter cet usage et à augmenter les parts modales des autres modes. Mais cette stratégie urbaine s'accompagne d'une fuite des habitants vers des territoires périphériques où ils peuvent continuer à trouver des conditions d'habitat à des prix accessibles. Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que les erreurs du passé, et notamment l'étalement urbain, est encore une réalité dès que l'on sort du périmètre de notre Métropole et avec cet étalement, une consommation de ressources rapportée à l'habitant insoutenable et complètement incompatible avec nos objectifs.

Comme toujours, le constat est simple mais comment agir ? En intégrant la variable énergie-climat dans toutes nos décisions. Ainsi, par exemple, quand des projets de transport en commun, quels qu'ils soient, peuvent aboutir à favoriser un étalement, comme en tirant des lignes de métro aux confins de la Métropole, il faut que, d'une part les impacts soient quantifiés mais que, d'autre part les collectivités hors de la Métropole s'engagent dans leur politique urbaine pour ne pas contrebalancer nos propres efforts.

Le plus important c'est que, désormais, cette lutte contre les sources du dérèglement climatique s'accélère, qu'elle ne soit pas l'apanage de courants politiques qui, certes et il faut le reconnaître, ont beaucoup œuvré au niveau médiatique pour que cette thématique soit présente dans les débats mais qui ont aussi souvent caricaturé l'action des autres formations politiques, essayant de faire croire qu'ils étaient les seuls capables.

Notre groupe rassemble des Maires qui tous peuvent être fiers des très nombreuses actions mises en place à leur niveau pour accompagner la transition énergétique. Et c'est plein d'espoir pour une transition positive et productive qu'ils continueront de s'engager. Et bien évidemment, notre groupe s'engagera avec vous dans ce plan climat air énergie territorial. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Charles vous voulez dire un petit mot peut-être ?

M. le Vice-Président CHARLES : Je pense que le débat était de qualité et témoigne d'une prise de conscience collective et des enjeux. Il restera à mettre en face les conséquences du réchauffement et le plan d'adaptation, parce que je crois que nous allons malheureusement vers un réchauffement beaucoup plus rapide que prévu et la défaillance des États ne va pas nous aider effectivement à tenir nos objectifs. Il faut se préparer à des étés à 50 degrés pendant plusieurs semaines. Cela va changer les conditions de vie de manière conséquente avec une raréfaction de l'eau qui va aussi avoir des conséquences catastrophiques.

Quelques mots sur le photovoltaïque : aujourd'hui il n'y a aucune impossibilité technique à passer au 100 % renouvelable, on sait faire, cela a été modélisé heure après heure, cela s'appelle le schéma négaWatt qui est aujourd'hui le plus élaboré de tous les scénarios techniques. Donc il n'y a absolument pas d'impossibilité technique. Il y a des modes d'organisation à changer.

Sur les fossiles, je voudrais encore rectifier une erreur sur l'Allemagne, la sortie du nucléaire n'a pas augmenté la part des fossiles et la part du charbon dans la production d'électricité. Par contre, ce qui est vrai, c'est qu'elle est descendue moins vite. La sortie du nucléaire en Allemagne est aussi une sortie du charbon. Et la sortie du charbon est allée moins vite que prévu à cause de la sortie du nucléaire, c'est exact mais en aucun cas cela n'a augmenté. On peut très bien sortir des fossiles et du nucléaire, il y a absolument aucune impossibilité, après cela relève du débat et du choix.

Je m'arrêterai là. Je pense que c'est un dossier qui va parsemer les débats politiques pendant les 20 prochaines années. On ne pourra pas nous dire "vous avez résolu le problème" mais on ne pourra pas nous reprocher de n'avoir rien fait. Je pense que nous sommes dans les collectivités qui l'ont abordé avec le plus de sérieux et le plus de vérité dans la transversalité de ses politiques. On a ouvert le chemin, maintenant ce sera aux successeurs d'avancer et d'être à la hauteur.

M. LE PRÉSIDENT : Rien à ajouter. Merci à Bruno Charles et merci aussi à l'ensemble des services qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier.

Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs,

- dans "**VI - Un plan climat, plus de 130 partenaires signataires**", il convient de lire :

"VI - Un plan climat, plus de 140 partenaires signataires"

au lieu de :

"VI - Un plan climat, plus de 130 partenaires signataires",

ainsi que :

"Ce sont aujourd'hui plus de 140 signataires"

au lieu de :

"Ce sont aujourd'hui plus de 130 signataires".

- dans "**VII - Demande du label Cit'ergie**", il convient de lire :

"Il est désormais en progression et a atteint 68 %"

au lieu de :

"Il est désormais en progression et a atteint 67 %".

Dans le dispositif, il convient de lire :

"c) - l'engagement partenarial de la Métropole aux côtés de plus de 140 acteurs du territoire signataires du plan"

au lieu de :

"c) - l'engagement partenarial de la Métropole aux côtés de plus de 130 acteurs du territoire signataires du plan".

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-4007 - proximité, environnement et agriculture - Lissieu - Poleymieux au Mont d'Or - Création d'une extension du périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) des Monts d'Or sur les Communes de Lissieu et de Poleymieux au Mont d'Or - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4007. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, il s'agit de l'extension des périmètres PENAP aux Communes de Lissieu et de Poleymieux. Vous savez que les PENAP sont une réglementation qui protège les espaces agricoles et naturels et qui font que, lorsque le PLU change, la parcelle reste agricole ou naturelle quelle que soit l'évolution du PLU.

Aujourd'hui nous sommes, et le Président du Département le rappelait, la collectivité en France qui a protégé le plus de ses territoires agricoles et naturels, de très loin. Si on fait le total du Département du Rhône et de la Métropole, c'est autant de PENAP que dans toute la France réunie.

Aujourd'hui, avec les deux communes, nous sommes à 10 000 hectares de protection, sur les 50 000 de la Métropole et je me réjouis d'avoir la contribution des Maires. Je voudrais remercier les Maires qui ont joué le jeu de la protection des espaces naturels dans leur commune alors qu'il y a beaucoup de propriétaires qui n'attendent qu'une chose, bien évidemment, c'est de faire la bascule sur des prix du foncier qui n'ont rien à voir en terrain agricole et en terrain constructible. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Brièvement, monsieur le Président, chers collègues, nous soutenons bien évidemment la démarche des PENAP. Les élus de Vénissieux ont été acteurs pour installer celui des Grandes Terres, mais nous nous interrogeons sur les deux situations particulières de Lissieu et de Poleymieux et je n'ai pas eu de réponses aux questions posées en commission à ce sujet.

En effet, à Poleymieux, il y a 22 logements sociaux sur 429 logements, soit 5,1 % et à Lissieu, 53 sur 1 324, soit 4 %. Nous espérons donc que les Maires concernés, dont Corinne Cardona, Conseillère déléguée au logement social, ont des projets prévus pour construire les 85 logements nécessaires à Poleymieux et les 260 à Lissieu, pour atteindre les 25 %.

Je ne connais pas la réalité foncière de ces deux communes et j'espère donc qu'il y a du foncier disponible en dehors de ces PENAP. Cela dit, il est proposé aujourd'hui que les deux tiers de la Commune de Lissieu soient couverts par un PENAP et que plus d'un tiers de celle de Poleymieux soit couvert par un PENAP. Autrement dit, nous sommes interrogatifs sur les conséquences sur le développement urbain de ces deux villages, de cette délibération sur les PENAP.

Nous n'imaginons évidemment pas, je rassure tout de suite les deux Maires concernés, d'installer dans ces villages des tours. Nous sommes certains que les urbanistes et les architectes savent inventer des formes urbaines adaptées à l'histoire de ces villages mais permettant de construire du logement. Mais comme nous n'avons aucune idée de ce qui est prévu, nous nous abstenons sur cette délibération n'ayant pas eu de réponse en commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir. C'est madame Cardona justement qui répond.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA : Justement cela tombe bien ! Cela devient une obsession chez vous monsieur cette histoire de densification de nos communes. Sachez que l'on n'a aucune obligation quand on est une commune de moins de 3 500 habitants de construire du logement social mais que, malgré cela, Poleymieux a créé un petit lotissement de 15 logements. On aurait souhaité en faire le double, souvenez-vous d'une histoire de Murin de Natterer et de chauve-souris qui nous a bloqué un terrain communal qui l'est d'ailleurs toujours, terrain communal de 1 ha sur lequel 6 000 m² sont passés à la trappe parce que c'est la piste d'envol d'une chauve-souris. Moi, franchement, j'aurai préféré faire du logement social pour, notamment, les militaires d'une certaine base aérienne qui sont sur ma commune et qui occupent 70 ha du territoire. J'ai une autre intervention, mais pour vous c'est une obsession, de toute façon c'est Poleymieux votre obsession ! Je vous inviterai donc à visiter le village qui est fort beau et comme cela, vous pourrez au moins vous rendre compte de la façon dont on gère l'urbanisme, croyez-moi que l'on fait au mieux !

Mon intervention était plutôt différente. Les PENAP, ces périmètres d'espaces naturels et agricoles protégés sont principalement situés dans les Monts d'Or et dans le Val de Saône, cela représente à peu près 10 000 ha, comme l'a dit fort justement Bruno Charles avec quelques exemples : Dardilly 627 ha, Limonest 511, etc. Je ne vais pas vous faire une liste à la Prévert mais c'est chez nous en effet qu'il y en a le plus.

Ces communes sont considérées comme le poumon vert de l'agglomération lyonnaise et répondent à l'intérêt général. Elles accueillent de nombreux GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) parce que si l'on mange si bien sur notre Métropole, c'est parce que justement les agriculteurs et les GAEC y sont installés et ceci grâce à une politique forte du Syndicat mixte Plaine-Monts d'Or participant au dynamisme de ce secteur économique.

L'attrait de cet espace de pleine nature attire également de nombreuses activités de détente, de loisirs où les Grand Lyonnais et les habitants aiment s'oxygéner. On a beaucoup de marcheurs, beaucoup de vététistes, on a un delta-plane, on a des tas de choses comme cela qui attirent les habitants de la Métropole et on est ravi de les accueillir. Également beaucoup de marche parce que nous avons la chance d'avoir un patrimoine, peut-être pas urbain, mais en tout cas un patrimoine riche de pierres dorées et de cabornes. Initialement les cabornes étaient justement les habitats de nos petits villages.

Mais finalement, être le bon élève pour développer et renforcer l'agriculture biologique ou raisonnée, n'est pas toujours bien récompensé. La preuve : monsieur Millet et ses interventions toujours douteuses. La mise à disposition de terres réservées à l'agriculture ou pour des zones naturelles préservées empêche l'extension de zones d'habitat et l'accueil de nouveaux habitants. Certes, c'est un choix mais c'est un choix qui affecte la représentation des petites communes. Preuve en est : la marginalisation en cours de nos communes qui ne seront plus représentées directement au sein de la future gouvernance métropolitaine du fait du nouveau mode électoral.

Quant à ceux qui pointent du doigt, ça c'est pour vous monsieur Millet, ces petites communes car elles n'auraient pas ou peu de logements sociaux, ils se trompent de combat. Vous vous trompez de combat et vous avez une vision bien limitée d'une Métropole qui s'inscrit dans une démarche collective. Vous instrumentalisez un débat qui n'a pas lieu d'être, opposant développement de l'agriculture et implantation de logements sociaux. Les surfaces ne sont pas élastiques et celles dédiées à l'agriculture ou aux zones naturelles limitent l'urbanisation et la croissance de la population et ne permettent pas, en effet, de grandes réserves foncières.

Actuellement, la considération des territoires s'appuie sur le nombre d'habitants, c'est un critère nécessaire mais qui pourrait, pourquoi pas, ne plus être le seul critère ! À l'heure où l'environnement, les inquiétudes liées au changement climatique, les préoccupations sanitaires, le souhait de consommer mieux et de promouvoir les circuits courts traduit le manger bon, le manger local que demandent nos habitants. Pourquoi ne pas prendre en compte des critères qualitatifs différents et porter un autre regard sur l'apport de chaque commune et de sa contribution pour une Métropole solidaire ?

Puisqu'aujourd'hui on est un petit peu dans les fables, j'en ai trouvé une de Jean de la Fontaine qui met en scène un fort et grand lion et un rat et qui conclut que l'on a souvent besoin d'un plus petit que soi. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Cardona. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2019-4071 - proximité, environnement et agriculture - Procédure de mise en vente de la production électrique excédentaire de l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon Sud - Contrat avec les acheteurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-4071. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit du lancement de la procédure de mise en vente de la production électrique excédentaire de l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon Sud. Il s'agit de sécuriser le contrat avec les acheteurs.

Au-delà de cette simple délibération de sécurisation sur cette vente d'énergie, je crois qu'au prochain mandat, il faudra réfléchir à un office, une agence métropolitaine de production d'énergie avec ce que nous avons développé dans le cadre du schéma directeur des énergies : la méthanisation, le solaire, la gestion des déchets, cela permettra aussi, par la rentabilité, d'autofinancer de nouvelles actions dans le domaine de l'énergie et, là, c'est un cercle vertueux, certes financier mais vertueux. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2019-3944 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3944. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, voici un rapport aux délégataires qui nous permet de faire un point d'étape après les trois années d'exercice pour le déploiement de notre réseau en fibre optique à destination des zones d'activités et acteurs économiques.

Nous pouvons constater un succès commercial à destination de ces deux cibles déployées sous DSP par Covage au-delà de nos prévisions, donnant raison à cette assemblée de nous avoir engagés dans cette voie en dépit de la pression des opérateurs et la pression également de l'État. À fin 2018, le déploiement de ce réseau était quasiment achevé, c'est-à-dire il y a déjà presque 12 mois. Nous avons réalisé près de 920 kilomètres de fibre, couvrant l'ensemble des sites d'activités de la Métropole de Lyon, commercialisés par près de 64 opérateurs et réalisé un peu plus d'un millier de mise en service. Nous avons, de surcroît, après des négociations déterminées conduites conjointement avec Gérard Claisse et l'appui précieux des services de la Métropole, réussi à faire valoir intégralement les dispositions qui nous liaient à Covage, faisant bénéficier à notre institution d'une économie de 2 M€ sur les 9 M€ initialement prévus. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Non retirée monsieur le Président. Nous avons soutenu la politique publique de soutien au très haut débit devant permettre le raccordement de toutes les activités économiques et équipements publics et on ne peut que se féliciter du déploiement technique de ce réseau d'intérêt public et de son effet sur la baisse des coûts télécom pour les services privés et publics qui en bénéficient. Cela dit, les aléas techniques, retards de déploiement comme coupures de services, confirment les difficultés générales de ces services de réseaux, que nous connaissons aussi avec le déploiement des offres fibre des opérateurs pour les particuliers.

En effet, si nous voyons partout des travaux d'installation de fibres, il est toujours aussi difficile de connaître précisément l'avancement pour répondre aux demandes des habitants. Vénissieux, par exemple, au sud du périphérique était en zone non dense mais est passée en zone dense où chaque opérateur déploie sa propre fibre. Dans certaines rues fibrées par un opérateur, avant le passage en zone dense, les clients d'un autre opérateur constataient l'impossibilité pour eux d'avoir une offre fibre, alors que leur immeuble était raccordé. Dorénavant, il y a autant de fibres que d'opérateurs, mais il faut encore attendre. Dans mon quartier, j'ai vu plusieurs opérateurs poser des fibres, depuis plus d'un an, sans que mon immeuble soit enfin raccordé. Sans compter une qualité de service toujours problématique, renvoyée à des plateformes d'appels téléphoniques le plus souvent à l'étranger et sans moyen d'un service réellement utile.

Tout cela me conduit à répéter ce que nous avons dit lors de la délibération de la Métropole prenant la compétence très haut débit. Nous dénonçons, je cite : "l'écart gigantesque entre les promesses de la déréglementation et les réalités qui nous obligent à organiser une intervention publique pour les réseaux numériques de l'agglomération". Cela reste tout à fait pertinent, à l'expérience. La privatisation et la concurrence ont organisé le gâchis du surinvestissement sur les zones rentables et leur insuffisance ailleurs, l'émiettement des responsabilités et une dégradation de la qualité de service et de sa transparence, tout en faisant exploser les dépenses commerciales et les hauts salaires. Je vous propose d'avoir, collectivement, une pensée pour la dette et le salaire de monsieur Draghi et de ses compères. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président GRIVEL : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, madame Chafia TIFRA n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2019-3945 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Rapport des délégataires de services publics - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Galliano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3945.

Il n'est pas là. Avis favorable de la commission.

La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je retire mon intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie de me donner acte de la communication de ce rapport.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président GALLIANO, absent momentanément.

N° 2019-3948 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions à plusieurs organismes : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AuRA), La Gonette, Anciela, la Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE), ETIC, le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Peillon a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3948. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère PEILLON, absente : Monsieur le Président, chers collègues, je vais présenter ce rapport en lieu et place de Sarah Peillon. Nous avons ici un rapport qui vient en soutien de six structures de l'économie sociale et solidaire. Nous sommes dans la continuité de notre action qui est extrêmement importante sur un pan de l'économie en progression dans notre Métropole. Une forme d'innovation aussi qui est très en phase avec la quête de sens que nous ressentons de la part des entrepreneurs et de nos citoyens et, surtout, des emplois locaux non délocalisables par nature. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu quatre minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

M. le Conseiller CACHARD : Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe socialiste, je souhaite saluer l'action menée sur l'ESS. C'est la troisième délibération que nous votons cette année, pour un budget global 2019 de 495 500 €. S'il est possible et souhaitable de faire plus, on peut et on doit aussi souligner votre action en la matière.

L'ESS, et j'y reviendrai, représente une part désormais importante de notre économie. À l'avenir, sa croissance relative sera déterminante dans notre capacité à mener à bien la transition écologique et à rebâtir une société solidaire et humaniste dans laquelle l'humain, je l'espère, se substituera au profit comme valeur-centre de la vie économique.

J'en profite ici pour faire un rappel historique sur l'ESS en France et souligner l'action des gouvernements socialistes successifs dans sa reconnaissance et son institutionnalisation, depuis Michel Rocard en 1981 en passant par le Gouvernement Jospin au début du siècle et à la mandature précédente à travers la loi du 31 juillet 2014, qui enfin consacre et outille ce secteur.

Espérons que le coup porté par le Gouvernement actuel et la majorité En Marche lors de la suppression des contrats aidés, et ce n'est peut-être pas le dernier, n'entame pas le dynamisme de cet écosystème et ne vienne pas remettre en cause les quatre décennies d'efforts qu'il aura fallu pour en arriver là.

Pour revenir au rapport qui nous est proposé, nous sommes donc ravis de voir le soutien renouvelé à des structures désormais bien identifiées et que nous pouvons remercier pour leur engagement.

Tel que c'est précisé, l'ESS représente en 2019 sur notre territoire 10 % des entreprises et 12,5 % des emplois. En 2018, c'était 12,2 % des entreprises et 9,2 % des emplois. On peut se réjouir que la part des emplois augmente, mais en revanche se questionner sur la diminution de la part des entreprises. Est-ce dû à une progression plus rapide de la création d'entreprises hors ESS ? Ou bien cela s'inscrit-il dans la tendance soulignée par le sociologue Mathieu Hély, à savoir une concentration des acteurs du secteur sous l'effet notamment des CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) ?

Dans ce dernier cas, avons-nous à disposition des éléments prospectifs sur l'avenir de ce secteur qui, selon monsieur Hély toujours, se polarise de plus en plus entre grandes et petites associations et qui, je le cite, indique que "les petits opérateurs qui ne se regroupent pas ont du souci à se faire" ?

Enfin, une dernière question portant sur l'association La Gonette, qui pour rappel, gère la monnaie locale complémentaire (MLC) du même nom. On le sait, les associations le disent, l'un des moyens principaux pour favoriser l'essor de ces MLC est de trouver des relais institutionnels.

Il est précisé dans le rapport qu'un autre levier de développement est identifié avec la possibilité de payer un certain nombre de services publics en gonettes, comme c'est déjà le cas à Nantes ou encore dans certaines villes du Pays basque. Monsieur le Président, cette éventualité est-elle actuellement étudiée par les services de la Métropole ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, je n'aurai besoin que d'une minute. D'abord pour me féliciter et pour nous féliciter de l'ensemble de ces dossiers et du travail fait par ces structures qui est remarquable et, pour moi aussi, insister sur la Gonette.

Nous avons besoin d'une monnaie locale et des études comme celles de l'universitaire lyonnais Jérôme Blanc ont montré l'importance des monnaies locales dans la relocalisation de l'économie et la transition énergétique. Or la Gonette a besoin pour son développement d'une dématérialisation de son action pour un coût qui est à peu près de 50 000 €. Nous avons besoin de cette monnaie locale pour réaliser la transition donc nous devons accroître notre soutien à la Gonette à l'instar de ce qu'a fait la Ville de Nantes. Je prendrai le même exemple, et notamment du Crédit municipal nantais sur lequel s'est adossée la monnaie locale nantaise pour se développer. Nous voterons bien entendu ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Oui monsieur Cachard nous étudions la possibilité avec les services de la Métropole.

Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans le **IV - Programmes d'actions 2019 et plans de financement prévisionnels** de l'exposé des motifs, il convient de substituer le tableau du budget prévisionnel ainsi que la phrase commençant par « il est proposé [...] » par les éléments suivants :

" **Budget prévisionnel**

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges de structure	78 622	Région Auvergne-Rhône-Alpes	190 700
charges de personnel	229 749	État	114 407
prestations	128 950	Banque des territoires	54 300
fonction support	42 326	Métropole de Lyon	25 000
		autres	50 540
		ressources propres	44 700
Total	479 647	Total	479 647

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 25 000 € au profit de la CRESS AURA pour ses actions en 2019 dans le cadre de la stratégie innovation sociale et développement d'affaires, montant en baisse de 5 000 € par rapport à 2018. "

Dans le dispositif, 1° - **Approuve**, il convient de lire :

" a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs de promotion et d'innovation sociale pour l'année 2019, pour un montant total de 73 000 € répartis comme suit :

- 25 000 € au profit de la CRESS AURA, "

au lieu de :

" a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs de promotion et d'innovation sociale pour l'année 2019, pour un montant total de 78 000 € répartis comme suit :

- 30 000 € au profit de la CRESS AURA, "

Dans le **3° - La dépense**, il convient de lire :

" **3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 73 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P36O5171".

au lieu de :

" **3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 78 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P36O5171".

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2019-3949 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les Maires pour l'année 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3949. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Il s'agit simplement d'une indication de vote pour bien réaffirmer le vote défavorable du GRAM à cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires, madame Rabatel.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens une nouvelle fois au nom du groupe Lyon Métropole gauche solidaires sur la question du travail et de l'ouverture des commerces le dimanche. Je rappelle rapidement notre position.

Nous acceptons l'ouverture des commerces sur cinq ou six dimanches maximum dans l'année. Cela peut rendre service à la population sur des périodes particulières comme autour de Noël ou lors d'événements locaux. Mais nous sommes, par contre, opposés à l'ouverture des commerces de façon trop large, comme les 12 dimanches votés récemment à Lyon, ce qui représente un dimanche sur quatre ouvrés pour les salariés.

Les arguments sont très nombreux : est-on obligé d'acheter ses chaussures un dimanche ? N'y a-t-il vraiment aucun autre moment de libre dans une semaine pour acheter ses chaussures ? Nous en doutons.

Et cela justifie-t-il de faire travailler dans les magasins principalement des femmes, vendeuses et femmes de ménage, qui auront de ce fait des problèmes de garde des enfants, des problèmes d'organisation de leurs temps familiaux et personnels, ou des problèmes de transport, même s'il y a un peu d'amélioration de ce côté ? De plus, ceux qui veulent les commerces ouverts le dimanche voudraient rarement travailler eux-mêmes le dimanche, cet égoïsme nous choque. Il y a aussi un problème de pouvoir d'achat : ce qui est acheté le dimanche ne le sera pas le samedi ou le lundi.

Enfin, nous rappelons que l'ouverture des commerces le dimanche induit un problème de société sur lequel on ne discute guère quant au fond : le dimanche reste en effet un jour différent qui permet la rencontre des familles et des amis. Ne pensons-nous qu'en termes de société de consommation ? Le comble est, comme on le voit hier dans un article du Progrès, que les commerçants eux-mêmes sont peu convaincus de l'ouverture trop large des commerces le dimanche.

Pour finir donc, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires remercie les Maires de la Métropole qui ont choisi de ne pas développer le travail du dimanche et s'abstient sur ce rapport pour montrer ses réticences sur le choix de 12 dimanches travaillés dans les commerces de certaines villes, suite au vote de leur Conseil municipal. Nous avons d'ailleurs voté contre à Lyon. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, le premier jour d'achat est le dimanche, non pas avec les concessionnaires automobiles ni avec les enseignes ouvertes mais sur le net et avec une logistique peu vertueuse socialement et environnementalement.

Les commerces de cœur de quartier de centre de commune ou de ville deviennent pas à pas des vitrines pour les habitants, l'achat se réalisant ensuite derrière son écran. Cette règle ne se vérifie pas toujours, entre autres pour les touristes régionaux, locaux, nationaux, internationaux, qui venus s'émerveiller devant notre patrimoine architectural et paysager doivent pouvoir découvrir des créateurs locaux que ce soit en termes d'alimentation, de textile et d'autres arts. Hélas, même ce segment-là des consommateurs et consommatrices peut être détourné vers un concept global que certains ici connaissent, un concept commercial, faisant peu de place aux savoir-faire locaux, à savoir The Village en Nord-Isère.

Les élus écologistes tiennent ainsi à vous rappeler que rien ne sert de soutenir le travail du dimanche au nom de la défense de l'activité économique locale et du commerce local (si c'est bien de cela dont il est question !), si en parallèle, la Métropole et les Communes ne se dotent pas de plus d'outils pour contenir les loyers des acteurs économiques locaux et pour faciliter le maintien et l'implantation d'activités indépendantes répondant aux besoins essentiels des habitants en cœur de quartier, en cœur de commune, en cœur de ville, en cœur de village. Il faut aller plus loin que le dispositif de management de centre-ville.

Les élus écologistes s'opposent comme ils l'ont fait à la Ville de Lyon et comme lors des votes précédents sur ces autorisations de travail le dimanche. Ils remercient les communes qui vont dans ce sens-là car si individuellement des salariés pourraient s'y retrouver en termes de maintien dans un emploi et de rémunération, globalement c'est bien la question de l'organisation de nos communes et de nos territoires qu'il faut réajuster pour répondre aux besoins de chacun et de chacune afin que notre consommation soit responsable et locale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, chers collègues, au moment où une précarité grandissante déclenche la colère de nos concitoyens, au moment où la réforme annoncée des retraites les fait descendre massivement dans la rue, parler de l'ouverture dominicale des commerces ressemble à une provocation.

Inciter à consommer toujours plus est un non-sens, alors que la grande majorité de nos concitoyens n'en ont pas les moyens ainsi, d'ailleurs, qu'une anomalie en matière de développement durable. Travailler le dimanche pour gagner un peu plus au détriment de sa vie de famille est, pourtant, le lot des employés de la grande distribution, qui compte une majorité de femmes, comme Thérèse Rabatel le soulignait tout à l'heure.

Enfin, ce n'est pas l'ouverture dominicale qui dopera le commerce local, pas plus que la consommation, alors que nous connaissons une baisse de pouvoir d'achat sans précédent. Tout au plus, cette mesure favorisera-t-elle le commerce de luxe destiné à la clientèle touristique. Notre groupe, comme l'an dernier, votera contre cette délibération. Je vous remercie.

Adopté, le groupe Lyon Métropole Gauche solidaires s'étant abstenu, les groupes Europe Écologie-Les Verts et apparentés, Communiste, Parti de gauche et républicain et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ainsi que messieurs Gachet et Girard et mesdames Gardon-Chemain et De Lavernée ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2019-3951 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Tourisme d'affaires - Convention de partenariat entre le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), Keolis, ONLYLYON Tourisme et Congrès et la Métropole de Lyon concernant la fourniture de titres de transport à prix réduit à l'occasion des congrès associatifs internationaux - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Galliano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3951.

Il n'est pas là. Avis favorable de la commission.

La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, nous avons parlé à plusieurs reprises durant cette séance de mise en gratuité totale ou partielle des transports en commun. Certaines et certains, sur ces rangs, n'ont pas manqué de nous expliquer que la gratuité ce n'était pas bien, que c'était démagogique, que cela nuirait aux investissements du SYTRAL, etc. etc.

Pourtant là, à l'occasion de cette délibération et même si ce n'est pas clairement exprimé dans l'intitulé de cette délibération, vous nous proposez de voter pour la mise en gratuité d'un titre de transport. Ce titre de transport c'est le titre TCL Pass qui coûte aujourd'hui 3 € et qui offre la libre circulation pour une journée sur l'ensemble du réseau des TCL.

Oui, grâce à notre vote et grâce aux financements du SYTRAL à hauteur de 30 % et de la Métropole à hauteur de 70 %, le titre TCL Pass va devenir gratuit mais il ne s'agit pas de n'importe quelle gratuité. Il s'agit d'une gratuité haut de gamme, à la hauteur des ambitions affichées par notre Métropole. En effet, et selon le fameux adage selon lequel "on ne prête qu'aux riches", il s'agit d'une gratuité pour celles et ceux qui ont du pouvoir d'achat, celles et ceux qui participent aux très grands congrès internationaux accueillis par notre ville, celles et ceux que la délibération décrit d'ailleurs. Je cite : "ce sont des chercheurs ou des médecins en provenance du monde entier qui concourent à l'attractivité et au dynamisme scientifique et universitaire de Lyon et qui -je cite encore- dépensent en moyenne environ 180 € par jour et par personne". Donc pour bénéficier de la gratuité :

1° - il ne faut pas habiter Lyon,

2° - il faut avoir un pouvoir d'achat largement supérieur à la moyenne !

Monsieur le Président de la Métropole, mesdames et messieurs les élus, est-ce là la conception que nous avons de l'égalité d'accès au service public ? Est-ce la conception que nous avons de la justice sociale ? Est-ce la conception que nous avons de nos villes ? Des villes attractives pour des visiteurs aisés mais inhospitalières pour ses habitants et parmi eux les plus vulnérables. Pour notre part, nous n'avons pas cette conception de la ville ni de la Métropole et nous ne pensons pas non plus qu'un homme ou une femme vaut pour ce qu'il ou elle est capable de dépenser en une journée. Et nous n'avons pas ce cynisme à voter la gratuité de ce ticket TCL aux congressistes internationaux alors qu'au 1^{er} janvier 2020 le tarif des abonnements mensuels va augmenter. Une augmentation mensuelle qui va toucher les familles, les étudiantes et les étudiants, les retraités, ceux-là même qui vivent dans notre Métropole et qui ont de plus en plus de mal à boucler leur fin de mois, notamment du fait de l'explosion des prix de l'immobilier. Et c'est bien le comble d'ailleurs car l'envolée des prix du foncier et de l'immobilier est justement le revers de cette politique d'attractivité dont notre Métropole se revendique, y compris dans cette délibération.

Alors pour toutes ces raisons monsieur le Président et y compris parce que cela constitue une rupture d'égalité d'accès dans le service public, nous vous demandons de retirer ce projet de délibération et si ce rapport est maintenu, mon groupe votera contre cette mesure tout à fait injuste et à nos yeux tout à fait injustifiable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre et le groupe Communiste, parti de gauche et républicain ainsi que M. Gachet (non inscrit) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président GALLIANO absent momentanément.

N° 2019-3952 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Schéma de développement universitaire (SDU) - Opération d'aménagement et d'acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3952. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Il s'agit de deux individualisations d'autorisation de programme pour l'achat de fonciers pour le développement du Campus. L'un à La Doua, sur ce que l'on appelle les franges sud du Campus, et l'autre près du Campus Porte des Alpes, liés notamment aux aménagements de ce Campus avec la réalisation de 400 logements étudiants et avec des opérations de voirie et d'espaces verts qui sont liées à cette extension.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi d'abord une remarque. Vous aurez tous remarqué que sans beaucoup d'interventions retirées, nous aurions fini très tard ce qui confirme un sujet que nous avons déjà abordé dans cette assemblée. L'organisation concrète du débat démocratique depuis la fusion des compétences du Département et de la Communauté urbaine a créé un Conseil qui, sur le fond, n'a pas les moyens d'un vrai débat démocratique sur la totalité de ces décisions. Il nous manque du temps. Il nous faudrait beaucoup plus d'heures de débat démocratique pour pouvoir aborder sérieusement des délibérations qui, ici, passent à l'as. Il reste un ordre du jour important sur des sujets, notamment concernant les questions sociales qui sont théoriquement, paraît-il, au cœur de cette Métropole mais que nous allons traiter dans de très mauvaises conditions.

Cela dit c'est une courte intervention pour rappeler une caractéristique de ce schéma de développement universitaire. La troisième ville de la Métropole, en plein développement et porte sud de la Métropole, reste dans le trou noir des concepteurs de ce schéma.

Si le foncier disponible conduit à de nombreux projets de résidences étudiantes, Vénissieux reste une inconnue du SDU. C'est une vieille histoire ! En 1989, les études du projet Démocratie évoquaient un IUT (Institut universitaire de technologie) centré sur les métiers de l'industrie. Vénissieux était encore, à l'époque, trop mal vue par le monde universitaire pour que ce soit possible sans doute. Trente ans après, la situation de l'agglomération, des réseaux de transports comme du développement urbain a profondément changé. Cet ostracisme politique contre une ville dynamique n'est plus possible. Il existe quelques formations post-bac dans les lycées de la ville, il y a l'Institut Bioforce mais le projet de Campus industriel, sur le site Bosch tout comme le développement économique rapide de la ville, doit conduire à repenser sa place dans ce schéma de développement universitaire et inventer des liens de proximité entre l'industrie, en pleine transformation dans toutes les portes du sud et le monde universitaire.

Monsieur le Président, vous n'hésitez pas à innover dans vos propositions pour le prochain mandat. Vous avez d'ailleurs écouté nos propositions pour le niveau d'investissements dans les transports en commun et la révision du PDU, écoutez notre demande d'une révision de ce schéma de développement universitaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Monsieur Bret.

M. le Vice-Président BRET : Oui je comprends les préoccupations de notre collègue. Je prendrai simplement la fin de son propos. Cela ne lui a sans doute pas échappé, ce schéma de développement universitaire date de 2010. Il a encore quelques conséquences comme ce que l'on voit à travers cette délibération mais il est actuellement en révision, c'est la fin de son propos. Donc si la Ville de Vénissieux et ses élus veulent participer à cette révision du SDU je pense qu'ils y seront les bienvenus.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2019-3955 - développement solidaire et action sociale - Approbation du schéma départemental-métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône pour la période 2019 à 2025 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3955. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Merci monsieur le Président. Cette délibération vous propose d'approuver le nouveau schéma départemental-métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône pour la période 2019 à 2025.

Depuis 2017, les services de la Métropole travaillent en concertation avec la Préfecture et le Département du Rhône, tout d'abord sur l'évaluation du précédent schéma et cette délibération vous propose donc le quatrième schéma, accord-cadre qui, lui, traite de plusieurs chapitres.

Tout d'abord, les aires d'accueil sont abordées. Vous savez que nous avons 19 aires d'accueil, il nous en restera deux à mettre en œuvre, celle d'Oullins et une sur Lyon. Des terrains familiaux locatifs : six terrains sont actuellement gérés par la Métropole. Des aires de grand passage où, là, la Métropole s'engage à participer financièrement aux côtés des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) du Rhône qui ont quatre aires d'accueil de grand passage comme Anse, Lentilly, Montagny et Saint Laurent de Mûre et de participer également à la mission de médiation de l'ARTAG (Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadjé).

Il est travaillé également sur l'habitat pérenne avec un engagement de produire 30 logements spécifiques à destination des gens du voyage. Et puis des actions en matière d'inclusion, notamment pour la santé, le vieillissement, le handicap, l'insertion socioprofessionnelle, notamment pour les jeunes et les femmes, la scolarité, quelque chose de très important, arriver à scolariser dès trois ans les enfants qui sont dans ces familles.

Voilà, c'est quelque chose de très développé que, là, vous avez de façon synthétique dans votre dossier mais c'est un document important à venir pour les six années du prochain mandat 2019-2025. Je vous remercie de bien vouloir l'approuver.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix.

Adopté, messieurs Vincendet et Quiniou ayant voté contre.

N° 2019-3956 - développement solidaire et action sociale - Adoption de la charte départementale-métropolitaine de prévention des expulsions locatives du Rhône pour la période 2019-2025 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3956. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Le suivant, c'est également l'adoption d'un contrat cadre qui est la charte départementale-métropolitaine de prévention des expulsions locatives du Rhône sur la période 2019-2025.

C'est, de nouveau, un document important afin d'aider à la prévention des expulsions sur le territoire métropolitain. Il est proposé de renforcer les actions en direction de la prévention des expulsions avec l'actualisation de la charte prévention expulsions, la précédente étant arrivée à son terme.

Cette charte reprend une orientation nationale visant à ce que chaque CCAPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) s'engage sur un objectif quantitatif de réduction du nombre d'expulsions locatives. À ce titre, il est proposé, sur la période de la charte, l'objectif de réduire chaque année de 10 % le nombre de concours de la force publique exécuté. Cette charte a été signée avec un grand nombre d'acteurs du logement social, bien sûr la Métropole, le Département du Rhône, ABC HLM, la Banque de France, l'UNIS (Union des syndicats de l'immobilier), l'UMPI (Union des métiers du plâtre et de l'isolation), etc., beaucoup d'acteurs importants.

Partant de ces constats, il est proposé de renforcer l'action de la Métropole parce que les constats sont que, malheureusement, nous avons un grand nombre de personnes qui se sont retrouvées en procédure d'expulsion,

un peu plus de 100 par rapport à l'année précédente. Donc sept fiches actions ont été mises en œuvre, que vous avez dans le rapport, et nous vous demandons également d'approuver cet accord-cadre dont vous avez pu prendre connaissance. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu quatre minutes pour monsieur Gachet (non-inscrit).

M. le Conseiller GACHET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, l'expulsion locative est un des premiers facteurs de la perte du logement. La prévention est un axe fort de la dynamique de mise en œuvre de la politique du logement d'abord et le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre cite la réponse de la Métropole de Lyon à l'appel à manifestation d'intérêt comme étant exemplaire.

L'engagement de tendre, en cinq ans, à zéro expulsion sans solution alternative dans le parc social ou privé due à un logement trop cher ou à des troubles psychosociaux est un objectif fort qui nous engage collectivement. Il nous oblige à examiner la situation, présenter son évolution. Le nombre de commandements de payer a légèrement augmenté mais il débouche sur un nombre d'assignations moins important ce qui peut indiquer au moins partiellement une meilleure prévention.

Par contre, le nombre de concours exécutés, au regard de ceux qui ont été acceptés, accuse une augmentation notable qui passe de 26 à 32 %. Ce résultat en demi-teinte souligne l'importance de la mise en œuvre d'une charte de prévention efficiente, particulièrement pour suivre l'objectif de réduction des 10 % des CFP (concours de la force publique) exécutés chaque année.

Chacun des items qui caractérisent l'implication de la Métropole est, à ce titre, important. Je ne reviendrai pas sur chacun d'entre eux sinon pour souligner la nécessité du travail transversal et décloisonné qui permet aux différents acteurs du social ou du médicosocial, du logement et du droit d'additionner leurs compétences. En disant cela, il ne s'agit pas d'une construction théorique mais finalement de la réalité qui est impliquée dans un certain nombre de dispositifs, en particulier dans le dispositif APPEL (Action permanente de prévention des expulsions locatives) qui fonctionne dans les tribunaux de Lyon, de Villeurbanne et de Villefranche et qui n'est plus au stade expérimental puisque cette année, nous allons fêter la 20^{ème} année d'exercice dans le tribunal de Lyon.

Nous ne disposons pas, en l'état, de données plus précises sur les différentes problématiques qui conduisent à la procédure d'expulsion même si elles apparaissent implicitement dans les engagements de la Métropole. Néanmoins, je crois utile de souligner les situations qui résultent de la vente ou de la reprise de logement. Elles doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les textes protecteurs existent, ils doivent être appliqués. Mais nos collectivités sont impliquées dans la régulation nécessaire des mouvements de vente en particulier lorsqu'il s'agit de vente à la découpe. Un des moyens d'agir, donc de prévenir, serait d'inclure dans l'examen des déclarations d'intention d'aliéner, une dimension sociale. Celle-ci concernerait la situation économique et sociale des locataires, l'âge et les difficultés particulières qui sont rencontrées.

Les conséquences de la financiarisation du logement, telles que les décrit Leilani Farah, la rapporteuse spéciale des Nations-Unies dans son rapport de mars 2017, sont aussi lisibles dans notre Métropole. Il nous appartient donc de veiller à ce que l'investissement dans le logement ne transforme pas ce dernier en marchandise au détriment d'une fonction première qui est celle de permettre l'exercice d'un droit fondamental, celui pour chacun de disposer d'une manière permanente de son propre logement. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour madame Millet (non-inscrite).

M. le Conseiller HAVARD : Monsieur le Président, madame Millet a dû partir, elle m'a confié le soin de joindre son intervention au procès-verbal, ce que je ferai tout à l'heure.

(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Conseil de la Métropole - [date d'approbation du PV]).

M. LE PRÉSIDENT : Sage décision. Six minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

M. le Conseiller CACHARD : Monsieur le Président, chers collègues, cette intervention est commune au groupe Socialistes et apparentés et au groupe La Métropole autrement.

Cette délibération a pour objet la charte de prévention des expulsions locatives du Rhône pour la période 2019-2025. Dans le Département et la Métropole, c'est la CCAPEX qui est en charge de la coordination, l'évaluation et l'orientation du dispositif de prévention des expulsions et dont le rôle fut renforcé par la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014. L'amélioration de ce dispositif, pour que baissent les chiffres précisés dans la délibération, est une priorité pour nous.

Cette charte, composée de sept fiches et d'annexes à destination des diverses parties prenantes, a pour ambition de travailler à l'émergence d'une vision partagée et d'une culture d'action commune entre les différents acteurs, de même que mobiliser l'ensemble des partenaires en faveur de la prévention des expulsions, définir également les engagements de chacun avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs ; l'un des critères quantitatifs étant la réduction, chaque année, de 10 % du nombre de concours de la force publique exécutés.

La Métropole, pour sa part, est l'acteur qui semble-t-il prend le plus d'engagements, de la sensibilisation accrue des professionnels à la mobilisation du contingent métropolitain de logements réservés afin que l'on participe au relogement des familles menacées d'expulsion, pour ne citer que ces exemples.

Nous avons des obligations, notamment celle de garantir un droit effectif à l'accompagnement dans le logement comme gage de réussite du Logement d'abord.

Au 31 mars 2020, date qui marquera, nous le savons tous, la fin de la trêve des expulsions locatives, aucune expulsion avec le concours de la force publique ne devra être prononcée par les Préfets sans solution alternative digne. Cela devra être fait en dédommageant les propriétaires, ce qui impose que le fonds d'indemnisation des propriétaires à disposition des Préfets, qui a fortement diminué au fil des années, soit sensiblement réévalué.

Plus largement, le parti présidentiel doit renoncer à toutes les mesures d'économies réalisées depuis 2017 sur les aides personnelles au logement (baisse de 5 € de l'APL, gel en 2017 et sous indexation à 0,3 % en 2018 et 2019, suppression de l'APL accession à la propriété).

Il faut également penser leur revalorisation ainsi qu'une hausse du montant du forfait charges. Concernant le changement de mode de prise en compte des ressources pour le calcul de l'APL qui entrera en vigueur en janvier 2020, il faudra que les jeunes à faibles ressources, qui vont être forcément pénalisés par la réforme, fassent l'objet d'un système dérogatoire.

Nous devons aussi augmenter le nombre de logements dignes et durables à proposer aux ménages mal-logés ou non-logés. Pour atteindre l'objectif minimum de 60 000 logements en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) par an, il convient d'augmenter rapidement et, de façon conséquente, les aides de l'État dédiées à la construction de logements sociaux à bas loyers et de retourner à une TVA à 5,5 % pour les logements sociaux en plus, au même titre que les PLAI.

Nous avons le devoir d'attribuer rapidement davantage de logements sociaux aux personnes les plus pauvres et modestes. Il est pour cela nécessaire d'atteindre, au plus vite, les objectifs légaux de 25 % d'attributions aux ménages prioritaires et au premier quart des ménages les plus pauvres hors-QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville), sous peine de sanctions.

Il convient également de reloger, en urgence, toutes les personnes reconnues prioritaires au titre du Droit au logement opposable qui sont en attente d'une proposition malgré leur situation difficile et le dépassement des délais fixés par la loi.

Enfin, la majorité au pouvoir doit mettre en place un grand plan national de lutte contre l'habitat indigne qui repose sur des opérations à périmètre départemental sur l'ensemble du territoire et l'intensification d'opérations urbaines et foncières sur les îlots ou immeubles touchés par l'habitat indigne dans les centres urbains.

Pour ce faire, notre collectivité devra, aux côtés de l'État, avoir des contractualisations de façon à viser la rénovation de logements et garantir ainsi l'accompagnement des occupants les plus en difficulté. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, votre charte départementale-métropolitaine de prévention des expulsions locatives propose un objectif de réduction des expulsions de 10 % par an d'ici 2025 : ce n'est pas acceptable. Il faut les réduire à zéro, sans délai, c'est un état d'urgence.

Partout en France, la pauvreté s'intensifie : près de 9 millions de Français vivent en-dessous du seuil de pauvreté, une personne pauvre sur trois a un emploi. Dans l'un des pays les plus riches au monde, des dizaines de milliers de personnes vivent dans des conditions très dégradées, dorment dans la rue ou vivent dans des caves. La précarité alimentaire touche un Français sur cinq. Chômage, maladie, séparation, le moindre accident de la vie peut faire basculer une famille dans la spirale de l'exclusion.

Dans le même temps, la crise du logement s'accroît : 15 millions de personnes touchées, dont près d'un million privées de logement personnel et 31 000 enfants sans toit.

Les expulsions locatives atteignent un nouveau record. Selon la fondation Abbé-Pierre, en 2017, près de 15 600 ménages ont été expulsés de leur logement, soit une augmentation de 106 % en 15 ans.

Pauvreté, précarité, les femmes sont les premières victimes de ce fléau. Près de 4,7 millions d'entre elles vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Les mères de familles monoparentales sont particulièrement touchées. Parmi celles qui travaillent, plus d'un quart vit sous le seuil de pauvreté, soit un million de femmes. Écarts de salaires, instabilités des temps de travail, emplois précaires sont autant de facteurs qui alimentent la spirale de la pauvreté. Les femmes représentent deux sans domicile fixe sur cinq. Une agression sexuelle sur une femme sans-abri a lieu toutes les huit heures en France. Une situation abjecte et scandaleuse au pays des Droits de l'homme. Face à cet état d'urgence, les dispositifs ne sont pas à la hauteur. L'hébergement d'urgence, un droit pourtant inscrit dans le code de l'action sociale et des familles, n'est pas assuré.

La Fédération nationale des acteurs de la solidarité souligne un manque de places ne permettant pas de répondre à l'ensemble des demandes d'hébergement. Dans le Rhône, 83 % des demandeurs reçoivent des réponses négatives. Selon le rapporteur de l'ONU, la France est coupable de violations des Droits de l'homme dans sa gestion des sans-abri.

En 2018, 612 personnes sont mortes dans la rue. Le moins que l'on puisse faire est de refuser, catégoriquement, toute expulsion sans solution de relogement. Cette lutte est menée par des associations telles que la CNL (Confédération nationale du logement), des syndicats, des forces progressistes, habitants et collectifs, comme le Réseau d'alerte et de solidarité.

Le travail que nous mettons en place, pour prévenir les expulsions, est fondamental. En 2018, à Vénissieux, ce sont 201 assignations au tribunal, 76 concours à la force publique accordés, 53 expulsions programmées. Grâce au travail considérable mené en amont par la Ville, les bailleurs et les acteurs sociaux, plus de 50 % des situations ont pu être solutionnées, évitant ainsi l'expulsion.

Malgré toute l'énergie déployée par la Ville, et ses partenaires locaux, 20 expulsions n'ont pu être évitées l'an dernier. Chacune d'entre elles est un échec, voire un déchirement. Si les dispositifs étaient plus développés, notamment au tout début de la spirale infernale, si l'État prenait ses responsabilités sur la question de l'hébergement, si la Métropole s'engageait pleinement, on pourrait réduire ce nombre d'expulsions de 20 à zéro.

Depuis 10 ans, en tant que Maire de Vénissieux, je porte ce combat en prenant des arrêtés portant obligation de relogement avant toute expulsion locative, interdisant les saisies mobilières et les coupures d'énergie. Par cette persévérance, je veux faire évoluer la loi car les expulsions locatives sans relogement sont contraires aux prérogatives du plan pour le Logement d'abord. J'invite les 59 Maires de cette assemblée à faire de même.

Nous croyons profondément en notre République. Sa constitution, dans son préambule, inscrit dans le marbre les droits fondamentaux de notre démocratie. Nous croyons profondément en notre État de droit, en sa justice et son indépendance. Nous ne nous résignons pas. Notre lutte contre les expulsions est une lutte pour la dignité humaine.

Interdire que de nouvelles personnes, de nouvelles familles soient mises à la rue est le préambule. Ensuite, il faut nous attaquer sérieusement à la crise du logement. Notre groupe a contribué au plan Logement d'abord, notamment comme alternative à l'expulsion. La Métropole doit doubler le rythme de constructions et créer 8 000 logements sociaux par an, pour faire passer le taux SRU de la Métropole de 24 à 32 % en 2030. Des logements sociaux neufs doivent exister de partout, pour ne pas créer de nouveaux ghettos de logements sociaux anciens dans les quartiers prioritaires. Une maîtrise publique foncière est indispensable pour limiter la spéculation. Pour financer ces mesures, il faut un retour à une véritable aide à la pierre et au 1 % logement, aujourd'hui réduit à 0,45 %.

Une charte de prévention des expulsions locatives, pourquoi pas ? Mais nous pourrions aussi commencer par respecter la loi et les dispositifs existants : la loi DALO (droit au logement opposable), le SRU, la loi Brottes sur l'interdiction des coupures d'eau.

La création, par la Ville de Vénissieux, d'une CCAPEX, à l'échelle locale, nous a permis de consolider notre logique de prévention, avec des résultats significatifs. Nous avons pris cette initiative par nécessité, pour pallier les carences de l'État et de la Métropole, théoriquement en charge de la CCAPEX. Une commission, que vous n'avez pas développée sur le territoire de Vénissieux. Aujourd'hui, notre CCAPEX locale est efficace et reconnue par nos partenaires. Notre dispositif devrait pouvoir bénéficier, également, des moyens métropolitains.

Pour conclure, monsieur le Président, nous insistons sur l'objectif du nombre d'expulsions sans solution de relogement, c'est-à-dire zéro. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération propose d'adopter la charte départementale métropolitaine de prévention des expulsions locatives du Rhône pour la période 2019-2025.

La prévention des expulsions locatives s'inscrit dans le cadre du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et du programme Logement d'abord. L'objectif de cette actualisation de la charte est de consolider et renforcer les actions existantes.

Bien sûr, il faut saluer l'importance du partenariat au sein de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives dite CCAPEX.

Bien sûr, il faut insister sur la nécessité de prévenir dans tout domaine, et singulièrement ici, pour éviter la violence d'une expulsion signe de l'échec des politiques sociales. Cependant, la lecture de cette délibération et l'exposé de la situation en commission appellent les observations suivantes.

Une observation très générale, au-delà de ce seul dispositif et qui sans doute concerne bien des acteurs publics : les idées sont généreuses, les objectifs ambitieux, les avis et recommandations pertinents. Mais si les mots sont beaux, la réalité l'est-elle ?

Quand, arrivant par la rue Garibaldi dans cet Hôtel de la Métropole, on voit que sont toujours dressées ces tentes où depuis des mois vivent des femmes et des hommes. Quand on sait combien il est difficile voire impossible de mobiliser quelques logements pour mettre à l'abri des femmes et leurs enfants victimes de violences alors que tous, nous appelons à lutter contre les violences faites aux femmes, nous devons honnêtement, nous avons beaucoup parlé d'honnêteté, nous interroger : les mots (m-o-t-s) suffisent-ils pour traiter les maux (m-a-u-x) ? Est-il pertinent de traiter les conséquences successives sans revenir à la cause ou aux causes ?

Une observation plus précise sur les implications de la Métropole dans cette politique de prévention. Sont évoqués le soutien aux associations et dispositifs, sous réserve des crédits correspondants, la mobilisation du FSL (fonds de solidarité pour le logement), l'intervention des travailleurs sociaux. Mais les moyens sont-ils suffisants, bien orientés, et surtout bien évalués dans leur efficacité ?

Enfin une observation plus personnelle sur l'objectif quantitatif de réduction du nombre d'expulsions locatives. Il est proposé de réduire de 10 % chaque année le nombre de concours de la force publique exécutés, comme si seule la violence affichée publiquement de l'expulsion dérangeait. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° 2019-3961 - développement solidaire et action sociale - Outil de gestion des admissions et des prises en charge des mineurs et des jeunes majeurs - Approbation de la convention-type Orientation au sein du dispositif enfance : suivi des situations, accompagnements et accueils (ODESSAA) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission a désigné Mme la Conseillère Runel comme rapporteur du dossier numéro 2019-3961.

Madame Runel était favorable. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, intervention retirée, ce Conseil dure longtemps.

M. LE PRÉSIDENT : Oui... cela me fait penser, je voulais y revenir tout à l'heure, monsieur Millet, vous disiez on accélère mais moi je ne demande rien, c'est-à-dire que, si les interventions se déroulent, le temps est devant nous, on ne sacrifie pas les débats. Mais en tout cas, merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Conseillère RUNEL absente momentanément.

M. LE PRÉSIDENT : On va passer au dernier livret. Une petite précision technique pour celles et ceux qui verraient l'heure arriver...

M. le Conseiller MILLET : Juste pour dire, c'est comme les assemblées générales d'étudiants, c'est quand même celui qui est le plus tenace qui finit.

M. LE PRÉSIDENT : Bien évidemment. Si on pouvait avancer, juste une petite précision technique, je vous propose que l'on déroule jusqu'à la fin et de ne pas faire d'interruption de séance comme nous l'avions prévue puisque l'on a gagné à peu près une heure et quart.

Néanmoins, pour celles et ceux qui vacilleraient pour des raisons physiques, le bar est ouvert et quelques sandwiches sont là. Je vous propose de faire cela au fil de l'eau ou de le faire à la fin du Conseil.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président j'ai juste un petit doute sur le quorum. Mais comme je ne veux pas, comment dire, donner raison à notre ami Millet, parce que nous aussi on a de la résistance...

M. LE PRÉSIDENT : Je partage votre doute.

M. le Conseiller COCHET : Sans être nous-mêmes persuadés du communisme dans la démarche, nous ne ferons rien mais je pense, quand même, qu'il serait bien qu'un certain Vice-Président reste jusqu'au bout, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Merci beaucoup.

N° 2019-3964 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3964. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu une minute pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Juste pour dire que nous ne prendrons pas part au vote.

**Désignation de représentants au sein du conseil d'administration
de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM)**

(Dossier n° 2019-3964)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner deux représentants titulaires pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM). Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Myriam PICOT,
- M. Éric DESBOS.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés et Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus et le groupe Parti radical de gauche (PRG) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2019-3965 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil d'administration de la régie personnalisée des Nuits de Fourvière - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3965. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission monsieur le Président.

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration
de la régie personnalisée des Nuits de Fourvière
(Dossier n° 2019-3965)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée des Nuits de Fourvière. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Chantal CRESPIY.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, madame Burricand s'étant abstenue.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2019-3966 - éducation, culture, patrimoine et sport - Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Mille et Un Repas, Coralys, Scolarest et Elios - Exercice 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3966. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un rapport concernant les délégataires de services publics pour la restauration scolaire. Rapport des délégations de services publics qui ont lieu jusqu'en juin 2018, c'est un petit peu ancien, on a déjà eu deux rentrées depuis.

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Juste pour une explication de vote. Nous nous abstiendrons sur cette délibération puisque nous ne votons pas les délégations pour les cantines.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3970 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Soutien aux projets associatifs et appel à projets Investissements en faveur du développement des activités physiques et sportives - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3970. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Monsieur le Président, c'est une délibération à deux volets : accompagnement des comités sportifs métropolitains et, l'appel à projet, investissement en faveur du développement des activités physiques et sportives. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Je ferai court monsieur le Président. Cette délibération qui attribue des subventions d'équipement aux communes sites hôtes d'entraînements pour la prise en charge des travaux liés à l'accueil des équipes demi-finalistes et finalistes de la coupe du monde féminine de football 2019 démontre combien l'action de ces communes a bénéficié à la Métropole pour son rayonnement et aussi sa fréquentation touristique. Nous ne pouvons que nous en réjouir et je pense que la prise en charge du financement d'équipements pour d'autres événements à retombées internationales par la Métropole ne peut que conforter nos communes. Que cette politique se poursuive à l'avenir ! C'est aussi pour la Métropole la façon de réfléchir à la mise en place d'une politique plus large afin d'aider les communes pour leurs équipements culturels, sportifs et éducatifs, comme le faisait le Conseil général du Rhône avant 2015.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N° 2019-3973 - éducation, culture, patrimoine et sport - Villeurbanne - Cusset - Construction d'un collège - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3973. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cela concerne la construction d'un nouveau collège à Villeurbanne afin d'accompagner la forte croissance de la démographie scolaire dans la Commune de Villeurbanne et, plus largement, dans l'est lyonnais.

Nous lançons donc une construction dans le quartier de Cusset avec, en objectif, l'ouverture d'un collège de 700 places pour la rentrée 2022. Deux petites précisions simplement : le programme qui a été demandé c'est, effectivement, d'avoir une qualité architecturale mais allié aussi à des qualités environnementales et de fonctionnalité des locaux. À signaler aussi, une préoccupation qui vous est très chère monsieur le Président, c'est la concession des espaces extérieurs qui intégrera l'atténuation de l'effet îlot de chaleur par un revêtement de sol de teinte grise ou claire, une toiture terrasse végétalisée ainsi que des plantations apportant de l'ombrage. Voici pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller BERTHILIER : Oui monsieur le Président, je vais faire court car je pense que nous n'avons plus trop la tête aux débats. C'est malheureux parce que c'est un sujet qui est important.

M. LE PRÉSIDENT : Prenez votre temps monsieur Berthilier, on est là, on vous écoute.

M. le Conseiller BERTHILIER : Je vais le prendre, ne vous inquiétez pas, merci. D'abord pour dire que c'est un beau projet et qu'il s'inscrit dans la nécessité de rattraper le retard, notamment dans l'est lyonnais. Il ne suffira pas mais c'est déjà bien. Et je voudrais en profiter pour souligner tout le travail qui a été mené par les services à la fois

à la direction de l'éducation, la direction des bâtiments, sur ce mandat-là parce qu'il a fallu rattraper beaucoup de retard, construire vite mais construire bien.

Et comme j'ai été mis en cause tout à l'heure sur le soutien que je pouvais ou pas apporter aux services, je tenais à rappeler cela : à rappeler qu'au cours des années où j'étais dans l'Exécutif, avec vous monsieur le Président, c'était avant votre présidence, il me semble n'avoir jamais fait défaut dans le soutien aux services ce qui n'était pas tout à fait toujours le cas de tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3975 - éducation, culture, patrimoine et sport - Organisation de 2 voyages mémoire à Cracovie et Auschwitz-Birkenau en 2021 et 2022 - Convention de groupement de commandes avec le Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3975. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Le rapport n° 2019-3975, monsieur le Président et chers collègues, concerne l'organisation de deux voyages mémoire à Cracovie et Auschwitz-Birkenau pour 2021 et 2022. On s'y prend un petit peu à l'avance mais on essaie d'avoir des prix pour un sujet qui est extrêmement important. Voilà monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, en fait c'est un sujet très sérieux que nous abordons autour de cette délibération et nous sommes évidemment pleinement d'accord avec cette action que nous considérons comme très utile.

Cependant, nous avons un souci. Nous étions intervenus, en 2017, en Conseil métropolitain pour protester sur le fait que ces voyages à Auschwitz, l'ensemble des élus métropolitains -et notamment des groupes politiques- n'étaient pas informés, n'étaient pas associés, d'une manière ou d'une autre, à ces voyages et que les élus qui siégeaient dans les collèges qui parlaient, n'étaient pas non plus informés. Il n'y avait pas d'effort pour les inviter à participer aux voyages quand le collège où ils siégeaient y allait et, tant qu'à faire, qu'ils soient associés à cette action.

Nous avons été entendus puisqu'en 2018, c'est monsieur Millet qui y avait été pour notre groupe par rapport à deux collèges de Vénissieux qui participaient à ce voyage.

En 2019, nous n'avons vu passer aucune information et, de nouveau, nous n'avons pas été associés -nous mais je parle pour tout le monde, ce n'est pas nous spécialement- à ces voyages, alors qu'un collège de la commune participait à ce voyage (collège où plusieurs d'entre nous siègent).

Alors je trouve personnellement, et c'est l'avis de notre groupe, d'une part que cette manière de ne pas assurer la visibilité de l'ensemble de la représentation politique de la Métropole, c'est finalement contraire au principe républicain qui guide, y compris cette action. C'est la première chose. Et la deuxième chose, c'est que je pense que cela ne participe pas à ce que ces actions aient tout le rayonnement qu'elles doivent avoir dans les collèges et dans les communes où les collèges se portent candidats et sont acceptés pour partir.

Donc, je pense vraiment qu'il faut changer de manière de faire du point de vue de la Métropole sur cette action qui mérite que vous la traitiez autrement avec l'ensemble du Conseil métropolitain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2019-3976 - éducation, culture, patrimoine et sport - École nationale supérieure de cinéma et de multimédia CinéFabrique - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement - Attribution d'une subvention pour le projet Tu m'auras pas ! - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3976. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne la CinéFabrique, jeune École nationale supérieure de cinéma et de multimédia qui a ouvert ses portes en 2015. Comme vous le savez la Métropole de Lyon est engagée dans le soutien à la filière de l'image. Elle vous propose de soutenir l'implantation pérenne sur son territoire de cet établissement d'enseignement supérieur artistique porteur d'un projet ambitieux et vertueux.

En effet, la vocation première de cette école est d'offrir une formation de haut niveau à des jeunes issus de la diversité dans une volonté marquée de mixité sociale avec un modèle qui se revendique alternatif aux grandes écoles de cinéma existantes, je veux parler de la Fémis, de l'École Louis Lumière et d'autres écoles privées. Elle accueille chaque année 30 élèves à parité hommes/femmes et plus de la moitié des élèves sont boursiers.

Le projet de délibération qui vous est soumis comporte deux volets. Un volet investissement par une subvention de 1 M€ pour la première phase de la réhabilitation de l'ancien lycée Martin Luther King à Lyon 9° dans lequel la CinéFabrique est aujourd'hui installée. Par ailleurs, une subvention de 50 000 € pour un remarquable dispositif d'éducation à l'image destiné à donner aux collégiens des instruments d'analyse face aux images, aux discours et aux pratiques véhiculés sur internet.

Ce dispositif concerne 340 collégiens dont 14 classes issues de six collèges implantés sur les Communes de Décines-Charpieu, Givors, Lyon 8°, Oullins et Villeurbanne. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, madame Picot ayant bien détaillé le contenu de cette délibération, je vous propose de mettre notre intervention au rapport de cette séance.

(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Conseil de la Métropole - [date d'approbation du PV]).

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Brugnera. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2019-3977 - éducation, culture, patrimoine et sport - Villeurbanne - Attribution d'une subvention pour le centenaire du Théâtre de la Cité, dénommé Théâtre national populaire (TNP) en novembre 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3977. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Cette dernière délibération concerne une subvention de 25 000 € pour le centenaire du prestigieux Théâtre national populaire. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, deux minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Trente secondes, monsieur le Président, pour me réjouir que la Métropole et madame Picot, puisque c'est elle qui a instruit le dossier avec les services, nous accompagnent, l'État et la Ville de Villeurbanne et aussi la Région Rhône-Alpes, il faut le dire, dans les manifestations qui auront lieu à l'occasion du centenaire de cette institution qui a fait 50 ans à Paris et 50 ans à Villeurbanne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Bret. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, vous vouliez la parole ?

M. le Conseiller COCHET : Oui monsieur le Président avant que le vœu soit élaboré parce que je crois qu'il y a une nouvelle version qui a été distribuée. Je m'enquerrai quand même de la présence de l'ancien Ministre de

l'Intérieur sur un sujet, me semble-t-il aussi important. Et puis, juste un petit clin d'œil, je remarque que le Maire de Rochetaillée n'est pas là. Je vous remercie.

**Vœu portant réaffirmation du droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence
déposé par les groupes Socialistes et apparentés et La Métropole autrement**

M. LE PRÉSIDENT : Les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés ont déposé un projet de vœu en Conférence des Présidents portant sur la réaffirmation du droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence.

Je donne la parole à madame Runel pour le présenter.

(VOIR vœu annexe 3 page 190)

Mme la Conseillère RUNEL : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, j'espère que l'on a retrouvé tout le monde et que les avis de disparition sont désormais terminés même s'il y a quelques absents dans ces bancs.

Je crois qu'effectivement une nouvelle version du vœu vous a été distribuée. Je ne sais pas si au regard de l'heure tardive et après plus de 10 heures passées ensemble il est nécessaire de le relire. Je rappelle juste le contexte. Ce vœu fait suite à la situation de l'hébergement d'urgence notamment sur le territoire de Lyon et le Département du Rhône. Une situation plutôt dramatique et assez ubuesque puisque le Préfet avait demandé de mettre en place des critères de vulnérabilité, pour permettre un hébergement d'urgence qui étaient donc la présence d'enfants de moins d'un an, la présence de femmes enceintes de plus de cinq mois et la présence de problématiques fortes de santé. Ce qui voulait dire qu'aujourd'hui, si vous étiez une femme avec un enfant d'un an et deux jours, vous ne pouviez pas être hébergés, vous n'étiez pas un public prioritaire, et que si vous étiez enceinte de seulement trois mois vous n'étiez pas non plus un public prioritaire et que vous pouviez rester dormir à la rue.

La modification qui a été apportée dans le nouveau vœu qui vous a été distribué aujourd'hui porte seulement sur le point numéro deux puisqu'effectivement le Ministre a, lui-même, rappelé son Préfet à l'ordre pour lui dire que ces mesures n'étaient absolument pas acceptables. Donc, effectivement, le point deux a été modifié et je vous lirai juste les "considérant".

Nous demandons que le Conseil de la Métropole de Lyon exprime son opposition à toute remise en cause du droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence, exprime l'exigence que toute personne puisse être orientée vers un dispositif de mise à l'abri adapté à sa situation, après un diagnostic social individualisé et approfondi et demande également à ce qu'une large concertation initiée par le Préfet, réunissant l'ensemble des parties prenantes concernées, puisse se mettre rapidement en place afin d'inventer de nouvelles réponses en matière d'hébergement et de logement sur le territoire de la Métropole.

Voilà le vœu que nous soumettons les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés à l'approbation de ce Conseil de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Juste pour dire qu'effectivement nous apprécions le fait que l'hébergement soit fait totalement sans condition, sans critère. Enfin, comment on peut accepter un enfant de 11 mois et refuser un enfant de 14 ? Cela paraît complètement aberrant ! Donc, effectivement, l'hébergement d'urgence sans critère est tout à fait intéressant.

Ensuite, ces personnes doivent pouvoir être accompagnées, orientées et soit, effectivement, elles ont des droits en France et il faut absolument les accueillir dans des conditions dignes et, pour cela, il faut un accompagnement spécifique. Puis, peut-être après un logement temporaire, intégrer un logement social plus durable.

Donc, nous sommes effectivement pour l'hébergement sans condition, un accompagnement social adapté à chacune des situations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires s'associe complètement à ce vœu et même d'une manière ferme. Je n'en rajouterai pas. Je m'associe à ce que vient de dire Catherine Panassier dans un court résumé pour que nous soyons vigilants, actifs, réactifs dans toutes les dimensions de la problématique. Empêcher, bien entendu, toute remise en cause du droit inconditionnel, ce qui est rappelé dans les trois points d'ailleurs qui viennent d'être lus donc je ne vais pas prendre plus de temps. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Je serai aussi assez bref et concis. Le groupe Europe Écologie-Les Verts votera bien entendu ce vœu. La motivation, c'est aussi en rapport avec le débat que nous avons eu tout à l'heure concernant les logements vides qui, pour nous, pouvaient être utilisés également pour

l'hébergement temporaire d'urgence. Nous avons bien entendu vos propos concernant les dispositions qui sont mises en œuvre au niveau de la Métropole et c'est pour cela aussi que nous soutenons ce vœu et nous le voterons naturellement, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Très brièvement. Nous voterons ce vœu qui a été rédigé de manière assez claire, simplement en rajoutant que tout le monde sait que tout est lié. C'est l'insuffisance du logement social qui rend impossible l'entrée et la sortie des résidences qui elles-mêmes sont pleines et ne permettent pas de reloger des migrants qui ont obtenu l'asile et qui fait que les centres d'asile sont eux-mêmes pleins et ne peuvent plus accueillir des demandeurs. Enfin bref, c'est toute une chaîne et c'est l'insuffisance globale de l'offre qui conduit à ces situations qui sont absolument inadmissibles.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Intervention retirée. Trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, tous les élus de notre groupe sont attachés bien sûr au dispositif de renfort hivernal. Nous voulons saluer la hausse du nombre de places depuis plusieurs années et saluer, d'ailleurs, votre action récente, grâce à l'accord du Maire de Caluire, pour augmenter encore ces dispositifs.

Nous avons pu participer à plusieurs réunions avec les services de la Préfecture sur la présentation de ce dispositif, le manque de place encore et, effectivement, la difficulté de pouvoir héberger notamment les publics les plus en difficultés, notamment les enfants, notamment les femmes enceintes et les personnes malades. Et donc, nous sommes extrêmement vigilants sur les conditions d'accueil de ces personnes et sur l'augmentation des places.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Donc après la lecture du vœu modifié, nous pourrions le voter. Nous voulons quand même faire la différence entre, bien sûr, l'opération et le fait de recevoir et de recueillir des personnes en situation difficile mais mettre également en parallèle un certain nombre de professionnels, des organisateurs de squats qui posent une vraie difficulté au niveau de la Métropole de Lyon et en particulier, par rapport à des gens qui organisent, contre la loi, un certain nombre de déboutés de l'asile et qui enkystent un certain nombre de problèmes et cela au détriment, malheureusement, des personnes qui sont dans ces squats.

Donc nous voterons, bien évidemment, ce vœu mais nous attirons l'attention également sur le fait qu'il ne faut pas être naïf par rapport à des professionnels du squat qui manipulent des situations qui, je le rappelle, sont à l'origine de l'ensemble des mafias qui aujourd'hui gagnent beaucoup d'argent sur les malheureux qui essaient de venir dans nos pays. Je vous remercie et nous voterons ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Ait-Maten vous vouliez la parole.

Mme la Conseillère AIT-MATEN : Merci monsieur le Président. En fait juste quelques mots, on ne peut pas ne pas voter ce vœu. Simplement je vais un petit peu, pas pousser un coup de colère mais simplement dire que, lors de la présentation du plan froid à la Préfecture, le Préfet nous a décliné toutes ces restrictions qu'il allait opposer à l'accueil inconditionnel des gens en situation de grande précarité. Malheureusement, je le dis, nous avons été deux élus à nous exprimer là-dessus et à avoir contré le Préfet, c'est madame Doriane Corsale et moi-même, et à ce moment-là, seules les associations se sont exprimées. Et je voudrais saluer, derrière ce vœu, si on en est là aujourd'hui, si la responsabilité des élus est prise aujourd'hui, c'est grâce aux associations qui ont fait le job, qui ont attaqué le Préfet et qui sont remontées au niveau du Gouvernement qui a fait bouger les choses.

Voilà donc on n'a pas à se glorifier de quoi que ce soit, simplement, prendre notre part de responsabilité et tant mieux.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que personne ne cherche à se glorifier. Vous auriez pu rajouter d'ailleurs l'intervention du Président de la Métropole auprès du Préfet, auprès du Ministre ainsi que d'un certain nombre d'autres élus qui, peut-être, ne se sont pas exprimés dans cette réunion mais ont fait, de manière assez discrète mais comme il le fallait je crois, ce travail qui a, finalement, fini par poser un certain nombre d'éléments et bien évidemment les associations.

Je mets ce vœu au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci encore d'être restés jusqu'au bout. Bonne soirée et passez de bonnes fêtes.

La séance est levée à 20 heures 26.

Annexe 1 (1/23)

Débat d'orientations budgétaires 2020 - Tous budgets

(dossier n° 2019-3982)

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm



Débat d'orientations budgétaires 2020

Conseil de la Métropole

16 décembre 2019

la métropole
GRAND LYON

SOMMAIRE

I. Les éléments de contexte

A. La conjoncture économique

B. Les collectivités et le PLF 2020

C. La contractualisation avec l'Etat

II. La stratégie financière métropolitaine

A. La progression de l'autofinancement

B. Maîtrise de notre capacité de désendettement

C. Structure et gestion de la dette

III. Les orientations budgétaires

A. Le dynamisme des recettes de fonctionnement

B. Le cadrage des dépenses de fonctionnement

C. La politique de gestion des ressources humaines

D. La PPI



I. Les éléments de contexte

Annexe (4/23)

La conjoncture économique

- Un contexte européen marqué par le Brexit
 - Une croissance française supérieure à celle de la zone euro pour 2019 et 2020
 - Une inflation hors tabac estimée à 1% (idem 2019)
- Un contexte local très positif
 - Un développement porté par le secteur des services marchands
 - Des transactions immobilières dynamiques
 - Une baisse du taux de chômage métropolitain : 8,2% début 2019

Annexe (5/23)

Les collectivités et le projet de Loi de Finances pour 2020

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'amélioration de l'autofinancement des collectivités,
- Une reprise des investissements et l'augmentation des emprunts,
- Des situations disparates et une autonomie fiscale limitée par la perte du dynamisme de la taxe d'habitation liée à sa suppression,
- Un maintien des concours financiers de l'État,
- Une réforme des dispositifs de péréquation assis sur les DMTO défavorable à la Métropole.

Annexe (6/23)

Les collectivités et le projet de Loi de Finances pour 2020

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'amélioration de l'autofinancement des collectivités,
- Une reprise des investissements et l'augmentation des emprunts,
- Des situations disparates et une autonomie fiscale limitée par la perte du dynamisme de la taxe d'habitation liée à sa suppression,
- Un maintien des concours financiers de l'État
- Une réforme des dispositifs de péréquation assis sur les DMTO défavorable financièrement à la Métropole.

Annexe (7/23)

Les collectivités et le projet de Loi de Finances pour 2020

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'amélioration de l'autofinancement des collectivités,
- Une reprise des investissements et l'augmentation des emprunts,
- Des situations disparates et une autonomie fiscale limitée par la perte du dynamisme de la taxe d'habitation liée à sa suppression,
- Un maintien des concours financiers de l'État
- Une réforme des dispositifs de péréquation assis sur les DMTO défavorable financièrement à la Métropole

Annexe (8/23)

La contractualisation avec l'Etat

- Un contrat signé en 2018 intégrant un objectif d'évolution de nos dépenses annuelles de fonctionnement de +1,19 % à compter du CA 2017
- Un périmètre qui ne recouvre pas l'intégralité des dépenses de fonctionnement (dépenses sociales plafonnées / péréquation non prise en compte)
- Pour la Métropole, une réalisation 2018 de 1 957 M€ hors retraitements à confirmer par l'État pour un montant plafond de 2 008 M€
- Une capacité de désendettement de 3 ans et 6 mois pour une limite fixée à 10 ans.
- Un respect en 2019 et une poursuite de l'objectif sur 2020

Annexe (9/23)

La contractualisation avec l'Etat

- Un contrat signé en 2018 intégrant un objectif d'évolution de nos dépenses annuelles de fonctionnement de +1,19 % à compter du CA 2017
- Un périmètre qui ne recouvre pas l'intégralité des dépenses de fonctionnement (dépenses sociales plafonnées / péréquation non prise en compte)
- Pour la Métropole, une réalisation 2018 de 1 957 M€ hors retraitements à confirmer par l'État pour un montant plafond de 2 008 M€
- Une capacité de désendettement de 3 ans et 6 mois pour une limite fixée à 10 ans.
- Un respect en 2019 et une poursuite de l'objectif sur 2020

Annexe (10/23)



II. La stratégie financière métropolitaine

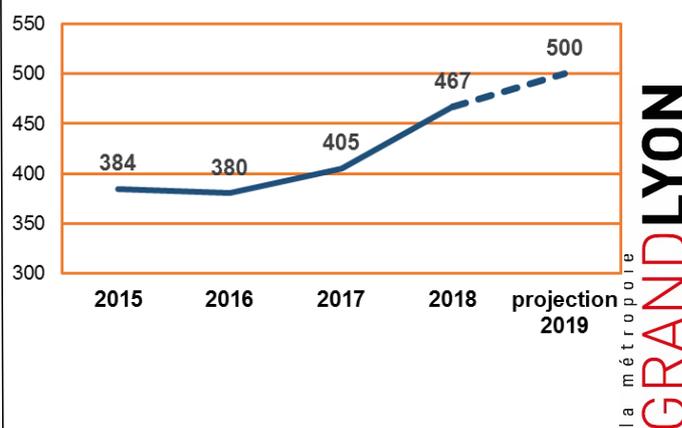
Annexe (11/23)

La progression de l'autofinancement

- Un niveau
d'autofinancement brut a minima stable :

- CA 2015 : 384 M€
- CA 2016 : 380 M€
- CA 2017 : 405 M€
- CA 2018 : 467 M€

- Une projection 2019 entre 470 M€ et 500 M€



- Une stratégie 2020 en cohérence avec les exercices antérieurs

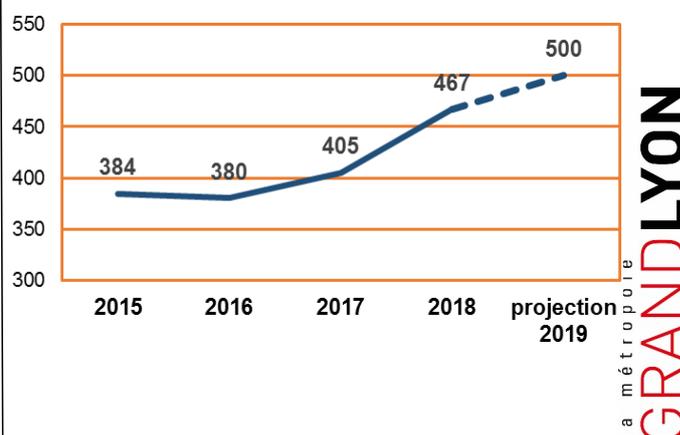
Annexe (12/23)

La progression de l'autofinancement

- Un niveau d'autofinancement brut a minima stable :

- CA 2015 : 384 M€
- CA 2016 : 380 M€
- CA 2017 : 405 M€
- CA 2018 : 467 M€

- Une projection 2019 entre 470 M€ et 500 M€



- Une stratégie 2020 en cohérence avec les exercices antérieurs

Annexe (13/23)



Maîtrise de notre capacité de désendettement

- Une capacité de désendettement ne dépassant pas 10 ans en fin de mandature :
 - Un niveau de 3 ans et 6 mois au CA 2018
 - Un niveau proche au CA 2019
- La préservation de nos capacités de financement à travers une gestion prudentielle de la dette

Annexe (14/23)

Maîtrise de notre capacité de désendettement

- Une capacité de désendettement ne dépassant pas 10 ans en fin de mandature :
 - Un niveau de 3 ans et 6 mois au CA 2018
 - Un niveau similaire au CA 2019
- La préservation de nos capacités de financement à travers une gestion prudentielle de la dette

Annexe (15/23)

Structure et gestion de la dette

- Un encours de dette estimé en stabilité par rapport à 2019 soit 1 900 M€ au 01/01/2020
- Une stratégie de répartition taux fixe-taux variable à 40/60-60/40 poursuivie
- 100% de l'encours sans risque
- Un taux moyen estimé à 1,63% tous budgets (1,66% au 01/01/2019)

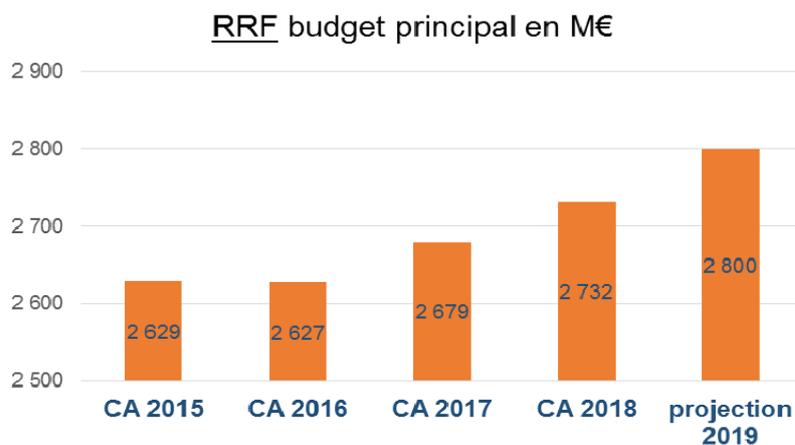
Annexe (16/23)



III. Les orientations budgétaires

Annexe (17/23)

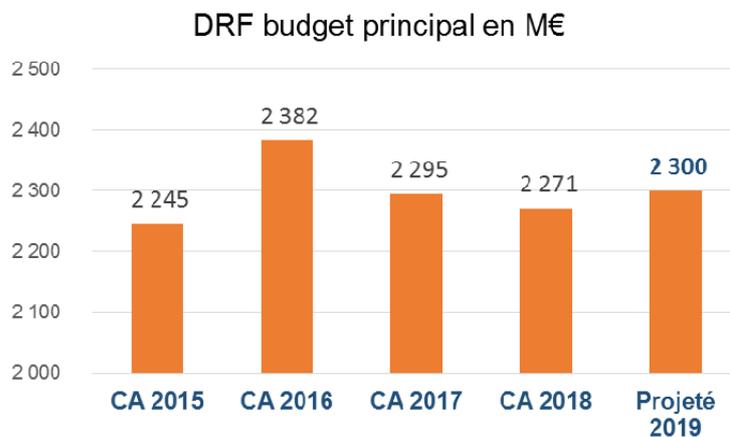
Le dynamisme des recettes de fonctionnement



- Des recettes en hausse : de 2 629 M€ en 2015 à 2 732 M€ en 2018
- Une projection 2019 à 2 800 M€
- L'impact des DMTO : Une évolution de + 40 % entre 2015 et 2018

Annexe (18/23)

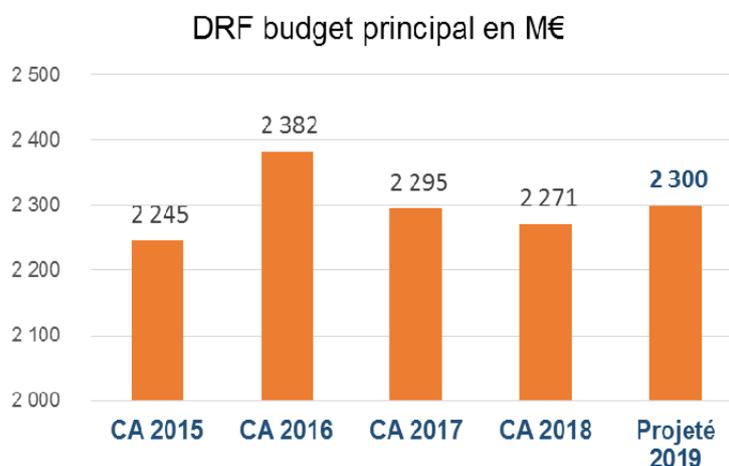
Le cadrage des dépenses de fonctionnement



- Respect du contrat de maîtrise de l'évolution de la dépense locale signé avec l'Etat.
- Augmentation de 2,5% de la masse salariale de BP à BP hors mesures exogènes et mesures financées
- Stabilité globale des subventions, hormis pour les structures faisant l'objet d'un conventionnement pluriannuel
- Progression de la péréquation au profit des communes de 7 M€

Annexe (19/23)

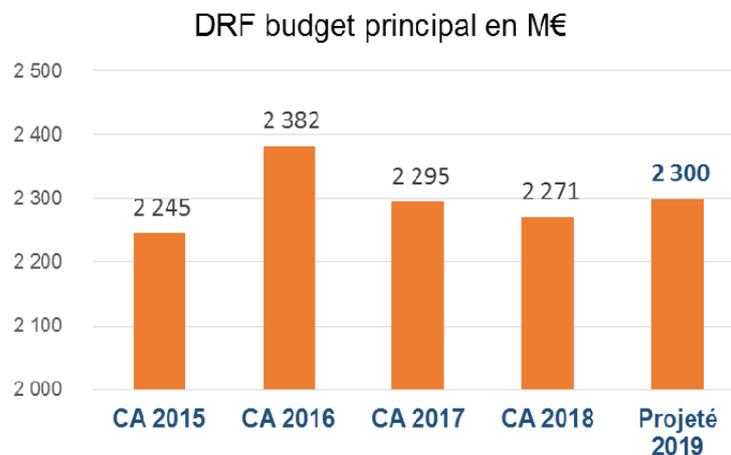
Le cadrage des dépenses de fonctionnement



- Respect du contrat de maîtrise de l'évolution de la dépense locale signé avec l'Etat.
- Augmentation de 2,5% de la masse salariale de BP à BP hors mesures exogènes et mesures financées
- Stabilité globale des subventions, hormis pour les structures faisant l'objet d'un conventionnement pluriannuel
- Progression de la péréquation au profit des communes de 7 M€

Annexe (20/23)

Le cadrage des dépenses de fonctionnement



- Respect du contrat de maîtrise de l'évolution de la dépense locale signé avec l'Etat.
- Augmentation de 2,5% de la masse salariale de BP à BP hors mesures exogènes et mesures financées
- Stabilité globale des subventions, hormis pour les structures faisant l'objet d'un conventionnement pluriannuel
- Progression de la péréquation au profit des communes de 7 M€

Annexe (21/23)



La politique de gestion des ressources humaines

- Le déploiement des orientations politiques en direction du personnel (télétravail, soutien aux aidants familiaux, mesures relatives à la santé et la prévoyance...)
- La bonne adéquation des objectifs et des moyens affectés aux politiques publiques (IDEF, maisons de la Métropole, collecte...)
- La maîtrise de la masse salariale

Annexe (22/23)

La PPI

Un cadrage 2020 à :

- 750 M€ en autorisations de programme
- 700 M€ en crédits de paiement

Une PPI plus ambitieuse sur la prochaine mandature :

- Des capacités financières pour agir
- La nécessité de mieux couvrir le champs de certaines politiques publiques issues du périmètre départemental ou répondant aux enjeux de société.

Annexe (23/23)



En conclusion...

Annexe 2 (1/8)

Adoption du plan climat air énergie territorial (PCAET - Demande du label Cit'ergie
(dossier n° 2019-4006)

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Charles

Délibération du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Conseil du 16/12/2019

Rapport n° 2019-4006

Adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) - Demande du label Cit'ergie.



GRANDLYON
la métropole

Contexte

- La Métropole a révisé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) entre 2015 et 2019. Il cadre la trajectoire en matière de consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre et de polluants pour la période 2019-2030.
- Le travail s'est fortement appuyé sur le schéma directeur des énergies (SDE, mai 2019), les actions portées par le plan oxygène (2016) et la stratégie d'adaptation (2017)
- En 2019, la collectivité a remis en jeu son label Cit'ergie, récompensant l'excellence des politiques climatiques des collectivités pour 4 ans.



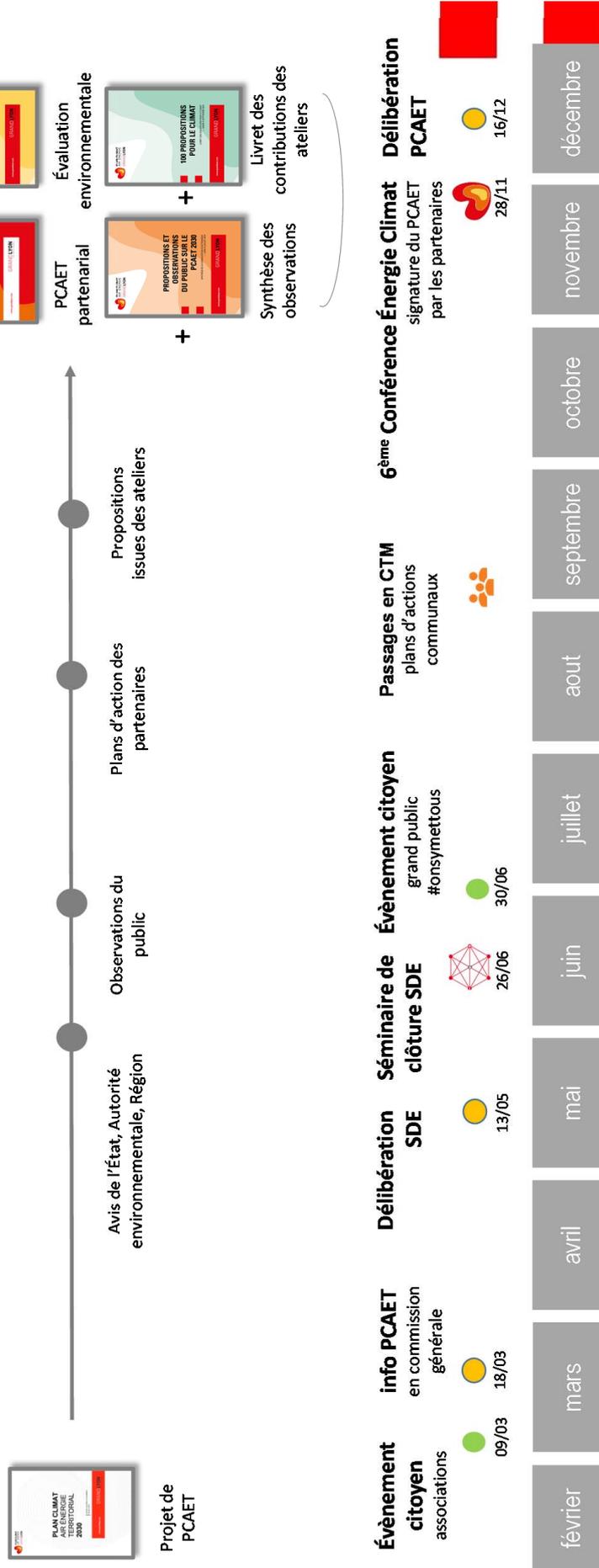
**SCHÉMA
DIRECTEUR
ÉNERGIES
GRAND LYON**



GRAND LYON
la métropole

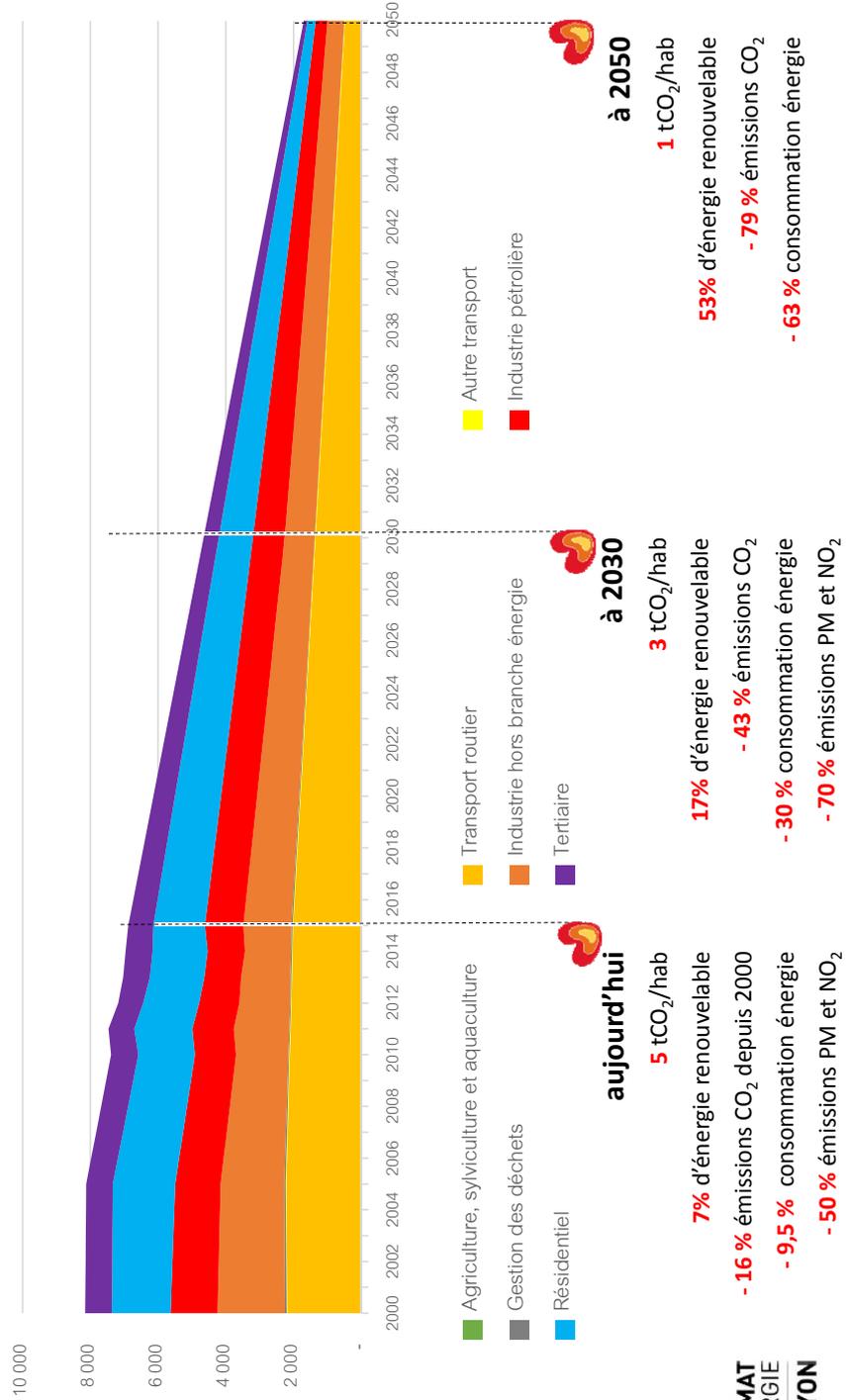
Annexe (3/8)

Élaboration du PCAET en 2019



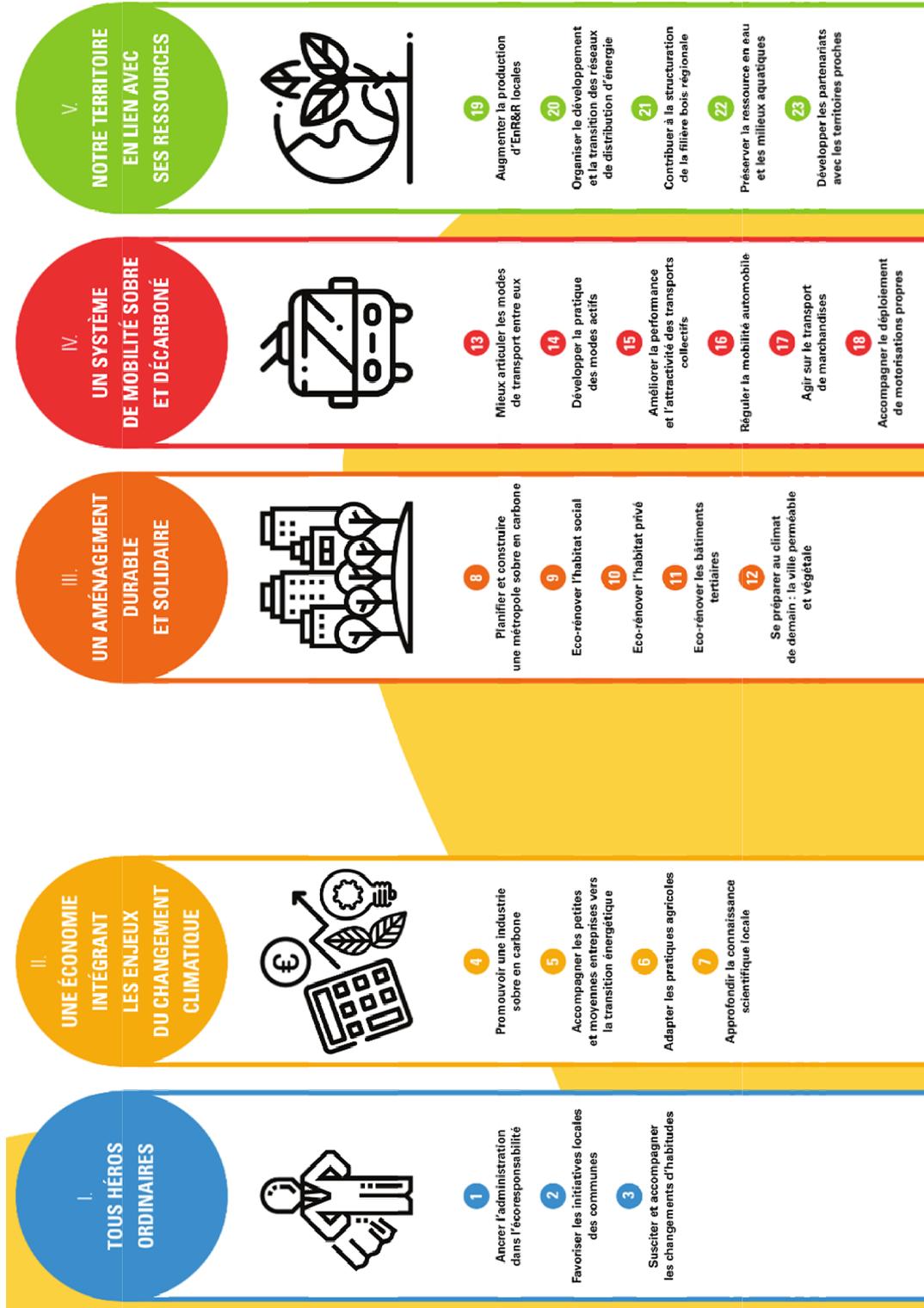
Vision et objectifs à 2030 et 2050

Evolution des émissions de GES (ktCO2e) sur le territoire de la Métropole du Grand Lyon



Plan d'actions à 2030

Annexe (5/8)



Un plan climat, plus de 140 partenaires signataires



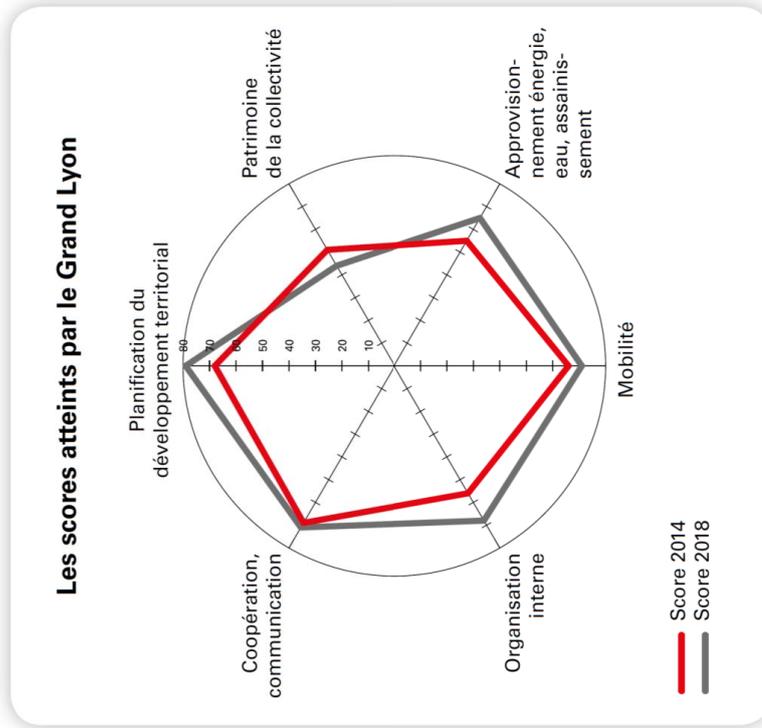
- Le 28 novembre 2019, 145 signataires se sont retrouvés aux Subsistances, pour s'engager collectivement dans le nouveau PCAET



GRAND LYON
la métropole

Cit'ergie : un label renouvelé pour accompagner l'exemplarité de la collectivité

- Progression de 62% à **68%** entre les deux audits (% de réalisation des actions possibles par la collectivité)



Merci pour votre attention

2019-4006

Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Demande du label Cit'ergie.

Annexe (8/8)



GRANDLYON
la métropole

Annexe 3 (1/3)

Voeu déposé par les groupes La Métropole autrement et Socialistes et apparentés
Voeu portant réaffirmation du droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence - Version amendée



Conseil du lundi 16 décembre 2019

Vœu portant réaffirmation du droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence

Vœu déposé par les groupes La Métropole Autrement et Socialistes & Apparentés

Lors de la présentation du « dispositif de renfort hivernal » le 15 octobre dernier, la préfecture du Rhône a annoncé une série de mesures visant à restreindre les conditions d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de grande précarité.

La « mise à l'abri » était désormais conditionnée à des critères de vulnérabilité, exposés ci-après, et devait faire l'objet d'une réévaluation au bout de deux mois. Passé ce délai, si les personnes concernées ne répondaient plus à l'un d'entre eux et n'étaient pas considérées comme public relevant de « l'insertion », il serait mis fin à leur hébergement. Ces critères étaient :

- La présence d'un enfant de moins de un an,
- La présence d'une femme enceinte de plus de cinq mois,
- La présence de problématiques fortes de santé.

Ces dernières années, les visages de la précarité ont changé, les évolutions institutionnelles et le rôle accru des collectivités dans le secteur des solidarités ont bouleversé le paysage politico-administratif, et les contraintes budgétaires croissantes ont conduit à exiger des résultats immédiats peu compatibles avec le temps nécessaire pour l'accompagnement et l'insertion.

L'exclusion ne touche plus aujourd'hui seulement des personnes seules, sans travail, sans ressources et sans famille. La pauvreté aujourd'hui s'attaque à tous les pans de notre société, touchant des jeunes adultes en rupture familiale, des femmes victimes de violences, des travailleurs privés de toit et de soins, des familles avec enfants venues de loin.

Dans la circonscription du Rhône, c'est plus de 3 500 appels par semaine au 115, qui concernent plus de 2 000 demandes d'hébergement ou de mise à l'abri. Avec plus de 500 personnes qui dorment actuellement dehors, dont a minima 50 femmes déclarées

Annexe (2/3)

enceintes, mais aussi des familles avec des enfants, des nourrissons, des demandeurs d'asiles, notre territoire attractif ne joue pas son rôle. Les dispositifs tentent de s'adapter aux besoins de ces populations mais ils s'empilent et se superposent, hélas sans grande visibilité ni efficacité.

Devant l'inquiétude suscitée par ces mesures, les professionnels de l'urgence sociale se sont mis en grève et ont manifesté le jeudi 28 novembre dernier. Le lendemain, suite à la mobilisation des acteurs du secteur, le ministre du logement Julien Denormandie a, selon son cabinet, « *demandé au préfet de surseoir à la nouvelle organisation envisagée et d'organiser dans les prochains jours des concertations avec les associations* ».

La préfecture a de son côté indiqué que ces mesures devaient « *fluidifier le système à l'entrée en précisant les critères pour qu'ils soient cohérents avec la réalité du nombre de places d'urgence* ». Selon son porte-parole, en dépit d'une augmentation du nombre de places de 93%, nombre de personnes restent à la rue car d'autres ne sortent plus, ou bien après un délai très long. Enfin, la préfecture souhaitait transformer deux tiers des places disponibles en places d'insertion.

L'article L.345-2-2 du Code l'action sociale et des familles (CASF) dispose que « *Toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert, l'hygiène, ainsi qu'une première évaluation médicale, psychique et sociale* ». Mais comme le rappelait le ministre lui-même dans son courrier aux préfets le 25 octobre dernier, « *vous devrez vous assurer que les capacités temporaires ouvertes pendant l'hiver bénéficient à l'ensemble des publics en détresse sans aucun autre critère de priorisation que celui de la détresse médicale, psychique ou sociale, conformément à l'article 345-2-2 du CASF. Une attention particulière sera à nouveau à apporter aux familles* ».

Pouvons-nous accepter que les associations en charge de l'hébergement d'urgence, qui se battent inlassablement pour le droit inconditionnel à l'hébergement et le principe de continuité de l'hébergement, aient à gérer cette régression terrible et renoncent à toute éthique professionnelle en établissant que le critère de vulnérabilité exclut les familles dont des enfants auraient fêté leur premier anniversaire dans la rue ?

Comme le rappellent Antoine Durrleman (président du Centre d'action sociale protestant) et Louis Gallois (président de la Fédération des acteurs de solidarité), « *Donnons-nous-en les moyens à travers la programmation de centres d'hébergement pérennes adaptés*

Annexe (3/3)

à l'accueil des familles et la relance de la production de logements sociaux accessibles aux ménages les plus pauvres. L'effort doit être national, chiffré et contrôlé chaque année par le Parlement. Pour que notre pays soit enfin à la hauteur de son devoir d'humanité. »

Considérant les éléments exposés ci-dessus, le Conseil de la Métropole de Lyon :

1. **Exprime son opposition à toute remise en cause du droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence, ces restrictions étant, tel qu'exposé, contraires aux lois ;**
2. **Exprime l'exigence que toute personne puisse être orientée vers un dispositif de mise à l'abri adapté à sa situation, après un diagnostic social individualisé et approfondi**
3. **Demande à ce qu'une large concertation initiée par le Préfet, réunissant toutes les parties prenantes concernées, puisse se mettre rapidement en place afin d'inventer de nouvelles réponses en matière d'hébergement et de logement sur le territoire de la Métropole**

Vœu signé par M. Jean-Paul BRET, président du groupe La Métropole Autrement et
Mme Sandrine RUNEL, présidente du groupe Socialistes & Apparentés